

ANNUAIRE
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL
POUR
L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1891-92



QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C^o

1891

05

31 L

1 M
2 M
3 J
4 V

5 Sa

6 Dn
7 Lu
8 Ma
9 Me
10 Ju
11 Ve
12 Sa

13 Dn
14 Lu
15 Ma
16 Me

17 Ju

18 Ve
19 Sa
20 Dn
21 Lu
22 Ma
23 Me
24 Ju
25 Ve
26 Sa
27 Dn
28 Lu
29 Ma
30 Me

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADEMIQUE 1891-92

1891

Août

31 Lundi.—*Examen pour le B. de Arts et l'Inscription.*

Septembre

- 1 Mardi.
 2 Mercredi.
 3 Jeudi.
 4 Vendredi.—*Rentrée du Grand et du Petit Séminaire.*
 5 Samedi.—*Ouverture des classes du Petit et du Grand Séminaire de Québec et de la faculté des Arts à Québec.*
 6 DIMANCHE.
 7 Lundi.
 8 Mardi.
 9 Mercredi.
 10 Jeudi.
 11 Vendredi.
 12 Samedi.—*Cartier arrive à Québec, 1535.—Ouverture de la retraite annuelle du Grand Séminaire de Québec.*
 13 DIMANCHE.
 14 Lundi.
 15 Mardi.
 16 Mercredi.—*Ouverture de la retraite du Petit Séminaire de Québec.*
 17 Jeudi.—*Prix du Prince de Galles fondé 1860.*
 18 Vendredi.
 19 Samedi.
 20 DIMANCHE.
 21 Lundi.
 22 Mardi.
 23 Mercredi.
 24 Jeudi.
 25 Vendredi.
 26 Samedi.
 27 DIMANCHE.
 28 Lundi.
 29 Mardi.
 30 Mercredi.—*Rentrée des pensionnaires de l'Université à Québec.*

Octobre

- 1 Jeudi.—*Second incendie du Séminaire, 1705.—Erection du siège épiscopal de Québec, 1674.—Rentrée des Facultés.*
 2 Vendredi.
 3 Samedi.
 4 DIMANCHE.
 5 Lundi.
 6 Mardi.
 7 Mercredi.
 8 Jeudi.
 9 Vendredi.—*Ouverture du Petit Séminaire de Québec, 1668.*
 10 Samedi.
 11 DIMANCHE.
 12 Lundi.
 13 Mardi.
 14 Mercredi.
 15 Jeudi.
 16 Vendredi.
 17 Samedi.
 18 DIMANCHE.
 19 Lundi.
 20 Mardi.
 21 Mercredi.
 22 Jeudi.
 23 Vendredi.
 24 Samedi.
 25 DIMANCHE.
 26 Lundi.
 27 Mardi.
 28 Mercredi.
 29 Jeudi.
 30 Vendredi.
 31 Samedi.—*Jéne.*

Novembre

[Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de novembre, aux conditions ordinaires, pourvu que, le jour de leur communion, ils visitent la chapelle du Séminaire.]

- 1 DIMANCHE.—TOUSSAINT.
- 2 Lundi.—Commemoration des morts.
—Il n'y a pas de cours durant les offices de la Basilique.
- 3 Mardi.—Service funèbre pour les BIENFAITEURS à la Chapelle du Séminaire.
- 4 Mercredi.
- 5 Jeudi.
- 6 Vendredi.
- 7 Samedi.
- 8 DIMANCHE.—Indulgence plénière et salut de ST CHARLES à la chapelle du Séminaire.
- 9 Lundi.
- 10 Mardi.
- 11 Mercredi.
- 12 Jeudi.
- 13 Vendredi.
- 14 Samedi.
- 15 DIMANCHE.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
- 16 Lundi.
- 17 Mardi.
- 18 Mercredi.
- 19 Jeudi.
- 20 Vendredi.
- 21 Samedi.
- 22 DIMANCHE.
- 23 Lundi.
- 24 Mardi.
- 25 Mercredi.
- 26 Jeudi.
- 27 Vendredi.
- 28 Samedi.
- 29 DIMANCHE.—1er de l'Avent.
- 30 Lundi.

Décembre

- 1 Mardi.
- 2 Mercredi.—Jeûne.
- 3 Jeudi.
- 4 Vendredi.—Jeûne.
- 5 Samedi.
- 6 DIMANCHE.—2e de l'Avent.—Erection de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, 1787.
- 7 Lundi.
- 8 Mardi.—IMMACULÉE CONCEPTION.—Fête de l'Université.—Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I, 1852.—Consécration de Mgr de Laval, 1658.—Indulgence plénière et salut à la chapelle du Séminaire.
- 9 Mercredi.—Jeûne.
- 10 Jeudi.
- 11 Vendredi.—Jeûne.
- 12 Samedi.
- 13 DIMANCHE.—3e de l'Avent.
- 14 Lundi.
- 15 Mardi.
- 16 Mercredi.—Quatre Temps.
- 17 Jeudi.
- 18 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 19 Samedi.—Quatre-Temps.
- 20 DIMANCHE.—4e de l'Avent.
- 21 Lundi.—Examen dans les Facultés de Droit, de Médecine et des Arts.
- 22 Mardi.
- 23 Mercredi.—Jeûne.
- 24 Jeudi.—Jeûne.
- 25 Vendredi.—NOËL.—Retraite de vocation au Petit Séminaire.
- 26 Samedi.—Vacances de Noël.
- 27 DIMANCHE.
- 28 Lundi.
- 29 Mardi.
- 30 Mercredi.
- 31 Jeudi.

1 Ve
2 Sar
3 DIM
4 Lun
5 Mar
6 Mer
7 Jeu
8 Ven
9 Sam
10 DIM
11 Lun
12 Mar
13 Mer
14 Jeu
15 Ven
16 Sam
17 DIM
18 Lun
19 Mar
20 Mer
21 Jeu
22 Ven
23 Sam
24 DIM
25 Lun
26 Mar
27 Mer
28 Jeu
29 Ven
à
30 Sam
31 DIM

1892

BISSEXTILE.

Janvier

- 1 Vendredi. — CIRCONCISION. — Fête d'obligation. — Incendie de la chapelle du Séminaire et de sa collection de tableaux, 1888.
- 2 Samedi.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.
- 6 Mercredi. — EPIPHANIE.
- 7 Jeudi. — *Examen dans les Facultés de Théologie et des Arts. — Rentrée des pensionnaires de l'Université.*
- 8 Vendredi. — Commencement du second terme.
- 9 Samedi.
- 10 DIMANCHE.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi.
- 13 Mercredi.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE.
- 18 Lundi.
- 19 Mardi.
- 20 Mercredi.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.
- 23 Samedi.
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi.
- 26 Mardi.
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi. — ST FRANÇOIS DE SALES. — *Indulgence plénière et solennité à la chapelle du Séminaire.*
- 30 Samedi.
- 31 DIMANCHE.

Février

- 1 Lundi. — Examen du Petit Séminaire.
- 2 Mardi. — PURIFICATION. — *Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.*
- 3 Mercredi.
- 4 Jeudi.
- 5 Vendredi.
- 6 Samedi.
- 7 DIMANCHE.
- 8 Lundi.
- 9 Mardi.
- 10 Mercredi.
- 11 Jeudi.
- 12 Vendredi.
- 13 Samedi.
- 14 DIMANCHE. — SEPTUAGÉSIME.
- 15 Lundi.
- 16 Mardi.
- 17 Mercredi.
- 18 Jeudi.
- 19 Vendredi.
- 20 Samedi. — Election de Léon XIII, 1878.
- 21 DIMANCHE.
- 22 Lundi.
- 23 Mardi.
- 24 Mercredi.
- 25 Jeudi.
- 26 Vendredi.
- 27 Samedi.
- 28 DIMANCHE.
- 29 Lundi. — [Les élèves en Médecine qui doivent subir leurs épreuves de Doctorat au terme de Pâques doivent présenter leur demande au Recteur avec le certificat d'examens de termes du Secrétaire.]

Mars

- 1 Mardi.
- 2 Mercredi. — LES CENDRES. — Naissance de Léon XIII, 1810.
- 3 Jeudi. — Couronnement de Léon XIII, 1878.
- 4 Vendredi.
- 5 Samedi.
- 6 DIMANCHE.
- 7 Lundi.
- 8 Mardi.
- 9 Mercredi.
- 10 Jeudi.
- 11 Vendredi.
- 12 Samedi.
- 13 DIMANCHE.
- 14 Lundi.
- 15 Mardi.
- 16 Mercredi.
- 17 Jeudi.
- 18 Vendredi.
- 19 Samedi. — Consécration épiscopale de Son Eminence le Cardinal Taschereau, 1871. — *Congé.*
- 20 DIMANCHE.
- 21 Lundi.
- 22 Mardi.
- 23 Mercredi.
- 24 Jeudi.
- 25 Vendredi. — ANNONCIATION. — Fête d'obligation. — Incendie du Grand Séminaire, 1865.
- 26 Samedi.
- 27 DIMANCHE.
- 28 Lundi.
- 29 Mardi.
- 30 Mercredi.
- 31 Jeudi. — Fête patronale du Recteur de l'Université. — *Congé.*

Avril

[Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière qui peut être gagnée dans le cours du mois d'avril, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.]

- 1 Vendredi. — Publication des thèses pour le Doctorat en Théologie.
- 2 Samedi.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.
- 6 Mercredi.
- 7 Jeudi.
- 8 Vendredi.
- 9 Samedi. — Examens dans les Facultés de Droit, de Médecine et des Arts.
- 10 DIMANCHE. — LES RAMBAUX.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi. — Mgr de Laval donne ses biens au Séminaire, 1680.
- 13 Mercredi. — Retraite annuelle pour les élèves de l'Université à Québec.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE. — PAQUES.
- 18 Lundi. — Vacances de Pâques.
- 19 Mardi.
- 20 Mercredi.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.
- 23 Samedi.
- 24 DIMANCHE. — De Quasimodo.
- 25 Lundi. — Rentrée des pensionnaires de l'Université. — Examens dans les Facultés de Théologie et des Arts.
- 26 Mardi. — Commencement du troisième terme.
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi.
- 30 Samedi. — Naissance de Mgr de Laval, 1622. — *Congé.*

1 DIMAN
2 Lun
3 Mar
4 Mer
5 Jeu
6 Vend
7 Lun
8 DIMAN
9 Lun
10 Mar
11 Mer
12 Jeu
13 Vend
14 Sam
15 DIMAN
16 Lun
17 Mar
18 Mer
19 Jeu
20 Vend
21 Sam
22 DIMAN
23 Lun
24 Mar
25 Mer
26 Jeu
27 Vend
28 Sam
29 DIMAN
30 Lun
31 Mar

Maï

- 1 DIMANCHE.—SAINTE-FAMILLE.—Fête patronale du Séminaire de Québec.—Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.—Publication des thèses pour l'examen de la Licence en Théologie.
- 2 Lundi.
- 3 Mardi.
- 4 Mercredi.
- 5 Jeudi.
- 6 Vendredi.—Mort de Mgr de Laval, 1708.
- 7 Samedi.
- 8 DIMANCHE.
- 9 Lundi.—Les élèves en Droit et en Médecine qui doivent subir leurs examens de Licence ou de Doctorat en juin, doivent présenter leur demande au Recteur avec le certificat d'examen de termes de Secrétaire.
- 10 Mardi.
- 11 Mercredi.
- 12 Jeudi.
- 13 Vendredi.
- 14 Samedi.
- 15 DIMANCHE.—Institution canonique de l'Université Laval par Sa Sainteté Pie IX, 1876.
- 16 Lundi.
- 17 Mardi.
- 18 Mercredi.
- 19 Jeudi.
- 20 Vendredi.
- 21 Samedi.
- 22 DIMANCHE.
- 23 Lundi.—Translation solennelle des restes de Mgr de Laval à la chapelle du Séminaire de Québec, 1878.
- 24 Mardi.—F. DE LA REINE.—Congé.
- 25 Mercredi.
- 26 Jeudi.—ASCENSION.—F. d'oblig.
- 27 Vendredi.
- 28 Samedi.
- 29 DIMANCHE.
- 30 Lundi.
- 31 Mardi.

Juin

[Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de juin aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.]

- 1 Mercredi.
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.—Jeûne.
- 5 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
- 6 Lundi.
- 7 Mardi.—Mgr E.-A. Taschereau, premier Cardinal canadien, 1886.
- 8 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 9 Jeudi.
- 10 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 11 Samedi.—Quatre-Temps.
- 12 DIMANCHE.—TRINITÉ.—Examen de catéchisme au Petit Séminaire.
- 13 Lundi.
- 14 Mardi.
- 15 Mercredi.
- 16 Jeudi.—FÊTE-DIEU.—F. d'oblig.—Arrivée de Mgr de Laval à Québec, 1659.
- 17 Vendredi.—Examen pour l'inscription et le Baccalauréat de Arts.
- 18 Samedi.
- 19 DIMANCHE.
- 20 Lundi.—Victoria, Reine d'Angleterre, 1837.—Consécration solennelle de l'Université au Sacré-Cœur de Jésus, 1873.—Service funèbre pour les anciens élèves à la chapelle du Séminaire.
- 21 Mardi.
- 22 Mercredi.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.—St JEAN-BAPTISTE.
- 25 Samedi.—Première messe dite à Québec, 1615.
- 26 DIMANCHE.—Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.—Jeûne.
- 29 Mercredi.—SS. PIERRE ET PAUL.
- 30 Jeudi.

Juillet	Août
1 Vendredi. — Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.	1 Lundi.
2 Samedi.	2 Mardi.
3 DIMANCHE.—Fondation de Québec par Champlain, 1608.	3 Mercredi.
4 Lundi.	4 Jeudi.
5 Mardi.	5 Vendredi.
6 Mercredi.	6 Samedi.
7 Jeudi.	7 DIMANCHE.
8 Vendredi.	8 Lundi.
9 Samedi.	9 Mardi.
10 DIMANCHE.	10 Mercredi.
11 Lundi.	11 Jeudi.—Fête patronale de S. E. le Cardinal Taschereau, Visiteur et Chancelier Apostolique de l'Université.
12 Mardi.	12 Vendredi.
13 Mercredi.	13 Samedi.
14 Jeudi.	14 DIMANCHE.
15 Vendredi.	15 Lundi.—ASSOMPTION.
16 Samedi.	16 Mardi.
17 DIMANCHE.	17 Mercredi.
18 Lundi.	18 Jeudi.
19 Mardi.	19 Vendredi.
20 Mercredi.	20 Samedi.
21 Jeudi.	21 DIMANCHE.
22 Vendredi.	22 Lundi.—Visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles à l'Université Laval, 1860.
23 Samedi.	23 Mardi.
24 DIMANCHE.	24 Mercredi.
25 Lundi.	25 Jeudi.
26 Mardi.	26 Vendredi.
27 Mercredi.	27 Samedi.
28 Jeudi.	28 DIMANCHE.
29 Vendredi.	29 Lundi.—Examen pour le B. de Arts et l'Inscription.
30 Samedi.	30 Mardi.
31 DIMANCHE.	31 Mercredi.

N. B.—1° Un examen pour l'Inscription et le Baccalauréat de Arts commencent le 29 août.—Les élèves pensionnaires au Petit et au Grand Séminaire de Québec rentrent le 2 septembre.—C'est aussi le 2 septembre que doivent entrer les élèves pensionnaires de l'Université qui suivent les cours de la Faculté des Arts à Québec.—La rentrée des Facultés de Droit et de Médecine aura lieu vendredi le 30 septembre 1892.—Les pensionnaires doivent rentrer la veille.

2° Les cours vacent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes :—La fête du Recteur, la naissance de Mgr de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre ou de la translation, et la fête patronale du Visiteur de l'Université, la fête de saint Jean-Baptiste.

3° Le jour des Morts (2 novembre) et le Mercredi des Cendres (2 mars) il n'y a pas de cours durant les offices de la Cathédrale.

PRÉFET

ÉTAB

NN.

UNIVERSITÉ LAVAL

CARDINAL PROTECTEUR

L'ÉMINENTISSIME

JEAN SIMEONI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

SOUS LE TITRE DE S.-PIERRE-AUX-LIENS,

PRÉFET GÉNÉRAL DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

CONSEIL SUPÉRIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE « INTER VARIAS SOLLICITUDINES » POUR

LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MŒURS,

NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

P

L'EM

SA GR

Mgr B

M. JEA

M. CLE

L'honor

de

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ

ANNÉE 1891-92.

VISITEUR ET CHANCELIER APOSTOLIQUE

L'ÉMINENTISSIME ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Archevêque de Québec, Cardinal prêtre de la Ste Eglise Romaine du titre de Sainte-Marie de la Victoire.

VICE-CHANCELIER APOSTOLIQUE

SA GRANDEUR MGR EDOUARD-CHARLES FABRE, Archevêque de Montréal.

RECTEUR

MGR BENJAMIN PAQUET, Supérieur du Séminaire de Québec.

VICE-RECTEUR A MONTRÉAL

M. JEAN-BAPTISTE PROULX, Professeur à la Faculté des Arts.

MEMBRES DU CONSEIL

M. CLEOPHAS GAGNON, Directeur du Séminaire.

L'honorable EDMUND-JAMES FLYNN, Professeur à la Faculté de Droit.

Mgr THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Directeur du Séminaire.

M. MICHEL-THOMAS LABRECQUE, Directeur du Séminaire.

M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME, Directeur du Séminaire.

L'honorable CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGLIER,

Professeur à la Faculté de Droit.

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. OLIVIER-E. MATHIEU, Directeur du Séminaire.

Mgr MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Professeur à la Faculté de Théologie et des Arts.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Directeur du Séminaire.

M. PIERRE ROUSSEL, Directeur du Séminaire.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la Faculté de Droit.

SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME.

SECRÉTAIRE A MONTRÉAL

M. L.-U. ETHIER.

MODÉRATEUR.

M. EDMOND PARADIS.

BIBLIOTHÉCAIRE.

Mgr THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.

Mgr
M. IS

M. L.
M. H.

Mgr B

M. LO

Mgr M

M. PIE

M. HY

fe
fe

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

DOYENS

- Mgr BENJAMIN PAQUET, à Québec.
M. ISAIE-MARIE-CHARLES LECOQ, à Montréal.

SECRÉTAIRES

- M. LS-ADOLPHE PAQUET, à Québec.
M. HYACINTHE-FRANÇOIS ROUXEL, à Montréal.

PROFESSEURS

- Mgr BENJAMIN PAQUET, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie, Protonotaire Apostolique et Consulteur de la S. C. de l'Index ; Professeur de Théologie morale.
M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.
Mgr MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie, Maître ès Arts, Prélat domestique ; Professeur d'Écriture sainte.
M. PIERRE ROUSSEL, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.
M. HYACINTHE-FRANÇOIS-DÉSIRÉ ROUXEL, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

- M. JOSEPH-THÉOPHILE PARENT, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture sainte et de Liturgie sacrée.
- M. ISAÏE-MARIE-CHARLES LECOQ, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.
- M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Hébreu et d'Histoire ecclésiastique.
- M. JULES-CL.-MARIE DELAVIGNE, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture sainte.
- M. THOMAS - MICHEL LABRECQUE, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie et en Droit canonique ; Professeur de Théologie morale.
- M. LOUIS-ADOLPHE PAQUET, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique et d'Histoire ecclésiastique.
- M. EUGÈNE-SATURNIN DANGUY, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.
- M. ÉMILE-ÉDOUARD GIROT, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.
- M. ADRIEN SÉRIEYS, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.
- M. JAMES-F. DRISCOLL, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Droit canonique.

AGRÉGÉ

- M. JOSEPH GIGNAC (Québec), Docteur en Théologie.

L'honor
L'honor

ALPHON
EUGÈNE

L'honora
(Qué
la R
70 r
L'honora
Prof
de la
Gran

FACULTÉ DE DROIT

DOYENS

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, à Québec.
L'honorable LOUIS-A. JETTÉ, à Montréal.

SECRÉTAIRES.

ALPHONSE POULIOT, Écuyer, à Québec.
EUGÈNE LAFONTAINE, Écuyer, à Montréal.

PROFESSEURS

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, *Professeur titulaire*, (Québec), Docteur en Droit et Juge de la Cour du Banc de la Reine ; Professeur de Procédure civile.—Résidence, 70 rue Saint-Louis, Québec.

L'honorable CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et Conseil de la Reine ; Professeur de Droit civil.—Résidence, 51 Grande Allée, Québec.

L'honorable JAMES-EDMUND FLYNN, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et Conseil de la Reine ; Professeur de Droit romain.—Résidence, 15 rue Hamel, Québec.

L'honorable JOSEPH-A. CHAPLEAU, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Commandeur de l'Ordre de S.-Grégoire, Commandeur de la Légion d'honneur, Membre du Conseil Privé de la Reine pour le Canada ; Professeur de Droit international.—Résidence, Ottawa.

L'honorable LOUIS-A. JETTÉ, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit civil.—Résidence, 75 rue Dubord, Montréal.

L'honorable J.-ALPHONSE OUIMET, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit administratif.—Résidence, 575 rue Sherbrooke, Montréal.

L'honorable ALEXANDRE LACOSTE, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Sénateur et Conseil de la Reine ; Professeur de Droit commercial et maritime.—Résidence, 71 rue Saint-Hubert, Montréal.

L'honorable A.-BASILE ROUTHIER, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et ès-Lettres, Juge de la Cour Supérieure, Grand' Croix de l'ordre de S.-Grégoire, Membre de la Société Royale du Canada ; Professeur de Droit international.—Résidence, 83 rue Saint-Louis, Québec.

THOMAS-CHASE CASGRAIN, *Écuyer, Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et Conseil de la Reine ; Professeur de Droit criminel.—Résidence, 25 rue Remparts, Québec.

L'honorable CHARLES-CHAMILLY DE LORIMIER, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit criminel.—Résidence, 77 rue Saint-Hubert, Montréal.

L'h
AL
L'h
EUG
FRÉ
LOUI
J.-JOS
1
2
ADAL
—
LS-M.
(
M. AU
de
an

L'honorable MICHEL MATHIEU, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Procédure civile.— Résidence, St-Lawrence Hall, Montréal.

ALPHONSE POULIOT, *Écuyer, Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit ; Professeur de Procédure civile.— Résidence, 27 rue du Palais, Québec.

L'honorable HORACE-FRANCOIS-XAVIER ARCHAMBEAULT, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit ; Professeur de Droit commercial.— Résidence, 409 rue Dorchester, Montréal.

EUGÈNE LAFONTAINE, *Écuyer, Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit ; Professeur de Droit romain.— Résidence, 23 rue St-Denis, Coteau St-Louis, Montréal.

FRÉDÉRIC-DEBARTZCH MONK, *Écuyer, Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit ; Professeur de Droit constitutionnel et administratif.— Résidence, rue St-Denis, Montréal.

LOUIS-PHILIPPE SIROIS, *Écuyer, Notaire, Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Droit ; Professeur de Droit administratif.— Résidence, 19-21 rue Couillard, Québec.

J.-JOSEPH FRÉMONT, *Écuyer, Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Droit ; Professeur de Droit civil.— Résidence, 29 rue Ste-Ursule, Québec.

AGRÉGÉS

ADALBERT FONTAINE, *Écuyer, Docteur en Droit*, (Québec).— Résidence, 24 rue Hébert, Québec.

LS-M.-J.-ALPHONSE BERNIER, *Écuyer, Docteur en Droit*, (Québec).— Résidence, Lévis.

PROFESSEUR HONORAIRE

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, LL. D., Chevalier de l'Ordre de St-Grégoire et Prof. à la Faculté cath. d'Angers ; ancien Professeur de Droit romain à l'Université Laval.

FACULTÉ DE MÉDECINE

—
DOYEN

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, *Écuyer.*

—
SECRÉTAIRE

ARTHUR VALLÉE, *Écuyer.*

—
PROFESSEURS

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, *Écuyer, Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu. — Résidence, 23-25 rue Sainte-Ursule, Québec.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, *Écuyer, Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine et ès Lettres, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Professeur de Physiologie. — Résidence, Ottawa.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, *Écuyer, Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie générale, du cours spécial des Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces mêmes maladies au Dispensaire, et chargé du cours de Physiologie. — Résidence, 46 rue Saint-Louis, Québec.

CHARLES VERGE, *Écuyer, Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne,

LAU
JEAN
ADOL
ADOL
e
I
J.-AL
e
ARTH
D
e
m
n
d
C
MICH
b
ti
P
l'E
Qu
ALFRE
ter
réa
NORBE
Mé
ELZÉA
en

- de Thérapeutique spéciale et de Clinique interne. — Résidence, 58 rue Sainte-Ursule, Québec.
- LAURENT CATELLIER, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie externe, de Médecine opératoire théorique et de Clinique externe. — Résidence, 18 rue d'Aiguillon; Québec.
- JEAN-PHILIPPE ROTTOT, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine. — Résidence, 100 rue Berri, Montréal.
- ADOLPHE LAMARCHE, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine. — Résidence, 261 rue Saint-Antoine, Montréal.
- ADOLPHE DAGENAIS, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine. — Résidence, 273 rue Dorchester, Montréal.
- J.-ALFRED LARAMÉE, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine. — Résidence, 54 rue Saint-Denis, Montréal.
- ARTHUR VALLÉE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine, membre de la Société Médico-Psychologique de Paris, Membre de la Société de Médecine mentale de Belgique ; Professeur de Tocologie, de Clinique de Tocologie, de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu et de la Clinique des enfants à l'Hospice des Sœurs de la Charité. — Résidence, 22 rue Sainte-Anne, Québec.
- MICHAEL-JOSEPH AHERN, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique, de Médecine opératoire, de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu et de la Clinique des Maladies des vieillards à l'Hospice Sainte-Brigitte. — Résidence, 32 rue Ste-Anne, Québec.
- ALFRED-T. BROUSSEAU, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine. — Résidence, 78 rue St-Denis, Montréal.
- NORBERT FAFARD, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine. — Résidence, 29 rue St-Hubert, Montréal.
- ELZÉAR BERTHELOT, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine. — Résidence, 199 rue St-Hubert, Montréal.

- SÉVÉRIN LACHAPPELLE, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine.*— Résidence, 1310 rue Saint-Joseph, Ville Saint-Henri.
- HUGUES-E. DESROSIERS, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine, Membre associé-étranger de la Société Française d'Hygiène, Membre correspondant de la Société Médico-légale de New-York.*— Résidence, 94 rue Saint-Denis, Montréal.
- SALLUSTE DUVAL, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine et Licencié ès Sciences.*— Résidence, École Normale Jacques-Cartier, Montréal.
- A.-A. FOUCHER, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine, Membre de la Société Française d'Ophthalmologie.*— Résidence, 56 rue Saint-Denis, Montréal.
- PHILIPPE WELLS, *Écuyer, Professeur titulaire (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Matière Médicale.*— Résidence, 38 rue Couillard, Québec.
- EDWIN TURCOT, *Écuyer, Professeur titulaire (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Histologie.*— Résidence, 17 rue du Palais, Québec.
- MICHEL-DELPHIS BROCHU, *Écuyer, Professeur titulaire (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Hygiène.*— Résidence, 216 rue Saint-François, Québec.
- JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER LAVOIE, *Écuyer, Professeur titulaire (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Médecine légale et de Toxicologie.*— Résidence, 187 rue DesFossés, Québec.
- F.-E. D'ODET D'ORSONNENS, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine.*— Montréal.
- W.-H. HINGSTON, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine.*— Montréal.
- L.-E. DESJARDINS, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine.*— Montréal.
- L.-P. MIGNAULT, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine.*— Montréal.

J.-P.

L.-A.

J.-J.

L'hon

AUGU

ALBE

R

ARTH

ARTH

ci

EMMA

en

ve

ÉCO

(1) Vo

J.-P. CHARTRAND, *Écuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine.— Montréal.

L.-A. DEMERS, *Écuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine.— Montréal.

J.-J. GUERIN, *Écuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine.— Montréal.

L'honorable H. PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Sénateur.

AGRÉGÉS

AUGUSTE-C. HAMEL, *Écuyer*, Docteur en Médecine, Québec, — Résidence, 128 rue Sainte-Anne, Québec.

ALBERT MAROIS, *Écuyer*, Docteur en Médecine, Québec. — Résidence, 51 rue Saint-Louis, Québec.

ARTHUR DEBLOIS, *Écuyer*, Docteur en Médecine, Québec. — Résidence, 28 rue du Palais, Québec.

SIMÉON-E. GRONDIN, *Écuyer*, Docteur en Médecine, Québec. — Résidence, 73 rue Sainte-Anne, Québec.

PROFESSEURS HONORAIRES

ARTHUR-G.-A. RICARD, *Écuyer*, Docteur en Médecine ; ancien Professeur de Matière médicale à l'Université Laval.

EMMANUEL PERSILLIER-LACHAPPELLE, *Écuyer*, Docteur en Médecine ; ancien professeur de Physiologie à l'Université Laval.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

AGRÉGÉE A L'UNIVERSITÉ LAVAL. (1)

(1) Voir l'Annuaire spécial de Montréal.

FACULTÉ DES ARTS

DOYENS

M. J.-C.-K. LAFLAMME, à Québec.
M. P. de FOVILLE, à Montréal.

SECRETAIRES

M. OLIVIER MATHIEU, à Québec.
M. P.-NAPOLÉON BRUCHÉSI, à Montréal.

PROFESSEURS

- Mgr THOMAS-ETIENNE HAMEL, *Professeur titulaire* (Québec), Maître ès Arts et Membre de la Société Royale du Canada ; Professeur de Physique.
- Mgr MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire* (Québec), Maître ès Arts et Docteur en Théologie, Professeur de Littérature française.
- M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME. *Professeur titulaire* (Québec), Maître ès Arts, Docteur en Théologie, Membre de la Société Géologique de France, de la Société Géologique d'Amérique, de la Société Française de Physique et de la Société Royale du Canada ; Professeur de Minéralogie et de Géologie, et chargé des cours de Botanique et de Physique.
- M. CLÉOPHAS GAGNON, *Professeur titulaire* (Québec), Maître ès Arts ; Professeur de Littérature latine.

- M. OLIVIER MATHIEU, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie, en Philosophie et en St-Thomas, Maître ès Arts; Professeur de Philosophie.
- M. RAYMOND CASGRAIN, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur ès Lettres, Membre de la Société Royale du Canada; Professeur d'Histoire de la littérature.
- M. EDMOND PARADIS, *Professeur titulaire* (Québec), Maître ès Arts; Professeur de Mathématiques.
- M. ARTHUR MARCHAND, *Professeur titulaire* (Québec), Bachelier ès Arts; Professeur d'Histoire universelle.
- M. F.-LOUIS COLIN, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie; Professeur de Littérature latine.
- M. ANDRÉ CUOQ, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Membre de la Société Royale du Canada; Professeur de Linguistique sauvage.
- M. A.-H. VERREAU, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur ès Lettres et Membre de la Société Royale du Canada; Professeur d'Histoire du Canada.
- M. PIERRE ROUSSEAU, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal); Professeur d'Histoire universelle.
- M. PIERRE SCHLICKLING, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie; Professeur d'Éloquence.
- M. J.-M. ÉMARD, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie et en Droit Canon; Professeur d'Histoire de l'Église.
- M. J.-F. LALIBERTÉ, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal); Professeur de Littérature grecque.
- M. PAUL-NAPOLÉON BRUCHÈSI, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie et Licencié en Droit Canon; Professeur d'Apologétique chrétienne.
- M. ALFRED ARCHAMBEAULT, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie et en Droit Canon; Professeur de Droit naturel.
- M. PIERRE-ALBERT URIQUE, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie; Professeur de Philosophie.

- M. U.-E. ARCHAMBAULT, *Professeur titulaire* (Montréal), Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre, Officier d'Académie ; Professeur d'Économie industrielle. — Résidence 1999 rue Sainte-Catherine, Montréal.
- M. E. BALÈTE, *Professeur titulaire* (Montréal), Officier de la Légion d'Honneur ; Professeur de Mathématiques. — Résidence, 257 rue Saint-Hubert, Montréal.
- M. PAUL DE FOVILLE, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, Licencié ès Sciences, Maître ès Arts, Docteur en Théologie de l'Université Romaine ; Professeur de Sciences comparées. — Résidence, au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, Montréal.
- M. GUSTAVE DESMAZURES, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal ; Professeur d'Archéologie. — Résidence, au Séminaire, rue Notre-Dame, Montréal.
- M. C.-A. PFISTER, *Professeur titulaire* (Montréal) ; Professeur de Chimie. — Résidence, 1205 rue Mignonne, Montréal.
- Mgr CYPRIEN TANGUAY, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur ès Lettres, Camérier Secret de Léon XIII et Membre de la Société Royale du Canada ; Professeur d'Archéologie. — Résidence, Ottawa.
- M. HIPPOLYTE BERNIER, *Professeur titulaire* (Québec) ; Professeur de Philosophie.
- M. J.-B. PROULX, *Professeur titulaire* (Montréal) ; Professeur d'Histoire moderne. — Résidence à l'Université, Place Jacques-Cartier, Montréal.
- M. E.-S. ROINARD, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal) ; Professeur de Physique.
- Mgr BENJAMIN PAQUET, *Professeur agrégé* (Québec), Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Droit naturel.
- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur agrégé* (Québec), Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur

de Théologie dogmatique en rapport avec les personnes du monde.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, *Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Zoologie, d'Anatomie et de Physiologie comparées.

L'honorable **CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER**, *Professeur agrégé* (Québec), Bachelier ès Arts et Docteur en Droit ; Professeur d'Économie politique.

M. LOUIS-ADOLPHE PAQUET, *Professeur agrégé* (Québec), Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur d'Apologétique chrétienne.

L'honorable **LOUIS-A. JETTÉ**, *Professeur agrégé* (Montréal), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur d'Économie politique.

M. PAUL WIALARD, *Professeur agrégé* (Montréal) ; Professeur d'Elocution.

PROFESSEUR HONORAIRE

M. THOMAS STERRY HUNT, Docteur ès Sciences, Membre de la Société Royale de Londres, de l'Académie américaine des Arts et des Sciences, de l'Acad. Imp. Léopold Caroli, de la Société Géologique de France et de la Société Royale du Canada, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ; ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie à l'Université Laval.

Curateur du Musée Numismatique.

M. A. RHÉAUME, A. B., T. L.

Curateur du Musée Zoologique.

M. CHS-E. DIONNE.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

annexée à la faculté des Arts.

PRINCIPAL

M. U.-E. ARCHAMBAULT.

DIRECTEUR DES ÉTUDES

M. EMILE BALÈTE.

PROFESSEURS

- M. EMILE BALÈTE, Professeur de Mathématiques spéciales, Calcul infinitésimal et Cosmographie, à l'École.— Résidence, 257 rue St-Hubert.
- M. C.-A. PFISTER, Professeur de Physique et de Chimie, à l'École.— Résidence, 1205 rue Mignonne.
- M. JOSEPH HAYNES, Professeur de Constructions civiles, Construction de machines, Travaux publics, Chemins de fer, Architecture et Dessin.— Résidence, 141 rue des Allemands.
- M. J.-EMILE VANIER, Professeur de Géodésie et Topographie.— Résidence, 61 rue Saint-Jacques.
- M. FRÉDÉRIC ANDRÉ, Professeur de Mathématiques, au cours préparatoire.— Résidence, 175 rue Saint-Christophe.
- M. JOSEPH OBALSKI, Professeur de Géologie et Minéralogie, Exploitation des Mines, Métallurgie.
- M. S. DUVAL, Professeur d'Electrotechnie, de Mécanique générale et appliquée.— Résidence, Ecole Normale Jacques-Cartier.
- M. ALEXANDRE BONNIN, Professeur de Physique, Chimie, Mathématiques et Dessin, au cours préparatoire ; de Résistance appliquée, hydraulique et machines à vapeur, à l'École.— Résidence, 239 rue Saint-André.
- M. DOMINIQUE DUCHARME, substitut de M. Obalski.

MM.

(1) Les
Annuaire

(2) Les

Elèves et autres Etudiants admis à suivre les cours
à Québec (1)

1^o FACULTÉ DE THÉOLOGIE (2)

ANNÉE 1890-91

- MM. Bernard, Eugène, *Québec*.
Biron, Fulgence, *Québec*.
Blaquière, Jérémie, *Charlottetown, I. P. E.*
Blais, J.-Patrice, *Sherbrooke*.
Carrier, Wilfrid, *Québec*.
Cinq-Mars, Joseph, *Québec*.
Coddy, Moses, *Antigonish, N.-E.*
Cohalan, James-H., *St-Jean, N.-B.*
Couture, Louis, *Québec*.
Dérôme, J.-B., *Québec*.
Dorion, Hégésippe, *Québec*.
Doucet, Louis, *Québec*.
Duchesneau, Louis, *Québec*.
Dufour, Paul-P., *St-Jean, N.-B.*
Dugal, Félix, S. B., *Québec*.
Dupuis, Odilon, *Québec*.
Faucher, Adjudor, *Québec*.
Faucher, Amédée, *Québec*.
Fillion, Philéas, A. B., *Québec*.
Finn, William, *Havre-de-Grâce, Terre-neuve*.
Fiset, Louis, *Québec*.
Forbes, Fred.-D., *Halifax, N.-E.*
Fortier, Hilaire, *Québec*.
Gagnon, Fr.-Régis, *Chatham, N.-B.*
Gariépy, Napoléon, A. B., T. L., *Québec*.
Garneau, F.-X., *Québec*.
Godbout, Pierre, *Québec*.
Hamelin, Jos.-Em., *Québec*.
Hébert, Pierre, A. B., *Québec*.
Hogan, Patrick, *Charlottetown, I. P. E.*
Houde, Edouard, *Québec*.
Kérouac, Jules, *Québec*.
Lacasse, Arthur, *Québec*.

(1) Les noms des élèves de la Succursale de Montréal se trouvent dans un Annuaire spécial publié à Montréal.

(2) Les noms de lieux, dans la faculté de Théologie, indiquent les diocèses.

- MM. Lami, Elzéar, *Chicoutimi*.
Langlois, Eutrope, *Québec*.
Lawlor, William, *Chatham, N.-B.*
Leclerc, Pierre, S. B., *Québec*.
Lemieux, Gaudiose, *Québec*.
Lennon, Edward, *Manchester, E.-U.*
Lortie, Stanislas, A. B., T. B., *Québec*.
Martin, Emile, *Québec*.
McDonald, John-A., *Charlottetown, I. P. E.*
McDonald, R.-A., *Charlottetown, I. P. E.*
McDugall, Alex.-J., *Charlottetown, I. P. E.*
McGrath, John-P., A.-B., *Charlottetown, I. P. E.*
McPherson, Hugh, *Antigonish, N.-E.*
Moriarty, John, *Halifax, N.-E.*
Morin, Joseph, *Québec*.
O'Brien, Thomas, *Ogdensburg, E.-U.*
O'Neill, Andrew, *St-Jean, N.-B.*
Pâquet, Edouard, *Québec*.
Paradis, Benjamin, *Québec*.
Paré, Alfred, A. B., *Québec*.
Plante, Omer, A. B., *Québec*.
Poirier, Omer, *Québec*.
Poulin, Arthur, *Québec*.
Proulx, Armand, *Québec*.
Ross, F.-X., *Rimouski*.
Rouleau, Joseph, *Québec*.
Roy, Camille, *Québec*.
Ryan, John, *St-Jean, N.-B.*
Savage, Edw., *St-Jean, N.-B.*
Scanlan, Thomas, *Peterborough, Ont.*
Simard, Arthur, *Québec*.
Simard, Eugène, *Québec*.
Simard, Henri, A. B., T. D., *Québec*.
Thibeau, Joseph, *Québec*.
Veilleux, Joseph, A. B., *Québec*.
Verrault, Armand, *Québec*.

2^e FACULTÉ DE DROIT

ANNÉE 1890-91

- MM. Bérubé, Ls, *Québec*.
Brodie, C.-A., A. B., *Québec*.
Bouffard, P., A. B., LL. B., *St-Laurent, I. O.*
Chabot, J., L. B., *Lévis*.
Chaloult, P., *Kamouraska*.
Delâge C.-F., L. B., *Québec*.
Faucher, H., LL. B., *Deschambault*.
Flynn, W.-E., L. B., *Percé*.
Fortin, T., L. B., *St-Urbain*.
Fiset, R., S. B., *Rimouski*.
Gélinas, A., A. B., *Nicolet*.
Gelly, E., A. B., *Lévis*.
Lachance, A., L. B., *Québec*.

- MM. Laurie, A., A. B., *Québec*.
Mills, James, A. B., *Gaspé*.
Pageot, T., *Lorette*.
Prud'homme, N., L. B., *Joliette*.
Smith, F., *Québec*.
Sylvestre, E., L. B., *St-Barthélemi*.
Vachon, V., A. B., *St-Hyacinthe*.
Vézina, C.-M., S. B., *St-Joseph, Beauce*.

- Archer, Chs, LL. B., *Québec*.
Côté, T., *Québec*.
Gravel, P., *Arthabaskaville*.
Grenier, P., *Pointe-aux-Trembles*.
Gendron, J., *Montréal*.
Morrisson, W.-A., *Québec*.
Morisset, C., *Québec*.
McAvoy, D., *Québec*.
Noël, A., *Sherbrooke*.
Roy, F.-E., LL. B., *Lévis*.
Taschereau, E., LL. B., *Québec*.
Toussignant, J.-O., *Québec*.

3^e FACULTÉ DE MÉDECINE

ANNÉE 1890-91

- MM. Aubry, A., M. D., *Ste-Marthe de Vaudreuil*.
Bédard, Az., M. B., *Québec*.
Béland, H., A. B., *Louiseville*.
Blais, M., M. B., *St-Valler*.
Bolduc, J.-E., L. B., *Québec*.
Boulangier, F., A. B., *Ste-Agathe*.
Bourget, Jos., M. B., *St-Joseph de Lévis*.
Brindamour, E.-E., M. B., *St-Prime*.
Cantin, N.-G., M. B., *St-David*.
Cloutier, G., A. B., M. D., *St-Joseph, Beauce*.
Coderre, A., L. B., M. B., *Sherbrooke*.
Côté, L., M. D., *Québec*.
Deschênes, E., A. B., *St-Elséar*.
Dorion, J., L. B., M. B., *Québec*.
Dubord, T., M. B., *Champlain*.
Fiset, L., S. B., *Québec*.
Fortier, R., A. B., M. D., *Québec*.
Garnean, A., A. B., M. B., *Ste-Croix*.
Gauvreau, J., L. B., *Rimouski*.
Jobin, A.-A., S. B., M. B., *Québec*.
Lacerte, J.-R., A. B., M. D., *Lévis*.
Lacroix, W., M. B., *St-Antoine de Tilly*.
Lambert, M., *St-Jean-Chrysostome*.
Leblanc, G., *Trois-Rivières*.
Leclerc, G., A. B., M. B., *Trois-Pistoles*.
Leclerc, J., A. B., M. B., *Ste-Hénédine*.
Lessard, A., S. B., *St-Joachim*.
Marcotte, A., M. B., *Ste-Anne de la Pérade*.

MM. Martin, E., *Rimouski*.
Mathieu, E., M. B., *Québec*.
Nesbitt, T., M. B., *Québec*.
Pâquet, E., A. B., M. B., *St-Nicolas*.
Paré, H., A. B., *Nicolet*.
Rancourt, G., M. B., *St-George, Beauce*.
Riverin, A., S. B., *Chicoutimi*.
Roy, Jos., M. D., *St-Jean-Port-Joli*.
St-Germain, E., *Nicolet*.
Toutant, Thos, M. B., *Champlain*.

Bacon, G., M. B., *Montmagny*.
Bédard, J., M. B., *Charlesbourg*.
Belleau, F., *St-Michel*.
Bernier, D., M. B., *Québec*.
Blouin, A., M. B., *Québec*.
Blondin, E., *Bécancour*.
Boisseau, P., M. D., *Québec*.
Boulangier, P., M. B., *Ste-Agathe*.
Boisvert, Chs., M. D., *Québec*.
Bournival, O., *Nicolet*.
Brousseau, D., M. B., *Québec*.
Catellier, A., M. D., *Québec*.
Chicoine, E., M. B., *St-Pie*.
Clavet, Nap., *Québec*.
Coderre, J.-U., M. B., *St-Antoine de Richelieu*.
Deblois, C., M. B., *Québec*.
Delisle, J.-B., M. B., *Cap-Santé*.
Deschênes, S., *Ste-Anne de la Pocatière*.
Dolbec, P., M. B., *Québec*.
Dufresne, J.-B.-R., M. D., *Québec*.
Dussault, Jos., *St-David*.
Fréchette, A., M. B., *St-Nicolas*.
Gagnon, G., *Lévis*.
Genest, A., *St-Henri de Lauzon*.
Girouard, S., M. B., *Woonsocket, E.-U.*
Laberge, G., M. D., *St-Edouard de Lotbinière*.
Labrecque, A., *Québec*.
Lacerte, H., *Trois-Rivières*.
Lapierre, A., M. B., *Québec*.
Lapointe, A., M. B., *Malbaie*.
Lebel, E.-A., M.-D., *Québec*.
Lesage, A., *Ste-Clair*.
Lupien, L., *Trois-Rivières*.
Marquis, J., *Kamouraska*.
Martineau, E., M. B., *Québec*.
McCormick, P., M. B., *Québec*.
Miller, L., M. B., *Québec*.
Nadeau, A., *St-Elzéar*.
Ouellette, L., *Ste-Anne de la Pocatière*.
Paradis, A., M. D., *St-Pierre-les-Becquets*.
Paradis, R.-L., M. B., *Québec*.
Pelletier, S., M. D., *Ne-aux-Oufs*.
Poliquin, O., *Portneuf*.
Roy, P., M. D., *St-François, Montmagny*.

MM. R
S
S
T
T
V
V

MM. B
Co
Du
Gd
Jo
Le
Ma
M
Po
Ve

MM. Au
Hég
Can
Cas
Den
Dub
Fort
Lan
Lan
Les
Mat
Mén
Pari
Roy
Smit

Belle
Côté,
Laroc
Roy,
Trem

Sont aus
cine de pre
ainsi que l
de Québec,

- MM. Russell, R.-H., *Québec*.
Savard, A., *Malbaie*.
Sirois, P., *Lévis*.
Tardif, P., *Québec*.
Tremblay, J., *Baie St-Paul*.
Turcot, G., M. B., *Québec*.
Vézina, E., M. B., *St-Joseph, Beauce*.
Vézina, V., *Ile-aux-Coudres*.

PHARMACIE

- MM. Bernard, G., *Québec*.
Collet, P., *Lévis*.
Dubé, E., *Québec*.
Goulet, J., *St-Pierre, I. O.*
Jolicœur, D., *Québec*.
Lemieux, A., *Québec*.
Martineau, A., *Québec*.
McCloskey, P., *Québec*.
Power, J., *Québec*.
Veilleux, J., *Lévis*.

4^e FACULTÉ DES ARTS

ANNÉE 1890-91

- MM. Auger, A., *Mendota, Minn., E.-U.*
Hégin, P., *Lévis*.
Cantin, P., *St-David*.
Casgrain, B., *Québec*.
Demers, J., *St-Henri de Lauzon*.
Dubé, D., *Québec*.
Fortier, G., *Québec*.
Lamère, C., *Québec*.
Langelier, G., *Québec*.
Lesage, E., *St-Clair*.
Mathieu, A., *St-Alban*.
Ménard, R., *Québec*.
Pariseault, C.-A., *Québec*.
Roy, G.-P., *Lévis*.
Smith, Chs, *Québec*.

- Belleau, G., *Québec*.
Côté, E., *Québec*.
Larose, A., *Arthabaskaville*.
Roy, A., *Québec*.
Tremblay, J., *Eboulements*.

Sont aussi censés être élèves de la faculté des Arts les élèves en Médecine de première et de seconde année, pour la Chimie et la Botanique ; ainsi que les élèves des deux années de Philosophie du Petit Séminaire de Québec, pour tout le cours.

Grands Séminaires affiliés

L'affiliation des Grands Séminaires à l'Université Laval consiste dans l'acceptation, par l'Evêque du diocèse, de certains points fondamentaux qui servent de base à l'obtention des degrés en Théologie. Les élèves des Grands Séminaires affiliés peuvent obtenir le titre de Bachelier en Théologie en subissant avec succès un certain nombre d'examens trimestriels dans leur propre Grand Séminaire.

LE GRAND SÉMINAIRE DE QUÉBEC, comprenant tous les étudiants en Théologie qui sont sous sa juridiction ou qui en suivent les cours.—*Québec.*

LE GRAND SÉMINAIRE DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE. — *Sainte-Anne de la Pocatière.*

LE GRAND SÉMINAIRE DE RIMOUSKI.— *Rimouski.*

LE GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTRÉAL.— Ce Grand Séminaire, devenu la section montréalaise de la faculté de Théologie de l'Université Laval, a aussi tous les privilèges des Grands Séminaires affiliés.— *Montréal.*

LE GRAND SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI.— *Chicoutimi*

Pour être
moins les
senter aux
des Arts ;
l'examen de
la Philosophie

LE PETIT SÉMINAIRE
quet, I

LE SÉMINAIRE

LE COLLÈGE
Mgr CH

LE PETIT SÉMINAIRE
Supérieur

LE SÉMINAIRE
M. LOU

LE PETIT SÉMINAIRE
rieur, R

LE PETIT SÉMINAIRE
M. E. L

LE PETIT SÉMINAIRE
M. J.-L.

LE COLLÈGE

LE PETIT SÉMINAIRE
Révérend

LE PETIT SÉMINAIRE
Révérend

LE COLLÈGE
Ferreol D

LE COLLÈGE J
S. V., V.

LE COLLÈGE S
Révérend

LE COLLÈGE B

LE COLLÈGE DE
teur, M.
l'abbé Del

Collèges affiliés

Pour être affilié à l'Université Laval, un collège doit 1° enseigner *au moins* les matières nécessaires pour mettre les élèves en état de se présenter aux épreuves du Baccalauréat et de l'Inscription dans la faculté des Arts; 2° exiger, comme sanction générale, que ses élèves subissent l'examen des Lettres après la Rhétorique, et l'examen des Sciences et de la Philosophie, après les deux années de Philosophie.

- LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, *Québec*.— Supérieur, Mgr Benjamin Pâquet, Prot. Apost., A. B., T. D.
- LE SÉMINAIRE DE NICOLET, *Nicolet*.— Supérieur, Révérend M. G. Proulx.
- LE COLLÈGE DE SAINTE-ANNE, *Sainte-Anne de la Pocatière*.— Supérieur, Mgr Ch Poiré, Camérier d'honneur de Sa Sainteté.
- LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE, *Sainte-Thérèse de Blainville*.— Supérieur, Révérend M. A. Nantel, A. M.
- LE SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES, *Trois-Rivières*.— Supérieur, Révérend M. Louis Richard, Chanoine.
- LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, *Rimouski*.— Supérieur, Révérend M. R.-Ph. Sylvain.
- LE PETIT SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI, *Chicoutimi*.— Directeur, Révérend M. E. Lapointe, A. M.
- LE PETIT SÉMINAIRE DE SHERBROOKE, *Sherbrooke*.— Supérieur, Révérend M. J.-L.-H. Roy.
- LE COLLÈGE DE LÉVIS, *Lévis*.— Supérieur, Révérend M. F.-N. Fortier, S. B.
- LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE, *Saint-Hyacinthe*.— Supérieur, Révérend M. Rémi Ouellette, Chan.
- LE PETIT SÉMINAIRE DE MONNOIR, *Sainte-Marie de Monnoir*.— Supérieur, Révérend M. F.-X. Jeannotte.
- LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION, *L'Assomption*.— Supérieur, Révérend M. Ferréol Dorval, V. F.
- LE COLLÈGE JOLIETTE, *Joliette*.— Supérieur, Révérend M. C. Beaudry, C. S. V., V. F.
- LE COLLÈGE SAINT-LAURENT, *Saint-Laurent*, près Montréal.— Supérieur, Révérend Père G.-A. Dion, C. S. G.
- LE COLLÈGE BOURGET, *Rigaud*.— Directeur, Révérend M. O. Joly, C. S. V.
- LE COLLÈGE DE MONTRÉAL, *Montréal*.— (Séminaire des Philosophes, Directeur, M. l'abbé Lelandais, P. S. S.; Petit Séminaire, Directeur, M. l'abbé Delavigne, P. S. S.)

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1890-91.

DOCTEURS EN THÉOLOGIE

MM. L.-H.-L. Simard.
J.-I.-P.-O. Cloutier.

DOCTEURS EN DROIT

Hon. H. Mercier.
Hon. J. Blanchet.
M. J.-R. Quigley.

DOCTEURS EN MÉDECINE

MM. C.-A. Lesage, avec distinction (1866)
J.-E. Vanasse, M.
L.-J.-A. Valois, M.
Ls de Lotbinière Harwood, M.
Chs-A. Rochon, M.
T. Caron, M.
A.-H.-N. Bellemarre, M.
C. Gariépy, avec distinction, M.
J.-T. Dion, M.
S. McDuff, M.
N.-A. Dussault, M.
U.-J. Lalonde, M.
Ls-A. Charlebois, avec distinction, M.
S. Derome, M.
J.-C.-E. Daunais, M.
J.-B.-N.-J. Auger, avec distinction, M.
A. Catellier, avec distinction, Q.
P.-G. Laberge, avec grande distinction, Q.
E.-A. Lebel, Q.
J.-B.-R. Dufresne, Q.
J.-R. Lucerts, avec grande distinction, Q.
T.-P. Roy, Q.
G.-J. Roy, Q.
L. Côté, Q.
A.-E. Aubry, Q.
S. Pelletier, Q.
G. Cloutier, avec distinction, Q.
P. Boisseau, Q.
G.-E.-R. Fortier, avec distinction, Q.

DOCTEURS ÈS LETTRES

Hon. F.-G. Marchand.
MM. A. Gingras.
P. de Cazes.
J. Marmotte.
A. Decelles.
A. Poisson.

LICENCIÉ EN THÉOLOGIE

M. C.-N. Gariépy, *avec grande distinction.*

MAITRES ÈS ARTS

MM. M. Belzile, *Rim.*
P. de Foville, P. S. S.
J. Moyen, P. S. S.
P. Rousseau, P. S. S.
P. Schlickling, P. S. S.
E. Roinard, P. S. S.
A. Orban, P. S. S.
J. Charlebois, C. S. V., *Jol.*

BACHELIERS EN THÉOLOGIE

MM. S.-A. Lortie.
C.-N. Gariépy.

BACHELIERS EN DROIT

MM. A. Bouchard, *M.*
E.-A.-B. Ladouceur, *M.*
R. de Lorimier, *M.*
J.-N.-A. Chagnon, *M.*
J.-C. de Martigny, *Q.*
H. Lepage, *Q.*
C.-H. Cimon, *Q.*
C.-E. Taschereau, *Q.*
A. Laurie, *Q.*
A.-H. Faucher, *Q.*
C.-H. Archer, *Q.*
F.-E. Roy, *Q.*

BACHELIERS EN MÉDECINE

MM. Ls.-A. Charlebois, *M.*
R.-A. Paradis, *Q.*
N.-G. Cantin, *Q.*
J.-E.-L. Miller, *Q.*
F.-X.-J. Dorion, *Q.*
M.-T. Blais, *Q.*
Rousseau, *Q.*

MM. R.-L. Paradis, *Q.*
A.-A. Jobin, *Q.*
J.-E. Mathieu, *Q.*
Ls-A. Fréchette, *Q.*
C.-G. Rancourt, *Q.*
J. Leclerc, *Q.*
E.-E. Brindamour, *Q.*

BACHELIERS ÈS ARTS

MM. H. Paré, *Nic.*
J.-E. Dubé, *Jol.*
F. Boulanger, *Q.*
J.-E. Hamelin, *St-A.*
J.-B. Marcotte.
J. Guilbault, *Ass.*
Z. Desmarais, *Ass.*
H. Ricard, *3 Ric.*
P.-O. Lacasse (1885).
W.-H. Cox, *Jés.*
H. David, *Jés.*
J. Devlin, *Jés.*
A. Lagacé, *Jés.*
J.-B. Lagacé, *Jés.*
E. Léonard, *Jés.*
J. Marleau, *Jés.*
A. Versailles, *Jés.*
J. Walsh, *Jés.*
J. Whelan, *Jés.*
C.-A. Roy, *Q.*
J.-M.-A. Rousseau, *Q.*
J.-E. Frenette, *Q.*
J.-F.-X. Bossé, *Q.*
J.-O. Veilleux, *Q.*
G. Fortier, *Q.*

BACHELIERS ÈS LETTRES

MM. M.-L.-G. Ecrément, *Ass.*
E. Meunier, *Jol.*
J.-A. Guilbault, *Jol.*
F.-X. Guay, *Chic.*
A. Fortier, *Jés.*
H.-R. Bellerose, *Jol.*
V. Collette, *Monn.*
I. Bélanger,
J. Gauvreau, *Rim.*
H. Joannette,
D. Roberge, *Mont.*
A. Boivin, *Mont.*
A. Trudeau, *Mont.*
V. Vachon, *St-H.*
W.-A.-E. Flynn, *Rim.*
J. Gadoury,
J. Chevalier,
L. Racicot,
J.-B. Ménard, *St-L.*
J.-W. Lavergne, *St-L.*

MM. T. Vanasse, *Nicolet*.
J.-H. Riopelle,
F.-A. Grondin,
E. Dessert,
E. Martin, *Rim*.
P. Lamontagne, *Q*.
C.-F. Delâge, *Q*.

BACHELIERS ÈS SCIENCES

MM. J. Bergeron, *Tr.-Riv*.
Z. Malo, *Monn*.
G. Pion, *Monn*.
J.-T. Lachance,
F.-A.-A. Labelle, *Bour*.
J. Boivin, *Monn*.
N. Lambert.
E. Vézina, *Ste-A*.
O. Lapointe, *Bour*.
H. Pelletier, *Ste-A*.
J. Demers, *Jés*.
J. Lapiere, *Jés*.
J.-F.-B.-M. Deschênes, *Q*.
A. Turoot, *Q*.
A. de Beaulieu Pelletier, *Q*.
C. Gosselin, *Q*.

INGÉNIEURS CIVILS

MM. J.-N. Giroux.
E.-R. Faribault, *avec distinction*.
C.-O. Sénécal.
A. Bonin.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

M. W.-P. Neilson.

PRIX ET MEDAILLES

décernés à la fin de l'année académique 1890-91

FACULTÉ DE DROIT

MÉDAILLES STANLEY

Médailles données par Son Excellence le Gouverneur-Général, lord Stanley de Preston, pour un concours écrit sur toutes les parties de l'enseignement du Droit entre les élèves de troisième année, à Québec.

Médaille d'argent, M. J.-O. Toussignant.

MÉDAILLE ANGERS

Prix donné par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, l'hon. A.-R. Angers, et décerné à l'élève qui a subi les meilleurs examens de terme pendant ses trois années d'étude de Droit civil, à Québec.

Médaille obtenue par M. A. Lauric.

MÉDAILLES TESSIER

Médailles données par l'honorable Juge Tessier, Doyen à Québec de la faculté de Droit, et destinées à encourager le travail habituel dans la faculté de Droit, à Québec, pendant tout le cours d'étude.

Médaille d'argent, M. C. Archer.
Médaille de bronze, M. A. Lauric.

PRIX CASGRAIN

Prix donné par M. Thomas-Chase Casgrain, professeur de Droit criminel, pour un concours par écrit sur le Droit criminel entre les élèves qui suivent ce cours.

M. C.-F. Delâge.

1873—Al
1874—Jo
1875—Al
1876—Ac
1877—Gi
1878—Ga
1879—Al
1880—L.
1881—Wl
1882—Lo

1875—Le-
1876—Fé
1877—Heu
1878—Alp
1879—Phil
1880—Edou
1881—Ovid
1882—Thé
1883—Clou

Voici la
e Galles,
encouru.

Anat
Jeron
J.-Os
* Eug

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX MORRIN (QUEBEC)

2e année.—1er Prix.—M. A.-A. Jobin.
2e Prix.—M. J. Dorion.

FACULTÉ DES ARTS

PRIX DU PRINCE DE GALLES

(depuis qu'il n'est plus attaché au Baccalauréat ès Arts).

RHÉTORIQUE

MESSIEURS

1873—Alfred Cloutier, Q.
1874—Joseph Lemaitre, N.
1875—Alphonse Lemieux, Q.
1876—Achille Routhier, Q.
1877—Gilbert Miville, S.-A.
1878—Gaudiose Brousseau, Q.
1879—Alphonse Bernier, L.
1880—L.-M. Gérin, N.
1881—William-J. Kelly, S.-L.
1882—Louis Fortier, Q.

MESSIEURS

1883—Thomas Lefebvre, Q.
1884—Napoléon Laflamme, Q.
1885—Adalbert Guillot, Q.
1886—Pierre Bouffard, Q.
1887—Elias Roy, L.
1888—Aurèle Nadeau, L.
1889—Albert Dorais, Nio.
1890—D. Lalanne, Mont.
1891—Louis Boyer, Mont.

PHILOSOPHIE

MESSIEURS

1875—Le-Félix Pinault, R.
1876—Félix Landry, Q.
1877—Heuri Gouin, Q.
1878—Alphonse Corriveau, N.
1879—Philippe Bérubé, R.
1880—Edouard Baril, N.
1881—Ovide Côté, R.
1882—Théodule Blais, Q.
1883—Clovis Arsenault, Q.

MESSIEURS

1884—Ernest Devoy, N.
1885—Eugène Gólinas, N.
1886—Joseph Guérard, Q.
1887—John McGrath, Univ.
1888—Pierre Bouffard, Q.
1889—Elias Roy, L.
1890—Hermann Pelletier, S.-A.
1891—Oscar Dorais, Nio.

Voici la liste des élèves qui ont eu droit de concourir pour les Prix du Prince de Galles, au dernier concours. Les élèves marqués d'un astérisque n'ont pas concouru.

RHÉTORIQUE

MESSIEURS

Anatole Lachapelle, Ass.
Jeremiah-F. O'Meara, S.-L.
J.-Octave Mousseau, Bourg.
* Eugène Lefebvre, S.-T.

MESSIEURS

* Jules-E. Leclair, S.-T.
Philippe Perrier, Mont.
Hugh Lennon, Mont.
Joseph Trépanier, Mont.

MESSIEURS

- * Martin Reddy, Mont.
- Jos.-Elz. Savard, Chic.
- Emile Hudon, S.-A.
- Achille Comptois, Sherb.
- H.-F. Paradis, Lévis.
- Benjamin Michaud, Q.
- * Mathieu Bernard, S.-T.
- * Phil. Cousineau, S.-T.

MESSIEURS

- Louis Boyer, Mont.— *Priz.*
- * Hermidas Gagnon.
- * A. Paiement, S.-T.
- * Jos. Archambeault, S.-L.
- Salmon Rossignol, Chic.
- * Napoléon Bigras, S.-T.
- Fortunat Bourbonnière, Mont.
- Louis Derome, Mont.

PHILOSOPHIE

MESSIEURS

- Albert Dorais, Nic.
- Oscar Dorais, Nic.— *Priz.*
- Alfred Lane, Ass.
- Arsène Roy, Q.
- Evariste Chevalier, Ass.
- Joseph Richard, T.-R.
- * Joseph Monette, S.-T.
- Edouard Provancher, T.-R.
- Arthur Rousseau, Q.
- Auguste Boulet, S.-A.
- * Lerenzo Prince-Lebeuf, S.-T.
- Michael-P. Hart, S.-L.
- * Eugène Guilbault, Ass.
- André Audet, Rim.

MESSIEURS

- William Derome, Mont.
- * J.-T.-B. Dechène, Q.
- John Bourgeois, T.-R.
- * Arthur Marcotte, S.-T.
- * Charles Campeau, S.-T.
- Alphonse Langlais, S.-A.
- * Oscar Gauthier, Mont.
- * Hector Jasmin, S.-H.
- * Zoël Decelles, S.-H.
- Daniel Hughes, S.-L.
- * Evariste Gélinas, T.-R.
- * J.-W.-D. Denis, Jol.
- Jules Frenette, Q.

1856—
1859—
1861—
1862—
1863—
1864—
1865—
1866—
1867—
1868—
1869—
1870—
J
J
L
L
P
P
H
N

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À JUILLET 1890. (1)

BACHELIERS

1^o BACHELIERS ÈS SCIENCES

MESSIEURS

- 1856—Jean Delâge.
Hammond Gowen.
1859—Hubert Beaudet.
Charles-A. Delâge.
Narcisse Fortier.
François Gagné.
1861—Auguste Laverdière.
Hilaire Marceau.
Raphaël Danis.
1862—Honoré Constantin.
O.-C. Godin.
1863—Wilbrod Couture.
Louis-David Larose.
Conrad Gill.
1864—Zéphirin Lorrain.
1865—Pierre Boily.
Paul Larocque.
Antoine Ouellet.
1866—Ernest Audette.
Elséar Couture.
Philéas Lessard.
Herménégilde Dubé.
J.-O. Dubois.
Arthur Duval.
1867—Etienne Grondin.
William Sheehy.
François Cinq-Mars.
Joseph Marquis.
1868—Réal Guénard.
Nazaire Pâquet.
1869—Zoël Lambert.
1870—Eutrope Dionne.
James Ballantyne.
Joseph Dumas.
Louis Hébert.
Zéphirin Caron.
Pierre Genest.
Honoré Julien.
Napoléon Lemoine.

MESSIEURS

- 1871—Avila Cherrier.
Arthur Desjardins.
Charles-Phil. Richard.
Lionel Lindsay.
Frédéric Tétreault.
Pierre Ruel.
Arsène Piché.
Arthur St-Louis.
Ferdinand Gauvreau.
1872—Raymond Caisse.
Antoine Lemay.
Ernest Duguay.
Philippe-Joseph Brady.
Edmond Duchesnay.
1873—Edouard Lamontagne, Q.
Alphonse Beaudet, Q.
Gabriel Cloutier, S.-A.
Jean-Baptiste Bérubé, Q.
Charles Lespérance, Q.
Joseph Bouliane, S.-A.
Joseph Drapeau, S.-A.
Jean Pelletier, S.-A.
1874—Norbert Proulx, N.
Olivier Beauchesne, N.
Olivier Mathieu, Q.
Edouard Pagé, Q.
Jules Quesnel, S.-T.
Adolphe Blondin, N.
Anthime Carrières, S.-T.
1875—Joseph Brousseau, Q.
Stephen Proulx, N.
Alfred Pâquet, Q.
Félix Pinault, R.
1876—Philippe Hébert, N.
Edouard Belleau, Q.
Louis Tremblay, S.-A.
Anatole Camiré, N.
Charles Tessier, N.
Zotique Legris, N.

(1) Voir plus haut les gradués de 1891, page 84.

MESSIEURS

- 1877—Edmond Paradis, Q.
Philippe Dechêne, S.-A.
Herméngilde Boufard, Q.
Etienne Gosselin, S.-A.
Louis Lessard, S.-A.
1878—Louis Gagnon, Q.
George Bellerive, Q.
Achille Thibault, R.
Stanilas Doucet, N.
Charles Gouin, Q.
George Paquin, Q.
Maxime Fillon, Q.
Charles Leclerc, S.-A.
Arthur Gouin, Q.
1879—Arthur Vaillancourt, S.-T.
Rodrigue Laberge, S.-T.
Alfred Perron, R.
Achille Rousseau, Q.
1880—Marie-Rosaire-Geo. Matte, Q.
L.-E. Pelletier, Q.
Luc Hébert, N.
Lucien Lavallée, N.
Théophile Paré, N.
1881—Louis Coulombe, Q.
Louis Lepage, R.
Joseph Sirols, R.
Olympe Joly, J.
1882—Jules-Eug.-Aurélien Angers, Q.
Joseph-Octave Langlois, Q.
Louis-Adolphe Grenier, Q.
Joseph-Elsdar Galerneau, Q.
Louis Rousseau, S.-A.
David Gagnon, S.-A.
Phillippe Delisle, S.-A.
Abel Tremblay, C.
Edmond Jovcan, Q.
Alfred Manseau, Jol.
Thomas Marcoux, Q.
Télesphore Simard, Q.
Jos.-Adélar-Alf. Castonguay, Q.
François-Joseph Langlais, Q.

MESSIEURS

- 1883—F.-X.-Alfred Roy, Q.
Jos.-Ulric East, Q.
Honoré Garneau, T.-R.
Antoine Langis, R.
1884—André Michaud, Q.
C.-Olivier Lafèche, N.
1885—C.-Rosaire Paquin, Q.
M.-J.-Napoléon Picher, Q.
Robert Brady, N.
1886—C.-Etienne Cloutier, Q.
Joseph-F.-X. Jobin, Q.
1887—Ovide Larouche, Ch.
Charles Guilbault, Jol.
1888—Félix Dugal, Q.
Michel-T.-P. Lambert, Q.
Ernest Sylvestre, Jol.
Wilfrid Laurendeau, Jol.
Arthur Asselin, Jol.
Placide Desrosiers, Jol.
Zénon Fontaine, Jol.
Pierre Pichette, Jol.
Albert Forget, Jol.
1889—Pierre Leclerc, Q.
Adélar Riverin, Q.
Albert-Alphonse Jobin, Q.
Rom. Fiset, Rim.
Benjamin Morin, Nic.
Camille Honle, Jol.
J.-O.-Alexandre Champoux, Jol.
J.-Urgel Sévigny, Jol.
J.-H.-Ozias Archambault, Jol.
J. Alfred Peltier, Jol.
Joseph Beaulieu, Jés.
1890—T. Fortin, Chic.
N. Legault, Bourget.
A. Lessard, Q.
G. Racette, Jol.
U. Verreau, Rim.
F. Beaudry, Jés.
E. Lavigne, Jés.

2° BACHELIERS ÈS LETTRES

MESSIEURS

- 1856—Richard Alieyn.
Charles Dallaire.
Isaie Jodoin.
1857—Joseph Nadeau.
1859—Mathias Huot.
1861—Pierre MacKay.
Marcel Chabot.
Patrick Doherty.
Napoléon Laliberté.
Henri-Thomas Taschereau.

MESSIEURS

- 1864—Henri Paquet.
1865—Théodore Jobin.
1866—Crawford Lindsay.
Philippe Sylvain.
1867—Henri Delagrave.
1868—Isidore-Noël Belleau.
Basile Desrochers.
Anselme Déziol.
Edouard Labrecque.
Alyre Collet.

1868—C
1869—H
A
N
O
T
A
F
1870—J
Ch
En
Fe
1871—T
A
Ch
A
La
1872—N
N
Pe
1874—Ad
1875—Je
Da
Em
Ar
Ch
E
1876—Th
La
Fr
Re
Jos
Ab
Oli
1877—Jos
Vic
Jose
Geo
Eug
1878—Edo
Pier
Jose
La-B
1879—A.-F
Sim
Arth
1880—Osa
Eusé
Chs-
Josep
88—Alfr
Josep
Chs-
Edmo

MESSIEURS

- 1866—Charles Darveau.
 1869—Henri Tétu.
 Apollinaire Gingras.
 Narcisse Proulx.
 Onésiphore Turgeon.
 Théodule Delagrave.
 Adjudor Turcotte.
 Frédéric Gauthier.
 1870—J.-B.-Honoré Chouinard.
 Charles Clément.
 Ernest Delisle.
 Félix Gendron.
 1871—Théophile Gonthier.
 Adalbert Blanchet.
 Cléophas Gagnon.
 Antoine Gobeil.
 Lawrence Cannon.
 1872—Narcisse Parant.
 Napoléon Bernier.
 Peter O'Leary.
 1874—Adjudor Samson.
 1875—Jean Gosselin, Un.
 David Pampalon, Q.
 Emile Dionne, Un.
 Arthur Poliquin, Un.
 Charles Couture, Un.
 Eudore Poirier, S.-T.
 1876—Thomas Chapais, Un.
 Ls.-Jos. Bourassa, S.-A.
 Frs.-Xav. Gosselin, Et. pr.
 René Labbé, S.-A.
 Joseph Bergeron, Q.
 Abraham Paradis, Q.
 Olivier Moisan, Q.
 1877—Joseph Turcotte, Q.
 Victor Charland, Q.
 Joseph-Edmond Roy, Un.
 George Lemay, Q.
 Eugène Belleau, Q.
 1878—Edouard Bouffard, Q.
 Pierre Langlois, S.-T.
 Joseph-E. Desrochers, Q.
 Ls.-Elle d'Anjou, R.
 1879—A.-Philippe-E. Panet, Et. pr.
 Siméon Tourigny, N.
 Arthur Delisle, Q.
 1880—Osias Gagnon, Sh.
 Eusèbe Belleau, L.
 Chs-Edouard Dorion, Q.
 Joseph Fortin, Q.
 1881—Alfred Létourneau, Q.
 Joseph Lavoie, S.-A.
 Chs-Eugène D'Amour, R.
 Edmond Lachapelle, As.

MESSIEURS

- 1882—Edouard Letendre, Q.
 Ls.-Albert-Renvoyé Rousseau, Q.
 Hor.-Ernest Choquette, S.-H.
 Wilfrid Larose, As.
 Auguste Rocher, As.
 Edmond Perrault, Jol.
 1883—Emeric Legault, S.-L.
 Henri-E. Vanier, S.-L.
 Joseph Ferland, Jol.
 1884—Ludovic Brunet, Q.
 Séraphin Maheu, Q.
 Victor Lessard, Q.
 Henri-Arthur Lachance, Q.
 Omer Beaubieu, Q.
 1885—Deus Boucher, N.
 Jules Constantin, Q.
 1886—Ephraïm Bédard, Q.
 C.-Arthur Pettigrew, Q.
 Charles Verge, Q.
 Oscar Brodeur, Sher.
 H. Préfontaine, Sher.
 Alexandre Lippé, Sher.
 Joseph McKinnon, S.-L.
 Godefroi Langlois, S.-L.
 Jean-Bte Papillon, Nic.
 Jules-E. Côté, Et. pr.
 1887—J.-Camille de Martigny, S.-T.
 J.-B.-Alphonse Blouin, Q.
 Noël Prud'homme, Jol.
 A.-E. Aubry, S.-T.
 1888—D.-E.-Léon Rousseau, Q.
 G.-A. Coderre, Sher.
 1889—Julien Chabot, Q.
 Henri Hébert, Nic.
 Jules Dorion, Q.
 Michel-L. Lamarre, Jés.
 Pierre Barrette, Jés.
 1890—B. Benoit, S.-T.
 H. Joannet, S.-T.
 J. Boissonneault, S.-T.
 M. de la Bruère, S.-H.
 A. St-Amour, S.-H.
 R. Beaudoin, Ass.
 V. Larose, Ass.
 A. Marsan, Tr.-Riv.
 O. Bellemare, Tr.-Riv.
 T.-M. Préville, Jol.
 J.-A. Bernier, Jol.
 H. Fréchette, Jol.
 J.-E. Bolduc, Q.
 A. Pepin dit Lachance, Q.
 J. Décarrie, Jés.
 J. Guérin, Jés.

3^e BACHELIERS ÈS ARTS

MESSIEURS

- 1854—Benjamin Pâquet.
Pierre Roussel.
- 1855—Thomas-Aimé Chandonnet.
John O'Brien.
- 1856—Pierre Audet.
George Dormer.
Honoré Lecours.
Jean Matts.
Côme Morisset.
Hugh-Gates Murray.
- 1857—Napoléon Maingui.
George Desbarats.
- 1858—Gaspard Bourdages.
Régis Gosselin.
Charles-Narcisse Hamel.
Charles Lindsay.
Eugène Renault.
Charles-François-Stanislas
Langellier.
Basile Routhier.
- 1859—Laurent Catellier.
Louis-Honoré Pâquet.
Alexis Pelletier.
Antonin Nantel.
- 1860—Napoléon Cinq-Mars.
- 1861—François Thérien.
- 1862—Louis-Nasaire Bégin, avec prix
du Prince de Galles.
- 1863—Auguste Gosselin, avec prix du
Prince de Galles.
Cyrilas Pelletier.
- 1864—François Audet.
Joseph Bédard.
Louis Gauthier.
- 1865—Jos.-Eudore Cauchon.
Louis Langis, avec prix du P.
de Galles.
Léon Vidal.
James-George Colston.
Jos.-Herménégilde Lecourt.
- 1866—George Côté.
François-Xavier Gosselin.
Philippe Landry.
Adrien Papineau, avec prix du
P. de Galles.
Louis Sanfaçon.
Félix Kavanagh.
Ed. Leclerc.
- 1868—Elséar Bellemare.
Edouard Ling.
Joseph Dumont.
Clovis Lafamme.
Malcolm Guay.
Philéas Fortier.
- 1869—Charles Bourque.
Edmond Marcoux.
- 1870—Benjamin Demers, avec prix du
P. de Galles.

MESSIEURS

- 1870—Cyrille-Alfred Marois.
Phidime Giguère.
John O'Farrell.
Anastase Bernard.
Thomas Bérubé.
Nérée Beauchemin.
- 1871—Alphonse Pouliot, avec prix du
P. de Galles.
Anselme Rhéaume.
Salluste Duval.
Louis Asselin.
Philéas Boulet.
- 1872—Ernest Nadeau.
Victor Huart.
Auguste Bourbonnais.
Thomas-Michel Labrecque.
- 1873—Lindor Ethier, N., avec prix du
Prince de Galles.
Placide Roy, Q.
Médéric Roy, N.
Télesphore Lafloche, N.
Delphis Brochu, Q.
Arthur Belleau, Q.
Charles Fitzpatrick, Q.
Jean Gosselin, S.-A.
- 1874—Victor Livernois, Q.
Zéphirin Lahaye, Q.
Hippolyte Sirois, Q.
Alfred de la Chevrotière, Q.
Louis Savard, Q.
Jean Chaisson, Q.
Alfred Pouliot, Q.
- 1875—Henri Cimou, Q.
Cyrille Noël, Q.
Grégoire Auclair, Q.
Médéric Tremblay, Q.
François Faguy, Q.
- 1876—Chs-Eug. Pouliot, Q.
Félix Landry, Q.
Paul Chénard, S.-A.
Louis Pelletier, S.-A.
Evariste Prince, N.
Joseph Girard,
Edouard Pilon, S.-T.
Joseph Lemaitre, N.
Joseph Feuilteault, Q.
Pierre Jutras, N.
Alphonse Pelletier, S.-A.
William Verge, Q.
Israël Hamel, N.
Joseph Roy, Q.
- 1877—Alphonse Lemieux, Q.
Henri Gouin, Q.
Athanase Biron, N.
Louis St-Pierre, S.-A.
Joseph de Champlain, R.
Arthur Chamberland, R.
Louis-A. Lavoie, R.

1872

1878

1879—

1880—

1880—

A

A

1881—E

MESSEURS

- 1877—Gilbert Lemieux, Q.
Adolphe Michaud, S.-A.
Philéas Laberge, Un.
Joseph Savard, Q.
Eugène Gauvreau, Q.
Félix Blanchet, S.-A.
George Pelletier, S.-A.
1878—Louis-A. Pâquet, Q.
Arthur Scott, Q.
Alphonse Corriveau, N.
Elzéar Delamare, Q.
Joseph Beaudouin, Q.
Arthur Marchand, Q.
Ferdinand Béland, N.
Hermann Brunault, N.
Alfred Tremblay, S.-A.
Alphonse Bélanger, R.
Paul Blouin, Q.
Alphonse Tétu, S.-A.
Edmond Bernier, Q.
Chs-Edouard Brunault, N.
Louis Boulay, Q.
Louis Paradis, Q.
Alphonse Garneau, Q.
Onil Milot, N.
Pierre d'Auteuil, Q.
Damien Gratton, S.-T.
Alexandre Lafrance, Q.
Jules Gratton, S.-T.
Arthur Hébert, Q.
Elzébert Roy, Q.
James Prendergast, Q.
Honoré Préchette, Q.
Adalbert Fontaine, Q.
Octave Gagnon, Q.
1879—Gilbert-Miville Dechêne, S.-A.
Philippe Bérubé, R.
Daniel Reunessey, S.-T.
Avila Bourbonnais, S.-T.
Ferdinand Dupuis, S.-A.
Alfred Richard, S.-A.
F.-X. Gosselin, Q.
Valère Gosselin, Q.
1880—Jos.-Arthur Lynch, Q.
Edouard Baril, N.
Emile Tardivel, Q.
Hubert Lessard, Q.
Ernest Chouinard, Q.
G. Brousseau, Q.
Clément Leclerc, Q.
J.-A. Dionne, Q.
H.-A. Dionne, Q.
J.-O.-Edm. Verret, Q.
Chs Prince, N.
J.-Miville Dechêne, S.-A.
1880—R.-A. Drapeau, R.
Alphonse Bernier, Q.
Alexandra Jodoin, Q.
1881—Edmond Paré, Q.

MESSEURS

- 1881—Jules Bauset, Q.
Napoléon Angers, Q.
Philéas Corriveau, Q.
Phileas Théberge, Q.
Eugène Roy, Q.
Augustin Gagnon, R.
Philippe Pinault, R.
Ovide Côté, R.
Chs-A. Gauvreau, R.
Elie Morris, R.
Joseph Rioux, R.
Alexandre Maltais, C.
Jos.-Etienne Gagnon, L.
Napoléon Préville, J.
Alcibiade Durand, J.
Ls-Elzéar Pelletier, Q.
1882—R. P. Arthur-Bory O'Neil,
(*Collège Memramcook.*)
Théodule Blais, Q.
Eugène Lapointe, Q.
Joseph-Odina Guimont, Q.
Louis-Amateur Olivier, Q.
George Payette, S.-T.
William Early, S.-T.
Fortunat Fournier, R.
Médard Belsile, R.
Joseph Roy, C.
Joseph Marchand, As.
Alfred Marsolais, As.
William-J. Kelly, S.-L.
Alfred Crevier, S.-L.
1883—Rosario Morissette, Q.
Nazaire Olivier, Q.
Jos.-Clovis Arsenaull, Q.
Patrick Durkin, Q.
Joseph LeVasseur, S.-A.
Louis Bacon, S.-A.
Lucien Gauvreau, S.-A.
Pierre Marchildon, T.-R.
François Boulay, T.-R.
Dorothee Fournier, R.
Elphège-L. Guertin, S.-L.
Frédéric Tessier, S.-L.
David-R. Murphy, S.-L.
Eugène Murphy, S.-L.
Ls-Jos.-Octave Sirois, R.
Jean-Bapt. Ruest, R.
Ls-Philippe Demers, S.-H.
J.-B.-Alphonse Bélanger, As.
Stanislas Deslierres, Monn.
Jean-Bapt. Bélanger, R.
J. Dauth, S.-H.
1884—Edouard Plamondon, Q.
Abraham Vaillancourt, Q.
Auguste Beaudry, Q.
Joseph Simard, Q.
Frs-Xavier Feultault, Q.
Albert Dion, Q.
Théodore Trépanier, Q.

MESSIEURS

MESSIEURS

1884—Louis Fortier, Q.	1887—Nap. Ferland, Jol.	1857
Jos.-Adelme Lavoie, Rim.	Alfred Laliberté, Jol.	
Ernest Devoy, N.	George Gariépy, T.-R.	1858
Arthur-O. Papillon, N.	Achille Daigle, T.-R.	
John-J. Lenehan, S.-L.	Arsène Prévost, Bourg.	
John-J.-E. Finen, S.-L.	Hormidas Hamelin, Sher.	1859
Thomas-J. Daley, S.-L.	O. Dubois, Sher.	1860
Arthur Théoret, S.-L.	1888—N. Gariépy, Q.	1861
George-W. Brown, S.-L.	J.-T.-P. Hébert, Q.	1862
Patrick-Henry Brown, S.-H.	Eugène Pâquet, Q.	
Léon Arcand, T.-R.	Pierre Bouffard, Q.	
1885—Ludger Alain, C.	A. Carrier, Sher.	
Claud Wheeler, Q.	G. Colelough, Rim.	1863
Alphonse Belsile, Q.	R. Colelough, Rim.	1864
Thomas Lefebvre, Q.	Frédéric Gélinas, Nic.	1865
J.-Florian Lavoie, Q.	George Desilets, Nic.	
Joseph-G. Boucher, Q.	F.-X. Pelland, Jol.	
Camille Pouliot, Q.	Michel Roberge, Jol.	1866
J.-Abel Rochette, Q.	Henri Martel, Jol.	
Pierre-V. Faucher, Q.	Anthime Jolicoeur, Jol.	1867
Siméon Bernard, Q.	Gédéon Deshayes, Jol.	
Joseph Richard, Jol.	1889—J.- Athanase Blais, S.-H.	
Jean-Baptiste Choinière, S.-L.	Arthur Côté, Rim.	
Zéphirin Migneron, S.-L.	L.-H.-Joseph Morin, Jol.	
Louis Guertin, S.-L.	J.-Avila Beauchamp, Jol.	
Eugène Gélinas, N.	J.-A.-Omer Valois, Jol.	1868
1886—John Hayes, Sher.	J.-P.-Léon Ducharme, Jol.	
Alfred Leblanc, Sher.	Philéas Fillion, Q.	
John Mullen, S.-L.	P.-Alphonse Garneau, Q.	1869
Gaudiose Laguerre, Nic.	Joseph Veilleux, Q.	
Philippe Lajoie, Nic.	Omer Plante, Q.	
Hector Désaulniers, Nic.	Alfred-Jos.-Vilbon Paré, Q.	
J.-B. Bissonnette, S.-H.	J. Leclerc, Q.	
J. Cardin, J.	Alfred Lortie, Q.	1870
René Fortier, Q.	Jos.-Elzéar Lamoureux, Sher.	
Arthur Simard, Q.	Henri-Anicet Simard, Sher.	
Gustave Rémillard, Q.	Pierre Larose, S.-H.	
François Pelletier, Q.	Télesphore Parizeaux, Jés.	
Alexandre Taschereau, Univ.	Joseph de Boucherville, Jés.	1871
J.-Cléophas Simard, Q.	Médéric Martineau, Jés.	
Alfred Morisset, Q.	1890—J.-A. D'Amour, Rim.	
Joseph Guérard, R.	J.-E. Lamoureux, Sherb.	
Arthur Larivière, Q.	H. Béland, Tr.-Riv.	
Télesphore Soucy, Q.	A. Tourigny, Tr.-Riv.	
F. Roulean, Rim.	C.-G. Rancourt, LéV.	
J.-D. Lebel, Rim.	V.-N. Tremblay, Chic.	
1887—Albert Constantinault, Bourg.	A. Bazin, S.-H.	1872
Gédéon de la Durantaye, As.	A. Lafond, S.-H.	
Joseph-R. Lacerte, Q.	R. Dumouchel, Jés.	
G.-Adjutor Rivard, Q.	O. Gladu, Jés.	
Arthur Vincent, Q.	J. Lamarre, Jés.	
L.-Henri-L. Simard, Q.	L. Loranger, Jés.	
Désiré-H. Girouard, Un.	A. Mercier, Jés.	
J.-B. Chouinard, R.	F. Pelletier, Jés.	
G. Leclerc, Rim.	P. Trudel, Jés.	
La-Hormidas Langlais, Rim.	C. Briasset, Jés.	
Adalbert-Guillot, Q.	F. Haarth, Jés.	
Joseph-P. McGrath, Un.	J. Foisy, Jés.	
Moses O'Bready, Sher.		

4° BACHELIERS EN MÉDECINE

MESSIEURS

- 1857—Magloire Turcot.
B. Goulet.
- 1858—Romuald Gariépy.
Elzéar Desjardins.
John Fitzpatrick.
- 1859—Louis-J.-Alfred Simard.
- 1860—Alfred Lachaine.
- 1861—A pollinaire-E. Grenier.
- 1862—Laurent Catellier.
Charles-Antoine Delégo.
Napoléon Dion.
Charles Verge.
- 1863—Ulric Aroand.
- 1864—Olivier-Alphonse Hébert.
- 1865—Conrad Gill.
Edmond Héroux.
Charles Lesage.
- 1866—W.-Solfrid Larue.
Henri-Josué Martin.
- 1867—Jean-Baptiste Bolduc.
Rcmuald Fiset.
Paul-Etienne Grandbois.
Jules-Guernon Lussier.
George Matte.
Albert Phillon.
- 1868—L.-J.-Lactance Archambault.
Louis-Elite Beauchamp.
Charles Gingras.
- 1869—Ferdinand Doherty.
Gustave Turcotte.
Pierre-Arch.-Anaëct Collet.
Michael Coote.
- 1870—Wilbrod Mayrand.
Malcolm Guay.
Basile Desrochers.
Benjamin Blouin.
Emile Dubé.
Adolphe Lemire.
- 1871—Evans Rochette.
Cyrille-Emile Vaillancourt.
Ernest Delisle.
Zéphirin Gravel.
Michel Fiset.
Arthur Vallés.
Louis Gauvreau.
- 1872—Narcisse-Eutrope Dionne.
Moïse Rheault.
Joseph-Philippe Ladrière.
Louis-Napoléon Fortin.
Richard-Philip Alleyne.
Richard-Tancred Fortier.
Joseph-Odilon Lauriault.
William Maguire.
Edwin Turcot.
Joseph-Phidime Giguère.
Honoré Labrecque.
Pierre Lemieux.

MESSIEURS

- 1872—Louis-Ephrem Olivier.
Louis Verner.
Samuel Pouliot.
Damase Rossignol.
Auguste Ross.
Amédée-Arthur Tousignant.
- 1873—Nérée Beauchemin.
Charles Clément.
Philéas Boulet.
Arthur Desjardins.
Thomas Tremblay.
Cléophas Choquette.
Eusèbe Beaudry.
Josué Pinault.
Edouard Scallon.
Onésime Mazurette.
Wenceslas Bilodeau.
Joseph-Eugène Turcot.
Edmond Brun.
Théodore Talbot.
- 1874—Odilon Desjardins.
Hughes-E. Desrosiers.
Joseph-Côme Maranda.
Patrick-G. Jennings.
L.-J.-Amable Dostalar.
David Lepage.
Auguste Bourbonnais.
J.-Frs-Régis Latraverse.
Tanerède Lamoureux.
Joseph-Robert Alexander.
Arthur-L. Smith.
Alfred Dion.
George Bolduc.
Louis-Frémont Burroughs.
C.-Horace-Miville Dechêne.
Gabriel Lachance.
G.-Phillibert Tanguay.
Thomas Laliberté.
George-D.-B. Watters.
- 1875—Michel-Delphis Brochu.
Charles-Vivian O'Connor.
Joseph-H.-A. Matte.
Joseph-Paradis Lavoie.
J.-G.-Charles Lespérance.
George-Stanislas Grégoire.
Antoine-Emm. Belleau.
Louis Crépault.
Charles-Alphonse Dubé.
Arndé-Alf.-Mathias Falardeau.
Joseph Godbout.
Joseph-Adhémair Jeannotte.
L.-N.-Emile Lacoursière.
Abraham Larochele.
Arthur-Frédéric Poulin.
Alphonse Létellier de St Just.
George Fréchette.
- 1876—Peter Conroy.

MESSIEURS

- 1876—Edouard Morin.
Gasp.-Hya. Turcot.
Pierre Blanchet.
Patrick-Peter Delaney.
Léon-Achille Gauvreau.
Jos.-Edou.-Alphonse Méthot.
Jos.-Edou. Hercule Poisson.
Jos.-Adjutor Samson.
Israël Joncas.
Henri Trudel.
Arthur-Alfred Watters.
James-Henry Ward.
- 1877—Eugène Bédard.
Frs.-X. Gosselin (de St-Charles).
Simon Grenier.
L.-U.-Aurèle Ngél.
Hippolyte Sirois.
J.-D.-Ernest Girard.
Charles-E.-A. Côté.
L.-Arthur Poliquin.
L.-O.-Maxime Bellemare.*
Jos.-A. Langlois.
H.-Philippe Rouleau.
- 1878—J.-Félix Landry.
William-A. Verge.
L.-S.-Alfred de la Chevrotière.
M.-T.-Edouard Belleau.
Pierre-H. Brassard.
Pierre-S.-W.-A. Gauvreau.
Joseph-H.-Edm. Veilleux.
E.-Odina Cloutier.
Abraham Paradis.
Narcisse-E. Roy.
Ls.-Ant. Généreux.
Victor-C. Sansfaçon.
Aloy.-P. Renneker.
Chs.-Narcisse Gauvreau.
- 1879—Damase Carrières.
Samuel-J. Kelly.
L.-Clovis Mayrand.
Joseph-Alphonse Marcoux.
Joseph-A. Pelletier.
Auguste-C. Hamel.
Emile Poirier.
William-H. Blagdon.
Edmond-H. Provost.
Aimé Trudel.
Zéphirin-Stanislas Giasson.
Joseph-Eusèbe Bergeron.
Charles-Noël Barry.
George-Théophile Moreau.
L.-G.-Philéas Deblois.
- 1880—Joseph-Valère Côté.
Joseph Cherrier, M.
Aimé Gaboury, M.
Isaïe Cormier, M.
- 1881—Hubert-Alfred Pinault.
Louis-Charles-Alex. de Léry.
Charles-Eusèbe Lamioux.
Charles-Salluste Roy.

MESSIEURS

- 1881—John-Columbus Howe.
François-N. Devlin.
Arthur-Alphonse DeBlois.
Thomas Duhig.
Gustave-Adolphe Casgrain.
Ephrem Lessard.
George-William Jolicœur.
Félix-Gustave Lafontaine, M.
Joseph Chaffers, M.
Joseph Leroux, M.
Albert Thibaudeau, M.
Louis-Eugène-Nap. Matte, M.
Joseph-Wilfrid Prévost, M.
Arthur Joyal, M.
- 1882—Louis-Elzéar Pelletier.
Louis-Michel Moreau.
Joseph-Pierre DeBlois.
Patrick Cooté.
George Matte.
Alfred Morin.
Joseph-Henri Sinclair.
Joseph Desjardins, M.
Michael-Thomas Brennan, M.
Joseph Surprenant, M.
Paul-Arthur David, M.
Rodrigue Mignault, M.
Emile Sylvain, M.
- 1883—Étienne Gosselin.
Sifroi Dumont.
Frédéric-Stanislas Caron.
Ls.-François Lepage.
Pierre Monat.
J.-B.-Octave-Léon Noël.
Michael-Henry Brophy.
Alphonse Lamothe.
- 1884—Alfred-Edouard Richard, Q.
Jules Paradis, Q.
Louis-Auguste Gagné, Q.
Alfred Létourneau, Q.
Louis-Philippe Normand, Q.
Amédée-Anaëlet Bernard, Q.
Eugène Larue, Q.
Siméon-Eugène Grondin, Q.
Charles Collet, Q.
Alexandre Boucher, Q.
Oscar Cloutier, Q.
Louis-Victor Benoit, Q.
Horace-Ernest Choquette, Q.
J.-O. Lambert, M.
Wilbrod-Antoine Hénault, M.
- 1885—Chs.-F.-Xav. Prévost, Q.
Jos.-François Langlais, Q.
Nazaire Gingras, Q.
Adjutor Couturier, Q.
Louis-Philippe Ploard, Q.
Joseph Cinq-Mars, Q.
C.-E.-Albert de Villers, Q.
Jean-Baptiste Richard, M.
Charles Marcell, M.
N.-Gédéon Chabot, M.

MESSIEURS

- 1885—Arthur Delisle, M.
L.-N. Delorme, M.
S. Fillatrault, M.
Ch.-Ov. Ostiguy, M.
L.-J.-Hercule Roy, M.
- 1886—J.-Damase Pagé, Q.
J.-F.-Thomas Savary, Q.
F.-X. Feuiltaut, Q.
Henri Bétique, Q.
Egide Gingras, Q.
Joseph Poliquin, Q.
Arthur Lavoie, Q.
Sosthènes Lefrançois, Q.
Jos.-Zéphirin Triganne, Q.
P.-Uldéric Garneau, Q.
Alf.-Antoine Duhamel, M.
Jos.-A.-Théode Mayrand, M.
J.-Arthur Riocard, M.
Ls.-Edouard Schiller, M.
Jos.-Arthur Daignault, M.
Elphège-R. de Cotret, M.
Horace Thériault, M.
Ohs.-Edouard Rasconi, M.
John-N.-P. Mount, M.
- 1887—Elz. Edouard Labrecque, Q.
Antonio Brassard, Q.
L.-P. Legendre, Q.
J.-Fréd.-Jules Constantin, Q.
Rosaire Paquin, Q.
J.-A.-Ephraïm Bédard, Q.
Damase Larue, Q.
Philippe Lord, Q.
Pierre-V. Faucher, Q.
J.-O. Siros, Q.
Pierre Trudel, Q.
Edmond Savard, Q.
Arthur Potvin, Q.
J.-Edouard Laberge, M.
J.-B.-Emile Ostiguy, M.
J.-Stanislas Desjardins, M.
George Villeneuve, M.
J.-T.-D. de Pontbriand, M.
Ls.-J.-B. Pelletier, Q.
- 1888—J.-A. Boucher, Q.
C.-E. Côté, Q.
C.-A.-E. Costolow, Q.
J. Guérard, Q.
G.-Alb. Giroux, Q.
John Hayes, Q.
J.-L.-Alidore Noël, Q.
E.-T.-Arthur Simard, Q.
C.-Herm. Plante, Q.
J.-Armand-M. Bédard, Q.
D.-Euclide Rainville, Q.
J.-L.-Emile Saint-Hilaire, Q.
P.-E.-Alphonse Villeneuve, Q.
Charles Verge, Q.
L.-Victor Vézina, Q.
Edouard Provengal, Q.

MESSIEURS

- 1888—J.-Narcisse Létourneau, M.
J.-Rodolphe Boulet, M.
Oscar-F. Mercier, M.
S.-Simon Poirier, M.
L. de Lotbinière Harwood, M.
J.-E. Lesage, M.
Ad.-Lemoyné de Martigny, M.
Gswald-René de Cotret, M.
- 1889—L.-P.-Napoléon Ledue, M.
Jean-Guillaume Rourke, M.
J.-B.-Rivard Dufresne, Q.
Ed.-Albert Label, Q.
Joseph-R. Lacroix, Q.
Germain Laberge, Q.
Pierre-J.-B. Boisseau, Q.
R.-Auguste Paradis, Q.
Philippe Roy, Q.
Henri-Masson Duhamel, M.
E. Laurin, M.
Ls.-Joseph Désy, M.
Gustave Bacon, Q.
Ls.-Alfred Castellier, Q.
Walter-A. Strapp, Q.
E.-Téléphore Caron, Q.
Léon Côté, Q.
- 1890—A.-E. Aubry, Q.
R. Beaudry, M.
A.-E. Bédard, Q.
O.-A. Bissonnette, M.
J.-A. Blouin, Q.
C.-E. Boisvert, Q.
P.-P. Boulanger, Q.
J.-O. Bourget, Q.
J.-A. Brien, M.
J.-E.-P. Chagnon, M.
E. Chicoine, Q.
G.-A. Coderre, Q.
J.-U. Coderre, Q.
C.-N. Deblois, Q.
J.-B. Delisle, Q.
T. Dion, M.
F.-X.-P. Dolbeac, Q.
T. Dubord, Q.
R. Fortier, Q.
S.-J. Girouard, Q.
R. Hébert, M.
W. Lacroix, Q.
C.-A. Lapierre, Q.
E.-G. Leclerc, Q.
A.-F. Marcotte, Q.
E.-G. Martineau, Q.
P.-P. McCormick, Q.
T.-T. Nesbitt, Q.
E. Paquet, Q.
H. Préfontaine, M.
P. Synott, Q.
G.-G. Turcot, Q.
L.-V. Vézina, Q.

3^e BACHELIERS EN DROIT

MESSIEURS

- 1856—Richard Alleyr.
Charles-Etienne Dallaire.
Hammond Gowen.
1857—George Desbarats.
1858—Côme Morisset.
Alexandre Fraser.
Guillaume Bossé.
Arthur Casgrain.
Pantaléon Pelletier.
1859—Jean-Baptiste Hébert.
1860—A. Blais.
Gaspard Bourdages.
Jean-Baptiste Delâge.
Chs-Frs-St. Langelier.
A.-Basile Routhier.
1861—L.-A. Seers.
Charles-Narcisse Hamel.
F.-Régis Gosselin.
Charles-P. Lindsay.
Félix Rainville.
1862—Henri-Thomas Taschereau.
Joseph Etu.
Jean Blanchet.
Edouard Gauthier.
René Casgrain.
1863—Ludger Hould.
Marcel-Hubert Chabot.
1864—Pierre Mackay.
Ivan-Tolkien Wetherspoon.
Zéphirin Mayrand.
1865—James-George Colston.
Raphaël Danis.
Louis-Honoré Huot.
Cyrias Pelletier.
Alfred Prendergast.
Jules-Ernest Larue.
1866—François-Xavier Audet.
Jean-Alfred Charlebois.
Trefflé Oulmet.
Lucien-Amédée Turcotte.
1867—Joseph Bédard.
Charles-Ignace Gill.
Guillaume Languedoc.
Léon Vidal.
1868—Joseph-Eadore Cauchon.
Elzéar-A. Déry.
James-N. Humphrey.
Théodore Jobin.
Gaspard LeMoine.
Crawford-W. Lindsay.
Ferdinand Roy.
1869—Hector Marchildon.
Frs-Eug.-Alf. Evanturel.
1870—Henri Delagrave.
Stanislas Perreault.
René Dupont.

MESSIEURS

- 1870—Thomas Molony.
François-Fortunat Rouleau.
1871—Wilbrod Miller.
Isidore-Noël Belleau.
Godefroi Gourdeau.
1872—Théodore Paquet.
Joseph Maltais.
François-Xavier Lemieux.
Joseph-Alphonse Rouleau.
Charles Chartré.
Achille Larue.
Linère Taschereau.
1873—Jean-Narcisse Proulx.
Honoré-J.-B. Chouinard.
Thomas Nesbitt.
Taschereau Fortier.
Tancredè Grondin.
Edouard Bégin.
1874—Albert-Joseph-Taché Bender.
David-Rouleau Barry.
C.-E.-Léonidas Dionne.
Arthur Legaré.
Jules Tessier.
Robert-St-Barbe Young.
1875—Jules-Alexandre LeMoine.
Olivier-Eugène Rouillard.
Owen-Barnard Devlin.
Jean-Charles-L.-T. Chapais.
Pierre-Paul-Ernest Smith.
Edward-Graves Meredith.
Joseph Allaire.
Henry-Sebastian O'Connor.
Edouard Philibert.
1876—Rob.-Peel-W. Campbell.
Charles Fitzpatrick.
Auguste Tessier.
Thomas-Connelly Aylwin.
1877—Joseph-G. Couture.
A.-Gustave Dionne.
Charles-Panet Angers.
Onésiphore-D. Labrie.
Arsène Piché.
1878—J.-Isaac Lavary.
Joseph-Edouard Bolly.
J.-Eugène Drolet.
Edouard-Larus Burroughs.
Edmund-Roche Alleyr.
John-C. O'Donnell.
James-Langlois Bell.
1879—Cusaak-P. Roney.
L.-Félix-M. Pinault.
Charles-Eugène Pouliot.
François-Xavier Gosselin.
Joseph-Evariste Prince.
Archibald Cook.
Eugène Simard, M.

1860-

1881-

1882-A

Pier

MESSIEURS

- 1880—L.-Charles-A. Angers.
Joseph-Edmond Roy.
J.-Boutin Bourassa.
Phil.-Michel Laberge.
Louis-Joseph Riopel.
Alexandre-Ignace Gauvreau.
Louis-Frémont Burroughs.
Philippe-Auguste Choquette.
Joseph Savard.
J.-E.-Alfred StGeorge.
William-Noble Campbell.
L.-Nap. Guindon, M.
Joseph-Edouard Paradis, M.
1881—Arthur-Félix-Alf. Chamberland.
Jean-Pierre-Honoré Chassé.
Guillaume-George Bellerive.
Joseph-Alfred Kinfret, M.
Louis-George-Auguste Cressé, M.
Joseph-Stanislas Doucet, M.
Auguste-Etienne Mackay, M.
Louis-Edouard Turgeon, M.
Jos-Alphonse-Pierre d'Auteuil.
Marie-Hidall Simard.
James-Pierre Prêdorgast.
Paul-Jean-Baptiste Blouin.
Emeric-Philippe Bertrand, M.
Toussaint-Théop. Brousseau, M.
Joseph-Dominique Leduc, M.
Louis-Jean-Etienne Taché, M.
1882—Arthur-Cyrille-Albert Malouin.
Thomas Blanchet.
J.-Edmond Fortin.
Jacques Bureau.
Auguste-Théodore Chalifour.
Joseph Grenier.
Joseph-Alfred-Emile Chouinard.
Elz.-Robert-Adolphe Taschereau.
Théod-Alphée-A. Marquis.
Jean-George LeBouthillier.
Achille Carrier.
Edmond-Gustave Joly.
Valère Gosselin.
Jean-Baptiste-Hercule Dorion.
Charles Grenier.
Alfred Morancy.
Joseph-Philippe Martel, M.
Maurice Baillairgé, M.
Joseph Baulne, M.
George-Elzéar Fortin, M.
M.-L.-Amédée Bissonnette, M.
Jos.-Eugène-Ed. Marion, M.
Amédée Dugas, M.
Eusèbe Laliberté, M.
Edouard-Urlic Lafontaine, M.
Pierre-Uldéric Renaud, M.
Pierre-Elzéar Drouin, M.
William-G. Morgan, M.
Cornelius McCully, M.
Pierre-T. Poirier, M.

MESSIEURS

- 1882—Henri-Arthur Cholette, M.
La-Napoléon Champagne, M.
1883—Charles-Isaie Labrie.
Edm.-Stanislas Garneau.
Louis-Rodolphe Roy.
Jos.-Daniel Plamondon.
Charles-François Roy.
Adolphe-Alfred Drapeau.
Pierre-Antoin Bidegaré.
Amédée-Jos.-Chenest Beaudin.
Edmond Lortie.
Firmin Campbell.
Louis-Arsène Lavallée, M.
Daniel-Jean Hennessy, M.
Jos.-Arthur Lynch, M.
Jos.-Stanislas Laroux, M.
Joseph Mélançon, M.
Jos.-George-Evariste Héroux, M.
Geo.-Robert-Arthur Prieur, M.
La-Joseph Papineau, M.
Tancred-Toussaint Moreau, M.
David-Arthur Lafontaine, M.
Raoul Dandurand, M.
Jos.-Pierre Roy, M.
Cuthbert-Alph. Chênevert, M.
Romulus-H. Laurendeau, M.
Charles-Horace StLouis, M.
Chs-Edouard Gagnon, M.
1884—Jos.-Alphonse Boissonnault, Q.
Alfred Dionne, Q.
Damase-Eleusippe-Er. Larue, Q.
Léonce-Auguste Rinfret, Q.
Jean Bouffard, Q.
Edmond-George Paré, Q.
Herménégilde-Jos.-Oct. Roy, Q.
Joseph-Charles StAmant, Q.
Charles-Adélar Gosselin, Q.
Louis-David Morin, Q.
Charles-Salomon Roy, M.
François-Raymond Marceau, M.
Charles-Eusèbe Gratton, M.
Jean-Lomer Gouin, M.
Victor Allard, M.
Edouard Bauset, M.
George Laurendeau, M.
Arthur-Hetchings Chambers, M.
Edouard-Jean Bédard, M.
Jean-George-Godefroy Goffin, M.
Jean-Henri-Rom. Delfausse, M.
Joseph-Oct.-Charles Olivier, M.
Louis-Philippe Brodeur, M.
Louis Bélanger, M.
Ernest-Louis Desaulniers, M.
1885—Jos.-Albert Hébert, M.
Charles Lanctot, M.
Jos.-Odilon Marceau, M.
Joseph-A. Brunet, M.
Louis-Philippe Tremblay, M.
Ernest-S. Mathieu, M.

MESSIEURS

- 1885—Philéas Corriveau, Q.
 George Lemay, Q.
 Robert-Errol Bouchette, Q.
 Joseph-Félix Dumontier, Q.
 Philémon DeVarenes, Q.
 G.-Emile Larue, Q.
 Cyrille-Hector Champagne, M.
 Théop.-Apollinaire Corriveau, Q.
 James-Secretan Dunbar, Q.
 George-E.-A. Jones, Q.
 Achille-Auguste Rhéaume, Q.
 Stanislas-Adolphe Germain, M.
 Albert-E. De Lorimier, M.
 Léon Gérin, M.
 Jos.-Antoine Villiard, M.
 1886—Pierre-Emile Bélanger, Q.
 Joseph Létourneau, Q.
 Jos.-Edouard Chabot, Q.
 J.-Théophile Lemieux, Q.
 Félix Larue, Q.
 F.-X.-Arthur Tremblay, Q.
 François-Xav. Lemieux, Q.
 Blaise Letellier, Q.
 Charles D'Amour, Q.
 Louis de G. Prévost, M.
 E. Hénault, M.
 M.-J.-Alf.-Lemire Marsolais, M.
 L.-Adélaré Brien, M.
 L.-J.-Ovide Hétu, M.
 Arch.-Chaussegros de Léry Mac-
 donald, M.
 Ls.-Wilfrid Sicotte, M.
 L.-Philippe Demers, M.
 L.-A.-Aimé Gendron, M.
 R.-Stanislas Lacoursière, M.
 David-R. Murphy, M.
 Jos.-F.-Philéas Forget, M.
 Ls.-Amédée Gaboury, M.
 Auguste Rocher, M.
 Hector Chauvin, M.
 Charles-M. Ducharme, M.
 Jos.-Edmond Perrault, M.
 1887—Jos.-H. Bourget, Q.
 G.-Cyrilas Roy, Q.
 Louis-Omer Beaubien, Q.
 Louis-G. Belley, Q.
 J.-Edouard Plamondon, Q.
 Philippe-Jos. Jolicœur, Q.
 Ludger Alain, Q.
 Chs.-Auguste Edge, Q.
 J.-P.-Alphonse Bégin, Q.
 Adélaré Turgeon, Q.
 Wilfrid Larose, M.

MESSIEURS

- 1887—L.-P.-H. Viau, M.
 F.-E. Meredith, M.
 H.-H.-A. Gervais, M.
 A.-A.-A. Bruneau, M.
 J.-B. Robitaille, Q.
 A. Rémillard, Q.
 E. Bourgeois, M.
 A. Legaré, M.
 F. Cormier.
 1888—Cyr. Renaud, Q.
 Vict. Lessard, Q.
 T.-M.-W. Pampalon, Q.
 L.-O. Audet, Q.
 J.-A. Théoret, M.
 J.-B.-M.-V. Morin, M.
 A. Crépeau, M.
 A. Beauclou, M.
 J.-Boyce Allen, M.
 P.-O. Lavallée, M.
 Eug.-Hon. Godin, M.
 Fr.-Ubalde Plourde, M.
 Eug. Gélinae.
 Hubert Sanche, M.
 1889—Adjutor Bouliane, M.
 Phil.-Romuald Merizzi, M.
 Jules-Evariste Côté, Q.
 P.-Ferdinand-H. Audet, Q.
 A.-W.-A. Beaumont Joubert, M.
 H.-G. Carroll, Q.
 1890—J.-B.-E. Audet, Q.
 P.-A. Chauveau, M.
 J.-N. Colpron, M.
 F.-G. Crépeau, M.
 C. DeGuise, Q.
 E.-F.-E. de Varennes, Q.
 A. Fiset, M.
 E.-L. Fiset, Q.
 A. Giroux, M.
 J.-W. Jocks, M.
 J.-M.-V. Laberge, Q.
 E.-A.-B. Ladouceur, M.
 N.-K. Lafamme, Q.
 L.-J.-P. Lamarche, M.
 C.-A. Lafrance, Q.
 C.-A. Lippé, M.
 J.-H. Meunier, M.
 E.-A. Rinfret, M.
 G.-A.-B. Rivard, Q.
 F.-X. Roy, M.
 H.-F. Schetagne, M.
 A.-J.-A. St Denis, M.
 F.-E. Villeneuve, M.

1870—
 1871—
 1872—
 1873—
 1874—
 1875—
 1876—
 1877—
 1878—
 79—
 Na

6^e BACHELIERS EN THÉOLOGIE

MESSIEURS

- 1870—George-Pierre Côté.
Adrien Papineau.
- 1871—Joseph-Clovis-K. Lafamme.
David Gosselin.
René Casgrain.
- 1872—Henri Tétu.
J.-Edmond Marcoux.
Zoël Lambert.
Benjamin Demers.
Thomas Bérubé.
Honoré Leslerc.
Daniel McIntosh.
Cyrille-Alfred Marois.
- 1873—Anselme Rhéaume.
- 1874—Adalbert Blanchet, Q.
T.-Michel Labrecque, Q.
Edouard Carrier, Q.
Paul Dubé, S.-A.
Zéphirin Caron, S.-A.
Fortunat Pelletier, S.-A.
Narcisse Proulx, S.-A.
Octave Pelletier, S.-A.
John O'Farrell, S.-A.
Patrick Towhay, S.-A.
Joseph Lavery, S.-A.
Frs.-Xavier Garneau, S.-A.
Charles Richard, S.-A.
- 1875—Lionel Lindsay, Q.
Cléophas Gagnon, Q.
Eric Audette, Q.
Frs.-Henri Bélanger, Q.
Ernest Nadeau, Q.
Jacques Gauthier, Q.
Joseph-Alph. Huart, Q.
John Hogan, Q.
Edward Walker, Q.
Peter-M. O'Leary, S.-A.
Alphonse Carbonneau, R.
- 1876—Michael McKenzie, Q.
William-B. McDonald, Q.
Arthur Caron, Q.
Placide Roy, Q.
Jean Chaisson, Q.
Olivier Mathieu, Q.
Louis Guérin, Q.
Gabriel Cloutier, S.-A.
Jean-B. Gosselin, S.-A.
Arthur Belleau, Q.
- 1877—Frs.-Xav. Pélanger, Q.
Laughlin McDonald, Q.
Joseph Quinan, Q.
William Hamilton, Q.
- 1878—George McCrea, Q.
Alfred Pâquet, Q.
- 79—John-Lawson McDonald, Q.
Narcisse-Alph. Lemieux, Q.

MESSIEURS

- 1879—William Grant, Q.
John Seubert, Q.
Emile Dionne, S.-A.
George Pelletier, S.-A.
Louis StPierre, S.-A.
Louis Lessard, S.-A.
A.-Percy Philipps, R.
- 1880—Henri-Arthur Scott, Q.
A.-Eustace Maguire, Q.
John Connolly, S.-A.
Jos.-Cajetan Bérubé, R.
Joseph de Champlain, R.
Louis Savoie, R.
Emile Pouliot, R.
Henry-Charles Becker, M.
Dennis McMahon, M.
Albert-John McKeon, M.
Henri Gouin, Q.
Olivier Moisan, Q.
J.-Ls-Honoré Fréchette, Q.
Joseph D. Beaudouin, Q.
Gilbert-Arthur Lemieux, Q.
William O'Leary, Q.
- 1881—Herménégilde Bouffard, Q.
Daniel-Webster Moriarty, Q.
Joseph-Alexandre Lafrance, Q.
Arthur Marchand, Q.
Charles Boulay, Q.
Albert Rouleau, Q.
- 1882—Etienné-Olivier Corriveau, Q.
Jean-Casimir Drolet, Q.
Robert Hughes, Q.
Lachlan McPherson, Q.
Patrick-Sarsfield O'Ryan, Q.
Jean-Baptiste Bélanger, R.
Achille Thibeau, R.
- 1883—Jos.-Marie-Alphonse Genest, Q.
- 1884—Jos.-Olivier-Edmond Verret, Q.
Alfred-Edward Burke, Q.
John-A. McDonald, Q.
Arthur-J. Timon, Q.
Gédéon-Stanislus Hamel, Q.
Thomas-S. Gibbons, M.
- 1885—Angus Chisholm, Q.
Pierre Plante, Q.
Joseph Laberge, Q.
Rosario Morrissette, Q.
S.-L.-J. Siros, Rim.
J.-D. Rioux, Rim.
Thomas Marcoux, Q.
- 1886—Chs-Fran. Kane, M.
Frs.-Jn. Butler, M.
J.-B. Levasseur, Q.
Albert Côté, Q.
- 1887—Joseph Gignac, Q.
Alfred Bastien, M.

MESSIEURS

- 1888—P.-A.-R. Lagueur, Q.
- J.-L.-E.-G. Rémillard, Q.
- J.-E.-L. Poirier, Q.
- J.-T.-P.-O. Cloutier.

MESSIEURS

- 1888—Donald-J. Summers, Q.
- 1889—J.-F. Grace, M.
- Henri Simard, Q.
- 1890—N. O'Reilly, M.

1889—

7° BACHELIERS EN DROIT CANONIQUE

MESSIEURS

- 1870—Narcisse-Alph. Lemieux, Q.
- Jean Hébert, Q.
- John Seubert, Q.
- 1880—Jos.-D. Beaudouin, Q.
- J.-L.-H. Fréchette, Q.
- A.-Eustace Maguire, Q.
- William O'Leary, Q.
- G.-Benjamin Dionne, Q.
- 1881—Herménégilde Bouffard, Q.
- Arthur Scott, Q.
- Albert Rouleau, Q.

MESSIEURS

- 1892—Etienna-Olivier Corriveau, Q.
- Jean-Casimir Drolet, Q.
- Hubert Lessard, Q.
- Patrick-Sarsfield O'Ryan, Q.
- 1884—Jos.-Olivier-Edmond Verret, Q.
- John Bradley, Q.
- Alfred-Edward Burke, Q.
- John-A. Macdonald, Q.
- Arthur-J. Timon, Q.
- Th. Marcoux, Q.

INGÉNIEURS CIVILS

MESSIEURS

- 1889—Pietro Persiani.
- Ettore Germini.
- Le chevalier Giuseppe Moneti.
- Sifroy-Joseph Fortin.
- Urgel-Pierre Boucher.
- 1890—O. Arcand, avec la plus grande distinction.

MESSIEURS

- 1890—E.-F. Fussey, avec grande distinction.
- J.-L. Spénard, avec grande distinction.
- H.-J. Lefebvre, avec distinction.
- H.-L.-M. Auclair, avec distinction.

DÉPARTEMENT VÉTÉRIINAIRE

1ER DEGRÉ

MESSIEURS

- 1889—Ch. Chamilly de Lorimier.
- George-Henry Mount.
- Achille Joly.
- Guillaume Alary.
- Frédéric-Albert Duclos.
- Louis Poullot.
- Joseph-Avila-George Mount.
- Albert Dauth.
- J.-D.-Marius Grothé.
- Thos-Edm. Leclerc.
- Chs-Pacifique Damas.
- Le-Alfred d'Amour.
- Chs-Aug. Sénécal.
- Wolfred Nelson.

MESSIEURS

- 1889—Léopold-Adolphe Girard.
- Albert-Aimé Etienne.
- Victor-Théodule Daubigny.
- 1890—Z. Dufresne.
- E. Auclair.
- E. Millot.
- J.-B. Brunet.
- A. Maffette.
- C.-Z. Lepage.
- L. Lapointe.
- D. Généreux.
- A. Guertin.
- C. Bricault.

1887—Th
Cy
1888—Lo
1889—Ed
Ch
1883—Fra
Pie
Fra
Ant
Oet
1886—Anc
Iré
1887—Ant
Fra
1889—J.-I
Inas
Bru
Ach
1871—Cha
1874—Tho
1876—Cha
Elsé
1879—Emn
Pier

2ND DEGRÉ

MESSIEURS

- 1889—Timothée Mignault.
David-Arthur Piette.
Joseph-A. Tellier.
W.-B. Desmarteau.
W.-D. Durocher.
C.-L. Leduc.
N. Masson.
R.-A. Reid.
Albert Dauth.
V.-Théodule Daubigny.
Jos.-Albert Letiecq.
Chs-Chamilly de Lorimier.
Louis Pouliot.

MESSEURS

- 1889—Joseph-Avila Guy.
1890—M. Grothé.
C.-P. Dumas.
T.-E. Leclair.
A.-A. Etienne.
W. Neilson.
Ls-A. D'Amour.
G.-H. Mount.
L.-A. Girard.
F.-A. Duolos.
G. Alarie.
A. Joly.
J.-A. Simard.

MAITRES OU LICENCIÉS

1° LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE

- 1882—M. Olivier Mathieu.

2° LICENCIÉ ÈS SCIENCES

- 1887—M. Salluste Duval.

3° MAITRES ÈS ARTS

MESSIEURS

- 1857—Thos-E. Hamel, *ad eundem*.
Cyrille-E. Legaré, *ad eundem*.
1868—Louis Beaudet, *ad eundem*.
1869—Edouard-Michel Méthot.
Charles-Honoré Laverdière.
1863—François Desaulniers.
Louis Dagenais.
Pierre Lagaë.
François-Ignace Paradis.
Antoine-Narcisse Bellemare.
Octave Audet.
1866—André Pelletier.
Irénée Douville.
1867—Antonin Nantel.
François-A.-Hubert LaRue.
1868—J.-Elie Panneston.
Isaac Gélinas.
Bruno Leclerc.
Achille Vallée.
1871—Charles Bacon.
1874—Thomas Moreau.
1876—Charles Baillairgé.
Elsar Couture.
1879—Emmanuel Guilbert.
Pierre Girard.

MESSEURS

- 1880—François-X. Cloutier.
Napoléon Caron.
R. P. J.-C. Carrier, C. S. C.
Jos. Séguin, C. S. V.
Magloire Legaré.
Joseph-Delphis Meunier.
François-Xavier Jackel.
M.-Thomas Labrecque.
Charles-Philippe Richard.
1881—Joseph Giguère.
Alphonse Bérard.
François-Xav.-Eugène Eremont.
R. P. Auguste Dion, C. S. C.
1882—R. P. Moïse McGarry, C. S. C.
R. P. Godefroy Robert, C. S. C.
R. P. Charles Jolly, C. S. C.
R. P. Théophile Barré, C. S. C.
R. P. Auguste Louage, C. S. C.
R. P. Amédée Guy, C. S. C.
R. P. Alfred Roy, C. S. C.
R. P. Philéas-Fréd. Bourgeois,
C. S. C.
Cléophas Gagnon.
1883—Louis Richard.
Raymond Caisse.

MESSIEURS

- 1883—Télesphore Lafèche.
 1884—Jos.-Clovis-K. Lafamme.
 Jos.-Edmond Marcoux.
 1885—Victor Huart,
 Eugène Roy, *ad eundem*.
 1886—J.-A.-P. Lefebvre.
 Athanase Biron.
 1887—Olivier-E. Mathieu.

MESSIEURS

- 1887—Edmond Paradis.
 Joseph Roy.
 P.-J. Peemans, C. S. V.
 C.-Philéas Choquette.
 1889—Alexandre Vaillant
 1890—R. P. J.-E. Foucher, C. S. V.
 E. Lapointe.

4^o LICENCIÉS EN MÉDECINE

MESSIEURS

- 1855—François-A.-Hubert Larue, avec
distinction.
 1856—Napoléon Lavoie, avec *distinction*.
 1860—Romuald Gariépy, avec *distinction*.
 Louis-J.-Alfred Simard, avec
 grande distinction.
 1861—Alfred Lachaine, avec *distinction*.
 1863—Charles-Antoine Delâge, avec *distinction*.
 Napoléon Dion, avec *distinction*.
 Charles Verge, avec *distinction*.
 Laurent Catellier.
 1866—Damase Archambault.
 Charles-Alexandre Lessage, avec
 distinction.
 1867—F.-X.-Edmond Héreau, avec *distinction*.
 Camille Lafontaine.
 Thomas-Godfrey McGrath, avec
 distinction.
 Lucien Moraud.
 1868—Solfrid-Wilbrod Larue.
 Romuald Fiset, avec *distinction*.
 Michael Ahern, avec *distinction*.
 Henri-Josué Martin.
 J.-Edouard Badeaux, avec *distinction*.
 1869—Jules-Guernon Lussier, avec *distinction*.
 A.-George Matte, avec *distinction*.
 Paul-Etienne Grandbois, avec
 grande distinction.
 Cyrille Lacombe, avec *distinction*.
 J.-Bte Bolduc, avec *distinction*.
 A.-Albert Pihlion, avec *distinction*.
 B.-Gérin Lafontaine, avec *distinction*.
 Zotique Rousseau.
 Hubert Neilson.
 1870—Edmond Gauvreau.
 Charles Gingras.

MESSIEURS

- 1870—L. - J. - Lactance Archambault,
 avec *grande distinction*.
 Alfred - Miville Dechêne, avec
 grande distinction.
 Chs Delagrave, avec *distinction*.
 Edouard Rouleau, avec *distinction*.
 Wilbrod Mayrand.
 Louis-Elie Beauchamp.
 Napoléon Fiset.
 Antoine Larue.
 Edmond-de Sales Laterrière.
 George Garon.
 Horace Crépault.
 1871—Michael Cote.
 Adolphe Lémire.
 Cyrille-Emile Vaillancourt.
 1872—Joseph-Eusède Grondin.
 Basile Desrochers.
 Gustave Turcotte.
 Moÿse Rheault.
 Joseph-Edouard Ladrière.
 Joseph-Benjamin Blouin.
 Evans Rochette, avec *distinction*.
 1873—William Maguire.
 1874—Edwin Turcot, avec *distinction*.
 Ephrem Olivier, avec *distinction*.
 Philippe Charest, avec *distinction*.
 Honoré Labrecque.
 Charles Clément.
 Odilon Lauriault.
 Charles-Nérée Beauchemin.
 Théodore-A. Talbot.
 Thomas Tremblay.
 Richard-Ph. Alleyn.
 Charles-A. Casgrain.
 M.-R.-A.-Tancred Fortier.
 Louis-Napoléon Fortin, avec *distinction*.
 Jules-Nelson Fraser.
 Pierre-E. Lemieux.
 Auguste Ross.
 1875—Fl.-Ch.-Tancred Lamoureux.
 Eusèbe Beaudry.
 Joseph-Eugène Turcot.

1875
 1876
 1877
 1878
 1879
 1880
 1881
 1882
 1883
 1884
 1885
 1886
 1887
 1888
 1889
 1890
 1891
 1892
 1893
 1894
 1895
 1896
 1897
 1898
 1899
 1900

MESSIEURS

MESSIEURS

- 1875—George Bolduc.
Léandre Hamelin.
Narcisse-Arthur Desjardins.
Louis-Joseph Dostaler.
George-D.-B. Watters.
- 1876—Auguste Bourbonnais, avec distinction.
Mat.-Alf.-Arsène Falardeau.
Alfred Paquin.
G.-Al.-Philibert Tanguay.
André-David Lepage.
Chs-Alphonse Dubé.
- 1877—Louis Crépault.
George Fréchette.
Joseph Godbout.
Adhémar Jeannotte.
Charles Lespérance.
Alphonse Letellier de St-Just.
Arthur-F. Poulin.
George-S. Grégoire.
Abraham Laroche.
- 1878—Patrick-Peter Delaney.
Gaspard-H. Turcot, avec distinction.
J.-Edjutor Samson.
Henri Trudel, avec distinction.
L.-U.-J.-M.-Aurèle Noël, avec distinction.
Charles-F. Couture.
L.-Oct.-Maxime Bellemare.
Jos.-E. Bolduc.
Henri-Philippe Rouleau.
Arthur-E.-Z. Vinclette.
Léon-Achille Gauvreau.
Edouard Morin.
- 1879—Chs-Narcisse Gauvreau, avec distinction.
A.-Israël Joncas, avec distinction.
François-Xavier Gosselin, avec distinction.
Joseph-A. Langlois, avec distinction.
Eugène Bédard.
Pierre-H. Brassard.
Simon Grenier.
Charles-E.-A. Côté.
- 1880—Joseph-Hubert Joannette, avec grande distinction M.
Jos.-Arthur Cardinal, avec grande distinction, M.
Victor Sanfagon, avec distinction.
Ls-Stanislais-Zéphirin Giasson.
Narcisse-Emile Roy.
- 1881—William-Herménégilde Blagdon.
Ls-Chs-Alexandre Chaussegros de Léry.
Joseph-Rodolphe Tranchemontagne, M.
George-Henry Oliver, M.

- 1881—Alfred Savard, M.
- 1882—Gustave-Adolphe Casgrain.
Joseph-Alphonse Marcoux.
Joseph-Valère Côté.
Isaie Cormier, M.
Gustave Demers, M.
Ls-Gugène-Napoléon Matte, M.
Rodolphe-Gaspard Janson, M.
- 1883—Chs-Eusèbe Lemieux, avec distinction.
Emile Sirois.
George-Wm-Lachaine Jolicoeur, avec distinction.
Edmond Boulanger.
Edmond Perron.
Edmond Bastien, M.
Félix-Gustave Lafontaine, M.
Jos.-Wilfrid Prévost, M.
- 1884—Jos.-Henri Sinclair, Q.
Etienne Gosselin, Q.
Frédéric-Stanislais Caron, Q.
Eugène Larue, Q.
Jos.-Euclide Tremblay, M.
- 1885—Chs-Frs-Xav. Prévost, Q.
Albert de Villers, Q.
Alphonse Lamothe, Q.
Gaudiose Paradis, Q.
P.-Arth. David, avec distinction, M.
- 1886—N.-Gédéon Chabot, avec distinction, M.
L.-G.-Arthur Delisle, M.
Wilbrod-Ant. Hénault, M.
Arsène Lavallée, M.
J.-C. Howe, Q.
William Delaney, Q.
- 1887—Damase Pagné, Q.
Joseph Cinq Mars, avec distinction, Q.
Joseph Edge, Q.
Adjutor Couturier, Q.
Pantaléon Pelletier, Q.
George-Tremblay Bélanger, Q.
Paul Brière, Q.
Louis-Roch Péroault, M.
Jos.-A.-Théode Mayrand, M.
Naz. Gingras, Q.
- 1888—Joseph Poliquin, Q.
Arthur Lavoie, Q.
P.-V.-Sosthènes Lefrançois, Q.
Ls-Edouard Schiller, M.
J.-H. Thériault, M.
Ferdinand Bélanger, M.
- 1889—Arthur Potvin, Q.
Eugène Mackay, M.
Pierre Trudel, avec distinction, Q.
James-Meredith Foy, M.
Michel-Gaudiose Giroux.
Jos.-A.-Philippe Lord, Q.

5° LICENCIÉS EN DROIT

MESSIEURS

- 1960—Côme-A. Morisset, avec distinction.
- 1861—Chs-Frs-Stanislas Langelier, avec grande distinction.
- 1862—Charles-Narcisse Hamel, avec distinction.
- 1865—James-George Colston, avec grande distinction.
- 1863—Joseph Bédard, avec distinction.
Lucien Turcotte, avec grande distinction.
- 1871—Charles Darveau.
Ernest Cimon.
- 1872—Hubert-Edouard - AdJutor Turcotte.
- 1873—Edmund-James Flynn, avec distinction.
- 1874—Louis Asselin, avec distinction.
Lawrence Cannon.
- 1875—Louis-Ph. Sirols, avec distinction.
Charles Langelle.
- 1876—Alphonse Pouliot.
- 1877—Thomas - Chase Casgrain, avec grande distinction.
Victor-A.-E.-Benait Livernois, avec distinction.
P.-V.-Amsdée Robitaille, avec distinction.
Philippe-A. Malouin.
J.-B.-Alfred Cloutier.
Urbain Lapointe.
Lawrence Stafford.
- 1878—R.-Maurice St-Jacques, avec grande distinction.
Jules-Joseph-T. Frémont, avec grande distinction.
Horace-F.-X. Arohambeault, avec grande distinction.
- 1879—Pierre-Eugène Lafontaine, avec grande distinction.
Thomas Chapais, avec distinction.
Bruno Nantel, avec distinction, M.
Charles-Alphonse Léveillé, M.
Joseph-Adolphe Chauvet, M.
Joseph-Adélar Descarries, M.
Jules-André St-Julien, M.
- 1880—L.-Ph. Pelletier, avec grande distinction.
Richard-Tuson Henneker.
Onésime Boisvert, avec grande distinction, M.
Achille Dorion, avec grande distinction, M.
Alexandre Lamirande, M.
- 1881—Simon - Napoléon Parent, avec distinction.

MESSIEURS

- 1881—Adalbert Fontaine.
Elsébert-Edouard Roy.
Charles-Lemoine de Martigny, avec grande distinction, M.
Joseph - Octave Drouin, avec grande distinction, M.
Joseph Emard, avec distinction, M.
Henri-Gérin Lajoie, avec distinction, M.
Arthur David, M.
- 1882—Albert Lemay, avec distinction.
Henry Ayles, avec distinction.
François-Siméon Tourigny.
Charles McPherson Holt.
Thomas Fortin, avec grande distinction, M.
Jos. - Henri - Napoléon Richard, avec grande distinction, M.
Napoléon-Antoine Belcourt, avec grande distinction, M.
Louis-Arsène-Herman Comeau, M.
- 1883—Gilbert-Miville Dechesne, avec grande distinction.
Ernest Chouinard, avec distinction.
Arthur-Ernest Mountain.
Adolphe Dionne.
Alphonse Bernier.
Eusèbe Belleau.
Alexandre Jodoin, M.
- 1884—Jos.-Mathias Tellier, avec grande distinction, Q.
Edouard Dorion, avec distinction, Q.
François-Xavier Gosselin, Q.
Charles-Sandwich Campbell, avec grande distinction.
- 1886 - James-Secretan Dunbar, avec grande distinction, Q.
George-E.-A. Jones, avec distinction, Q.
Jos.-Edouard Taschereau, avec distinction, Q.
Nazaire Olivier, avec distinction, Q.
Gustave-Faribault Hamel, Q.
Paul-Vilmond Savard, Q.
L.-Philippe Demers, avec grande distinction, M.
- 1887—H. - H. - Achille Gervais, avec grande distinction.
Fred. - Ed. Meredith, avec distinction, M.
Auguste Beaudry, avec distinction, Q.
Ls-Ph.-H. Viau, avec grande distinction, M.

1887—
1870—F
1871—L
1872—A
1873—T
1875—A
1876—E
1877—J
1878—J
1879—J
1880—W
1878—M. T
1883—M. O
1887—M. T

MESSIEURS

- 1887—L.-P. Bérard, M.
Ludovic-E. Brunet, Q.
Antoine-J.-T.-C. Taschereau, Q.
Jean-Bte Bélanger, Q.
C.-Sam. Rioux, Q.

MESSIEURS

- 1888—J.-Ald. Rochette, avec distinction, Q.
J.-Camille Poulot, Q.
1889—Alexandre Taschereau, Q.
1890—G.-E. Mathieu, M.

6° LICENCIÉS EN THÉOLOGIE

MESSIEURS

- 1870—Rémi Faure, avec grande distinction.
1871—Louis Gauthier, avec grande distinction.
1872—Adrien Papineau, avec distinction.
Clovis Laflamme, avec grande distinction.
1873—Thomas Bérubé, avec grande distinction.
Cyrille-Alfred Marois, avec distinction.
1875—Anselme - Napoléon Rhéaume, avec grande distinction.
1876—Edward Walker, avec distinction.
1877—Jean Chaisson, avec distinction.
Olivier Mathieu, avec grande distinction.
1878—Joseph Quinan, avec grande distinction.
1879—Joseph Feuiltault, avec grande distinction.
Henry-Chs Becker, avec distinction, M.
Albert-John McKeon, M.
Dennis McMahon, M.
1880—William-Henry Grant, avec grande distinction.

MESSIEURS

- 1881—Joseph-Claver Bessette, avec distinction.
1881—Art2ur Scott, avec grande distinction.
1883—Patrick-Sarsfield O'Ryan, avec grande distinction.
Lachlan McPherson, avec distinction.
1884—Jos-Ol.-Edmond Verret.
1885—Angus Chisholm, avec grande distinction.
Pierre Plante, avec distinction.
Joseph Laberge, avec distinction.
1886—Joseph-E.-B. LeVasseur, avec distinction.
1887—Albert Côté, avec grande distinction.
Joseph Gignac, avec distinction.
1889—Donald - James Summers, avec distinction.
Emile Poirier, avec grande distinction.
Omer Cloutier, avec grande distinction.
1890—J.-C. McMillan, avec grande distinction.
Henri Simard, avec grande distinction.

DOCTEURS

1° DOCTEURS EN PHILOSOPHIE

- 1878—M. Thomas Salvatoro Talamo. 1884—M. Benoit Lorenzelli.
1883—M. Olivier Mathieu, *ad eundem*.

2° DOCTEURS ÈS SCIENCES

- 1837—M. Thomas-Sterry Hunt. 1860—M. l'abbé Provancher.

3° DOCTEURS ÈS LETTRES

- | | |
|--|---|
| 1857—M. Jean-Baptiste-Antoine Fer- | 1883—Son Excellence le marquis de Lorne, gouverneur gén. du Canada. |
| 1867—L'hon. Pierre J.-O. Chauveau. | M. Louis-Edouard Bois. |
| 1877—M. Raymond Casgrain. | Mgr Cyprien Tanguay. |
| M. Bernard O'Reilly. | M. Joseph-Chs Taché. |
| 1878—Son Excellence Mgr G. Conroy. | 1888—M. Louis Fréchette. |
| Son Excellence lord Dufferin, gouvern. gén. du Canada. | M. Narc. Faucher de Saint-Maurice. |
| M. H.-A. Verreau. | M. George Stewart, Jr. |
| 1880—Mgr Joseph-Sabin Raymond. | M. L.-P. Lemay. |
| L'hon. Adolphe-Basile Routhier. | L'hon. F.-G. Baby. |
| M. Alexis-Albert Lefavre, Con. gén. de France. | M. E. Rameau de St-Père. |
| M. Lucien Brun, Prof. à l'Univ. Cath. de Lyon. | 1890—M. l'abbé A.-H. Gosselin. |
| M. Claudio Jannet, Prof. à l'Univ. Cath. de Paris. | M. l'abbé E.-M. Dawson. |
| | M. Nap. Legendre. |
| | M. S.-E. Dawson. |

4° DOCTEURS EN MÉDECINE

MESSIEURS

- 1853—Jean Blanchet.
Charles Frémont.
James-Arthur Sewell.
Jean-Zéphirin Nault.
Jean-Etienne Landry.
Alfred Jackson.
- 1858—Charles-Eusèbe Lemieux.
- 1859—François-A.-Hubert Larue.
- 1865—Napoléon Lavoie.
Roumald Garichépy.
Louis-J.-Alfred Simard.
Alfred Lachaine.
Laurent Catellier.
Charles-Antoine Delâge.
Napoléon Dion.
Charles Verge.
Olivier-Alphonse Hébert.
- 1866—L.-Conrad Gill.
- 1867—David-Louis Larose.
L.-Eugène Rousseau.
- 1870—Edmond Héroux.
Edouard Badeaux.
Paul-Etienne Grandbois.
Louis—Joseph-Lactance Aréham-bault.
Alfred-Mirville Dechène.
Alfred Beauchemin.
- 1871—Ferdinand Doherty.
Pierre-Achille-Anaëlet Collet.
- 1872—Malcolm Guay.
Félix-Emile Dubé.
Zéphirin Gravel.
Ernest Deltale.
- 1873—Michel Fiset.
Louis Gauvreau.
Arthur Vallée.

MESSIEURS

- 1874—Samuel Pœuliot.
Narcisse-Eutrope Dionne.
Joseph-Phidime Giguère.
Josué-Nic. Pinault.
Onésime Mazurette.
Damasc Rossignol.
- 1875—Joseph-Philéas Boulet.
Louis-Elaéar-Odilon Desjardins.
Wencelas Bilodeau.
J.-E. Turoot.
T. Lamoureux.
- 1876—Joseph-Côme Maranda.
Jos.-Hu.-Amb. Matte.
Hugues-Ev. Desrosiers.
Louis-Frémont Burroughs.
J.-Fr.-Régis Latraverse.
Patrick-G. Jennings.
Arthur-Laphorn Smith.
Michel-Delphis Br. eh. u.
Flavien-Alfred Dion.
Thomas Laliberté.
- 1877—Joseph-Paradis Lavoie.
L.-N.-Emile Lacoursière.
J.-E.-Heroule Poies n.
Antoine-Emmanuel Belleau.
G. Fréchette.
- 1878—Joseph-Charles Taché.
Hippolyte Sirois.
Peter Conroy.
J.-E.-Alphonse Méthot.
Arthur-Alfred Watters.
Pierre Beaubien, *ad eundem*.
Pierre Munro, *ad eundem*.
Jean-Philippe Rottot, *ad eundem*.
Eugène-H. Trudel, *ad eundem*.
J.-Gaspard Bibaud, *ad eundem*.

1878—

1879—

1880—

1881—

1882—

1883—

MESSIEURS

MESSIEURS

- 1878—Joseph-Emery Coderre, *ad eundem*.
 Thos-E.-D'Odét d'Orsonnens, *ad eundem*.
 William-H. Hingston, *ad eundem*.
 Alfred-T. Brosseau, *ad eundem*.
 Emmanuel - P. Lachapelle, *ad eundem*.
 Angus-C. Macdonald, *ad eundem*.
 Arthur-G.-A. Ricard, *ad eundem*.
 Adolphe Dagonais, *ad eundem*.
 J.-Alfred Laramée, *ad eundem*.
 George-O. Beaudry, *ad eundem*.
 G.-H. Turcot.
- 1879—Charles-M. Filiatrault, *ad eundem*.
 Norbert Fafard, *ad eundem*.
 Elzéar Berthelot, *ad eundem*.
 Sévérin Lachapelle, *ad eundem*.
 Salluste Duval, *ad eundem*.
 Azarie Brodeur, *ad eundem*.
 A.-A. Foucher, *ad eundem*.
 L.-S.-A. de la Chevrotière.
- 1880—Michael Ahern.
 Jos.-Henri-Edmond Veilleux.
 M.-T.-Edouard Belleau.
 Edmond-Victor Prévost.
 Louis-Clovis Mayrand.
 William-Alexandre Vergé.
 Jean-Félix Landry.
 Louis-Antoine Généreux.
 Edouard-Odina Cloutier.
 Flavien Dupont, M.
 Joseph-Ernest Lacaille, M.
 Damase Carrières, M.
- 1881—Philippe Wells.
 Joseph Pelletier.
 Joseph-Emile Poirier.
 Aimé Trudel.
 Ls-Guillaume-Philéas DeBlois.
 Auguste-Charles Hamel.
 François-Xavier-Arthur Gaboury, M.
 Joseph-Edmond Lemaitre, M.
 Joseph-Eusèbe Bergeron.
- 1882—Albert-L.-E. Marois.
 Arthur-Etienne Hébert.
 Elzéar Laberge.
 Pierre-Paul-Jos. Cherrier, M.
 1883—Edwin Turcot.
 Alfred Pinault.
 Ephrem Lessard.
 Salluste Roy.
 Arthur DeBlois.
 Chs-Henri Simard.
 Théophile Paré.
 Emile Sylvain.
 André-Samuel Brien, M.
 Arthur-Jos.-Evariste Cormier, M.
- 1883—Frank Devlin, M.
 Fr.-Xav. Gagnier, M.
 Jérôme-David Gauthier, M.
 Jos.-Oct.-Goyette, M.
 Arthur Joyal, M.
 Joseph Leroux, M.
 Avila-Romuald-Lemire Marse-
 lais, M.
 Chs-Eusèbe Lemieux, Q.
 1884—Jos.-Pierre DeBlois, Q.
 Jacques-Alfred Morin, Q.
 Jos.-Arthur Millette, Q.
 Louis-Michel Moreau, Q.
 Louis-Elzéar Pelletier, Q.
 Patrick Coote, Q.
 George-Rosaire Matte, Q.
 Joseph-Julien Surprenant, M.
 Joseph-Roy Desjardins, M.
 Hormidas Boucher, M.
 Charles-Narcisse Valin, M.
 Ernest Euval, M.
 Elie Bernard, M.
 Michael-Thomas Brennan, M.
- 1885—Joseph Houle, M.
 Gaston Smith, M.
 Louis Lepage, Q.
 Siméon Grondin, Q.
 Michael-H. Brophy, Q.
 Pierre Monat, Q.
 J.-Hector Palardy, Q.
 Ls-Auguste Gagné, Q.
- 1886—Alfred Létourneau, Q.
 Charles Collet, Q.
 Alexandre Boucher, Q.
 J.-Napoléon Legault, M.
 A.-Anaélet Bernard, M.
 H.-Ernest Choquette, M.
 J.-Ls-Napoléon Delorme, M.
 P.-Ulderio Garneau, M.
 Ls-Philippe Normard, M.
 Chs-Ovide Oatigny, M.
 L.-J.-Hercule Roy, M.
 G.-N. Chabot, M.
 David Marsil.
- 1887—A.-Geo.-Henri Bétique, Q.
 Frs-Jos. Langlais, Q.
 Henri Marchand, Q.
 Jos.-Zéph. Triganne, Q.
 Ls-J.-O. Sirois, Q.
 Jean-Bte Richard, M.
 Chs-V.-Emmanuel Marsil, M.
 Arthur DeLisle, M.
 J.-A. Daignault, M.
 Ant.-Alfred Duhamel, M.
 J.-D. Pagé.
 1888—F.-X. Feuiltaut, Q.
 J.-F.-T. Savary, Q.
 Arthur Ricard, M.
 Elphège-A.-René de Cotret, M.

MESSIEURS

- 1889—J.-B.-Emile Ostiguy, M.
 Jos.-Ignace Dubreuil de Pont-
 briand, M.
 J.-S. Desjardins, M.
 George Villeneuve, M.
 Camille Lavolette, M.
 Jos.-Antoine Rodier, M.
 Le-Philippe Legendre, Q.
 Damase Larue, Q.
 Edmond Savard, Q.
 Jos.-Alb.-Ephraïm Bédard, Q.
 Rosaire Paquin, Q.
 Joseph-Narcisse Létourneau, M.
 1890—J.-A. Bédard, Q.
 F. Bélanger, M.
 O.-A. Bissonnette, M.
 G.-Alp. Boucher, Q.
 R. Boulet, *cum laude*, M.
 P.-A. Brassard, Q.
 J.-A.-O. Brodeur, M.
 J.-E.-P. Chagnon, *cum laude*, M.
 T. Cormier, M.
 E.-E. Costolow, Q.
 C.-E. Côté, Q.
 A.-Lemoine de Martigny, *summa*
cum laude, M.
 J. Dorion, M.

MESSIEURS

- 1890—H.-Masson Duhamel, M.
 H.-O. Fortier, M.
 E.-Nap. Fugère, M.
 G.-A. Giroux, Q.
 J. Guérard, *summa cum laude*, Q.
 G.-N. Lavoie, M.
 L.-Eug. Lelaidier, Q.
 L.-E. LeRiche, M.
 G.-E. Lesage, M.
 O.-F. Mercier, M.
 C.-E. Morin, Q.
 J.-N.-P. Mount, M.
 A. Noël, Q.
 C.-H. Plante, Q.
 H.-H. Préfontaine, M.
 D.-E. Rainville, Q.
 Ch.-E. Rasconi, M.
 E. Savard, Q.
 E.-T.-A. Simard, *summa cum*
laude, Q.
 G.-H.-Labrecche Smith, M.
 John Steele, Q.
 J.-Emile St-Hilaire, Q.
 P. Synott, Q.
 J.-V. Thuot, M.
 C. Verge, *cum laude*, Q.
 L.-V. Vézina, *summa cum laude*, Q.

5° DOCTEURS EN DROIT

- 1854—L'hon. Auguste-Norbert Morin.
 M. Jacques Crémazis.
 1855—L'hon. William Badgley.
 L'hon. Jean-Thomas Taschereau.
 L'hon. Ulric-Joseph Tessier.
 1857—M. Auguste-Eugène Aubry, *ad*
eumdem.
 1864—M. George-D. Gibbs.
 1865—L'hon. René-Edouard Caron.
 L'hon. John Dewey Day.
 L'hon. Napoléon Casault.
 M. Jean Langlois.
 1870—M. James-George Colston.
 1878—L'hon. C.-S.-F. Langelier.
 L'hon. Richard Alley.
 L'hon. Edmund-James Flynn.
 M. Côme-Séraphin Cherrier.
 L'hon. Samuel-S. Monk.
 L'hon. P.-J.-O. Chauveau.
 L'hon. Thomas-J.-J. Loranger.
 L'hon. Jos.-A. Chapleau.
 L'hon. Louis-A. Jetté.
 L'hon. J.-Alphonse Ouimet.
 Son Excellence lord Dufferin.
 1879—L'hon. Alexandre Lacombe.
 1880—L'hon. Sir A.-A. Dorion.
 L'hon. William-C. Meredith.
 1882—L'hon. Sir Hector-L. Langevin.
 1182—L'hon. Chs-Chamilly de Lorimier.
 L'hon. Chs-Louis Champagne.
 M. Pierre-Eugène Lafontaine.
 1883—L'hon. Ad.-Basile Routhier.
 M. Th.-Chase Casgrain.
 1884—Son Excellence le marquis de
 Lansdowne.
 1886—Son Excellence l'hon. Rodrigue
 Masson.
 L'hon. Gédéon Ouimet.
 L'hon. Michel Mathieu.
 L'hon. Horace Archambeault.
 M. Alphonse Pouliot.
 M. Adalbert Fontaine.
 M. Le-Philippe Sirois.
 1887—M. D.-A. O'Sullivan.
 M. Joseph-Tasch. Frémont.
 M. Le-Alp.-Jos. Bernier.
 1888—Son Excellence l'hon. A.-R.
 Angers.
 1889—M. Le-Philippe Demers.
 M. Honoré Gervais.
 M. Eusèbe Belleau.
 M. Nazaire Olivier.
 1890—Son Excellence lord Stanley de
 Preston.
 L'hon. J.-G. Bossé.
 L'hon. E. Pelletier.

1890

1856

1877

1881

1852

1853

1865

M

M

1871

M

1873

1877

1878

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

M

1890—L'hon. J. Larue.
L'hon. H. Cimon.
L'hon. C.-J. Gill.

1890—L'hon. H. Taschereau.
M. E.-J. Hodgson.
M. F.-Debartzsch Monk.

6° DOCTEURS EN DROIT CANONIQUE

- 1856—S. E. Elzéar-Alexandre Taschereau, *ad eundem*.
1857—Mgr Albert-André Blais, *ad eundem*.
1881—M. Joseph Feuiltaut, *ad eundem*.
1883—M. Michel-Thomas Labrecque, *ad eundem*.
1884—M. François Santi.
1885—M. Achille Quadrozzi.
Mgr Elphège Gravel.
1887—Mgr Félix Cavagnis.

7° DOCTEURS EN THÉOLOGIE

- 1852—M. Léon Gingras, *ad eundem*.
1853—M. Louis-Jacques Casault, *ad eundem*.
1865—Mgr Benjamin Pâquet, *ad eundem*.
M. Le-Honoré Pâquet, *ad eundem*.
Mgr La-Naz. Bégin, *ad eundem*.
1871—M. Rémi Fauro.
M. Louis Gauthier.
1873—M. Joseph-Clovis Lafamme.
1877—M. E.-Edward Walker.
1878—M. Olivier-E. Mathieu.
M. Jean Chaisson.
M. Joseph-Alexandre Baile, P. S. S.
M. Frédéric-Louis Colin, P. S. S.
M. Hyacinthe-F.-D. Rouxel, P. S. S.
M. Joseph-Théophile Parent, P. S. S.
M. Jean-Amable Trémolet, P. S. S.
M. Narcisse-Amable Troie, P. S. S.
M. Isaïe-Marie-Charles Lecoq, P. S. S.
M. Jean-Pierre Schliekling, P. S. S.
M. Alexis-Jules-Théod. Orban, P. S. S.
M. Nicolas-Victor Many, P. S. S.
Son Excellence Mgr G. Conroy.
Mgr Michel-Edouard Méthot.
M. Pierre Roussel.
1879—M. Joseph Quinan.
M. W.-C. Becker, M.
Mgr Bernard O'Reilly.
M. Jules-Marie Delavigne, P. S. S.
M. Jean-Baptiste Thibaud, P. S. S.
1879—M. François-Hippolyte Dupret, P. S. S.
1881—Mgr Cyrille-Etienne Legaré, V. G.
M. William-Henry Grant.
M. Jos.-Narcisse Martin, P. S. S.
M. Paul-Napoléon Bruchés, *ad eundem*.
1882—M. Alphonse Lemieux, *ad eundem*.
M. Henri Gouin, *ad eundem*.
1883—M. Michel-Thomas Labrecque, *ad eundem*.
M. Le-Adolphe Pâquet, *ad eundem*.
M. Pierre-Marie Hamon, P. S. S.
1884—M. Dominique-Antoine Bartone.
M. Quadrozzi.
M. Patrick-Sarsfield O'Ryan.
Mgr François Satolli.
1835—M. Clément-F. Palin d'Abonville, P. S. S.
1886—M. Joseph-E. Laberge.
M. Angus-J. Chisholm.
M. Pierre Plante.
M. Pierre-Albert Urique, P. S. S.
1887—M. J. Emaré.
M. Jos.-H.-B. Levasseur.
1888—M. J.-N. Gignac.
M. H.-A. Scott.
M. Eugène-Saturnin Dangny, P. S. S.
M. Emile-Edouard Girot, P. S. S.
1889—M. William Foley.
1890—Mgr J.-J. Keane, Recteur de l'Univ. de Washington.
Rév. Père C. Augier, O. M. I., Recteur de l'Univ. d'Ottawa.
Mgr G.-A. Marois, Prot. Apost., Vic. Gén. de Québec.
M. E. Potrier.
M. J.-O. McMillan.

Cours des facultés durant l'année 1891-92

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1891-92)

PREMIER TERME

- THEOL. MORAL. (Jun.) — *De Actibus humanis. De Conscientia. De Peccatis.* — 3 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.
- THEOL. MORAL. (Sen.) — *De Matrimonio.* — 5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- THEOL. DOGM. (Jun.) — *De Divina Religione.* — 5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.
- THEOL. DOGM. (Sen.) — *De Gratia.* — 3 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.
- THEOL. DOGM. (Sen.) — *De Sacramentis in genere. De Baptismo.* — 10½ h. A. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.
- JUS CANON. (Jun.) — *Institutiones.* — 10½ h. A. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.
- SCRIP. SACRA. — 8½ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- HIST. ECCL. — 8½ h. A. M. Mardi, Vendredi.
- THEOL. PAST. — 10½ h. A. M. Jeudi.
- ELOQ. SAC. — 8½ h. P. M. Mardi.
- CONF. SPIR. — 5 h. P. M. Dimanche.

SECOND TERME

- THEOL. MORAL. (Jun.) — *De Virtutibus. De Legibus.* — 3 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

THEOL. MORAL. (Sen.) — *De Matrimonio et de Eucharistia.* —
5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi,
Vendredi.

THEOL. DOGM. (Jun.) — *De Traditione et Sacra Scriptura.* —
5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi,
Vendredi, Samedi.

THEOL. DOGM. (Sen.) — *De Virtutibus infusis.* — 3 h. P. M.
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi,
Samedi.

THEOL. DOGM. (Sen.) — *De Confirmatione. De Eucharistia.* —
10½ h. A. M. Lundi, Mardi, Mercredi,
Vendredi, Samedi.

JUS CANON. (Jun.) — *Institutiones.* — 10½ h. A. M. Lundi,
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

SCRIP. SACRA. — 8½ h. A. M. Mercredi, Samedi.

HIST. ECCL. — 8½ h. A. M. Mardi, Vendredi.

THEOL. PAST. — 10½ h. A. M. Jeudi.

ELOQ. SAC. — 8½ h. P. M. Mardi.

CONF. SPIR. — 5 h. P. M. Dimanche.

TROISIÈME TERME

THEOL. MORAL. (Jun.) — *De Sacramentis in genere. De Cen-
suris et Irregularitatibus.* — 3 h. P.
M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendre-
di et Samedi.

THEOL. MORAL. (Sen.) — *De Baptismo. — De Confirmatione. —
De Extrema-Uncione. — De Ordine.*
5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi,
Vendredi.

THEOL. DOGM. (Jun.) — *De Ecclesia et Rom. Pontifice.* — 5 h. P.
M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi,
Samedi.

THEOL. DOGM. (Sen.) — *De Novissimis.* — 3 h. P. M. Tous les
jours excepté le Jeudi.

- THEOL. DOGM. (Sen.) — *De Eucharistia*. — 10½ h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
JUS CANON. (Jun.) — *Institutiones*. — 10½ h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
SCRIP. SACRA. — 8½ h. A. M. Mercredi, Samedi.
HIST. ECCL. — 8½ h. A. M. Mardi, Vendredi.
CONF. SPIR. — 5 h. P. M. Dimanche.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1891-92)

PREMIER TERME

M. F. LANGELIER. — Droit civil	-----8	h. A. M.
M. E. FLYNN. — Droit romain	-----9	h. A. M.
M. L.-P. SIROIS. — Droit administratif	-----5	h. P. M.
M. A.-B. ROUTHIER. — Droit international	-----	Dans le cours du terme

• DEUXIÈME TERME

M. J. FRÉMONT. — Droit civil	-----8	h. A. M.
M. E. FLYNN. — Droit romain	-----9	h. A. M.
M. A. BERNIER. — Droit commercial	-----9	h. A. M.
M. A. POULIOT. — Procédure civile	-----5	h. P. M.

TROISIÈME TERME

M. F. LANGELIER. — Droit civil	-----8	h. A. M.
M. E. FLYNN. — Droit romain	-----9	h. A. M.
M. A. BERNIER. — Droit maritime	-----9	h. A. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1891-92)

PREMIER TERME

- M. SIMARD.—Ophthalmologie et Otologie.— 7.55 h. A. M., tous les jours jusqu'au 6 novembre.
- M. LEMIEUX.— Clinique externe et gynécologique (Hôtel-Dieu). — 9 h. A. M., Mardi, Jeudi et Samedi (Octobre).
- M. VALLÉE.— Clinique interne et gynécologique (Hôtel-Dieu).— 9 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi (Octobre).
- M. AHERN.— Clinique externe et gynécologique (Hôtel-Dieu). — 9 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi (Nov. et Déc.).
- M. TURCOT.— Clinique interne (Hôtel-Dieu).— 9 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi (Nov. et Déc.).
- M. SIMARD — Clinique ophthalmologique et otologique.— (Hôtel-Dieu) 10 h. A. M. Mercredi.— (Dispensaire) 10 h. A. M. jeudi.
- M. HAMEL.— Histologie normale.— 10 h. A. M. tous les jours jusqu'au 6 Nov.
- M. LEMIEUX.— Anatomie descriptive.— 11 h. A. M. tous les jours.
- M. VERGE.— Pathologie interne.— 11 h. A. M. tous les jours.
- M. AHERN.— Anatomie pratique.— 1.50 h. P. M. à 3.50 h. P. M. tous les jours depuis le 6 Nov.
- M. SIMARD.— Physiologie.— 4 h. P. M. tous les jours.
- M. CATELLIER.— Path. externe.— 4 h. P. M. tous les jours.
- M. VALLÉE.— Tocologie.— 5 h. P. M. tous les jours jusqu'au 6 Nov. et 7.55 h. A. M. depuis le 6 Nov.
- M. TURCOT.— Matière médicale.— 5 h. P. M. tous les jours depuis le 6 Nov.
- M. VALLÉE.— Clinique de tocologie (Hospice de la Miséricorde). — Sur avis spécial.

- M. VALLÉE.—Clinique des maladies des enfants (Hosp. de la Charité).— Sur avis spécial.
- M. AHERN.—Clinique des maladies des vieillards (Hosp. Ste-Brigitte).— Sur avis spécial.
- N. B.—Clinique interne et externe (Dispensaire) 10.10 h.
A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.
- Chimie : voir *Faculté des Arts*.

DEUXIÈME TERME

- M. VALLÉE.—Tocologie.— 7.55 h. A. M. tous les jours.
- M. CATELLIER.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9 h. A. M.
Mardi, Jeudi et Samedi (Janv. Février).
- M. VERGE.—Clinique interne et gynécologique (Hôtel-Dieu).—
9 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi
(Janv. et Février).
- M. LEMIEUX.—Clinique externe et gynécologique (Hôtel-Dieu).
— 9 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi
(Mars et Avril).
- M. VALLÉE.—Clinique interne et gynécologique (Hôtel-Dieu).—
9 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi
(Mars et Avril).
- M. SIMARD.—Clinique ophtalmologique et otologique. — (Hôtel-
Dieu) 10 h. A. M. Mercredi.— (Dis-
pensaire) 10 h. A. M. Jeudi.
- M. BROCHU.—Hygiène.— 10 h. A. M. tous les jours depuis le
15 Février.
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.— 11 h. A. M. tous les
jours.
- M. VERGE.—Pathologie interne.— 11 h. A. M. tous les jours.
- M. AHERN.—Anatomie pratique.— 1.50 h. P. M. à 3.50 h.
P. M. tous les jours jusqu'au 15 Mars.
- M. AHERN.—Médecine opératoire.— 1.50 h. P. M. à 3.50 h.
P. M. tous les jours depuis le 15 Mars.
- M. SIMARD.—Physiologie.— 4 h. P. M. tous les jours jusqu'au
22 Janvier.

- M. SIMARD. — Pathologie générale. — 4 h. P. M. tous les jours depuis le 22 Janvier.
- M. CATELLIER. — Pathologie externe. — 4 h. P. M. tous les jours.
- M. TURCOT. — Matière médicale. — 5 h. P. M. tous les jours jusqu'au 5 Mars.
- M. LAVOIE. — Médecine légale. — 5 h. P. M. tous les jours depuis le 5 Mars.
- M. VALLÉE. — Clinique de Tocologie (Hosp. de la Miséricorde). — Sur avis spécial.
- M. VALLÉE. — Clinique des maladies des enfants (Hosp. de la Charité). — Sur avis spécial.
- M. AHERN. — Clinique des maladies des vieillards (Hosp. Ste-Brigitte). — Sur avis spécial.
- Clinique interne et externe (Dispensaire). — 10.10 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.
- Chimie : Voir *Faculté des Arts*.

TROISIÈME TERME

- M. LEMIEUX. — Clinique externe et gynécologique (Hôtel-Dieu). — 9 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi (Avril).
- M. VALLÉE. — Clinique interne et gynécologique (Hôtel-Dieu). — 9 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi (Avril).
- M. AHERN. — Clinique externe et gynécologique (Hôtel-Dieu). — 9 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi (Mai).
- M. TURCOT. — Clinique interne (Hôtel-Dieu). — 9 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi (Mai).
- M. CATELLIER. — Clinique externe (Hôtel-Dieu). — 9 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi (Juin).
- M. VERGE. — Clinique interne et gynécologique (Hôtel-Dieu). — 9 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi (Juin).

- M. SIMARD. — Clinique ophthalmologique et otologique. — (Hotel-Dieu) 10 h. A. M. Mercredi. — (Dispensaire) 10 h. A. M. Jeudi.
- M. HAMEL. — Histologie pathologique. — 10 h. A. M. tous les jours.
- M. BROCHU. — Hygiène. — 11 h. A. M. tous les jours.
- M. SIMARD. — Path. générale. — 4 h. P. M. tous les jours.
- M. LAVOIE. — Médecine légale. — 5 h. P. M. tous les jours.
- M. VALLÉE. — Clinique de Tocologie (Hospice de la Miséricorde). — Sur avis spécial.
- M. VALLEE. — Clinique des maladies des enfants (Hospice de la Charité). — Sur avis spécial.
- M. ABERN. — Clinique des maladies des vieillards (Hospice Ste-Brigitte). — Sur avis spécial.
- M. BROCHU. — Clinique des maladies des enfants (Hôpital du Sacré-Cœur). — Sur avis spécial.
- Clinique interne et externe (Dispensaire). — 10.10 h. A.M.
Lundi, Mercredi et Vendredi.
- Botanique : Voir *Faculté des Arts*.

COURS DE LA FACULTÉ DES ARTS (1891-92)

PREMIER TERME

- Physique*. — 9 h. A. M. et 2 h. P. M. tous les jours, excepté le jeudi.
- Arithmétique et Algèbre*. — 8 h. A. M. tous les jours ; 3 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi.
- Chimie inorganique, générale, médicale et biologique*. — 8 h. A. M. tous les jours.
- Philosophie : Logique*. — 9 h. A.M. tous les jours et 2 h. P. M. tous les jours excepté le jeudi.
- Théologie naturelle*. — 3 h. P. M. tous les jours excepté le jeudi.

DEUXIÈME TERME

Chimie organique, générale, médicale et biologique. — 8 h. A. M. tous les jours.

Minéralogie et Géologie. 9 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.

Métaphysique. — 9 h. A. M. et 3 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi.

Géométrie. — 8 h. A. M. tous les jours ; 3 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi.

Philosophie morale. — 3 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi.

Astronomie. — 2 h. P. M. tous les jours excepté le jeudi.

TROISIÈME TERME

Botanique. — 8 h. A. M. tous les jours, excepté le jeudi après le 1^{er} mai.

Géométrie et Trigonométrie. — 8 h. A. M. et 3 h. P. M. tous les jours, excepté le jeudi.

Métaphysique. — 9 h. A. M. et 2 h. P. M. tous les jours, excepté le jeudi.

Philosophie morale. — 3 h. P. M. tous les jours, excepté le jeudi, jusqu'au 15 mai.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1890-91

I

Séance de clôture à Québec, le 22 juin 1891

Allocution du Recteur

EXCELLENCE, MESDAMES, MESSIEURS LES PROFESSEURS, MESSIEURS,

Nous sommes réunis ce soir en séance universitaire, pour terminer l'année académique 1890-91, pour conférer les diplômes gagnés dans les différentes facultés, pour remettre les médailles et les prix remportés par les heureux concurrents.

Je ne ferai que mentionner rapidement quelques faits marquants de l'année qui vient de s'écouler, afin de me réserver un peu plus de temps pour remplir envers Monsieur l'abbé Beaudet, au nom de l'Université et du Séminaire, un devoir de reconnaissance, un témoignage d'estime et d'affection.

La visite du Comte de Paris, à notre Université en nous donnant l'occasion de faire revivre les souvenirs du passé, les sacrifices des ancêtres et les bienfaits sans nombre versés par la France et par ses rois sur notre pays, a ravivé notre amour pour cette noble patrie de nos pères, qui est la terre classique des grands dévouements, des belles actions, de la véritable civilisation et qui occupera toujours dans le cœur des Canadiens français une place privilégiée.

Un autre événement, le plus grand, non seulement de cette année académique, mais de toute l'existence du Séminaire et de l'Université, la célébration de l'Introduction de la Cause de Béatification de Mgr de Laval, nous a reportés aux origines de notre race sur le continent américain, et nous a fait contempler de près la grande figure du premier évêque de Québec, dont notre institution porte le nom glorieux et qu'une bouche autorisée a proclamé le père de la patrie. Toute une épopée s'est déroulée devant nos yeux émerveillés.

Vous n'avez pas oublié la brillante soirée du treize mai. Devant l'auditoire le plus distingué qu'il était possible de réunir, auditoire présidé par un prince de l'Église et par le chef civil de notre Province, la poésie, l'éloquence et la musique se sont donné la main, ont mis en commun leurs ressources et leurs charmes pour louer et célébrer les vertus et les travaux de l'illustre rejeton des Montmorency.

Ce n'était que justice. En méritant d'être déclaré Vénérable par le vicaire de Jésus-Christ, Mgr de Laval a ajouté à la couronne de gloire de sa famille le plus beau fleuron, celui qui s'harmonise le mieux avec le titre de premier baron chrétien.

Les
forces
avoir
profité
action
posent
en leur
œuvres
peuvent
imprim
Voilà
qu'aux
prit des
reconn
et pour
que les
en mai
Après
sortent
Louis F

L'ann
seurs, l
Montréal
caise à l
moisson
étant m
professe
l'Univers
teur du t
Monsie
Saint-Lo
maison p
Docteur
cette bell
les soins
tant de j
c'est dan
vie. Elles
l'étude et
Il entra
autres jet
Son cou
miers prix
nombre d
dre à un t
développe
Tel nou
de paraly

Les hommes passionnés pour le bien, après avoir dépensé toutes leurs forces et leur énergie, tous les talents que Dieu leur avait confiés, après avoir consumé leur vie entière dans les travaux les plus nobles et les plus profitables à leurs semblables, trouvent encore moyen de continuer leur action bienfaisante au delà du tombeau. Ces âmes véritablement grandes posent des causes qui, après leur disparition de ce monde, opèreront le bien en leur nom jusqu'à la fin des temps. Elles créent, elles fondent des œuvres, dans lesquelles elles versent leurs biens, et, autant qu'elles le peuvent, leur énergie, leurs vertus, leur passion pour le bien, et leur imprimant un mouvement qui se perpétuera d'âge en âge.

Voilà les fondateurs. Ils étendent leurs bienfaits et leur action jusqu'aux générations les plus reculées. Aussi leurs noms vivent dans l'esprit des peuples, qui l'entourent de respect, de vénération, d'amour et de reconnaissance. Voilà ce qu'a été Mgr de Laval pour l'église du Canada et pour le Séminaire de Québec, son œuvre de prédilection. Espérons que les catholiques de notre pays lui témoigneront leur reconnaissance, en maintenant vivace le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits.

Après avoir signalé ces deux événements à votre attention, parce qu'ils sortent du cours ordinaire des choses, je viens de suite à Monsieur l'abbé Louis Beaudet.

Monsieur l'abbé Louis Beaudet

L'année dernière l'Université pleurait la perte de deux de ses professeurs, l'honorable Monsieur Chauveau, Doyen de la faculté de Droit à Montréal, et Monsieur l'abbé Louis Olivier, professeur de Littérature française à la faculté des Arts à Québec. Cette année la mort est encore venue moissonner dans nos rangs. Elle a choisi pour victime, ou mieux, comme étant mûr pour la récompense du ciel, Monsieur l'abbé Louis Beaudet, professeur de Littérature grecque à la faculté des Arts, Maître ès Arts de l'Université Laval, Licencié ès Lettres de l'Université de France, directeur du Séminaire et membre du Conseil universitaire.

Monsieur Beaudet naquit le 25 août 1830 dans la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, sur les bords du St. Amphile Lemay, dans une maison paternelle de son ami et du nôtre, M. Amphile Lemay, Docteur ès Lettres de notre Université et homme et distinguée, sous cette belle campagne, au sein d'une famille de Monsieur Faucher, auquel les soins vigilants de son curé, le v. r. fait des études classiques, tant de jeunes gens ont dû l'avant. Ses quinze premières années de sa vie. Elles furent marquées par un à la culture intellectuelle. c'est dans ce milieu que s'éleva de piété et un goût prononcé pour l'étude et pour tout ce qui se r. bec à un âge plus avancé que les

Il entra au Petit Séminaire ant. Il remporta presque tous les autres jeunes gens. Son cours d'études fut traité. Son traitement à ce que font un trop grand nombre d'écoliers qui, dor. promettent leur avenir, il s'appliqua à être à un travail opiniâtre. leur intelligent et constant. a quelques années, avant qu'il fut frappé

Tel nous l'avons connu. tit Seminaire et pendant toute sa vie ; à une de paralysie, tel il a été

aimable gaieté, il allia toujours le sérieux et la gravité de l'âge mûr. Jamais il ne s'est passionné pour les jeux ; c'est à peine s'il y prit part une fois ou l'autre. Pendant les récréations, il causait ou lisait des livres traitant des matières qui s'étudiaient en classe.

Il termina sa philosophie en 1853. La même année le Séminaire l'envoya à Paris, avec Messieurs Marmette et Cyrille Legaré, pour y suivre les cours de l'École des Hautes Etudes des Carmes. Pendant six ans il reçut les leçons des hommes les plus habiles dans la connaissance des langues et de la littérature. Il conquit le grade de Licencié ès Lettres de l'Université de France.

Revenu à Québec en 1859, il fut immédiatement nommé professeur de Belles-Lettres, charge qu'il exerça pendant dix ans soit dans la classe de Troisième soit dans celle de Seconde.

Le professeur dans les collèges et les petits séminaires, plus qu'ailleurs peut-être, doit posséder des qualités nombreuses et variées, s'il veut réussir et faire profiter ses élèves. D'abord, il doit bien connaître les matières qu'il enseigne. Il lui faut, non seulement une préparation éloignée par de fortes études, mais encore il a besoin d'une préparation prochaine, d'une préparation de chaque jour, qui le rende apte à s'exprimer avec précision, aisance et clarté, à procéder avec méthode et à mettre son enseignement à la portée de ses disciples. Il doit avoir en plus pour eux un grand dévouement, une patience égale qui lui fasse chercher et trouver le chemin pour arriver à leur intelligence et y déposer avec délicatesse les germes précieux des connaissances humaines. Pour cela, il est nécessaire avant tout de gagner leur cœur, en leur prouvant que leur intérêt seul est le mobile de ses efforts, ce qui n'exclut pas dans le professeur chrétien, à plus forte raison dans le prêtre, un but encore plus noble et plus élevé, celui d'accomplir une tâche sacrée imposée par la divine providence.

Monsieur Beaudet possédait presque toutes ces qualités. Il avait une préparation éloignée sérieuse, comme nous venons de le dire. Doué d'une intelligence d'élite, il aimait l'enseignement ; il aimait aussi ses élèves, bien qu'en classe un extérieur un peu sévère ait entrete nu des doutes à ce sujet dans l'esprit de quelques-uns. Il savait surmonter les ennuis et les répugnances qui se rencontrent dans le professorat et s'imposer les fatigues nécessaires pour y réussir.

Les heures de la classe qui sont les plus pénibles. Si la préparation est faite, ces heures, loin d'être ennuyeuses, sont agréables et apportent à l'élève de vraies jouissances ; car l'attention, l'avidité avec laquelle les élèves suivent le professeur qui possède ses matières le journalière qui met le professeur en état de résoudre toutes les difficultés et de donner à son enseignement l'intérêt et la vie. Dans ce travail se trouve compris surtout la correction des devoirs.

Avec quelle patience et quelle persévérance M. Beaudet se livrait à cette préparation et en particulier à la correction des devoirs ! Au moins cinq ou six devoirs à corriger par semaine, et vingt-cinq, trente ou quarante copies par devoir : n'importe, toutes étaient chargées de notes et d'annotations nombreuses et judicieuses.

Le devoir de l'élève le plus faible comme celui du plus fort recevait la même attention. L'on comprend facilement quel encouragement et quelle satisfaction c'est pour l'élève de voir que le professeur a médité son devoir, qu'il s'est exactement rendu compte de ses efforts, qu'il lui a minutieusement signalé ses fautes, et indiqué a manière de traduire une

phras
d'app
à une
accor
entra

Cet
leur
expr
en tro

grec,
et cel
style,
exerce

Ses
public
Vice l

acqu
littéra

Mor
quel o
nifest
sermo

Un
alors v

rable
trant,
profes

pour v
gneur
deur q

je ne r
pliqua
cathéd
vous c
et de h
ter en

Me v
Au j
avec a

élégan
félicita
ment M

comme
Mons

d'autre
Comm

qui tou
ses rec
nait pou
découv
sultait
Réponse

Pend
considé
qu'ils v
fait com

phrase qu'il n'a pas comprise, de rendre exactement le sens d'un mot, d'appliquer une règle de grammaire, de donner tel ou tel développement à une pensée. Sous ce rapport Monsieur Beaudet a été le type du professeur accompli. Sans posséder une parole rapide, incisive, qui remue et entraîne, il faisait faire aux élèves de solides et réels progrès.

Cette exactitude à corriger avec soin tous les devoirs de ses élèves, à leur mentionner les délicatesses du langage, les nuances des différentes expressions, à les faire pénétrer dans le sens intime de chaque mot, à en trouver la racine ou l'origine, à comparer la même expression dans le grec, le latin et le français, avait donné à son goût littéraire cette pureté et cette sûreté qu'il a manifestées dans ses écrits. C'est ainsi que dans son style, sa phrase, sa période, tout est classique et révèle l'écrivain habile, exercé et formé à l'école des grands maîtres.

Ses rapports sur les concours de poésie à l'Université Laval, ses leçons publiques sur la littérature grecque, et ses allocutions, lorsqu'il était Vice Recteur à Montréal, mirent ses qualités d'écrivain en relief et lui acquirent les louanges et les applaudissements de tous les vrais littérateurs.

Monsieur Beaudet était un causeur aimable, et intéressant, avec lequel on apprenait toujours quelque chose. Sa timidité l'empêcha de manifester ses talents oratoires. J'ai entendu son premier et son dernier sermon.

Un jour, en 1860, Monsieur Beaudet se présenta à ma chambre. J'étais alors vicaire à la cure de Notre-Dame de Québec et je desservais la vénérable et antique église de la Basse-Ville. Monsieur l'abbé, me dit-il, en trant, Monseigneur Baillargeon m'envoie ici. — Fort bien ; monsieur le professeur, qu'est-ce que je puis faire pour vous ? — J'ai plus à travailler pour vous que vous n'avez à travailler pour moi, répliqua-t-il. Monseigneur m'a demandé de prêcher dans la cathédrale. J'ai dit à Sa Grandeur que ma voix était trop faible et mon courage plus faible encore, que je ne réussis pas à me faire entendre. Il faut que vous prêchiez, répliqua l'évêque. Vous ne pourrez pas vous faire entendre dans la cathédrale, eh bien ! vous prêchez dans une église plus petite..... Je vous commande d'aller trouver le chapelain de l'église de la Basse-Ville et de lui dire de ma part de vous fixer un jour où vous serez tenu de monter en chaire et de prêcher.

Me voici ; ordonnez.

Au jour que je lui fixai, monsieur Beaudet monta en chaire et prononça avec aisance, sinon avec chaleur, un petit sermon écrit avec une grande élégance et qui fut écouté avec une religieuse attention. Je lui fis mes félicitations et l'engageai à revenir prochainement. Mais malheureusement Mgr. Baillargeon ne donna plus d'ordre et la carrière de M. Beaudet comme prédicateur se trouva terminée.

Monsieur Beaudet, sous le rapport de l'éloquence, comme sous bien d'autres, avait beaucoup de traits de ressemblance avec M. Laverdière. Comme ce dernier, il aimait l'étude de l'histoire de notre pays et de tout ce qui touche à ses origines. Il avait la même patience dans ses études et ses recherches, visant en tout à la perfection. Comme lui, il se passionnait pour la vérification d'une date, pour l'orthographe d'un nom, pour la découverte de l'emplacement d'une bourgade ou d'un édifice. Or le consultant avec profit ; sa mémoire heureuse trouvait promptement une réponse exacte aux questions qu'on lui posait.

Pendant les dernières années de sa vie, il a fait des travaux historiques considérables qui l'ont occupé jusqu'à la veille de sa mort. Espérons qu'ils verront le jour. Un coup d'œil rapide jeté sur ses papiers, nous a fait comprendre que d'abondantes richesses y sont renfermées. Il laisse

beaucoup de notes précieuses qui se rapportent à l'histoire de notre ville et à celle du Séminaire de Québec.

Monsieur Beudet n'était pas seulement un écrivain distingué et un critique d'un jugement solide. Comme monsieur Laverdière, il possédait un goût exquis dans presque tous les beaux arts, particulièrement dans la peinture, le dessin et l'architecture. Avec quel intérêt n'a-t-il pas suivi la construction des différents édifices qui ont été élevés dans notre ville depuis trente ans !

Il aimait son pays, applaudissait à tous ses développements, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie, soit dans les sciences, les lettres et les arts.

Nul mieux que lui ne connaissait la géographie et la configuration exacte du sol canadien. Il indiquait avec précision les vallées, les rivières, les lacs, les montagnes et tous les défilés par lesquels un chemin de fer ou un canal pouvait passer. Il a tracé sur la carte tous les chemins de fer qui se construiront dans la suite des temps.

Il n'a cessé de prédire un avenir brillant pour notre pays, même pour notre ville de Québec, qui, suivant son opinion et celle de bien d'autres, sera bientôt reliée à la rive sud par des ponts gigantesques et deviendra un grand centre de commerce.

L'Université et le Séminaire ont largement bénéficié de son travail et de son dévouement. Pendant plus de 20 ans il a été pour ces institutions un conseiller prudent et éclairé. Dix années de sa vie ont été consacrées à l'enseignement, sept à la direction des études du Petit Séminaire. Il a rempli les fonctions de bibliothécaire, et de directeur du Grand Séminaire. A Montréal, il a exercé avec succès pendant trois ans la charge difficile de Vice Recteur. Il s'était fait dans cette ville des amis nombreux et distingués, qui ont su apprécier ses belles qualités ; tous ont joint leur douleur à la notre et pleurent sa perte.

Jusqu'à la fin de sa vie, monsieur Beudet a aimé le Séminaire et l'Université et a mérité de leur part, le titre de bienfaiteur. Il a fait plus, il a voulu témoigner son affection à ces deux institutions même au delà du tombeau ; après avoir fait différents legs à sa famille, il a institué le Séminaire son légataire universel. Son nom sera donc doublement inscrit dans le catalogue de nos bienfaiteurs.

Ses dernières années et ses derniers jours ont été l'écho de toute sa vie qui, elle-même, a été celle d'un excellent prêtre, rempli de foi, de piété et de dévouement. Il n'a jamais perdu de vue l'engagement qu'il avait contracté avec Dieu en entrant dans l'état ecclésiastique : *Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei : tu es, qui restitues hæreditatem meam mihi.*

Le dix-huit de mai dernier, il éprouva une nouvelle attaque de paralysie qui ne paraissait pas grave. Elle était toutefois l'annonce d'une fin prochaine. Le lendemain soir, en présence de Son Eminence le Cardinal archevêque de Québec, de ses confrères et de plusieurs autres membres du clergé, il recut, dans les sentiments de la foi la plus vive, dans la possession complète de ses facultés intellectuelles, les derniers sacrements. Le vingt-et-un au matin, pendant que le prêtre, au nom de l'Eglise, commandait sans effort et sans les douleurs de l'agonie son créateur, il exhala sans efforts et sans les douleurs de l'agonie son dernier soupir.

Deux jours après, ses funérailles eurent lieu dans la nouvelle chapelle du Séminaire, dont il avait vu poser toutes les pierres, tant il s'était intéressé à sa construction. Son Eminence, le Chancelier Apostolique, accompagnée des prélats de son palais, les professeurs et les élèves des différentes facultés de l'Université, ceux du Petit Séminaire, un clergé nombreux et un grand nombre d'anciens élèves y assistaient. Ses restes ont été déposés à côté de ceux de ces hommes généreux qui, comme lui,

ont e
de l'
cours
leurs

Dis

EXCE

LOR

je vou
sur la
une m
nable

Je n

que de
tance,
faire d

Dev

soir, j
nature
enraci

d'appro

ce que

Le p

peut-ê

jouit ;

malhe

du dro

provin

fiers de

reculer

saintet

Un r

Bretag

de celat

tionnel

justice

L'hor

travail,

Toute

sujet d'é

de vue,

ce mot

susciter

que cell

Le dro

de nos l

ont employé leur existence à la noble et sainte cause de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse. Comme eux aussi, il a sans doute reçu la couronne spéciale que nos saints livres promettent à ceux qui instruisent leurs frères.

Discours de l'honorable M. E.-J. Flynn, Professeur de Droit romain, sur l'étude du droit.

EXCELLENCE, MONSIEUR LE RECTEUR, MESDAMES ET MESSIEURS.

Lorsque j'ai reçu l'invitation d'adresser la parole en cette circonstance, je vous avouerai que j'ai été fort embarrassé sur le choix de mon sujet et sur la manière de le traiter ; car il est extrêmement difficile de trouver une matière ayant trait à l'enseignement du Droit qui puisse être convenablement développée dans les quelques minutes qui m'ont été assignées.

Je me console cependant par la pensée que je pourrai suivre le conseil que donnait un ancien jurisconsulte aux avocats de son temps : en substance, il leur conseillait de ne pas être trop éloquent, et surtout de ne pas faire de *longs discours*.

Devant un auditoire aussi distingué que celui auquel je m'adresse ce soir, je comprends que je n'ai pas besoin de démontrer l'existence, la nature, ou l'origine du droit. Les idées de droit sont trop profondément enracinées dans l'esprit de notre population pour qu'il me soit nécessaire d'apporter de longs arguments ou des preuves nombreuses à l'appui de ce que j'aurai à dire.

Le peuple de la province de Québec sait autant qu'aucun autre peuple, peut-être même davantage, le prix des droits civils et politiques dont il jouit ; il les a conquis par des efforts persistants, héroïques même ; et malheur à celui qui, soit dans le domaine du droit public, soit dans celui du droit privé, voudrait porter atteinte aux droits d'un citoyen de cette province. D'ailleurs, messieurs, comme sujets britanniques, nous sommes fiers des institutions et des lois sous lesquelles nous vivons, et nous ne reculons pas devant les plus grands sacrifices pour faire triompher la sainteté et l'inviolabilité des droits dont nous jouissons.

Un roi d'Angleterre faisait inscrire un jour sur les armes de la Grande-Bretagne ces mots : Dieu et mon Droit ! Il y a déjà bien des siècles de cela, et la reine d'Angleterre d'aujourd'hui conserve ces mots traditionnels que l'on voit encore inscrits en lettres d'or et dans nos palais de justice et dans nos enceintes législatives.

L'homme doit se perfectionner. Il ne peut le faire qu'au moyen du travail, qu'au moyen de l'étude.

Toute étude est nécessaire et utile à l'homme, mais il n'y a pas un seul sujet d'étude qui se recommande plus à son attention, à ce double point de vue, que celui du droit. Il ne faut pas se méprendre sur le sens de ce mot ni le confondre, comme le vulgaire pourrait le faire, avec l'art de susciter des procès. Le droit à une origine plus ancienne et plus noble que celle-là.

Le droit existait avant la promulgation de nos codes, avant l'adoption de nos lois. Le droit remonte jusqu'à l'origine de l'humanité.

Il a été défini de différentes manières et à différents points de vue ; mais on peut dire, avec les meilleures autorités, que le droit est la raison, et la raison la plus certaine, puisque c'est la raison reconnue par le consentement des hommes.

Dans le sens objectif, le droit est l'ensemble des règles que les hommes, en qualité d'êtres raisonnables, sont tenus d'observer, dans leurs rapports réciproques, comme la norme de leurs actions libres. Le droit implique l'idée d'intelligence, de liberté et de volonté.

Nous étudions, dans notre faculté de Droit, le Droit romain, le Droit civil, le Droit commercial et maritime, la Procédure civile, le Droit criminel, le Droit administratif et le Droit international.

Je n'entends pas parler spécialement de ces différentes divisions du droit. L'on reconnaît généralement la nécessité et l'importance de l'étude des autres branches de la science juridique ; mais il est arrivé quelquefois que l'on a soulevé des objections à l'enseignement ou à l'étude du droit romain.

A différentes époques de l'histoire, il y a eu des discussions à ce sujet ; et, quant à la législation de Justinien, qui forme, en partie du moins, la base de notre enseignement, il fut un temps, à l'époque de l'étude générale et florissante des lois romaines en Europe, où c'était une passion d'attaquer sa mémoire ; où les jurisconsultes et les historiens se divisaient en deux sectes : les justinianistes et les anti-justinianistes, (1) : ceux qui prenaient la défense des monuments législatifs laissés par Justinien, et ceux qui les critiquaient.

Il est arrivé, au sujet de l'étude du droit romain, ce qui est arrivé quelquefois au sujet des langues dites *langues mortes*. Certaines personnes nient l'utilité de l'étude du grec et du latin. Elles veulent s'en tenir exclusivement à celle des langues modernes. On a fait l'essai en France et ailleurs de ce nouveau système, mais il paraît bien établi que l'on est maintenant forcé d'admettre, en face des résultats obtenus, qu'au point de vue du perfectionnement intellectuel, au point de vue de la littérature classique moderne, le nouveau système laisse beaucoup à désirer, et que ceux qui suivent des cours de latin et de grec, quand ils viennent à concourir avec ceux qui ne l'ont pas fait, se montrent bien supérieurs à ces derniers.

Je crois qu'il y a de plus fortes raisons encore de maintenir l'étude du droit romain.

Et d'abord, quels sont les éléments nécessaires dans toute étude de droit ? Doit-on se borner purement et simplement à l'étude du texte d'un article de nos codes, ou faut-il remonter plus haut, chercher la raison et la source de la règle ?

J'estime, en m'appuyant sur les meilleurs interprètes, que, pour que cette étude soit sérieuse, il faut toujours réunir dans ses travaux trois éléments inséparables : 1° la philosophie, 2° l'histoire et, 3° la législation écrite ou le texte même de la loi. Sans cette union, on ne peut devenir un vrai jurisconsulte. Avec ce troisième élément seulement, on réduit la science du droit à une pratique inintelligente et routinière.

Il importe de se fixer sur les véritables principes philosophiques qui touchent à l'existence et à la base du droit.

(1) M. Ortolan.

Pe
diver
Qu
de ce
duqu
sulla
C
pour
lesqu
vrir l
reche
l'ont
arrive
dans
Rie
droit
vie hu
celle
de la
Dar
les tra
L'on
mière
scienc
jurisc
C'est l
dosien
Gaul
Plus
France
s'est p
sique,
confor
chréti
tion de

Pour
ue his
droit c
canoniq
Lors
dans le
romain.
Midi, d
coutume
commur
terile ou
En ou
tater qu
autant d

(1) M.
(2) M.
(3) M.

Peu de personnes, de nos jours, nient la nécessité du droit, mais il y a divergence relativement à la base sur laquelle il s'appuie.

Quant à l'histoire du droit, et surtout du droit romain, il est impossible de contester sa nécessité et son utilité. « L'histoire est le moyen à l'aide duquel les hommes se transmettent, de génération en génération, les résultats de leurs découvertes physiques et intellectuelles.

« Chaque science a son histoire propre, et il faut étudier celle du droit, pour profiter des travaux des devanciers en évitant les erreurs dans lesquelles ils sont tombés. » (1) D'ailleurs, « quel meilleur moyen de découvrir le véritable sens d'une règle que de remonter à son origine et de rechercher ce qu'elle signifiait dans l'intention de ceux qui les premiers l'ont posée ? » (2) C'est par l'histoire, et surtout par l'histoire du droit, qu'on arrive à la confirmation de cette vérité, que l'humanité marche toujours dans la voie du progrès et du perfectionnement. » (3)

Rien de plus facile à démontrer que cette proposition quand il s'agit du droit romain. On a comparé, et avec raison, la marche de ce droit à la vie humaine. La première période serait celle de l'enfance, la deuxième celle de la jeunesse, la troisième celle de la virilité, et la quatrième celle de la vieillesse.

Dans cette dernière période l'on s'est borné à compiler et à recueillir les travaux des âges précédents.

L'on a tort de juger du droit romain en s'en tenant uniquement à la première période. Pour connaître le véritable droit de Rome, en tant que science, il faut se placer surtout à l'époque dite *classique*, celle des grands jurisconsultes qui ont noms Papinien, Paul, Ulpien, Gaius, Modestin, etc. C'est la législation de cette époque, celle renfermée dans le Code Théodosien, dans les écrits des grands jurisconsultes, qui a été suivie dans les Gaules, à l'époque des invasions barbares.

Plus tard, notamment du 12^e au 15^e siècle en Italie, et au 16^e siècle en France, c'est sur le *Corpus Juris* de Justinien que l'étude du droit romain s'est portée. Entre la législation de Justinien et celle de l'époque classique, il y a cette différence remarquable : celle de Justinien est plus conforme à la nature de l'homme, plus conforme au droit naturel, plus chrétienne et plus en harmonie avec les mœurs et l'esprit de la population de cette époque.



Pour démontrer l'importance de l'étude du droit romain au point de vue historique, il me suffira de dire que le droit français, ainsi que notre droit civil ou privé, se composent de règles du droit romain, du droit canonique et du droit coutumier.

Lors de la rédaction du Code Napoléon, on a puisé les règles de ce code dans les différentes sources du droit antérieur, en y comprenant le droit romain. La France était alors divisée en *pays de droit écrit*, ou pays du Midi, dans lesquels le droit romain était le droit commun, et *pays de coutume*, pays du Nord, dans lesquels le droit coutumier était le droit commun et où le droit romain était consulté seulement comme *raison écrite* ou pour suppléer aux coutumes.

En ouvrant le Code Napoléon et notre code civil, il est facile de constater qu'une très grande proportion des dispositions de ces deux codes sont autant d'emprunts aux règles du droit romain. L'on n'a qu'à examiner

(1) M. de Fresquet.

(2) M. Demangeat.

(3) M. de Fresquet.

les matières suivantes, entre autres, savoir : la propriété, ses démembrements, les obligations, les contrats, la prescription, etc. On peut affirmer, sans craindre la contradiction, que le droit français, de même que le droit canadien, est tout imprégné du droit romain.

Un de nos meilleurs interprètes modernes de ce droit s'exprime de la manière suivante sur ce point : « Les Romains furent le plus grand des peuples ; l'existence de presque toutes les nations de l'Europe date de la chute de leur empire et la législation de tous ces pays s'unit à leur législation.

« Ainsi, dans la suite des siècles, après le droit romain parut le droit national de la France ; ils sont enchaînés l'un à l'autre par la main du temps ; le lien qui les attache est un lien d'histoire L'étude du droit romain n'est qu'une tête de pont pour arriver à celle du droit français. » (1)

A cette autorité je pourrais ajouter de nombreuses citations d'historiens et de jurisconsultes à l'appui de la proposition que je soutiens. Je me bornerai à extraire quelques lignes de ces magnifiques discours prononcés par M. Portalis, penseur profond, jurisconsulte distingué et l'un des quatre commissaires chargés de la rédaction du Code Napoléon. L'on voit qu'il revient fréquemment sur les origines du droit français et il ne manque pas de donner au droit romain la part que lui appartient dans la génération du droit français.

« On raisonne trop souvent, dit-il, comme si le genre humain finissait et commençait à chaque instant, sans aucune sorte de communication entre une génération et celle qui la remplace. Les générations, en se succédant, se mêlent, s'entrelacent et se confondent. Un législateur isolerait ses institutions de tout ce qui peut les naturaliser sur la terre, s'il n'observait avec soin les rapports naturels qui lient toujours, plus ou moins, le présent au passé et l'avenir au présent, et qui font qu'un peuple ne cesse jamais, jusqu'à un certain point, de se ressembler à lui-même.

« Le droit écrit, dit-il, qui se compose des lois romaines, a civilisé l'Europe. La découverte que nos aïeux firent de la compilation de Justinien, fut pour eux une sorte de révélation. C'est à cette époque que nos tribunaux prirent une forme plus régulière, et que le terrible pouvoir de juger fut soumis à des principes.

« La plupart des auteurs qui censurent le droit romain avec autant d'amertume que de légèreté, blasphèment ce qu'ils ignorent. On en sera convaincu, si, dans les collections qui nous ont transmis ce droit, on sait distinguer les lois qui ont mérité d'être appelées la *raison écrite* d'avec celles qui ne tenaient qu'à des institutions particulières, étrangères à notre situation et à nos usages.

Dans une autre circonstance, M. Portalis prononçait à l'Académie de Législation les belles paroles suivantes : « Une législation civile vient d'être donnée à la France, mais n'allez pas croire que vous puissiez abandonner comme inutile tout ce qu'elle ne renferme pas. Jamais vous ne saurez le Code Civil si vous n'étudiez que ce code. Les philosophes et les jurisconsultes de Rome sont encore les instituteurs du genre humain ; c'est en partie avec les riches matériaux qu'ils nous ont transmis que nous avons élevé l'édifice de notre législation nationale ; Rome avait soumis l'Europe par ses armes, elle l'a civilisée par ses lois. »

(1) M. Portalis.

Si
phiqu
tion.
beau
droit
Je
droit
les dé
tion.
ter à
pas r
D'a
histor
civilis
romai
introd
est un
Loi
comm
duit d
pas pr
comm
logiq
« N
sentim
ancien
écrite,
sion a
est aus
incont

Pour
droit r
marché
droit c
qu'aujo
plus la
et mém
Si le
ples à l
droit de
romain
cienne
montrer
l'étrang
cipe sur
privé. (

Il n'y
l'Améri

(1) M

(2) M

Si j'avais à parler de l'étude du droit romain au point de vue philosophique, je dirais qu'il présente sous le rapport de la logique, d'une rédaction incisive et pleine de clarté, de la science juridique, un des plus beaux modèles que l'on puisse étudier, et que c'est avec raison que le droit romain a été appelé la *raison écrite*.

Je n'hésite pas à affirmer, avec un des interprètes modernes de ce droit (1), que, « celui qui l'aura approfondi, dùt-il plus tard en oublier tous les détails, en aura néanmoins retiré un profit durable : à défaut d'érudition, il lui restera l'art de raisonner et le sens juridique ; et, pour emprunter à Montaigne une de ses expressions les plus pittoresques : « s'il n'a pas meublé son intelligence, il l'aura forgée. »

D'ailleurs, Messieurs, nous avons le témoignage, non seulement des historiens, des jurisconsultes, mais aussi celui de presque tous les peuples civilisés : la France, l'Italie, la Belgique, et surtout l'Allemagne où le droit romain est le droit commun ; l'Angleterre même où le droit romain s'est introduit avec le plus de difficultés : dans tous ces pays, le droit romain est une des premières matières de l'enseignement dans les Universités.

Loin de moi, cependant, la pensée de donner absolument la préférence, comme législation, au droit romain, sur notre droit civil, tel que reproduit dans les articles de notre Code. Je dis comme législation, et non pas précisément comme science. C'est une remarque que fait un des commentateurs du code français. (2) « La vie ne se conduit pas par la logique, et le droit est l'expression de la vie. »

Notre code, continue-t-il, est meilleur par cela seul qu'il s'inspire du sentiment germanique plus que du droit strictement de Rome. Les anciens jurisconsultes donnaient au droit romain le beau nom de *raison écrite*, mais tout en l'exaltant, ils s'en écartaient dès qu'il était en collision avec l'équité naturelle. Cela se voit à chaque page de Pothier. Tel est aussi l'esprit de Code Civil ; c'est ce caractère qui lui assure une incontestable supériorité sur la législation romaine. »

Pour résumer ma pensée sur ce point, je dirai que, de même que le droit romain, à venir jusqu'au temps de Justinien, a, comme législation, marché dans la voie du progrès et du perfectionnement, de même notre droit civil, fils du droit romain, a suivi la même marche ascen- tante, et qu'aujourd'hui les règles de notre code consacrent, dans une beaucoup plus large mesure, les règles du droit naturel que la législation romaine et même l'ancien droit français.

Si le cadre de ce discours me le permettait, je donnerais quelques exemples à l'appui de cette thèse. Je prendrais, entre autres, la question du droit de cite romaine pour vous montrer tout le progrès que le droit romain a fait relativement à l'extension des privilèges de la cite et à l'ancienne division des sujets de l'empire en citoyens et *pérégrins*. Je vous montrerais ensuite, à l'aide d'un article de notre code, qu'aujourd'hui l'étranger, c'est-à-dire celui qui n'est pas sujet britannique, est en principe sur le même pied que le sujet britannique au point de vue du droit privé. (Voir art. 25 de notre Code.)

Il n'y a pas un siècle qu'en France, et ici-même, sur le sol libre de l'Amérique, dans notre province de Québec, il y avait telle chose que les

(1) M. Accarias.

(2) M. Laurent.

droits d'aubaine ; c'est-à-dire que les biens des étrangers décédés étaient attribués au souverain.

Si j'avais ici à m'adresser exclusivement à ceux qui ont, pendant cette année universitaire, suivi les leçons données par les professeurs de la Faculté de Droit, et qui ont montré un désir sincère de connaître toutes ces règles formant le droit privé des Romains, notre droit civil, notre droit criminel, notre procédure civile, etc., je leur dirais : N'ayez pas peur de jamais trop connaître les règles du droit ; vous avez cherché à acquérir les principes de cette belle et grande science qui a produit plus d'hommes célèbres peut-être qu'aucune science connue. Vous pouvez vous former un arsenal de connaissances pour la vie militante qui se présentera devant vous, lorsque vous entrerez dans l'exercice des différentes professions auxquelles vous aspirez.

Permettez que je vous cite l'autorité d'un grand homme, qui fut un grand jurisconsulte et un grand orateur ; j'ai nommé Cicéron. Il disait que l'éloquence du barreau était celle qui demandait le plus de travail et le plus de talent.

Un avocat illustre de ce siècle a dit : « Donnez à un homme toutes les qualités de l'esprit ; donnez-lui toutes celles du caractère, faites qu'il ait tout vu, tout appris, tout retenu, qu'il ait travaillé sans relâche pendant trente ans de sa vie, qu'il soit à la fois un littérateur, un critique, un moraliste, qu'il ait l'expérience d'un vieillard, l'ardeur d'un jeune homme, la mémoire infailible d'un enfant ; faites enfin que toutes les fées soient venues s'asseoir successivement à son berceau et l'aient doué de toutes les qualités, et peut-être avec tout cela parviendrez-vous à former un avocat complet »

Voilà, Messieurs, le témoignage d'un homme d'expérience. Il s'adresse plus particulièrement aux avocats, mais il y a d'excellentes raisons de dire qu'il importe beaucoup aussi à la profession de notaire, que ceux qui veulent suivre avec honneur et succès cette carrière, acquièrent, par une étude sérieuse, la connaissance de la science juridique.

D'ailleurs, Messieurs, pas d'égoïsme, ni d'exclusivisme dans le domaine des sciences : celles-ci sont toutes sœurs ; elles tendent toutes au perfectionnement moral et intellectuel de l'homme ; elles peuvent et doivent toutes se donner la main pour lui faire atteindre cette fin commune.

Puisons donc à cette source aussi profondément que notre position dans la vie et les circonstances nous permettent de le faire, et n'oublions pas qu'il est écrit que beaucoup de science rapproche de Dieu, et peu de science en éloigne.

En débutant dans l'étude, et notamment dans celle du droit, lorsque les horizons sont sans bornes, vagues et incertaines devant lui, l'étudiant, au fur et à mesure qu'il s'avance dans cette route, jusqu'alors par lui inexplorée, s'aperçoit qu'il a quitté peu à peu la plaine pour arriver sur une hauteur, d'où son regard peut s'étendre plus au loin, et juger mieux des magnifiques perspectives qui se présentent devant lui ; mais en même temps, c'est alors qu'il comprend mieux combien il lui reste encore de chemins longs et difficiles à parcourir, avant qu'il puisse acquérir toute cette science dont son intelligence a soif.

Cette pensée a été exprimée d'une manière plus éloquente que je ne pourrais le faire, dans les termes suivants :

« Lorsque, par un beau jour d'été, vous suivez dans une forêt un sentier couvert de branches qui se courbent en berceau, vous voyez, le long du sentier, au milieu de larges ombres, une lumière tremblottante produite

par les
notre vi

J'ai fini
Je conc
Celle étu
tine à la
comme le
chaque ci
peut être
connaître

Mais on
de vue de
dont l'étu
Nous vivo
tiques ; i
devons tra
viduel, ma
gatives de
de ses étu

L'Univer
encore par
fière des ré
d'accord en
pontife qui
rables enc
ment de la
lettres et d

L'Univer
ces destin
des élèves,
pays. Elle
tribuer dav
université s
de lumières
les plus cert

Quand on
civilisé la n
en un jour.
cles d'existe
dans la péri
l'âge mûr. I
tous contrib
deur. Nous
que nous au
qu'elle se fai
institutions
Dieu et moi

(1) Premier
ennais, Disc

par les rayons qui pénètrent à travers le feuillage : ce sentier, c'est notre vie, et cette lumière vacillante et faible, c'est notre science. » (1)

J'ai fini.

Je conclus qu'il faut étudier et en particulier qu'il faut étudier le droit. Cette étude n'est pas seulement utile et nécessaire pour celui qui se destine à la carrière d'avocat ou de notaire ; mais encore, dans un pays comme le nôtre, où nous jouissons des institutions représentatives, où chaque citoyen prend part au gouvernement de la chose publique, où il peut être juré, juge de paix, électeur, député, il y a une raison spéciale de connaître le droit.

Mais on peut aussi porter ses regards plus haut et se placer au point de vue de la culture intellectuelle. Je ne sache pas qu'il existe une science dont l'étude soit plus propre à développer l'intelligence que celle du droit. Nous vivons, du reste, dans un siècle de recherches historiques et scientifiques ; il faut suivre le mouvement intellectuel qui se précipite. Nous devons travailler et étudier le droit, non seulement au point de vue individuel, mais aussi au point de vue social, car une des plus belles prérogatives de l'homme est bien celle de faire profiter ses semblables du fruit de ses études.

L'Université Laval a été fondée il y a à peine 39 ans. Elle n'a pu encore parcourir une longue carrière ; mais je crois qu'elle peut être fière des résultats obtenus. Elle a pour devise : les fortes études. Elle est d'accord en cela avec le vœu exprimé, à maintes reprises, par l'illustre pontife qui préside aux destinées du monde catholique, et dont les admirables encycliques sont autant de revendications solennelles, non seulement de la morale et du droit, mais aussi des sciences en général, des lettres et des arts.

L'Université a devant elle un magnifique avenir. Mais pour atteindre ces destinées, il ne lui faut pas seulement le concours des professeurs et des élèves, il lui faut celui de tous les citoyens bien pensants de notre pays. Elle aura ce concours, j'en suis convaincu ; car rien ne peut contribuer davantage à la gloire d'un pays que d'avoir dans son sein une université solidement établie, à la hauteur de sa mission, véritable foyer de lumières intellectuelles, en même temps, qu'elle est une des preuves les plus certaines du degré de civilisation d'un peuple.

Quand on étudie l'histoire des universités qui ont exercé sur le monde civilisé la plus grande influence, on voit qu'elles ne sont pas formées en un jour. Les plus célèbres universités de l'Europe comptent des siècles d'existence. L'Université Laval est née d'hier ; elle est relativement dans la période de l'enfance ; elle atteindra, espérons-le, l'adolescence et l'âge mûr. Puissions-nous être pénétrés de cette pensée que nous devons tous contribuer dans la mesure de nos forces à sa prospérité et à sa grandeur. Nous prouverons que nous aimons notre *Alma Mater* par l'amour que nous aurons pour les sciences, et, en particulier, pour celle du droit, qu'elle se fait gloire d'enseigner ; nous continuerons à être fiers de nos institutions et de nos lois, qui peuvent aussi se traduire par cette devise : Dieu et mon Droit. »

(1) Premiers Essais de philosophie du droit, par J. Oudot. — Extrait de Laval, Discussions critiques.

II

Introduction de la cause de béatification et de
canonisation du Vénérable François de
Montmorency-Laval.

DECRETUM

QUEBECEN.

Beatificationis et canonizationis Ven. Servi Dei

FRANCISCI DE MONTMORENCY-LAVAL

Primi Quebecensis Episcopi.

SUPER DUBIO

*An sit signanda Commissio Introductionis Causæ in casu, et ad
effectum de quo agitur ?*

Ex illustri et nobilissima familia Diœcesis Carnutensis ortus Franciscus De Montmorency-Laval, patriæ commodis deliciisque posthabitis, longum iter trans maria aggressus in Americam superiorem contendit, ut pro eximio, quo flagrabat animarum zelo, eos populos jamdum sub potestate tenebrarum jacentes, Evangelii luce diffusa, ad libertatem traderet filiorum Dei. Quo in munere perficiendo, quot pericula obiverit, idque per quinquaginta continenter annos : quo temporis spatio, quum Novæ Galliæ, quam vocant, gentes ad christianam fidem convertisset, Ecclesiæ Canadensis feliciter fundamenta jecit, cujus et primus Antistes ab Apostolica Sede constitui promeruit. Supernis charismatibus ditatus, supremum diem oppetiit octuagenario major anno 1708 præclaram relinquens sanctitatis famam. Hæc porro sanctimonie fama prodigiis quoque suffulta, quæ deinceps ejus intercessione a Deo patrata ferebantur, nedum desivit, sed ad nostra usque tempora vivida atque integra perseveravit. Hinc factum est, ut ad Inquisitionem Ordinaria Auctoritate tandem deveniretur super ejusdem famæ sanctitatis, vitæ nec non virtutum et miraculorum. Qua rite expleta et ad Sacram Rituum Congregationem delata, Sanctissimus Dominus Noster LEO PAPA XIII benigne indulgere dignatus est ut de dubio signaturæ Commissionis introductionis Causæ præfati Servi Dei ageretur in Congregatione Sacrorum Rituum Ordinaria absque interventu et voto Consultorum, licet nondum elapso decennio a die præ-

sen
eju
C
Epi
Pro
huj
plu
sias
Con
Dul
intr
E
aud
mot
sion
F
eide
XII
hab
duct
dicti

L.
Sern

Dan
suprè
action
C'es
social

(1)

sentationis Processus Informativi in Actis ipsius Congregationis, neque jusdem Servi Dei scriptis adhuc examinatis.

Qua propter Emus et Rmus Dnus Cardinalis Lucidus Maria Parocchi Episcopus Albanensis, ad instantiam Rev. P. Francisci Xaverii Cazenave Procuratoris Generalis Parisiensis Seminarii Missionum ad externos, hujusce Causæ Postulatoris constituti, attentisque postulatoris litteris plurium Rmorum Sacrorum Antistitum aliorumque Virorum tam ecclesiastica quam civili dignitate illustrium, in Ordinariis Sacræ Rituum Congregationis Comitibus ad Vaticanum subsignata die coadunatis, sequens Dubium discutiendum proposuit, nimirum : *An sit signanda Commissio introductionis Causæ in casu, et ad effectum de quo agitur ?*

Et Sacra eadem Congregatio, omnibus accurato examine perpensis, auditoque voce et scripto R. P. D. Augustino Caprara Sanctæ Fidei Promotore, rescribendum censuit : *Affirmative, seu signandam esse Commissionem si Ssmo placuerit.* Die 23 Augusti 1890.

Facta postmodum de præmissis per me infrascriptum Cardinalem Sacræ eidem Congregationi Præfectum Sanctissimo Domino Nostro LEONI PAPÆ XIII relatione, Sanctitas Sua sententiam Sacræ Congregationis ratam habuit et confirmavit ; propriaque manu signavit Commissionem Introductionis Causæ Ven. Servi Dei Francisci de Montmorency-Laval prædicti die 24 Septembris anno eodem.

L. ✠ S.

C. Card. ALOISI MASELLA,
S. R. C. Præfectus.

VINCENTIUS NUSSI,
S. R. C. Secretarius.

Sermon prêché à la Basilique Notre Dame de Québec, à l'occasion du Décret qui précède, par le Révérend M. Louis-Adolphe Pâquet, Docteur en Théologie, et Professeur à la faculté de Théologie de l'Université Laval, le 13 mai 1891.

“ Similem illum fecit in gloria sanctorum.”—
Dieu lui a donné une gloire égale à celle des Saints. (Eccli., 45, 2.)

MESSEIGNEURS, (1)

MES FRÈRES,

Dans le domaine moral, non moins que dans l'ordre physique, le suprême Créateur et Ordonnateur de toutes choses sait marquer son action par des règles d'une admirable sagesse.

C'est une loi de la Providence qu'aux origines des grandes institutions sociales préside un de ces hommes dont le vaste génie embrasse l'avenir,

(1) Tous les Archevêques et Evêques de la Province de Québec.

et l'énergie puissante triomphe de tous les obstacles. Adam, père et principe des générations humaines, réunissait en lui les dons les plus précieux d'intelligence et de force. Jésus-Christ, chef de l'Eglise, s'est montré le type achevé de toute perfection. Chaque société nouvelle, chaque ordre religieux, chaque église particulière quelque peu importante, s'honore d'avoir eu pour fondateur et pour père un héros ou un saint.

Dieu merci, l'humble Eglise, fondée en cette ville même il y a plus de deux siècles et à laquelle nous appartenons, n'a pas été privée de ce bienfait ni de cette gloire. Elle aussi, elle a eu pour fondateur et premier pasteur un homme vraiment remarquable, un homme illustre par le nom et la noblesse du sang, un homme plus illustre encore par les mérites et la sainteté.

Est-il besoin de le nommer cet ancêtre glorieux ? Sa mémoire, toujours chère au peuple canadien-français, toujours aimée, toujours vénérée, a survécu au naufrage des siècles, et c'est elle qui, aujourd'hui même, rassemble en cette basilique, premier témoin de son zèle et dernier théâtre de sa piété, l'élite de cette nation qui fut pendant si longtemps l'objet de ses plus tendres et de ses plus vives sollicitudes.

Pressés par un sentiment de juste reconnaissance, nous venons ce matin, sur l'appel de Son Eminence le Cardinal Archevêque, remercier Dieu et le Saint-Siège d'avoir exaucé nos vœux, d'avoir voulu permettre l'introduction en Cour de Rome de la cause de béatification et de canonisation du premier Evêque de Québec ; nous venons, dis-je, saluer et célébrer aux pieds des autels, où le portent déjà nos désirs, le nom et les vertus de l'immortel fondateur de l'Eglise du Canada, le Vénéral François de Montmorency-Laval.

Personne ne contestera l'importance souveraine d'un pareil événement. Ce décret du St-Siège, sans être définitif, sans autoriser encore les honneurs d'un culte public, consacre solennellement la vie et les travaux du grand serviteur de Dieu. Il nous remet sous les yeux, à une époque où la foi chrétienne, même la mieux ancrée dans le cœur des nations, est exposée à de si graves dangers, les exemples lumineux de cette âme si fidèle, si noble, si courageuse, de ce modèle de toutes les vertus.

En effet, par l'éclat de ses mérites et de ses œuvres, Mgr de Laval rappelle les temps héroïques des premiers siècles du christianisme. Fondateur d'une Eglise qui lui doit ses progrès, il a été en même temps l'intrépide champion de la foi dans ces contrées sauvages, et, au milieu de tous ces travaux, on l'a vu s'élever jusqu'aux plus hauts sommets de la perfection chrétienne. C'est dire que sur son front brille une triple auréole : le génie de l'autorité, la flamme du dévouement, la gloire de la vertu ; qu'il a été grand évêque, grand apôtre et grand saint. *Similem illum fecit in gloria sanctorum.*

Telles sont les trois pensées que nous inspire la fête de ce jour, et que nous voudrions soumettre, dans l'humble mesure de nos forces, à votre pieuse considération.

I

Chef-d'œuvre de l'éternel Artiste, l'Eglise catholique, M. F., est une société vivante, un vaste corps moral, puissamment organisé selon tous les degrés de l'ordre hiérarchique, mais surtout vivifié par un principe divin, un souffle surnaturel, qui en est l'âme et la force. Sur cette œuvre merveilleuse, sortie des mains du Christ, et d'un but universel, doivent se modeler ou plutôt se greffer toutes les églises nouvelles, locales, nationales, nécessitées par la marche des siècles et le mouvement des peuples.

Voulo
sol un
C'est
fut c
ercer l
For
de bo
homme
mission
ardent
des ce
conditi
de la
nous n
prévoy
Prélat
l'honne
et l'acti
Sach
clergé i
ressour
prédilec
seils, le
nous ne
ditions,
rentes p
venait a
sons qu
moins v
d'actio
lait le c
C'est a
en gran
quable s
l'harmon
Mais l'
instituée
et agir q
ganisme
à une an
temps lu
conquis l
lité, su v
Or, ce
faire pass
lui-même
œuvre ce
de piété e
juste titre
Dans u
testantis
lement, da
lait-il pas
tant de pé
le début o
prétention

Vouloir créer une église en dehors de ces conditions serait jeter dans le sol une branche sèche et sans vie, fatalement vouée à la stérilité.

C'est ce qu'avait compris le jeune François de Laval dès le jour où il fut choisi par les Cours de France et de Rome pour venir au Canada, exécuter les fonctions de Vicaire Apostolique.

Formé aux meilleures écoles de la science et du dévouement, préparé de bonne heure par la Providence elle-même au gouvernement des hommes et à la gestion des affaires, Mgr de Pétrée apportait à la haute mission qui lui était confiée un jugement droit et sûr, une foi pure et ardente, un courage magnanime. Nous ne le suivrons pas dans le détail des œuvres qu'il entreprit et fonda pour assurer à la Nouvelle-France une condition religieuse, digne tout à la fois de la noblesse de son origine et de la grandeur de ses destinées. Cette étude dépasserait le cadre que nous nous sommes tracé. Toutefois, nous ne saurions taire avec quelle prévoyance, quel esprit de sagesse et de discernement, le jeune et prudent Prélat sut asseoir l'édifice qu'il voulait construire à la gloire de Dieu et à l'honneur de son pays, sur ces bases immuables qui défient les révolutions et l'action corrosive des siècles.

Sachant bien qu'une Eglise ne saurait longtemps subsister sans un clergé instruit, docile et dévoué, il s'applique d'abord, malgré son peu de ressources à établir un Séminaire. Ce Séminaire, M. F., fut l'œuvre de prédilection de Mgr de Laval ; il l'entoura de ses soins, l'aida de ses conseils, le dota de ses deniers ; il en fit — chose admirable — un centre et un foyer d'où tous les missionnaires, après y avoir puisé les sublimes traditions du dévouement chrétien, rayonnaient en tous sens dans les différentes paroisses, et où chacun d'eux ensuite, épuisé, brisé de fatigues, venait avec bonheur retremper son courage. Quelles que soient les raisons qu'ait eues son successeur de modifier cette œuvre, il n'en est pas moins vrai que Mgr de Laval, en ralliant ainsi dans un même centre d'action les forces de son clergé, faisait acte de profonde sagesse et révélait le côté éminemment pratique de son génie.

C'est aux soins éclairés du zèle Fondateur que nous sommes redevables, en grande partie du moins, de notre belle organisation paroissiale, remarquable système qui réalise si bien, dans une sphère limitée sans doute, l'harmonieux accord de l'Eglise et de l'Etat.

Mais l'Eglise catholique, M. F., est-elle un corps sans âme ? Conçue et instituée par Jésus-Christ lui-même, n'a-t-elle pour se soutenir, progresser et agir que ces rouages divers, extérieurs et visibles, qui en forment l'organisme ? Oh ! non, nous l'avons dit, l'Eglise est un corps vivant : elle a une âme qui l'éclaire, une âme qui la féconde, une âme qui est en même temps lumière et charité, vérité et vertu. Par cette force invisible, elle a conquis le monde ; de ce principe divin dépendent sa prospérité, sa stabilité, sa vie.

Or, ce sera l'honneur, l'impérissable gloire de Mgr de Laval d'avoir su faire passer dans l'Eglise de Québec le souffle surnaturel qui l'inspirait lui-même, de lui avoir donné une âme, d'avoir dès l'origine infusé à son œuvre cette sève spirituelle, ces précieuses traditions de foi et de morale, de piété et de vertu, qui distinguent aujourd'hui encore et honorent à si juste titre nos braves populations canadiennes.

Dans un siècle où l'Eglise de France, travaillée, d'un côté, par le protestantisme et le jansénisme, donnait, d'un autre côté, ouvertement, officiellement, dans l'erreur des prétendues libertés gallicanes, quel courage ne fallait-il pas de la part d'un prélat, du reste bien vu de la Cour, pour échapper à tant de périls ! Mgr de Laval eut ce rare et insigne mérite. On le vit, dès le début de son administration, repousser énergiquement les dangereuses prétentions de l'Archevêque de Rouen pour ne dépendre, lui et les siens,

que du St-Siège lui-même. Hostile au jansénisme autant qu'au gallicanisme, il ne perdait aucune occasion de battre en brèche ces erreurs. Ce qu'il fit pour éloigner les Huguenots de la colonie, ou du moins pour les convertir, son amour des doctrines et de la liturgie romaines, son zèle pour l'éducation, pour le soutien et le progrès des communautés religieuses, sa fermeté enfin, cette indomptable énergie qu'il fit constamment paraître dans la défense des droits de l'Eglise, proclament plus éloquemment que toute parole humaine l'élevation d'esprit, la droiture de jugement, l'ardeur, la pureté, l'intégrité de la foi du Vénéralable fondateur de l'Eglise de Québec.

Ce souci de l'orthodoxie n'avait d'égal en lui que son désir de sauvegarder les droits de la morale, de faire triompher partout la cause sacrée du bien, de la piété et de la vertu.

Avec quels courageux accents ne croit-il pas devoir dénoncer les désordres et les graves abus dont la société d'alors donnait parfois le spectacle ! Quelle noblesse de motifs, quelle assurance d'action dans les assauts qu'il livre pendant près de vingt ans au commerce de l'eau-de-vie ! On l'accuse, on le calomnie ; on intrigue à la cour de France pour entraver ses efforts, Mgr de Laval, incapable de faiblesse, ne craint pas, à diverses reprises, de traverser les mers, d'affronter les fatigues d'un long et périlleux voyage et d'aller ainsi en personne dénouer ces trames criminelles.

Il serait trop long, M. F., de rappeler tout ce qu'il fit encore, pendant les vingt neuf années de son gouvernement, pour jeter et développer dans le cœur de son peuple ces semences de moralité, ces fortes et solides vertus qui sont le noble héritage des grandes nations chrétienne. Deux célèbres dévotions, associées dès le principe à notre vie nationale, et qui en forment à toutes les époques l'invincible palladium. — la dévotion à la Bonne Ste Anne et le culte de la Ste Famille — rediront éternellement le nom du saint fondateur qui, soit par ses exemples, soit par ses règlements empreints de la plus haute sagesse, leur donna une si vive et si efficace impulsion.

II

Mais l'Evêque, appelé à gouverner une Eglise parmi des infidèles, ne doit pas seulement briller par les qualités et le génie de l'autorité : il lui faut, semblable à ces hommes que Jésus-Christ jadis chargeait de propager son royaume par toute la terre, porter simultanément les livrées de l'apostolat et en déployer le zèle. *Euntes docete omnes gentes.* (Matth., 28, 19.)

Mgr de Laval fut avant tout apôtre : il en avait le cœur, il en avait la foi. Cette foi si élevée lui révélait le prix des âmes rachetées par Jésus-Christ, et son ardente charité s'embrasait de l'extrême désir de les conquérir et de les sauver. C'est lui qui s'écriait avec un accent digne de S. Paul : « Plaise au ciel que je me fasse tout à tous, et que je gagne tous les cœurs à Notre Divin Sauveur. » (1)

Avant même qu'il partit pour les missions d'Amérique, le feu de l'apostolat consumait sa grande âme, et on l'avait désigné pour aller au Tonkin porter, avec la foi, le sacrifice de sa vie.

Nommé, peu de temps après, Vicaire Apostolique dans les contrées de la Nouvelle-France, il n'accepte cette charge qu'avec le ferme espoir d'y pouvoir travailler au salut des infidèles et peut-être d'y verser son sang. Qui dira les prières, les soucis, les démarches, les entreprises de toutes

(1) Rapport de 1660 au Souverain Pontife.

sorte
ses p
press
naire
aima
si sag
y ave
intuit
Un
missio
par de
route.
humai
en ces
peines
tombé
une bé
Mgr
et les
de boi
diffère
Sauva
Iroquo
Grâc
un esse
dans u
du Nor
Divin
Mém
de Qué
version
sionnai
jusqu'à
pour qu
corps p
mées le
Je n'e
faits de
mier pas
du pleu
voyant
l'Eglise,
grand n
race, en
digneme
non, ce
canadien
œuvres,
patrie.
seurs le
la plus b
Vous réy
sont acc
ascendar
déploie c
de tous l

sortes du généreux Prêlat pour le succès des missions sauvages ? Un de ses premiers soins fut d'associer aux Pères Jésuites, dont l'ardeur et l'empressement ne pouvaient suffire à tous les besoins, de nouveaux missionnaires, tous pénétrés de l'Esprit de Dieu. Ces ouvriers du Christ, il les aimait de toute son âme, et il faut lire les lettres d'adieu, les instructions si sages, si pratiques qu'il leur adressait pour comprendre tout ce qu'il y avait de foi vive et confiante, de dévouement sublime, de lumineuses intuitions dans ce cœur d'Evêque et d'Apôtre.

Un jour, en revenant d'une visite pastorale, il fait rencontre d'un vieux missionnaire qui, courbé sous le poids de l'âge, abattu, effrayé peut-être par de noirs pressentiments, lui demande, hésitant, s'il doit continuer sa route. « Mon Père, répond le Prêlat d'un ton quasi-inspiré, toute raison humaine semble vous retenir ici, mais Dieu, plus fort que tout, vous veut en ces quartiers-là ! » Et le Père écrivait ensuite qu'au milieu de ses peines, dans la solitude des bois, ou sur le bord des torrents, ces paroles tombées de la bouche d'un si dévoué Pasteur, lui étaient une lumière, une bénédiction et une force.

Mgr de Laval n'avait pas de plus grand bonheur que de partager la vie et les travaux de ses prêtres, de sillonner en canot d'écorce et une crosse de bois à la main, les lacs et les rivières, et d'aller lui-même visiter les différentes parties de son immense diocèse. Sa présence charmait les Sauvages ; sa charité les subjuguait, et au seul son de sa voix, le farouche Iroquois lui-même se transformait en doux agneau.

Grâce à sa direction et aux impulsions de son zèle, les missions prirent un essor jusque-là inconnu. Le regard de l'Evêque Apôtre embrassait dans un même rayon de miséricorde et d'amour presque toute l'Amérique du Nord, et il eut la consolation de voir, avant de mourir, la croix de son Divin Maître s'avancer triomphante jusque aux vallées du Mississipi.

Même pendant les années qui suivirent sa démission, le saint Evêque de Québec ne cessa de s'intéresser, de la manière la plus vive, à la conversion des Sauvages. Dans un entretien qu'il eut avec un pauvre missionnaire, lequel lui faisait part de ses besoins et de son dénûment, il alla jusqu'à lui donner un peu de vaisselle d'argent qui lui restait encore, pour qu'il en fit un ciboire, et que ce qui avait servi à la nourriture du corps pût servir désormais à un office plus noble : porter aux âmes affamées le corps et le sang d'un Dieu.

Je n'en finirais pas, si je voulais, M. F., retracer sous vos yeux tous les faits de bonté, d'héroïque générosité, qui marquèrent l'apostolat du premier pasteur de la Nouvelle-France. Oh ! qu'elle doit être grande la joie du pieux Evêque, quelles douces émotions ne doit-il pas ressentir en voyant maintenant sur ce trône de sa cathédrale siéger un Prince de l'Eglise, et autour de ce trône, dans tout l'éclat de leur dignité, un si grand nombre de prélats, le soutien de la religion et l'orgueil de notre race, en qui l'âme du saint Fondateur est passée tout entière, tenir si dignement le sceptre sacré des Pontifes ! — Vénérable François de Laval, non, ce n'est pas en vain que de vos sueurs d'apôtre, vous arrosâtes le sol canadien ! Vos principes ont germé, votre amour les a fécondés ; vos œuvres, pleines de vie, grandissent et s'épanouissent sous le ciel de la patrie. Ce que vous étiez jadis au Conseil Souverain, vos zélés successeurs le sont de nos jours encore dans les Conseils Publics pour défendre la plus belle et la plus importante des causes, la cause de l'éducation. Vous rêviez pour votre église des progrès, des triomphes. Ces progrès se sont accomplis ; ces triomphes, nous les voyons tous dans la marche ascendante de notre foi religieuse, dans cette force, cette vitalité qu'elle déploie contre l'erreur, l'impiété et le vice, et qui lui assure déjà, en dépit de tous les obstacles, un rôle prépondérant sur ce continent d'Amérique !

III

Nous disions en commençant que Mgr de Laval avait non seulement été un grand Evêque, un généreux Apôtre, mais aussi un grand saint. *Similem illum fecit in gloria sanctorum.*

Sans doute, les deux premiers titres vont rarement sans le troisième, et après ce qui a été dit, toute considération tendant à démontrer l'éminente sainteté du premier Evêque de Québec, pourrait paraître inutile. Cependant n'oublions pas les terrifiantes paroles de l'Apôtre des nations : « Quand même, s'écrie S. Paul, je donnerais mes biens aux pauvres, quand même je pousserais le zèle jusqu'à braver les flammes du bûcher, si je n'ai pas la charité, tout cela ne me sert de rien. » (1 Cor. 13, 3.) En effet, sans la charité, sans le détachement et le mépris de soi-même, la gloire de la renommée, le zèle de la bienfaisance, l'éclat des œuvres publiques ne font que séduire l'âme et la détourner de Dieu.

Mais s'il en est ainsi des travaux extérieurs, des succès et de la gloire, rien au contraire n'éprouve plus sûrement et ne fait mieux ressortir le mérite de la vertu que le silence d'une vie de retraite, d'immolation et de souffrances, que la patience, le renoncement, l'entier abandon à Dieu. Un homme qui porte ces signes, ces glorieux stigmates, n'est pas un chrétien quelconque, c'est un émule du Christ, un saint et un grand saint.

Or tel a été, M. F., le Vénérable François de Laval.

Dès l'aurore de sa jeunesse et de son sacerdoce, alors que ce rejeton d'une des plus nobles familles de France renonçait sans regrets aux plaisirs et aux honneurs pour charger sur ses épaules la croix de Jésus-Christ, on pouvait déjà pressentir à quel degré de sainteté il s'élèverait un jour. Plus tard, dans les rudes labeurs de sa longue administration, jamais cet esprit de foi et cette soif de sacrifice ne parurent se démentir. Mais c'est principalement dans le dernier quart de sa vie, pendant les vingt années qu'il passa loin des affaires, dans la retraite et l'obscurité, qu'éclata l'héroïque vertu du Vénérable Serviteur de Dieu.

Souffrances de l'âme et du corps, contradictions de toutes sortes, inquiétudes et chagrins, rien ne lui est épargné. Il voit son successeur, dès son entrée en charge, renverser le système de cures que lui-même avait établi et qu'il croyait nécessaire au progrès de son Eglise naissante. Il redoute pour son Séminaire, jusque là soutenu par le revenu des paroisses, le contre-coup de cette mesure. Que dis-je! deux fois ses yeux, à quatre années d'intervalle, pleurent sur les ruines fumantes de cette institution. Mais l'énergique vieillard, plus grand que le malheur, résiste à toutes ces secousses. Emu, non abattu, pénétré de cette vérité qu'il faut s'attacher à Dieu plus qu'aux œuvres de Dieu, il ne cesse d'adorer dans le secret de son âme les desseins de la Providence et de bénir la main qui le frappe.

A ces angoisses morales viennent se joindre les souffrances physiques. La maudite oppresse, d'atroces douleurs le tourmentent; mais comme si ce n'était assez de ces cruelles afflictions pour expier ses fautes ou plutôt celles de son peuple, lui-même y ajoute encore par le jeûne, le cilice, la pratique quotidienne des plus austères vertus.

Ah! qui de nous, M. F., pourrait retenir encore le cri d'admiration qu'arrache instinctivement aux âmes généreuses le spectacle de l'humilité, de la charité et du sacrifice? Sans prétendre devancer les décisions du St-Siège, soumis d'esprit et de cœur à ses futurs jugements, mais aussi forts des preuves, des témoignages de l'histoire, nous oserons conclure que Mgr de Laval porte au front la couronne des plus grands et des plus saints Pontifes qui aient honoré l'Eglise. *Similem illum fecit in gloria sanctorum.*

Lorsq
exposée
sance
, foi dan
, lique y
répétées
d'une pl
Non, e
fut le pè
aujourd'
est dans
derniers
de la plu
Nous n
ment d'al
feuilles f
Evêque d
vue, et qu
de ces au
clairemen
exhumait
Une ch
tholiques
voix popu
son intere
ment éton
une forte p
Prélat que
Enfin, ce
notre joie
récemment
confère pu
vénéral Fon
Voilà, M
dentiels, qu
comme un
canadien,
pourra ren
et de prière
saurions le
fiance, par l
qui transpo
droit à la fa
C'est cette

Lorsque, en 1708, le digne prélat mourut, on eût pu lire sur sa tombe, exposée en cette église même, cette inscription gravée par la reconnaissance : « La mémoire de ses vertus et de ce qu'il a fait pour augmenter la foi dans la Nouvelle-France n'y mourra point, tant que la religion catholique y subsistera. » Paroles mémorables, M. F., paroles prophétiques, répétées d'âge en âge par la gratitude publique et que chaque jour éclaire d'une plus radieuse lumière.

Non, elle n'est pas morte, elle ne saurait périr la mémoire de celui qui fut le père bien-aimé, le Fondateur et l'Apôtre de cette Eglise canadienne aujourd'hui si florissante. Son nom est sur toutes les lèvres, son souvenir est dans tous les cœurs. La Providence elle-même s'est chargée en ces derniers temps d'en consacrer la gloire par des faits de la plus haute et de la plus frappante signification.

Nous nous rappelons encore l'immense explosion de joie, le tressaillement d'allégresse qui émut le pays entier, lorsque, il y a treize ans, des fouilles faites en cette Basilique mirent à nu les restes mortels du premier Evêque de Québec. Cette soudaine découverte, aussi heureuse qu'imprévue, et qui donna lieu aux fêtes grandioses de la translation solennelle de ces augustes dépouilles dans la chapelle du Séminaire, marquait assez clairement quelles étaient les vues du ciel sur le corps de celui qu'on exhuma ainsi, couvert d'honneur et de gloire, de la poussière des siècles.

Une chose non moins merveilleuse est la confiance croissante des catholiques canadiens en Mgr de Laval, et le nombre de prodiges que la voix populaire, surtout depuis quelques années, n'hésite pas à attribuer à son intercession. Sans discuter ici la nature véritable de ces faits vraiment étonnants, nous affirmons sans crainte que leur ensemble constitue une forte présomption en faveur de la sainteté et du puissant crédit du Prélat que nous honorons.

Enfin, ce qui achève de nous confirmer dans ce sentiment, ce qui accroît notre joie et met le comble à nos espérances, c'est l'important décret récemment émané de Rome, suprême déclaration par laquelle le St-Siège confère publiquement, en face du monde entier, le titre de Vénéralble au vénéré Fondateur de l'Eglise du Canada.

Voilà, M. F., trois faits qui commandent l'attention, trois faits providentiels, qui s'enchaînent l'un à l'autre, s'expliquent réciproquement et, comme une naissante aurore, présagent le jour glorieux où le peuple canadien, uni dans un même transport de reconnaissance et d'amour, pourra rendre un culte public de louanges et de vénération, d'imitation et de prières à son illustre Protecteur. Ce jour est-il éloigné ? Nous ne saurions le dire. Quoi qu'il en soit, hâtons-le par nos vœux et notre confiance, par les pressants appels de notre piété, par cette foi toute-puissante qui transporte les montagnes, rend digne de la grâce de Dieu et donne droit à la faveur des saints.

C'est cette faveur céleste que je vous souhaite de tout mon cœur, etc.

Une fête artistique. (1)

La soirée d'hier, à l'Université Laval, a été l'une de ces fêtes intellectuelles et artistiques dont on garde longtemps le souvenir.

Nous ne nous rappelons pas que rien de mieux ait été donné à Québec. Et il faut remonter au *deuxième centenaire* et à l'*anniversaire de la découverte du Mississipi* pour trouver quelque chose d'égal.

Tout concourait au succès : salle brillamment décorée, imposante réunion d'éminents personnages, programme riche, varié, et merveilleusement rempli, auditoire immense, distingué et vibrant d'enthousiasme, en fallait-il plus pour produire une fête dont l'éclat sera difficilement surpassé ?

Nous avons parlé de l'auditoire. Son Honneur le lieutenant-gouverneur et madame Angers. Son Eminence le cardinal Taschereau, Nos Seigneurs les archevêques Langevin, Fabre, Duhamel, les évêques Lafleche, Racine, Moreau, Gravel, Lorrain, Bégin, Blais, Mgr C.-A. Marois, V. G., Mgr Têtu, Mgr Gagnon, et plusieurs autres prélats dont les noms nous échappent, l'hon. sénateur Masson, l'hon. sénateur Baillargeon, le comte de Turenne, consul de France, M. Ovide Fréchette, consul d'Espagne, M. Pilt consul d'Allemagne, un grand nombre de membres du clergé, une foule de nos concitoyens les plus distingués, occupaient le parterre de la salle, où pas une place n'était vide. Aux galeries trois rangées de dames aux toilettes élégantes, ornaient la salle comme un gracieux décor.

Le portrait de Mgr de Laval s'élevait au-dessus de la scène, sous un dais de riches étoffes brochées d'or. Un parterre de fleurs odorantes s'étendait à ses pieds. Tout autour de la galerie se succédaient les portraits des évêques de Québec. Les intervalles étaient ornés de festons de verdure, et, entre les colonnes, des corbeilles de fleurs descendaient de la voûte. L'ensemble de cette décoration offrait un coup d'œil ravissant. Nous croyons qu'elle est due au goût délicat et artistique de M. l'abbé O'Leary. Nos félicitations.

Mais arrivons au programme. La partie musicale n'a été qu'un long succès. Quelle pure jouissance que d'entendre ces mélodieuses compositions de Gounod et de Rossini, exécutées par le brillant orchestre que dirigeait notre Vézina.

Le chœur des soldats de *Faust* a enlevé l'auditoire. Il a fallu le répéter. Même effet pour la cantate à Mgr de Laval, musique de Rossini, paroles de Crémazie. Les applaudissements partaient de toutes parts comme des salves d'artillerie. Il y avait de l'électricité dans la salle.

Que dire de cette *Suite d'orchestre*, encore tirée du *Faust* de Gounod, dont le rythme entraînant nous transporte dans un monde enchanté ! Nous ne saurions trop féliciter M. Vézina et les artistes qui composaient l'orchestre de l'éclatant succès qu'ils ont remporté hier soir.

La poésie et l'éloquence ont rivalisé avec la musique. Mgr Bégin nous a lu une page oratoire où son beau talent s'est déployé dans toute sa sereine maturité : quelque chose de complet, d'achevé ; une harmonie de proportions, une pureté de forme vraiment classiques. On a dit : le cygne de Cambrai ; sans donner sur l'écueil des comparaisons ambitieuses, ne pourrait on pas dire : le cygne de Chicoutimi !

Et, maintenant, comment décrire la joute mémorable des deux poètes, des deux émules, des deux amis, qui se sont disputé, hier soir, la palme poétique.

(1) Extrait du *Courrier du Canada*, No, du 14 mai 1891.

Les deux poésies récitées par M. l'abbé Gingras et M. J.-A. Poisson ont tour-à-tour soulevé l'enthousiasme de l'auditoire. Toutes deux ont eu un prodigieux succès ; mais succès de genre différent.....

Ces deux compositions poétiques sont toutes deux d'une valeur plus qu'ordinaire, et font honneur aux lettres canadiennes. Celle de M. Gingras est peut-être plus grave, plus religieuse, d'un trame plus serré, d'un vol plus majestueux, d'un lyrisme plus élevé ; celle de M. Poisson plus vive d'allure, plus mouvementée, d'un rythme plus accentué, d'une actualité plus saisissante et d'un mouvement plus entraînant. On pourra mieux juger leur mérite intrinsèque à la lecture.

Qu'il nous soit permis, avant de terminer cette incomplète esquisse d'une des plus belles solennités littéraires et musicales que nous ayons eues depuis longtemps, de féliciter les directeurs de l'Université Laval sur le brillant succès de cette soirée.

Ils nous ont conviés à une véritable fête intellectuelle et artistique, et le public de Québec leur en est vraiment reconnaissant.

MONSEIGNEUR DE LAVAL.

POÈME

par M. l'abbé Apollinaire Gingras,

déclamé le 13 mai 1891.

" Fulgebunt justi sicut sol. "

On n'emprisonné pas l'aurore : triomphante,
Elle déploie au ciel sa robe éblouissante
Et du sein de la nuit s'élance avec orgueil.
La mémoire des saints, forte comme l'aurore,
A l'heure où l'Eternel lui commande d'éclorre,
 Brise les portes du cercueil.

La mort ! c'est la nuit noire où chacun doit descendre.
Le juste y peut dormir longtemps, couvert de cendre.
Tout à coup, il revit, triomphant, radieux.
Comme un astre, plus grand quand il sort d'un nuage.
Des ombres du tombeau l'humble saint se dégage,
 Et renait le front dans les cieux.

Ainsi renait Laval. Avant même que Rome,
Pour scruter chaque pli du passé de cet homme,
Ait allumé là-bas son immortel flambeau,
Il jaillit de sa tombe une aurore vermeille,
Et le pays redit : « C'est Laval qui s'éveille.
 C'est l'aurore d'un saint nouveau ! »

Et nous la saluons, cette aurore nouvelle.
Vous souvient-il, amis, de cette humble chapelle
Où reposent ses os, enchâssés de saphirs ?
Ce béni sanctuaire, oh ! vous et moi, sans doute,
Nous entendons chanter le passé sous sa voûte ;
Là sont nos plus chers souvenirs.

Elans vers Dieu ; projets parfumés d'innocence !
A cet âge le cœur, ouvert à l'espérance,
Nourrit sous l'œil de Dieu de si fraîches amours.
A quinze ans, l'avenir a des reflets si roses !
« Quinze ans » croit au bonheur comme l'abeille aux roses,
Comme l'oiseau croit aux beaux jours.

Ah ! ces vieux souvenirs ! la divine musique !
Et cependant j'entends un écho plus magique :
Il a l'accent vibrant d'un chant national.
C'est un marbre sacré qui chante à mon oreille :
Enfants, trois fois respect : sous tes genoux sommeille
François Montmorency-Laval !

Il est là dans la mort. — Qu'il s'éveille à la gloire !
C'est l'ardent météore au ciel de notre histoire.
Ni roi, ni potentat ; son bras n'est pas armé.
Mais, père d'un clergé dont la Patrie est fière,
Sans peur inscrivons-le sur la noble bannière
De son Canada bien-aimé.

Pour trouver de grands noms sur nos humbles rivages,
L'étranger qui nous lit ne tourne pas deux pages :
Notre soleil a vu bien des lauriers fleurir !
On les moissonne à flots sur nos champs de bataille...
— Au seuil de notre église, avec ta haute taille,
Laval, je te vois resplendir !

Ces rayons, sème-les sur la patrie entière.
Le prêtre n'est pas seul à bénir ta poussière :
Laval remplit d'orgueil tout cœur canadien !
Que le pays entier le chante et l'éternise :
Montmorency-Laval ! s'il fut grand dans l'Eglise,
Il fut aussi grand citoyen !

Trop loin pour mesurer ce hardi personnage,
L'histoire a sur son front cru voir quelque nuage.
Mais l'histoire bien vite a compris ce héros.
— Le soleil quelquefois dans la brume se lève :
Mais le vent dissipant la brume comme un rêve,
Ses rayons n'en sont que plus beaux !

Qu'importe les clameurs de l'histoire ? J'admire
Le marin blanc d'écume et sauvant son navire.
Celui-là seul est grand qui sait à point lutter.
Si l'on voulait jamais canoniser le chêne,
Parmi ceux qu'il abrite on trouverait sans peine
Quelques hiboux pour l'insulter.

A son château natal, où tout chante et rayonne,
Laval a préféré la cabane huronne,
Le sauvage wigwam, l'ombre de nos forêts.
Salons — France — château, quels séduisants mirages
Mais il entend gémir des milliers de sauvages :
Adieu, castel aux gais reflets !

A travers l'océan son zèle ici l'entraîne.
A peine il a touché notre plage lointaine,
Que son cœur paternel se révèle au colon.
Au sein de la bourgade un enfant vient de naître :
O charmes de la foi ! le bon pasteur veut être
Parrain d'un pauvre enfant huron !

Gloire, oh ! gloire à ce prêtre ! Il fallait du courage
Pour évangéliser le Canada sauvage !
L'homme des bois, jaloux, n'aimait pas l'homme blanc.
Pourquoi ces étrangers dans nos pays de chasse ?
Traquons-les nuit et jour, sur les eaux, sur la glace !
Dans nos festins buvons leur sang !

Et l'ennemi, formé d'innombrables peuplades,
Dans nos vallons pleins d'ombre, au pied de nos cascades,
Pour guetter sa victime était partout caché.
Dans son champ le colon penché sur sa charrue,
— Mais prêt à faire feu, — ne perdait pas de vue
Son fusil dans l'herbe couché.

Et le soir, au retour, de loin prêtant l'oreille,
Entendait-il la voix des enfants ? — O merveille !
Heureux père ! Son cœur respirait soulagé.
Car s'il trouvait le soir, scène presque étonnante,
Sa cabane debout, sa femme encore vivante,
C'est que Dieu l'avait protégé !

Il enviait l'oiseau, qui dans les bois voyage
Sans effleurer le sol, sans toucher au feuillage :
L'oiseau seul eût trompé l'enfant de la forêt !
— Quel pied a dû plier cette herbe dans la plaine ?... —
Le sauvage arrivait, scrutait l'herbe, et sans peine
A l'herbe arrachait son secret !

Le blanc, pour attirer la loutre dans un piège,
A force de calculs faisait mentir la neige :
Mais il était un œil à qui n'échappait rien !
Le castor vigilant pouvait ne pas connaître
Qu'un canot sur son iac était passé peut-être :
Mais l'Iroquois le savait bien !

Il fallait être au guet : sa marche était rapide ;
Et, la gorge tendue à son couteau perfide,
Le pauvre blanc devait dans la forêt dormir.
Au fond d'un ravin noir, au bord d'une savane,
Oh ! combien de français se sont, dans leur cabane,
Endormis le soir pour mourir !

Mais l'apôtre Laval aspirait au martyre.
Sur son lit de sapin vous l'eussiez vu sourire
Comme un juste qui dort sous le regard de Dieu.
Par la marche brisé, pauvre missionnaire,
Sous sa tête pesante il plaçait son bréviaire
Et jusqu'au jour dormait un peu.

Appuyé sur sa crosse — au premier arbre prise, —
Il essuya les pleurs de sa naissante Eglise.
Du golfe à nos grands lacs, et du nord au midi.
A son lointain rivage, à la merci des lames,
L'enfant du lac Champlain a vu ce chasseur d'âmes
Attacher son canot hardi.

Il parcourait joyeux son diocèse immense :
Dans son pauvre palais, sa plus grande souffrance
Était de ne pouvoir visiter son troupeau.
L'habitant de Gaspé, voisin de l'Atlantique,
A vu sur les rochers de son Bassin féérique
S'asseoir cet apôtre nouveau.

Loin dans le nord, malgré cette double barrière
Qui paraît l'isoler du reste de la terre,
L'enfant de Tadoussac a pu baiser sa croix.
Et le noir Saguenay, qui donne un frisson vague,
Au bouleau qui se penche au-dessus de sa vague,
A dû tressaillir à sa voix.

Héroïque vieillard ! lorsque sur tes raquettes,
— Aventurier qui marche à d'étranges conquêtes, —
Tu parcourais nos bois, de neige panachés,
Pour consoler ton âme et lui donner des ailes
Voyais-tu devant toi, dans ces forêts nouvelles,
Jaillir des milliers de clochers ?

Aux feux d'un soir d'été, dans le lointain des âges,
Voyais-tu resplendir ces cités, ces villages,
Où l'on chante aujourd'hui l'éternel hosanna ?
Voyais-tu, bénissant ton Eglise prospère,
Soixante autres pasteurs fêter un jour leur mère
Dans les murs de Stadacona ?

Oh ! si ton Ange alors, en soulevant les voiles
Qui font de l'avenir une nuit sans étoiles,
T'avait au loin montré ce phare colossal,
Cette Université, pur foyer qui rayonne !
Plus que son dôme encore un beau nom la couronne :
C'est le nom pompeux de Laval !

Oui, ton nom la couronne, et ce nom qui l'honore
N'a pas été pour elle un nom vide et sonore,
Comme un joyau muet stérilement porté !
Pour elle ton grand nom fut une voix bénie,
Ensemble voix de Rome et voix de la patrie :
Voix qu'elle écoute avec fierté !

Par d'étranges efforts, ô Laval, ô grand homme,
Resserrant le lien qui nous attache à Rome,
Tu formas un pays catholique de cœur.
Et l'Université, sur ce sol d'Amérique
Versant à larges flots la sève catholique,
Poursuit ton œuvre avec bonheur !

Lequel des deux rayonne un plus riche prestige ?
Demandez : Qui des deux, — l'arbre en fleurs, ou la tige, —
Mérite plus de gloire et d'amour et d'honneurs ?
— Laval, semeur obscur, mit la graine sous l'herbe,
Et l'Université fut l'érable superbe,
Epanoui, chargé de fleurs.

Laval ! Laval ! comment toucher aux grandes choses
Sous les premiers soleils dans la patrie écloses
Et ne pas rencontrer ton nom gravé partout ?
— Sous un même drapeau, sur ces rives lointaines,
Qui sut nous rallier ? Nos vaillants capitaines ?
— Très bien ! mais le clergé surtout ! !

Ce clergé patriote, ardent, noble milice,
A qui le devons-nous ? — A ta main créatrice :
Ta main l'organisa, lui donna son essor.
Ce Séminaire enfin, que le pays vénère,
Qui garde tes vertus, qui garde ta poussière,
Qui le fonda ? — Laval encor !

Un trafic meurtrier, celui de l'eau-de-vie,
Menaçait d'abrutir la jeune colonie :
Comment Laval a-t-il maîtrisé le fléau ?
Car il eut contre lui le sauvage en démençe ;
Il eut des gouverneurs armés de leur puissance :
Mais il lutta jusqu'au tombeau !

De ces hommes choisis que Dieu même illumine,
Et dans ce vil poison voyant notre ruine,
Que fait pour son pays cet évêque zélé ?
Il traverse les mers, au pied du trône il vole :
La cour prête l'oreille à sa chaude parole,
Et Laval revient consolé !

Et des fleurons nouveaux croissent à sa couronne.
A travers les lauriers, voyez-vous, qui rayonne,
Une perle plus riche et d'un éclat plus doux ?
Moins tourmentée ici qu'au soleil du vieux Monde,
Si l'Eglise a gardé sa liberté féconde
A qui surtout le devons-nous ?

L'enseignement — ce droit de Dieu lui-même émane —
Doit être indépendant de tout pouvoir profane :
La nature et le Christ au clergé l'ont donné.
Malheur, malheur au peuple où ce droit-là chancelle !
A la France expirante aujourd'hui j'en appelle :
Ce peuple meurt empoisonné !

L'enseignement, c'est l'eau que boit la race humaine :
Si l'Eglise de Dieu n'ombrage la fontaine,
Des reptiles en foule y naitront sous les fleurs.
Mais l'Eglise y répand le sel de la sagesse,
Et toujours sans danger dispense avec largesse
Une eau limpide aux voyageurs.

Quand on veut lui ravir sa mission féconde,
Pour la gloire de Dieu, pour le salut du monde
L'Eglise alors combat ces hommes aveuglés :
Cette fontaine étrange, où tout peuple doit boire
Avec la paix, l'amour, les dogmes qu'il faut croire,
C'est son droit d'en tenir les clés !

Laval sut les tenir, ces clés d'or que Dieu donne.
Ebloui des éclairs de sa propre couronne,
Louis Quatorze un jour touche à ce droit divin :
En France, au Canada, dans tous les séminaires,
Le roi veut imposer certains points doctrinares.
C'était trop loin porter la main !

• Enseignez l'univers d'un pôle à l'autre pôle !
A qui le Christ dit-il cette grande parole ?
• — Sire ! ce fut à nous, répond d'ici Laval.
• Prêlat raide, inflexible... a murmuré l'histoire.
— Quand le devoir le veut, c'est un titre de gloire !
Dira tout homme impartial.

Pendant qu'il surveillait, sentinelle héroïque,
L'héritage sans prix de la foi catholique,
Un autre grand motif le faisait tressaillir :
En plantant sur ces bords le pur catholicisme,
Il écoutait la voix d'un saint patriotisme,
Il préparait notre avenir.—

Quel ciment doit unir la jeune colonie ?
• Beaucoup plus que le sang, — lui répond son génie, —
C'est un même symbole au pied du même autel !
Pour qu'un peuple soit fort, l'histoire le proclame,
Il faut que ce trio, — l'esprit, le cœur et l'âme, —
Y forme un concert éternel !

Pauvres colons, jetés dans ces forêts immenses,
Hélas ! qu'eussions-nous fait, divisés de croyances ?
Patriote inspiré, Laval le devina :
De ces braves colons faire un peuple homogène,
Où l'Eglise de Dieu serait franchement reine,
Voilà surtout ce qu'il rêva.

Conjurant à la fois l'anarchie et le schisme,
Il surveilla jaloux, dans son patriotisme,
Chaque rameau nouveau que l'ont voulu greffer.
Et quand Louis le Grand sur l'arche catholique
Voulut peser ici d'une main despotique,
Laval fit bien de résister.

Dieu voulut éprouver cette âme paternelle.
Je vois un vieil ami qui lui cherche querelle.
Celui qu'il protégea le tourmenta aujourd'hui.
— L'Etat trop ombrageux souvent ne veut comprendre
Que l'Eglise ne peut de son trône descendre
Pour plier genou devant lui.

Non ! l'Epouse du Christ, humble mais noble Mère,
Comme croit l'insensé n'est pas sottement fière :
Elle va son chemin et marche à sa hauteur !
Devant un gouverneur, devant un roi de France,
Tel fut le grand prélat : fier, mais sans arrogance,
Digne, loyal, humble, et sans peur.

Le peuple, lui, comprit : quand De Mézy, de rage,
Fit cerner l'évêché comme pour le carnage,
Et que le vieux Prélat dehors eût apparu,
— Muet, électrisé, les yeux remplis de larmes,
Chaque soldat soudain lui présenta les armes
Devant de Mézy confondu !

J'ai réveillé les voix de cette tombe étrange.
Je sens qu'il eût fallu le souffle d'un archange
Pour faire assez vibrer ce musical cercueil.
Je mêle une humble note aux chants de la Patrie.
Pardonnez si, livrant le secret de sa vie,
J'ajoute avec un saint orgueil :

Près de notre berceau, la main sur sa houlette,
S'il lut dans l'avenir, s'il lut comme un prophète,
L'œil ardemment fixé sur notre beau destin, —
C'est que de ce Prélat Dieu pour nous voulait faire
Un de ces grands flambeaux dont la lumière éclaire
Un peuple au loin sur son chemin.

Citoyen dévoué, s'il aima sa patrie
Comme un père sa fille, avec idolâtrie ;
S'il épousa toujours ses rêves, ses succès : —
Rappelons-nous quel cœur battait dans sa poitrine :
Remontons, pour trouver sa superbe origine,
Jusqu'au premier baron français.

Quelle soif le brûlait dans le feu de ses rêves ?
Pourquoi braver la mort dans nos bois, sur nos grèves ?
Pour donner à son peuple un baptême puissant.
Le sang ! Il le savait : toute église en bas âge
Boit le sang d'un martyr : c'est l'immortel breuvage.
Laval voulait donner son sang !

Mais pourquoi feuille à feuille interroger sa vie ?
N'ai-je pas sous les yeux sa vivante effigie !
Le secret de Laval, — et Laval n'est pas mort, —
C'est qu'une âme d'évêque est noble entre les âmes.
Avant que l'Esprit-Saint l'électrise à ses flammes,
Elle est déjà sur le Thabor.

C'est que l'Eglise enfin, mère saintement fière,
Pour faire ses prélats ne prend rien de vulgaire :
Elle rejette un cœur grossièrement forgé.
Afin que l'orgueilleux jamais ne les méprise,
Pour faire ses prélats c'est que toujours l'Eglise
Choisit la fleur de son clergé.

Eh bien, Laval, tu fus de ces âmes d'élite.
Oh ! si Rome jamais, consacrant ton mérite,
Nous laissait sur ta tombe ériger un autel !...
Avec quels flots d'encens, quels transports, quels hommages,
Le pays à genoux salûrait, de ces plages,
Ton royal trône dans le ciel !

Oui ! c'est là ce qu'attend la Patrie en extase.
Pour braver la tempête elle veut à sa base
Ce céleste granit, — la tombe d'un grand saint.
Il faut à mon pays cette étoile polaire.
Il faut à la Patrie un ange tutélaire
Sorti de ses flancs, de son sein !

La Patrie ! elle est jeune, elle est ardente et belle.
Mais pour prendre ton vol, mais pour ouvrir ton aile,
Patrie, élance-toi d'un autel glorieux.
Nous te verrons alors, comme un aigle sublime,
Planer l'espoir au cœur ; monter de cime en cime ;
Porter tes destins jusqu'aux cieux !

MONSEIGNEUR DE LAVAL

—
POÈME

par M. Adolphe Poisson, lu le 13 mai 1891.

I

O pays de mon père, ô ma douce patrie !
Sol où sont enfouis tant de chers ossements !
O terre qui du sang des martyrs fut pétrie
Afin qu'il en jaillit de plus purs dévouements !

Lorsqu'à travers les temps ma pensée inquiète
Rencontre dans son vol ton passé merveilleux,
Oh ! qui pourrait sans l'art magique d'un poète
Dire la vision qui passe sous mes yeux ?

Mais parmi tous ces morts que ma pensée exhume
De leurs caveaux poudreux, un seul est sans rival ;
En lui seul tout un cycle étonnant se résume,
Tout un poème luit. Ce grand mort c'est LAVAL !

Lévitte que la soif du martyr dévore,
Il disait au Seigneur : Où me faut-il aller ?
Dans quel pays lointain peut-on trouver encore
Des âmes à guérir, des cœurs à consoler ?

S'il eût de ses aïeux poursuivi la carrière,
Sur les champs de bataille il eût pu conquérir
La fortune et la gloire ; il choisit la prière !
Il pouvait être heureux ; il aimait mieux souffrir !

Qu'importe au saint pionnier ses quartiers de noblesse,
Les honneurs d'un grand siècle et l'éclat d'un grand nom !
Aux limites du monde il irait sans faiblesse.
En face du devoir il n'a jamais dit non !

Or par delà les flots du brumeux Atlantique,
Comme un écho du ciel, une voix lui parla.
De nos destins futurs un souffle prophétique
Le lançait sur nos bords : Rome lui dit : C'est là !

Quittant sans un regret les rivages de France,
Emportant pour tout bien son génie et son cœur,
Il fut, brisant l'obstacle et domptant la souffrance,
Sans arme, un conquérant ; sans soldats, un vainqueur !

Sur ce sol il posa son empreinte immortelle ;
Il fixa pour toujours nos fragiles destins ;
Et l'Eglise croissant sous sa ferme tutelle
Couvrit de ses autels ses bords les plus lointains.

Mesurant du regard ce continent immense,
Ce semeur sans pareil et jamais en repos
Jetait à pleines mains la divine semence,
Et sous ses pas naissaient les martyrs, les héros !

Il semait, et depuis ce temps la moisson lève,
Elle lève toujours, et ses longs épis d'or
Grandissent sous l'effort d'une éternelle sève
Sans troubler le repos du grand semeur qui dort !

Sous les neiges d'Hudson, les sables de Floride,
Vigoureuse, enfonçant sa racine partout,
Malgré le rude hiver, malgré l'été torride,
Cette étrange moisson reste toujours debout !

Et pour les jeter bas comme on fauche les herbes,
Ces épis ondulant au souffle du Seigneur,
Satan, Satan lui-même en ses songes superbes
Ne pourrait pas rêver d'assez grand moissonneur !

C'est que dans l'horizon que son regard embrasse
Laval voit au delà des soucis de son temps ;
Il veut l'Eglise forte, il veut forte sa race ;
A cette œuvre il n'épargne aucun de ses instants.

Gardien de la morale, ennemi des rapines,
Seul et ferme, il se dresse en face du pouvoir.
Qu'importe sur son front la couronne d'épines,
Si pour sauver l'Eglise il a fait son devoir !

Suivant droit le sentier de l'austère justice,
Il combat d'Argenson, résiste à de Mézy,
Tient tête à Frontenac, et, dernier sacrifice,
Pleure sur le prélat que lui-même a choisi !

Humble dans le succès, superbe dans l'épreuve,
Pour se vaincre lui-même il mit si haut son cœur
Que la coupe de fiel à laquelle il s'abreuve
Il la boit jusqu'au fond sans dégoût ni rancœur !

Quand l'eau de feu souillait — honte de notre histoire —
Le toit du paysan, le wigwam des Hurons,
Il offrait au Seigneur, comme œuvre expiatoire,
L'eau sainte qu'il versait sur des milliers de fronts !

Mais de son cœur brisé dédaignant le supplice,
Pour voir béni du ciel son rêve le plus cher,
Il s'offre en holocauste, et le fer du cilice,
Vautour qu'il porte au flanc, mord et meurtrit sa chair !

II

D'Argenson, d'Avaugour, de Mézy, de Courcelle,
Frontenac ont passé ; lui seul reste debout ;
Lui seul dans cette nuit où tout meurt, tout chancelle,
Semble braver la mort qui moissonne partout !

Comme un pilier d'airain, comme un chêne des Gaules,
Aux hommes de son temps Laval a survécu.
L'âge seul a courbé ses robustes épaules,
Invincible lutteur, le temps seul l'a vaincu !

Que dis-je ? Il est vainqueur du temps, car notre histoire
Forçant l'oubli fatal qui pèse sur les morts,
Ne l'a-t-elle pas mis dans un nimbe de gloire,
A côté des plus saints, des plus grands, des plus forts ?

Préparant la patrie à ses luttes futures,
Il souffle à qui l'entoure espoir et volonté ;
Il offre à l'Eternel ses deuils et ses blessures,
Il lègue ses travaux à la postérité.

Et cet homme oubliant, quand vint l'heure suprême,
Les maux qu'il a subis, les pleurs qu'il a versés,
Demandait au Seigneur : Pour ce pays que j'aime,
Pour ma naissante église ai-je souffert assez ?

Mais si Laval oublie en face de son Juge
Dix lustres d'héroïsme et de guerre aux faux dieux,
Son séminaire aimé, cher et dernier refuge,
A toute sa pensée et ses derniers adieux !

De Montigny-sur-Avre exilé volontaire,
A l'éternel repos par le Maître appelé,
Il meurt et, deux cents ans, de ce toit séculaire,
Martyr jusqu'au tombeau, son corps est exilé !

Mais son cœur reposa dans l'antique chapelle,
Et, gage de triomphe et d'immortalité,
On dirait que ce cœur, de nature immortelle,
Ceux qui vinrent après tour à tour l'ont porté

Oui, tous tes successeurs, apôtre de génie,
Emus, s'agenouillant sur ton humble cercueil,
Sont venus demander à ta cendre bénie
Force dans le combat, courage dans le deuil.

Quand de Vaudreuil vaincu désertait ce rivage,
Lorsque sonnait les glas d'un peuple qui s'éteint,
Si Pontbriant plus ferme a conjuré l'orage,
C'est, ô noble Laval, ton cœur qui le soutint !

Plus tard, quand Plessis seul contre la métropole
Déjouait d'Albion le perfide dessein,

Quand de ce rôle immense il chargeait son épaule,
C'est ton cœur, ô Laval, qui battait dans son sein !

Et lorsque dans le sang de la guerre civile
Le paysan tombait, malheureux et trahi
Pour le rendre loyal sans devenir servile,
Ton cœur seul, ô Laval, inspirait Signaï !

De nos jours la concorde unit toutes les races,
Mais vienne le danger, pour en sortir vainqueur,
Pour suivre avec orgueil tes immortelles traces
Monseigneur trouvera ton génie et ton cœur !

III

Dans tes derniers moments, dans ta longue agonie,
O Laval, n'as-tu pas parfois désespéré ?
As-tu, fermant les yeux sur ton œuvre bénie,
Douté de l'avenir, de ton travail sacré ?

Ou plutôt, vision sublime, éblouissante,
As-tu vu notre aurore éclairer ton couchant ?
As-tu vu du pays la fortune naissante
Saluer le déclin de ton astre penchant ?

Si Dieu n'a pas permis cette suprême joie,
Cette extase dernière à ton regard mourant,
Qu'il t'éveille en ce jour ! Que ton œil éteint voie
Ton œuvre grandissante aux bords du Saint-Laurent !

Gardiens toujours jaloux de l'Eglise romaine,
Ici sont réunis tes nombreux successeurs.
Ils se sont partagé ton immense domaine ;
De l'arche sainte ils sont les vaillants défenseurs.

Talisman de succès, ta touchante devise
Est la leur : *Paratum pectus ad omnia !*
Mais aux gémissements de ta naissante église
A succédé partout l'allègre alleluia ;

Car au plus haut sommet de l'œuvre colossale
Que ton zèle pieux sur ces rives fonda
— D'un travail séculaire ô couronne royale ! —
Luit la pourpre romaine, orgueil du Canada !

Et celui qui la porte est encore un des nôtres !
Il est ainsi que toi d'un sang qui ne ment pas,
D'un sang qui fait les preux et qui fait les apôtres ;
Il est fait d'un limon qui survit au trépas !

Comme toi Frontenac est devenu poussière,
Mais après deux cents ans de luttes, de dangers,
Vous revivez encor tous les deux sous la pierre !
Laval, c'est Taschereau ; Frontenac, c'est Angers !

Et ces noms si français qu'un si long temps sépare
Disent que le présent n'a pas dégénéré :
Qu'en brillant-s moissons ce sol n'est pas avare ;
Que de vaillantes mains ont le dépôt sacré !

Ah ! s'il l'était donné de revoir ces rivages,
Etrange vision ! tu nous verrais nombreux
Comme autrefois ces pins dont les cimes sauvages
Miraient dans les flots verts leurs rameaux vigoureux.

Et nous sommes encor français et catholiques !
Et si dans cette ville un seul en a douté
Ah ! répondez pour nous, vénérables reliques
Qu'hier on promenait à travers la cité ! (1)

S'ils pouvaient tous parler, ces saints auxiliaires
Qui pour la foi du Christ s'épuisaient et mouraient,
S'ils pouvaient soulever leurs linceuls séculaires,
Quelle épopée, ô ciel ! leurs lèvres nous diraient !

Enfants de Loyala, prêtres de Saint-Sulpice,
Récollets, oh ! dormez votre dernier sommeil !
Pour dire de Laval l'œuvre de sacrifice
Avons-nous donc besoin, morts, de votre réveil ?

Pour proclamer partout ses vertus et son zèle,
La foi qui fit sa force et qui fit son tourment,
Nulle voix des tombeaux, nulle lèvre mortelle
Ne vaut ton témoignage, ô noble monument !

O murs trois fois bénis de ce vieux séminaire,
Que le feu destructeur par trois fois consuma,
Vieux témoins d'un autre âge, un peuple vous vénère ;
C'est ici que Laval vécut, souffrit, aima !

C'est ici qu'il forma par ses puissants exemples
Ce clergé qui devait dans les grands jours de deuils
Grouper le petit peuple à l'ombre de ses temples,
Sourire à nos berceaux, pleurer sur nos cercueils !

C'est ici qu'il mourut, plein de gloire et d'années,
Léguant à Saint-Vallier ses immortels travaux ;
Ici qu'au lendemain de nos grandes journées
L'avenir se prépare à des lauriers nouveaux !

(1) Allusion à la translation des restes du Père De Quen, du Père Duperron, et du frère Liégeois, Jésuites, du cimetière Belmont aux Ursulines, le 12 mai 1891.

III

Mgr C.-E. Legaré

Eloge funèbre de Mgr C.-E. Legaré, Vicaire Général, Prototaire Apostolique, ancien directeur de l'Université Laval, prononcé, à ses funérailles, par Mgr T.-E. Hamel, le 25 janvier 1891. (1)

“Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.”— L'homme persévèra jusqu'à la vieillesse dans la voie où il sera résolument entré dans sa jeunesse.

(Prov., 22, 6.)

Quel plus bel exemple pourrait-on citer de cette sentence de nos Livres Saints que la vie de l'illustre prélat dont le décès a couvert notre ville de tant de deuil ?

Tel, étant enfant, tel Mgr Cyrille-Etienne Legaré s'est montré jeune homme, puis dans la maturité de l'âge et jusqu'aux dernières années d'une vie, bien remplie sans doute, mais que les prévisions humaines croyaient devoir se prolonger encore pendant de nombreuses et fécondes années.

Dieu en a disposé autrement, et, pour nous donner une nouvelle preuve de la vanité des calculs humains, il a, en quelques jours à peine, réduit à néant les pronostics en apparence les mieux fondés.

Profitons, M. C. F., de cette double leçon. Apprenons à ne compter ni sur la santé, ni sur le talent, ni sur les besoins humains qui semblent rendre certaines existences plus nécessaires que d'autres ici-bas, et leur donner comme un brevet de longue vie. Deux hommes, dans le palais cardinalice, réunissaient, à des titres divers, un ensemble très remarquable de qualités précieuses auxquelles l'expérience ne faisait que donner plus de poids, et, dans l'espace de quelques mois, ce sont précisément ces deux hommes que la mort impitoyable, disons mieux, que la sainte volonté de Dieu est venu ravir à la confiance qu'on avait mise en eux.

Dieu évidemment n'a pas besoin de qui que ce soit d'entre nous, et ce serait une témérité, après de tels exemples, de compter ici-bas sur un avenir qui n'est pas entre nos mains, conformément à cette parole de N. S. J.-C. : Tenez-vous prêts, car, à l'heure que vous y penserez le moins, je viendrai à vous comme un voleur.

Mgr Legaré n'a pas eu à redouter cette heure suprême de la visite du Souverain Maître, car il s'y préparait depuis son enfance, laissant ainsi à tous, mais particulièrement à la jeunesse, un exemple de ce que doit faire un chrétien qui sait pourquoi il a été mis sur la terre et qui entreprend résolument de conquérir son éternité bienheureuse.

(1) C'est par un malentendu que cet éloge n'a pas été publié dans l'Annuaire de l'année dernière.

Elevé dans une de ces familles patriarcales où la piété est héréditaire et qui se voit heureusement encore dans notre ville, le jeune Cyrille Legaré avait puisé, dès la plus tendre enfance, cet esprit de foi qui affermit ses premiers pas dans la vie et qui l'a guidé depuis lors dans toute sa carrière.

Lorsque les parents s'entendent pour donner à leurs enfants, par leurs exemples aussi bien que par leurs leçons, une éducation mâle et chrétienne, qui est bien loin d'exclure les douceurs de la tendresse, ils sont généralement récompensés dans le bonheur que leur donne, dès ce monde, la bonne conduite de leur famille. Trois prêtres distingués sortis de cette famille bénie montrent quel genre d'éducation on y donnait aux enfants.

Avec des talents brillants, et une foule de qualités extérieures et intérieures, le jeune Cyrille trouva, dans l'obéissance à laquelle il était astreint auprès de ses parents, puis dans les vertus chrétiennes qui en sont les conséquences, une protection contre cette foule d'attraits dangereux, écueil fatal aux enfants qui n'ont pas la sauvegarde des principes de foi.

Après des études brillantes faites au Séminaire de Québec, M. Legaré entra au Grand Séminaire, pour obéir à la voix de Dieu, qui l'appela à un ministère des saints autels.

C'était à l'époque où, sur la demande de l'épiscopat des deux Provinces du Haut et du Bas Canada, le Séminaire de Québec entreprenait la fondation de l'Université Laval. Pour se mettre plus en état de s'acquitter de cette haute mission, le Séminaire décida d'envoyer en Europe un certain nombre de jeunes gens pour s'y perfectionner dans les diverses branches des sciences divines et humaines — M. Cyrille Legaré fut de la première escouade qui s'embarqua pour cette importante mission. — Le succès répondit aux espérances, et la variété des positions qu'il occupa avec un égal succès fit voir l'abondance de ses ressources et la souplesse de son esprit.

Professeur de Belles-Lettres, puis de Rhétorique pendant un bon nombre d'années, Directeur du Petit Séminaire, puis du Grand Séminaire, professeur de Théologie morale, dans tous ces postes si variés et si importants, M. Legaré sut se distinguer par l'éclat et la solidité de son enseignement, par la sagesse et la fermeté de sa direction, en même temps qu'il se conciliait l'estime et l'affection de tous ceux qui avaient l'avantage de profiter de ses leçons.

En 1881, M. Legaré quitta le grand Séminaire, au grand regret de ses administrés, pour suivre son frère aîné dans le ministère paroissial. Là de nouveaux succès l'attendaient dans la direction des âmes. La divine Providence voulut le préparer ainsi, par des connaissances plus générales, aux hautes fonctions auxquelles l'appela, quelques années plus tard, la confiance de son Archevêque, pour remplir le poste devenu vacant par la mort de Mgr Cazeau.

La succession était difficile et ardue. Ce fut un rude sacrifice pour M. Legaré. Dieu bénit son dévouement. Par son affabilité, par sa politesse, M. Legaré, sans faire oublier M. Cazeau, conserva à son nouveau poste cette exquise réputation qui semblait s'être incarnée dans son illustre prédécesseur.

Aussi quand, à la suite du voyage que Son Eminence le Cardinal Taschereau dut faire à Rome pour y recevoir le dernier des attributs de son éminente dignité, le titre de Protonotaire Apostolique fut apporté à Mgr Legaré, personne ne fut surpris : c'était le juste couronnement d'une vie de dévouement à la cause de l'Eglise.

Parvenu à l'âge de 58 ans à peine, dans toute la maturité de son jugement, avec une constitution qui, quoique délicate, semblait lui promettre encore une longue carrière, Mgr Legaré était donc déjà mûr pour la récompense. Dieu en jugea ainsi et il le terrassa de cette main puissante qui ne souffre pas contradiction et qui laisse à peine aux spectateurs le temps de se rendre compte de la perte qu'ils font.

Au reste la mort de Mgr Legaré a été l'écho de sa vie, sans agonie, tranquille, résignée, en pleine connaissance jusqu'à la fin, et dans la confiance assurée de la récompense que Dieu donne à son fidèle serviteur. *Adolescens, juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.*

Cela veut-il dire que nous pouvons nous abstenir de prier pour le repos de notre cher défunt ? Gardons-nous en bien, M. C. F., ce serait une cruauté. Quand on connaît la rigueur des jugements de Dieu, on doit toujours craindre que l'âme de ceux qui nous intéressent, n'ait contracté, au contact de toutes les misères humaines, quelque souillure, figurée par cette poussière qui s'attache aux pieds de ceux qui sont purs.

La reconnaissance, la charité, la justice même, peuvent être pour nous des motifs suffisants de prier pour l'âme de Mgr Legaré. Puis il y a notre propre intérêt : s'il n'a plus besoin de notre secours, nous, nous avons encore besoin. Prions donc avec ferveur pour que, après avoir profité de son exemple ici-bas, nous yussions aller le rejoindre au ciel. Ainsi soit-il.

Do

Acad

Acad

Alba

Allia

Ame

Ame

Ami,

Anon

Apple

Arche

Arche

Dons faits à l'Université Laval, à Québec,
de juillet 1890 à juillet 1891

BIBLIOTHÈQUE

- Académie de La Rochelle.
Annales de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Inférieure, 18 8, 1889.
- Academy of Science of St-Louis, Mo.
Total eclipse of the sun, Jan. 1, 1889.
Charter, &c., 1890.
- Albany Medical College.
Catalogue, 1889-90, 1890-91.
- Alliance Française, Paris.
La Revue Bleue, 1890-91.
- American Bankers Association.
Address by Edm.-J. James.
Address of John Jay Knox.
- American Ornithologist Union.
A seven years retrospect.
- Ami, un.
Histoire de Longueuil, par Alex. Jodoin et J.-L. Vincent.
Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest. L.-R. Masson, 2^{me} série.
Compte rendu officiel de la Convention Nationale de Nashua.
Cause efficiente et cause finale. E. Domet de Verges.
Précis de l'histoire de Berthier. S.-A. Moreau.
Le Séminaire de N.-D. des Anges. N.-E. Dionne.
Traité d'Hygiène privée. J.-I. Desroches.
Empêchements dirimants de mariage. Thèse de doctorat. Eusèbe Belleau.
Notice historique sur la Compagnie de Jésus au Canada.
Essays on the Church in Canada. D.-A. O'Sullivan.
Catéchisme du patron, édité par Léon Harmel.
Recollections of the Gen. Grant. Geo.-W. Childs.
- Anonymes.
21 volumes divers.
- Appleton & Co., New-York.
The New-York Medical Journal, 1890-91.
- Archevêché de Montréal.
Mandements et circulaires de l'année.
- Archevêché de Québec.
Mandements et circulaires de l'année.
120 volumes et brochures.

- Baillairgé, M. le chevalier Charles.
Homonymes français.
English homonyms.
Deux travaux lus à la Soc. Roy. du Canada. (Dons de l'auteur.)
- Baillairgé, G.-F., Ec.
Canada et Terre-neuve. Chronologie.
Le Canada, de l'Atlantique au Pacifique. (Dons de l'auteur.)
- Baltimore Medical College.
Calendar, 1890-91.
- Beaudet, Rév. M. (Sa succession).
506 volumes et brochures.
- Benoit, Dom.-P.
Histoire de l'abbaye et de la terre de St-Claude. (Don de l'auteur.)
- Boivin, M. J., Ass. Secrét. de la Province de Québec.
Biographie, discours de l'Hon. H. Mercier.
Laurier à la tribune.
Vocabulario Tzotzil-Espanol.
Arte en lingua Mixteca.
Etude sur l'origine des Basques. Charency.
- Boston University.
Calendar. School of Medicine. 1890.
- Bourget, M. L.-O., Regina.
Ordonnances revisées des T. N. O. 1890.
Journaux 1^e et 2^e session Ass. Lég. T. N. O. 1888, 1889.
Statement of public accounts, N. W. T., 1890.
Report of Board of Education, 1889-90.
Ordinances of the N. W. T., 1890.
Report of the public works.
- Bryn-Mawr College, Philadelphia.
Program, 1891.
President's Report, 1889-90.
- Burbidge, Hon. Geo. W., A. B., D. C. L.
Digest of Criminal Law of Canada. (Don de l'auteur.)
- Bureau of education, Depart. of Interior, Washington.
History of education in Alabama, W. Clark.
Teaching and hist. of Mathematics in the United States, F. Cajori.
- Burtin, R. P. N.-V., O. M. I.
Histoire de l'ancien Testament traduite en iroquois. (Don de l'auteur.)
- Campbell, Arch., Proton.
The « Royal William. » (Don de l'auteur.)
- Carrier, Rév. P. J.-C., C. S. C.
Histoire physiologique et chimique d'une bougie de cire. (Don de l'auteur.)
- Casault, M. L.-J., Ottawa.
66 volumes et brochures.
- Catholic University of America. Washington.
Calendarium 1890-91.
Materia examinis pro Bacc. in S. Theol., 1891-92.
- Central experimental Farm, Ottawa.
Bulletin 1, 2.
Report 1890.
- Chabauty, l'abbé Mirebeau, Vienne.
Discussion du système de la renovation, Nos 1-4.

- Chicago Board of Trade.
32nd and 33rd Annual report of the trade and commerce of
Chicago.
- Choquette, M. l'abbé C.-P. Sém. de St-Hyacinthe.
Premier rapport de la station expérimentale, 1889-90.
- Classe des finissants de 1870 du Sém. de Québec.
Histoire d'une classe.
- Collège de l'Assomption.
Annuaire 1889-90.
- Collège Bourget.
Annuaire 1889-90, 1890-91.
- Collège de Lévis.
Annuaire 1889-90.
- College of Pharmacy, Montreal.
Annual announcement, 1890-91.
- College of Physicians and Surgeons of the city of N.-Y.
Catalogue 1890.
- College of Physicians and Surgeons of Ontario.
Announcement 1890-91.
- Collège de Ste-Anne.
Annuaire 1889-90.
- Collège de St-Boniface, Man.
Annuaire 1889-90.
- Collège commercial de St-Césaire.
Année scolaire 1890-91.
- Collège St-Joseph de Memramcook.
Annuaire 1889-90.
- Collège St-Laurent.
Bulletin No. 6 de la bibliothèque et du musée.
- Collège Ste-Marie de Montréal.
Année académique 1890-91.
- Comité de réception du Comte de Paris à Montréal.
Souvenir de la visite de 1890.
- Comité littéraire et historique du Cercle Catholique de Québec.
La croix de Jacques Cartier et le monument de la rivière Lairet.
- Commission Géologique du Canada.
Contribution to canadian Palæontology, Cope.
Miocene of Cypress Hill.
List of Canadian hepaticæ, Pearson.
Catalogue of Canadian Plants, Part V.
Summary report for 1890.
- Compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean.
La région du lac St-Jean.
- Convention des Canadiens-français du New Hampshire.
Première convention à Manchester, juin 1890.
- Cornwall, M. I.
Canada's national songs.
- Corporation of the city of London.
Calendar of wills proved and enrolled in the court of Husting,
London, Part II.
Catalogue of Hebraica and Judaica in the Library of the Corpo-
ration of the city of London.
- Côté, Augustin, Ecr.
Canadian Club of Harvard University.
- Côté, M. Thomas.
Trois Etudes. (Don de l'auteur.)

- Davis, Mr. F.-A., Éditeur, Philadelphie, Pa.
The Medical Bulletin, 1890-91.
- Dawson, S.-E., L. D.
Champlain. (Don de l'auteur.)
- Département de l'Agriculture, Ottawa.
Rapport sur les Archives, 1889, 1890.
- Entomological Society of Ontario.
Annual report, 1890.
- Evanturel, Alfred, Ecr., M. P. P.
Calendar of the School of Practical Science, Ontario, 1890-91.
Report on births, marriages and deaths of Ontario, 1890.
University of Toronto, Annual revenues and requirements.
Report of education, Ontario, 1890.
Report of Entomol. Soc. of Ont., 1890.
Report on the Ont. Institution of the blind, 1890.
Report on compulsory education.
Fourth annual report of the Can. Institute of Toronto.
- Evanturel, Lieut., Col. A.
The Quebec Garrison Club.
- Evêché de Chicoutimi.
Mandements et circulaires de l'année.
- Evêché de Nicolet.
Mandements et circulaires de l'année.
- Evêché de Rimouski.
Mandements et circulaires de l'année.
- Evêché de Sherbrooke.
Mandements et circulaires de l'année.
- Evêché de St-Hyacinthe.
Mandements et circulaires de l'année.
- Evêchés des Trois-Rivières.
Mandements et circulaires de l'année.
- Facultés catholiques de Lille.
Bulletin, 1890-91.
- Facultés catholiques de Lyon.
Liste des cours, 1890-91.
Assemblée générale des Evêques. Rentrée 1890.
- Facultés catholiques de Paris.
Bulletin mensuel.
- Fannin & Co., Dublin.
Transactions of the Royal Academy of Medicine in Ireland.
- Faucher de Saint-Maurice.
Première conférence de Mgr d'Hulst à N.-D. de Paris.
- Foster, Hon. Geo. J., Minister of Finance, Halifax.
Dictionary of the language of Micmac Indians.
- Gagnon, Mgr G.-O., de l'Arch. de Québec.
Vie de St Louis de Gonzague.
- Gay, M. Jules, prof. au Lycée Louis-le-Grand, Paris.
Henri Sainte-Claire Deville.
La fermentation par ferments figurés.
Sur l'histoire et la théorie de la pile.
Sur l'absorption du bioxyde d'azote par les sels de protoxydes de fer. (Dons de l'auteur.)
- Gendry, l'abbé J., de Lyon.
L'Eglise et l'enseignement supérieur.
- Georgetown University.
Calendar 1889-90.

Gill

Gou

Gou

Gou

Gou

Gou

Grand

Grant,

Griffs,

Guay,

- Gill & Sons, London.
Oxford and Cambridge practical arithmetic.
The Student's Geography.
- Gouvernement Fédéral, Ottawa.
The Canada Gazette.
Statuts du Canada, 1890.
Journaux de la Chambre des Communes, vol. 24, 1890.
Journaux du Sénat, vol. 24, 1890.
Documents de la session, vol. 23, Nos. 1-15, 1890.
- Gouvernement de l'Île du Prince-Edouard.
Acts of the General Assembly of P. E. I., 1890.
- Gouvernement du Manitoba.
Statutes of Manitoba, 1890.
Journals of the Legislative Assembly, 1890.
Manitoba Gazette, 1890-91.
- Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.
Report of the Library, 1890.
- Gouvernement de Québec.
8me rapport des Inspecteurs des Assurances Mutuelles, fr. et ang.
Rapport sur la septième élection générale, fr. et ang.
Concours provincial du mérite agricole, 1890, fr. et ang.
Gazette Officielle, 1890-91.
Journaux de l'Ass. Lég., vol. 24 et 25, 1890, fr. et ang.
14me rapport de la Société d'Agriculture de Montréal, fr. et ang.
Rapport général du Comm. d'Agriculture, 1889-90.
Report of the inspectors of prisons, 1889.
Report of the dairymen's association, 1889.
Réponses à des Ordres de la Chambre, 119 brochures.
Etat financier du Surintendant de l'Inst. Publique, 1890, fr. et angl.
Budget speech, 1890.
Documents de la session, vol. 23, Nos 1 angl., 2 fr. et angl.
Témoignage de J. A. Mercier, Ec., fr. et angl.
Rapport du Secrétaire de la Prov., 1889-90.
Rapport du Secrétaire et Registraire, 1889-90.
Rapport de Mr Saint-Cyr, 1888-89.
Rapport du Comm. des Travaux Publics.
Statistiques municipales, 1889.
Rapport du Comm. des Terres de la Couronne, 1890, fr. et angl.
Statuts de Québec, 1890, fr. et angl.
Etats des recettes et paiements, 1890, fr. et angl.
Code de l'Instruction publique, 2e édition.
Budget supplement, 1890.
Etat des dépenses de certains services, 1892.
Budget for 1892.
Rapport du Surintendant de l'Inst. Publique, 18-9-90.
Lettres de la Cour de Versailles (Collection Lévis).
Extraits des Archives de la Marine.
- Grand Rapids Board of Trade.
Grand Rapids as it is.
- Grant, Rev. Principal, Kingston.
Advantages of the Imperial Federation. (Don de l'auteur.)
- Griffis, W. Elliott.
Japanese fairy World. (Don de l'auteur.)
- Guay, Monseig. Chs., Prot. Ap.
Recueil de prières en Micmac.

- Hamel, Mgr., du Sém. de Québec.**
Manuel Soc. Roy. du Canada, 1891, fr. et ang.
Programme de la session de Montréal, 1891.
Biographie de Stan. Drapeau, par Ch. Thibault.
The nickel and copper deposits of Sudberry.
Les Ursulines des Trois-Rivières, vol. 1^{re}.
Le dernier chant des serins de Laval.
- Hamilton Public Library.**
Annual report, 1890.
- Hannemann Medical College, Chicago.**
Announcement, 1890-91.
- Harvard University, Cambridge, Mass.**
Catalogue, 1890-91.
Bulletin, No 48.
- Hoffmann, Geo. Chr., Esq., F. R. S. C., Ottawa.**
Annotated list of minerals occurring in Canada.
On the hygroscopticity of certain canadian fossil fuels.
Chemical contribution to the geology of Canada.
Peculiar form of metallic iron.
- Hunt, Th. Story.**
The coefficient of mineral condensation in chemistry.
The iron ores of the United States.
- Imperial federation League.**
Uniform imperial postage.
- Johns Hopkins University, Baltimore.**
22 thèses de doctorat, 1890 et 1891.
Bulletin of the Johns Hopkins hospital, 1890-91.
Johns Hopkins University studies, Ninth series, III-IV.
State and Federal Government in Switzerland, J. M. Vincent.
- Kansas City Medical College.**
Annual announcement, 1890-91.
- Kingsford, Wm., Esq., LL. D., F. R. S. C.,**
History of Canada, Vol. IV. (Don de l'auteur.)
- Lachapelle, Dr E.-P., Montréal.**
Justice aux Canadiens-français. Bouthillier-Chavigny.
10^{me} rapport de l'Hôpital N.-D. de Montréal.
- Laflamme, l'abbé J.-C. K., du Sém. de Québec.**
Un lot de journaux et revues.
- Lallemand, Mr Léon.**
La charité légale en France.
Loi du 29 juillet 1889 (Enfants maltraités). (Dons de l'auteur.)
- Laplante, R^{ev}. M. F.-X., Québec.**
De imitatione Christi, Edit. 1756.
- Legendre, Napoléon, Ec., L. D., M. S. R. C.**
Nos asiles d'aliénés.
Nos écoles.
La langue française au Canada. (Dons de l'auteur.)
- Le Métayer de Guichainville, Prof., New York.**
Catholic Club report, New York, 1890.
The Catholic Club of the City of New York.
- Lem'eux, R^{ev}. M Gilbert, Sherbrooke.**
Une année du journal *l'Indépendante*.
- Lesage, M. P. Vadencourt, Aisne, France.**
Hist. du Canada, par Dussieux.
Almanach Noël, 1890.
Les poètes poitevins.

- Lorenzelli, Mgr B.
Philosophiae theoreticae institutiones. (Don de l'auteur.)
- Lusignan, M. Alph., M. S. R. C. Ottawa.
Fautes à corriger. (Don de l'auteur.)
- Manitoba University.
Calendar, 1890.
- Manley, Mr Thomas H., M. D., N. Y.
Early operation of the hare life.
2 Cases of fractured skull.
Deux numéros de revue. (Dons de l'auteur.)
- Marcou, M. Jules, Cambridge, Mass.
Geology of the environs of Quebec.
Derivation of the name of America.
Ebenezzer Emmons.
Lower and middle Taconic. (Dons de l'auteur.)
- Marcoux, Rév. M. J.-E.
30 brochures.
- Marois, Mgr C.-A., de l'Archevêché de Québec.
De Vaticana specula restituenda.
Prince Rolland Bonaparte. Le glacier de l'Aletsch. Néerlandais à Maurice.
Régisti Bernardi I abb. Cass. fragmenta.
Etude sur la question romaine.
Flores S. Francisci Assis.
Sadlier's Catholic directory, 1890.
Leon XIII. Ency. De Conditione Opificum.
42 volumes et brochures.
- Marquis, Mgr C., Prot. Ap.
Histoire du Chevalier d'Iberville. Desmazures.
- Martineau, M. J.-M.
L'esprit analysé. (Don de l'auteur.)
- Massachusetts Institute of Technology, Boston.
Annual catalogue, 1890-91.
25th Anniversary.
- McGauran, Dr George, New York.
Rupture of an ectopic sac.
Catholic family annual, 1891.
Catholic Club report, 1890.
- McGill College and University.
Calendar, 1890-91.
Annual report, 1890.
Faculty of applied science. Special announcement, 1891-92.
- McLachlan, Mr Rob.-W., Montréal.
Canadian Communion tokens. (Don de l'auteur.)
- McMillan & Co., London.
Elementary algebra, Smith.
Shilling book of arithmetic, Lock.
Primer of book-keeping, Thornton.
- Meloche, M. T.-Ed., Montréal.
Eglise St-Vincent-de-Paul, Montréal.
- Mercier, l'Hon. H., premier Ministre de la Pr. de Québec.
Règlement de la question des Jésuites. Edition de luxe.
- Meteorological office, Toronto.
Report for 1887.
Monthly weather review, 1890-91.

- Méthot, Mgr M.-E., du Sém. de Québec.
Le *Pater*, par F. Coppée.
- Miller, L.-F.-A., Esq., Montréal.
Bible stories in the Mesquito language, 1863
- Missions d'Afrique, Procure des.
Missions d'Afrique, 1890-91.
- Missions Etrangères de Paris (Société des).
Compte rendu, 1888, 1889.
- Missouri Botanical Garden, St-Louis.
Plochionus & Scymnus, Duffy.
- Nadeau, Jos., Ecr., Greffier des Appels.
73 factums des causes plaidées en appel.
- New York State Library, Albany.
Bulletin of the N. Y. State Museum, 7, 8, 9, 10.
72nd annual report.
103rd annual report of the regents of the University, 1889.
43rd annual report of the regents of the State Museum, 1889.
- Newberry Library, Chicago.
Proceedings of the trustees, 1890.
- Nizet, M. F.
Projet d'un catalogue idéologique et périodique.
- Nova Scotian Institute of Nat. Sciences, Halifax.
Proceedings and Transactions. Vol. VII — Part IV.
- Obalski, Mr J.
Mines et minéraux de la Prov. de Québec, fr. et angl.
- Pâquet, Mr l'abbé L.-A., du Sém. de Québec.
Le *pater* en 53 langues, manuscrit.
- Paradis, Rév. Mr Edm., du Sém. de Québec.
La *Presse*. Une année.
- Pharmaceutical Ass., Prov. of Quebec.
Annual report, 1889-90.
- Pilling, Mr James-C., Washington.
Bibliographic Notes on Elliot's Indian Bible.
- Poor, MM. H. V. & H. W., N. Y.
Introduction to Poor's Manual of Railways of U. S.
- Queen's College and University, Kingston.
Calendar, 1890-91, 1891-92.
Examination papers, 1891.
- Rabourdin, Mr Chs, Paris.
Le siège de Sébastopol. Poème. (Don de l'auteur.)
- Robitaille, Mr Ol., Québec.
Rapport de la société d'Industrie laitière au Canada.
- Rouillard, Eugène, Ec.
Débats de la Chambre des Communes. Bill des Jésuites.
Les bibliothèques populaires. (Don de l'auteur.)
- Rousseau (Succession de Rév. Mr Achille.)
7 volumes.
- Royal Academy of Medicine in Ireland.
Transactions, Vol. VIII.
- Scott, J.-G., Esq.
Région du Lac St-Jean, Buies.
- Séminaire de Chicoutimi.
Annuaire, 1889-90.
- Séminaire de Nicolet.
Année académique, 1889-90.

Séminaire
Séminaire
Séminaire
Séminaire
Smithson
Société R
St-John's
St-Louis
St-Viateur
Stephens,
Sylvain, M
Tabernac
Theologic
Toronto P
Toronto U
Trinity Co
Trinity Un
U. S. Boar
U. S. Coas
U. S. Depa
Universita
Universita
Universita
Pr
An
Th

- Séminaire de Rimouski.
Annuaire, 1889-90.
- Séminaire de Sherbrooke.
Annuaire, 1889-90, 1890-91.
- Séminaire de Saint-Hyacinthe.
Annuaire, 1889-90, 1890-91.
- Séminaire de Ste-Thérèse.
Année scolaire, 1890-91.
- Séminaire des Trois-Rivières.
Année académique, 1889-90.
- Smithsonian Institution, Washington.
Miscellaneous collections, Vol. 34, art. 1, 2, 3.
Plates for a report of Asa Gray on the forest trees, N. A.
Report of the Regents, 1888, 1889.
U. S. Natural Museum, 1888.
- Société Royale du Canada.
Transactions, Vol. VII et VIII.
- St-John's College, Fordham, N. Y.
Catalogue, 1889-90.
- St-Louis Mercantile Library Association.
Annual report, 1890.
- St-Viateur's College, Bourbonnais Grove, Kankakee, Ill.
Catalogue, 1890-91.
- Stephens, Hiram-B., Esq.
Jacques Cartier and his four voyages in Can. (Don de l'auteur.)
- Sylvain, Mr L.-J., Ottawa.
Supplement to the Library catalogue, 1891.
- Tabernacle Society, Philadelphia.
Annual report, 1891.
- Theological Seminary of St Chs Borromeo, Philadelphia.
Historical sketch (1832-90).
- Toronto Public Library.
First supplement to the subject catalogue.
Annual report, 1890.
- Toronto University.
Municipal Monopolies. Sinclair.
- Trinity College School, Port Hope.
Calendar, 1890-91.
- Trinity University, Toronto.
Calendar, 1890-91.
- U. S. Board on Geographic names.
Bulletin, 1 & 2.
- U. S. Coast and Geodetic Survey, Washington.
Report, 1888. Bulletin, Nos 22 & 23.
- U. S. Department of Agriculture.
North American Fauna, No 3.
- Universidad de Buenos Aires.
Anales, t. V.
- Università di Torino.
Annuario 1890-91.
- Université catholique de Louvain.
Programme des cours, 1890-91.
Annuaire, 1891.
Thèses de la fac. de Théologie, 611-622.
Thèses de la fac. de Philosophie, 22 à 24 avec dissertation,

- Université de Montpellier, France,
Compte rendu du 6me centenaire.
Cartulaire de l'Université de Montpellier.
- Université royale de Norvège, Christiania.
Annuaire, 1889-90.
- University College, Toronto.
Calendar, 1890-91.
- University of California, Berkeley.
Register, 1890-91.
- University of Georgetown.
Announcement, 1890-91.
- University of Michigan, Ann Arbor.
Calendar, 1890-91.
- University of Mount Allison College, Sackville, N.-B.
Calendar, 1890.
- University of Ottawa.
Prospectus and course of studies, 1890-91.
- University of Queen's College, Kingston.
Examination papers, 1890.
- University of the State of New York, Albany.
State Library Bulletin, Legislation No. 1.
- Vallée, Dr A., prof. à L'Univ. Laval.
Les asiles d'aliénés de la Prov. de Québec, fr. et ang. (Don de
l'auteur.)
- Victoria University, Cobourg, Ont.
Calendar, 1891-92.
- Walsh, Math. F., Esq.
Treatment of political prisoners.
- Wurtela, Fred.-C., Esq., Québec.
The English Cathedral of Quebec. (Don de l'auteur.)

BOTANIQUE

- Labadie, M. J.
Un concombre anormal.
- Vassal, M. H.
Ramification spiralee, trouvée dans l'écorce d'un bouleau.

MINÉRALOGIE

- Bossé, M. H.
Calcaire cristallisé du Moulin Baude, Tadoussac.
Minerai titanifère de Mille-Vaches.
- Hoffmann, M. C.
Pyrrolite nickélifère de Sudbury.

NUMISMATIQUE

- Anonyme.
Un cinq cents des Etats-Unis, en papier.
- Auger, Rév. M. Jul., curé à Oswego, E.-U.
Un billet de \$10 de The Consolidated Bank of Canada.
Un insigne du Prince Consort, 1856.

Beau

Brouss

Duggan

Fontain

Gagnon

Gagnon

Grugan

Jalibert

Marcoux

Marois,

Marquis,

Murphy,

O'Farrell

Poirier, I

Roy, M. C

Tessier, I

Universit

- Beaudet, Rév. M. Louis, du Sém. de Québec.
Deux médailles, bronze, de Pie IX.
Quatre médailles de piété.
Un jeton, Miller, de Troy.
- Brousseau, M. Léger, fils.
Un 2 sous de Louis XVI, 1792.
Un Dublin half penny, 1792.
Un kreutzer, 1816.
Un *one cent* des États-Unis, 1819.
- Duggan, William-E., Esq., Greffier de la Couronne, Québec.
Un billet de 2 *pounds* de New York sous la domination anglaise.
- Fontaine, Adalbert, Ec.
Un sou du Connecticut.
- Gagnon, Mgr C.-O., de l'Archevêché de Québec.
Une médaille de St. Dunstan's total abstinence Society.
Une médaille commémorative de la naissance du Prince Napoléon, 16 mars 1856.
Un 10 *cents* des États-Unis
Un 25 *ore* d'Oscar II de Suède, 1876.
- Gagnon, l'abbé François-Régis.
Un assignat de 250 livres de la République française.
- Grugan, Mr Florence-W., Philadelphie.
Un 50 *cents*, papier, figure de Lincoln.
- Laliberté, Rév. Mr Eloi, curé de S.-Adrien d'Irlande.
Un jeton de Portsmouth, N. H., 1837.
Un *half stiver* de George III, 1813.
- Marcoux, Rév. Mr J.-E.
Un *dos centavos* de la république argentine.
Un 25 *ore* de Christian IX de Danemark.
Un 2 sous de la république française sous Louis XVI.
Un 8 réaux 1840, et un 2 réaux 1830 de Mexique.
Un cinq centimes de France, 1872.
- Marois, Mgr C.-A., Vic. Gén.
Une médaille, argent, de Pie IX.
Deux médailles, argent, de Léon XIII.
- Marquis, Mgr C., Prot. Apost.
Un 2 *lire* de Humbert I d'Italie.
Un 50 centimes de Victor-Emmanuel II.
Un 50 centimes de France, 1871.
- Murphy, Mr Patrick, Québec.
Une boîte faite avec deux *two pence* de George III, 1797.
- O'Farrell, John, Esq., avocat, Québec.
Un centin de la République Argentine, 1884.
- Poirier, Rév. M. Emile, vicaire à St-Raymond.
Un 5 *centavos* d'Alphonse XII d'Espagne 1878.
Cinq autres pièces diverses.
- Roy, M. Chs-J.-M., Lévis.
Un bon de 20 sous de Baptiste Clément, Rivière du Chêne, 26 août 1837.
- Tessier, l'Hon. juge U.-J.
Un échantillon, bronze, de la médaille qu'il donne en prix à l'Université Laval.
- Université de Montpellier, France.
Une médaille, grand bronze, commémorative du 7ème centenaire de l'Université de Montpellier, 1289-1889.

L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Université Laval a été fondée en 1852, par le Séminaire de Québec. La Charte Royale, qui lui a été accordée par S. M. la Reine Victoria, a été signée à Westminster, le 8 décembre 1852.

Par la Bulle *Inter varias sollicitudines* du 15 avril 1876, le Souverain Pontife Pie IX, de glorieuse et sainte mémoire, a donné à l'Université Laval son complément en lui accordant l'érection canonique solennelle avec les privilèges les plus étendus.

En vertu de cette Bulle, l'Université a pour Protecteur à Rome, auprès du Saint-Siège, Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande. La haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, est dévolue à un Conseil Supérieur composé de NN. SS. les Archevêques et Evêques de la Province de Québec, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, nommé lui-même Chancelier Apostolique de l'Université.

En vertu de la Charte Royale, le Visiteur de l'Université Laval est toujours l'Archevêque catholique de Québec, qui a droit de veto sur tous les règlements et sur toutes les nominations. Le Supérieur du Séminaire de Québec est de droit le Recteur de l'Université. Le Conseil de l'Université se compose des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs titulaires de chacune des facultés.

Il y a quatre facultés, qui sont les facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Les professeurs de la faculté de Théologie sont nommés par le Visiteur. Tous les autres sont nommés par le Conseil. Les degrés auxquels peuvent arriver les élèves, dans chacune des facultés, sont ceux de Bachelier, de Maître ou Licencié, et de Docteur. La bonne conduite est une condition essentielle pour l'obtention des degrés.

L'Université Laval, dès le principe, s'est placée sous la protection spéciale de la Très Sainte Vierge Marie et a choisi pour sa fête patronale la fête de l'Immaculée Conception. Le 20 juin 1873, l'Université s'est consacrée solennellement au Sacré-Cœur de Jésus.

Conformément à la décision de la S. C. de la Propagande, en date du 1er février 1876, qui a été publiée dans l'Annuaire de l'année 1877-78, une extension des facultés de l'Université Laval a été faite en faveur de Montréal pour procurer à cette ville tous les avantages de l'Université Laval, c'est-à-dire que l'on a augmenté le nombre des professeurs des différentes facultés, pour permettre de donner à Montréal le même enseignement qu'à Québec. Les sections de facultés établies à Montréal sont désignées collectivement par le terme de Succursale de l'Université Laval. L'Archevêque de Montréal est Vice-Chancelier Apostolique de l'Université. Le bref *Jamdudum* du 2 février 1889, publié dans l'Annuaire de 1889-90, a apporté quelques modifications à la décision du 1er février 1876.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'année académique comprend neuf mois et se divise en trois termes. Le premier commence vers le commencement d'octobre, et finit à Noël, le second finit à Pâques, et le troisième finit à la fin de juin.

L'enseignement se donne par des professeurs *titulaires*, par des professeurs *agrégés* et par des professeurs *chargés de cours*. Les premiers sont seuls professeurs proprement dits, peuvent seuls être membres du Conseil Universitaire et avoir voix délibérative dans les conseils des facultés. Un professeur titulaire dans une faculté ne peut plus, depuis l'année 1871-72, être nommé professeur titulaire dans une autre ; mais il peut y être professeur agrégé ou chargé de cours.

Les cours sont privés dans les facultés de Théologie, de Droit et de Médecine. Cependant tout prêtre peut être admis aux cours de Théologie ; il en est de même à l'égard des avocats et des notaires pour les cours de Droit, et à l'égard des médecins et des chirurgiens pour les cours de Médecine. Dans la faculté des Arts, il y a des cours publics et des cours privés ; ceux-ci ne sont que pour les élèves ou étudiants de la faculté.

Une fois par semaine, dans les cours privés, le professeur consacre le temps d'une leçon à un examen de ses élèves sur les matières étudiées pendant la semaine.

À la fin de chaque terme, tous les élèves sont examinés sur les différentes matières qui leur ont été enseignées durant ce terme. Cet examen, qui est oral, se fait devant des jurys de trois professeurs. Les résultats, qui sont consignés dans les registres, se traduisent par l'une des six notes *Très bien, Bien, Assez bien, Médiocre, Mal, Très Mal*, selon le cas. Tout examen partiel qui mérite l'une des trois dernières notes, est entaché d'un vice qui s'oppose à l'obtention des degrés, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, à un terme ultérieur, par un examen suffisant.

Il y a deux classes d'élèves : les *élèves inscrits* ou *élèves* proprement dits, qui ont subi avec succès les examens de l'Inscription dans la faculté des Arts ; et les *élèves étudiants* qui n'ont pas subi ces épreuves. Pour les facultés de Droit et de Médecine, les jeunes gens qui se proposent de pratiquer comme avocats, notaires ou médecins, dans la Province de Québec, doivent, pour être reçus à titre d'*élèves étudiants*, avoir été admis à l'étude par les bureaux respectifs du Barreau, de la Chambre des Notaires et du Collège des Médecins de la Province de Québec. Ces deux classes d'élèves sont absolument sur le même pied, toute la différence consistant en certains avantages pécuniaires faits aux premiers.

Faculté de Théologie

Les professeurs de Théologie sont nommés par l'Archevêque de Québec, Visiteur et Chancelier apostolique de l'Université, sur présentation du Conseil Universitaire.

L'enseignement se donne en quatre années et se divise comme suit :
Les cours de première année comprennent les Prolégomènes, c'est-à-dire :

1° Pour le Dogme, les traités

De Divina Religione,
De Traditione et S. Scriptura,
De Ecclesia et Rom. Pontifice ;

2° Pour la Morale :

De Actibus humanis,
De Conscientia,
De Legibus,
De Peccatis,
De Virtutibus,
De Sacramentis in genere,
De Censuris et irregularitatibus ;

3° Pour le Droit canonique :

Les Institutions.

Ces cours se répètent tous les ans pour les élèves de première année. Le reste de l'enseignement théologique est divisé en trois séries simultanées, deux pour le Dogme et une pour la Morale, qui peuvent être suivies par les mêmes élèves et qui durent trois années chacune, ce qui complète les cours en quatre ans.

Aucun élève en Théologie n'est admis à moins qu'il n'ait exhibé au Recteur ou au Doyen la permission et les lettres testimoniales de son Evêque.

L'inscription comme élève s'obtient régulièrement en subissant avec succès les examens requis par la faculté des Arts. Cet examen est de rigueur pour le diocèse de Québec, en vertu d'une décision de l'Archevêque de Québec. Régulièrement les élèves des diocèses où il n'y a pas de séminaire affilié peuvent être inscrits au premier terme de Théologie où ils obtiennent des notes suffisantes.

Pour obtenir le Baccalauréat en Théologie, il faut être élève inscrit, avoir suivi les cours durant six termes à l'Université ou dans un Grand Séminaire affilié, et avoir obtenu au moins la note *Assez bien* pour toutes les matières de ces examens, qui doivent embrasser la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés par les établissements où l'on étudie, ainsi que les autres matières obligatoires qui s'enseignent dans cet intervalle de temps.

La Licence en Théologie peut s'obtenir à la fin de la troisième année par les Bacheliers en Théologie qui ont eu au moins la note *Assez bien* sur toutes les matières, aux examens des deux premiers termes de cette troisième année, ou qui ont réparé un examen défectueux par un examen subséquent et qui, à la fin du troisième terme, subissent 1° l'examen du terme avec le même succès sur les matières autres que la Théologie dogmatique et morale ; 2° une double épreuve spéciale, l'une écrite, l'autre orale sur la partie de la Théologie dogmatique et morale vue dans cette troisième année.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans ces épreuves. L'épreuve orale dure une heure et peut être publique. Il est accordé six heures pour l'épreuve écrite ; dans cette dernière, on remet au candidat un exemplaire de la Vulgate sans notes, et le Concile de Trente. L'épreuve écrite peut se faire dans les séminaires affiliés, mais l'examen oral se fait régulièrement à Québec, ou à Montréal pour les élèves du Grand Séminaire de Montréal.

Chacune des matières de l'examen, tant écrit qu'oral, est appréciée au moyen de l'une des six notes *Très bien*, *Bien*, *Assez bien*, *Médiocre*, *Mal*, *Très mal*. Une quelconque des trois dernières notes est éliminatoire.

Le candidat est Licencié avec *grande distinction* s'il n'a que des notes *Bien* et *Très bien* et que les *Très bien* dominent. Il est reçu avec *distinc-*

tion si, dans le même cas, les *Bien* sont en aussi grand nombre ou en plus grand nombre que les *Très bien*, et même s'il y a quelques *Assez bien*, pourvu que ces derniers soient rachetés par un nombre double de *Très bien*. Dans les autres cas il est simplement admis.

Le Doctorat en Théologie peut s'obtenir par les Licenciés en Théologie au bout de la quatrième année d'étude, par une série d'examens de terme et d'examens spéciaux analogues à ceux qu'il faut subir pour la Licence, en y ajoutant la partie du Droit canonique qui concerne les empêchemens de mariage. Seulement l'examen tout entier se fait à l'Université, l'épreuve orale est toujours publique et doit durer au moins une heure et demie.

DROIT CANONIQUE

Le Baccalauréat en Droit canonique s'obtient à la fin des *Institutions*, aux conditions ordinaires. Ceux qui commencent l'étude du Droit canonique après un cours complet de Théologie, sont considérés *ipso facto* comme Bacheliers en Droit canonique.

La Licence et le Doctorat en Droit canonique s'obtiennent à la fin de la troisième année du cours de Droit canonique. Les élèves qui n'ont que les notes *Bien* et *Très bien* pour toutes les matières sont admis au Doctorat; celui qui a quelqu'autre note est admis à la Licence ou est renvoyé suivant le cas.

Faculté de Droit

1° ENSEIGNEMENT

L'enseignement se donne en trois ans et comprend les matières suivantes :

- Droit romain, 210 leçons.
- Droit civil, 630 leçons.
- Procédure civile, 144 leçons.
- Droit commercial et Droit maritime, 108 leçons.
- Droit criminel, 108 leçons.
- Droit administratif, 150 leçons.
- Droit international, 30 leçons.

Pour arriver aux degrés, il n'est pas nécessaire d'être inscrit, mais il faut avoir suivi les cours avec régularité.

Le Baccalauréat s'obtient à la fin de la troisième année par ceux qui ont subi avec succès tous les examens de terme, ou qui ont réparé les examens défectueux. Les certificats d'assiduité aux cours qui sont donnés aux étudiants en Droit qui n'ont pas obtenu un degré, doivent contenir les notes détaillées, bonnes ou mauvaises, de leurs examens de termes.

La Licence peut s'obtenir à la même époque que le Baccalauréat, par ceux qui, ayant droit d'ailleurs au Baccalauréat, remplacent le neuvième examen de terme par un double examen spécial, l'un oral, l'autre écrit, embrassant toutes les matières de l'enseignement.

Les Licenciés en Droit ne peuvent se présenter aux épreuves du Doctorat qu'une année au moins après la Licence. Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des Docteurs et des Professeurs de la

faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la faculté et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

2° PRIX DANS LA FACULTÉ DE DROIT

MÉDAILLES STANLEY

Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Stanley de Preston, donne, tous les ans, une Médaille d'or et une Médaille d'argent pour un concours écrit sur toutes les parties de l'enseignement du Droit entre les élèves de troisième année à Québec.

MÉDAILLE ANGERS

Son Excellence, l'hon. M. Angers, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, veut bien donner une Médaille annuellement, pendant son temps d'office, à celui des élèves de Droit de troisième année à Québec qui a obtenu la plus grande somme de bonnes notes aux examens de terme ordinaires durant les trois années d'études du Droit civil.

MÉDAILLES TESSIER

L'honorable Juge Tessier, Doyen à Québec de la faculté de Droit, donne, tous les ans, une Médaille d'argent et une Médaille de bronze, pour encourager le travail habituel, dans la faculté de Droit à Québec, pendant tout le cours d'études.

PRIX CASGRAIN

M. Thomas-Chase Casgrain, Professeur de Droit criminel, veut bien donner un Prix à celui de ses élèves qui sort le premier d'un concours sur le Droit criminel, dans chacune des années où le cours se donne.

Voici les règles de ce concours :

- 1° Le concours se fait sur toute la matière du cours du Droit criminel.
- 2° Il se fait par écrit et dure deux heures.
- 3° Peuvent concourir tous les élèves qui ont suivi le cours ; mais un élève qui aura concouru une année n'aura plus le droit de concourir.
- 4° 30 points sont alloués pour le concours ; l'élève doit en conserver au moins la moitié pour pouvoir obtenir le prix.
- 5° Chaque concurrent signe son travail d'un pseudonyme et donne son nom avec le pseudonyme sous enveloppe en même temps que sa composition.
- 6° Les épreuves sont corrigées par au moins trois professeurs de la faculté et le prix est accordé à l'élève qui conserve le plus grand nombre de points.
- 7° Le professeur de Droit criminel a le droit de donner sa voix prépondérante dans le cas où les voix des autres professeurs seraient également divisées.

L'er
Cet en
sect io

Les
vants :

dies des

(1) De
le droit
à la der
Siège, le
à l'Econ
mais le
vertu de
montré
cerne l'e
suidite.

Faculté de Médecine

A QUÉBEC (1)

1° ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la faculté de Médecine se donne en quatre années. Cet enseignement comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les Primaires et les Finales :

Primaires

Anatomie descriptive et topographique, 240 leçons.

Anatomie pratique, 180 leçons de deux heures.

Anatomie microscopique ou Histologie, 120 leçons.

Physiologie, 160 leçons.

Pathologie générale, 160 leçons.

Hygiène, 120 leçons.

Les élèves doivent en outre suivre, à la faculté des Arts, les cours suivants :

Chimie générale, médicale et biologique, 240 leçons

Botanique, 60 leçons.

Finales

Matière médicale et Thérapeutique générale, 240 leçons.

Pathologie externe et Médecine opératoire théorique, 240 leçons.

Pathologie interne et thérapeutique spéciale, 240 leçons.

Tocologie, Gynécologie et Maladies des enfants, 240 leçons.

Médecine légale, 60 leçons

Toxicologie, 60 leçons.

Maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.

Médecine opératoire pratique, 40 leçons.

Clinique externe, 270 leçons.

Clinique interne, 270 leçons.

Clinique des Maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.

Clinique de Gynécologie, 60 leçons.

Clinique des accouchements, des maladies des enfants et des maladies des vieillards, suivant avertissement.

(1) Depuis le 1er juillet de la présente année 1891, l'Université Laval n'a pas le droit de faire enseigner la Médecine à Montréal. En vertu d'une loi passée à la dernière session de la Législature de Québec avec l'agrément du Saint-Siège, le titre de *Faculté médicale de l'Université Laval à Montréal* a été donné à l'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTRÉAL, qui seule a désormais le contrôle de l'enseignement médical catholique à Montréal, et qui, en vertu de la loi précitée, s'est adjoint tous les professeurs de l'ancienne section montréalaise de la faculté de Médecine de l'Université Laval. Tout ce qui concerne l'enseignement médical catholique à Montréal est déterminé par la loi susdite. Voir Annuaire spécial publié à Montréal.

COURS PRATIQUES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Cliniques

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non seulement par des cours théoriques étendus et très développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies, aux lits mêmes des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au delà des exigences de la loi pour le nombre de ses Cliniques. Ainsi, outre que le nombre des leçons de Clinique qui se donnent dans les Hôpitaux dépasse celui qui est exigé par la loi provinciale, les élèves de l'Université ont, au Dispensaire, une Clinique interne et externe facultative et une Clinique obligatoire sur les maladies des yeux et des oreilles, sans compter les leçons de Médecine légale pratique qu'ils peuvent avoir dans l'occasion.

DISPENSARE

A cet établissement, tous les pauvres, sans distinction de croyances ou d'origines, reçoivent gratuitement les soins que requiert leur état.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des Médecins de service des explications ou leçons cliniques et sont chargés de la préparation et distribution des remèdes, et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des Médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Les Professeurs de l'Université et autres Médecins nommés par ceux-ci, sont chargés du service médical : des Sœurs veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Docteur Simard, professeur du cours des Maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé spécialement et exclusivement du traitement de ces maladies. Le docteur Vennér est chargé exclusivement du traitement des maladies dentaires.

Arrêté disciplinaire relatif au Dispensaire

I. Les étudiants en Médecine doivent fréquenter régulièrement le Dispensaire, conformément aux dispositions suivantes :

Pour les maladies des yeux et des oreilles, ils suivent l'ordre qui leur est indiqué par M. le professeur. Pour les autres jours de la semaine, les élèves viennent par groupes de dix suivant l'ordre de doyen à l'Université et suivant qu'il est réglé tous les ans. Les groupes se succèdent à tour de rôle tous les mois.

II. Tous doivent se montrer respectueux et obéissants envers les Médecins de service et envers les Dames Religieuses.

III. Ils doivent se tenir dans la salle de consultation ou dans la pharmacie et, sous aucun prétexte, ne doivent aller dans la salle d'attente des malades.

IV. Ils ne doivent engager aucune conversation avec les malades.

V. Ils ne doivent prescrire pour les malades ou faire les visites à domicile que sur l'ordre des Médecins.

VI. Ils ne doivent prendre pour leur propre usage aucun des médicaments de la pharmacie non plus que des instruments de chirurgie.

VII. Ils ne doivent ni fumer, ni crier, ni siffler, ni même parler haut, dans aucune des salles du Dispensaire, et les Dames Religieuses ont toute l'autorité nécessaire pour faire observer les divers articles de ce règlement.

Expertises Médico-Légales

Avec la bienveillante permission de Monsieur le Coroner à Québec, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue, et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la Médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue est très considérable et très varié.

2° DEGRÉS EN MÉDECINE

Pour obtenir le Baccalauréat dans la faculté de Médecine, il suffit d'avoir suivi les cours conformément aux règlements durant neuf termes (trois ans) et d'avoir obtenu, à tous les examens de ces neuf termes, l'une des notes *Assez bien*, *Bien*, *Très bien*, pour toutes les matières ou d'avoir réparé les mauvaises notes par des examens subséquents suffisants. On peut encore obtenir le Baccalauréat en Médecine après six termes seulement (deux ans), aux conditions exprimées plus haut, pourvu que le sixième examen de terme soit remplacé avec succès par le premier examen du Doctorat en Médecine.

Le Doctorat donne droit de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art obstétrique ; mais le Docteur en Médecine est tenu de faire reconnaître légalement son diplôme par le Bureau provincial de Médecine.

Pour être admis aux épreuves du Doctorat, le candidat doit 1° avoir suivi régulièrement l'enseignement complet de la faculté (cependant les étudiants qui ont suivi des cours dans une autre institution, peuvent, en exhibant au Recteur des certificats convenables, être admis à compléter leurs cours) ; 2° avoir subi avec succès les examens de termes sur toutes les matières de l'enseignement, ou avoir réparé les examens défectueux.

Les épreuves spéciales de la Licence et du Doctorat sont au nombre de deux et se subissent régulièrement : la première, sur les *Primaires*, à la fin de la seconde année ; la seconde, sur les *Finales*, à la fin du cours. Ces épreuves sont orales et par écrit.

Il est accordé six heures pour chaque composition écrite, dont le sujet est pris dans une partie quelconque de l'enseignement de la faculté. Il y a en outre un examen clinique, au lit des malades, sur la Pathologie interne et sur la Chirurgie.

Une seule note *Mal* ou *Très mal* est éliminatoire et même une note *médiocre* à l'examen final. Une note *médiocre* à l'examen des *Primaires* ne fait pas interrompre la séance ; seulement le candidat est tenu, pour être admis, de réparer sa mauvaise note en subissant avec succès un nouvel examen sur la même matière lors de la dernière épreuve.

3° PRIX DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX MORRIN

M. le Dr Joseph Morrin a légué à l'Université une somme de \$2,000 dont la rente doit être employée en prix en faveur des élèves en Médecine.

Le concours se fait par écrit et il est absolument analogue à l'épreuve écrite du Doctorat en Médecine; la séance ne doit pas dépasser six heures. Les concurrents signent leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettent leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'est ouverte qu'après la correction. Les prix sont donnés en argent et au mérite absolu.

4° ÉQUIVALENCE ACCORDÉE A L'UNIVERSITÉ LAVAL PAR LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS DE LONDRES

Par un arrangement spécial avec le Collège Royal des Chirurgiens de Londres, les élèves de l'Université Laval y jouissent des privilèges suivants :

1° L'examen de l'Inscription est reconnu comme équivalent de l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

2° Les certificats d'assiduité aux cours de Médecine suivis à l'Université Laval par les élèves *inscrits*, après leur inscription, sont reconnus pour autant par le même Collège.

3° Les Docteurs en Médecine de l'Université Laval sont admissibles à l'examen pour le Diplôme de Membre du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

AGRÉGÉE A L'UNIVERSITÉ LAVAL (1)

(1) Voir l'Annuaire spécial de Montréal.

L'er
ès Art
que pr
est pe
manière
En a
des Co
Maitre
toute l
suivant
profess
de Scie
Chimie
Les
deux so

Ces c
public,
manière
trois an
trois an
plus d'a
Les ét
les élève
comme
notions
pays, co

Les co
examen
dure deu

Phil
Math
Phys
Chim
Botan
Astr
Miné
Géolo
Arch

(*) Les h
I

Faculté des Arts

1° ENSEIGNEMENT

L'enseignement complet de la faculté des Arts, conduisant à la Maîtrise des Arts, n'est pas encore organisé, faute d'élèves. Vu le peu de ressources que présente le pays comme encouragement à la recherche de ce grade, il est peu probable que cet enseignement soit organisé de sitôt d'une manière sérieuse.

En attendant et jusqu'au 1^{er} septembre 1893, les professeurs et officiers des Collèges affiliés à l'Université Laval peuvent être promus au grade de Maître des Arts, sans examen, pourvu qu'ils aient été chargés, pendant toute la durée de huit années scolaires, d'un ou de plusieurs des emplois suivants : ceux de préfet des études, de professeur de Philosophie, de professeur de Rhétorique, de professeur de Belles-Lettres, de professeur de Sciences mathématiques, physiques ou naturelles, et de professeur de Chimie.

Les cours qui se donnent actuellement à la faculté des Arts sont de deux sortes, les cours publics et les cours privés.

COURS PUBLICS A QUÉBEC (*)

Ces cours, qui se donnent à 8 heures du soir, pour la commodité du public, n'ont pas de durée limitée et varient d'une année à l'autre, de manière que le même sujet ne revienne pas avant une période d'au moins trois ans, bien que le titre d'un cours puisse rester le même pendant les trois années. Les sujets sont variés et choisis parmi ceux qui offrent le plus d'attrait et d'utilité pour le public.

Les étudiants en Droit et en Médecine, les élèves de l'École Normale et les élèves de dernière année de Philosophie du Petit Séminaire, qui forment comme l'auditoire obligé de ces cours, peuvent y puiser une foule de notions utiles, qu'ils contribueront à disséminer plus tard dans tout le pays, comme prêtres, médecins, avocats, notaires ou instituteurs.

COURS PRIVÉS A QUÉBEC

Les cours privés comprennent toutes les matières exigées pour le Second examen de l'Inscription et du Baccalauréat des Arts. Cet enseignement dure deux ans et embrasse les matières suivantes :

- Philosophie, 260 leçons.
- Mathématiques, 260 leçons.
- Physique, 160 leçons.
- Chimie, 120 leçons.
- Botanique, 40 leçons.
- Astronomie, 40 leçons.
- Minéralogie, 20 leçons.
- Géologie, 20 leçons.
- Architecture, 10 leçons.

(*) Les hommes seuls sont admis à ces cours.

Ces cours sont suivis en entier par les élèves en Philosophie du Petit Séminaire de Québec, qui sont censés élèves de la faculté des Arts ; et partiellement par les élèves en Médecine de première et de seconde année, qui sont aussi réputés élèves de la faculté des Arts pour la Chimie et la Botanique.

Peuvent encore être admis à ces cours les élèves et autres jeunes gens déjà admis à suivre les cours de Droit et de Médecine ; les jeunes gens, non élèves du Séminaire, mais qui ont subi avec succès le premier examen de l'Inscription (ils sont réputés élèves) ; enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie civil, l'Arpentage, l'Architecture, etc.

2^e ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

ANNEXÉE A LA FACULTÉ DES ARTS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Ecole Polytechnique de Montréal a été fondée, au mois de novembre 1873, par l'hon. Gédéon Guimet, alors Ministre de l'Instruction publique, et par les Commissaires d'Ecoles catholiques de la cité de Montréal.

En 1887, d'un commun accord, et avec l'agrément du Gouvernement de la Province de Québec, l'Ecole Polytechnique a été confiée à l'Université Laval, qui l'a annexée à sa faculté des Arts.

L'Ecole Polytechnique a pour objet spécial l'enseignement scientifique et technique nécessaire aux diverses professions fondées sur les sciences physiques et leurs applications, et notamment à celle d'ingénieur pour toutes les diverses branches de l'industrie et des travaux publics ; elle donne aussi à tous ses élèves les notions théoriques et pratiques requises pour l'arpentage, la construction des ponts, chaussées, etc.

PRIX PETER-S. MURPHY (1)

FONDÉS EN 1874, AU NOMBRE DE TROIS

I

Une médaille d'argent, frappée à l'effigie du donateur, est destinée à l'élève le plus méritant de la troisième année, pourvu que la moyenne générale de ses notes, pour le cours complet, atteigne au minimum 16¹/₂ sur 20.

II

Une bourse de cinquante piastres est mise annuellement à la disposition d'un élève choisi par l'administration de l'Ecole, pour payer ses cours.

(1) M. Peter-S. Murphy, Officier d'Académie (France), ancien Commissaire des Ecoles Catholiques de Montréal, membre du Conseil de l'Instruction Publique pour la Province de Québec.

Après le décès du généreux donateur, une semblable bourse de cinquante piastres, sera mise annuellement, pour le même objet, à la disposition d'un autre élève, choisi également par l'administration de l'Ecole.

BOURSE PRUDENT BEAUDRY (1)

Cette bourse, annuelle et perpétuelle, de cent cinquante piastres (\$150), est fondée en faveur d'un élève qui, sans elle, serait dans l'impossibilité de faire son cours Polytechnique.

Les conditions sont en outre que le boursier soit catholique et canadien, et qu'il donne pleine satisfaction tant pour la conduite que pour le succès.

3^e DEGRÉS DANS LA FACULTÉ DES ARTS

Le seul degré qui offre quelque intérêt actuel dans la faculté des Arts est celui de Bachelier, puisque c'est le seul auquel la loi de la Province de Québec accorde un privilège, celui de donner droit d'être admis à l'étude des professions libérales sans autre épreuve.

Il y a trois Baccalauréats dans la faculté des Arts : le Baccalauréat ès Arts, le Baccalauréat ès Lettres et le Baccalauréat ès Sciences. Tous trois, ainsi que l'Inscription, sont des certificats de bonnes études secondaires, mais faites avec des succès différents.

Tout candidat à l'Inscription ou au grade de Bachelier dans la faculté des Arts, doit subir deux examens, l'un ordinairement après la Rhétorique, l'autre à la fin du cours de Philosophie. (2)

MATIÈRES DES ÉPREUVES DES EXAMENS DE L'INSCRIPTION ET DU BACCALAURÉAT DANS LA FACULTÉ DES ARTS, EN JUIN 1891

PREMIER EXAMEN

Composition.— Une grande foule de citoyens de toutes conditions sont réunis autour de la statue de Mgr Labelle, le jour de son inauguration.

Un cultivateur instruit, habitant le Grand Nord, est prié de faire l'éloge de l'illustre défunt.

Faire son discours.

SHER.

(1) La fondation de cette bourse a été faite à Los Angeles (Californie) le 26 mai 1875, par acte sous seing privé, ayant valeur éventuelle d'acte testamentaire, et déposé le 1er octobre de la même année, après acceptation, en l'Etude de M. J.-E.-O. Labadie, Notaire, à Montréal.

(2) A la dernière réunion des délégués des Collèges et Séminaires affiliés, tenue en juin dernier, il y a eu une entente proposant des modifications importantes aux règlements du Baccalauréat dans la faculté des Arts. Comme ces modifications n'ont pas pu recevoir encore la sanction du Conseil Universitaire, elles ne se sont publiées que dans l'Annuaire de l'année prochaine.

Histoire universelle. — 1. Guerres de religion en France depuis 1560 jusqu'à 1578 (2^e cat.).

PROGRAMME : Commencement. — Principales batailles. — Principaux personnages actifs. — Fin. — Résultats.

2. Ferdinand et Isabelle (3^e cat.).

PROGRAMME : Evénements politiques, civils et religieux. — Guerres, batailles célèbres, conquêtes. — Caractère du chef. — Fin du règne. — Appréciation.

3-Riv.

Histoire du Canada. — 1. Le marquis de Tracy et M. de Courcelles (2^e cat.).

PROGRAMME : Limite et caractère du gouvernement ; principaux événements civils et religieux ; dates importantes ; état de la colonie.

2. Invasion américaine ; siège de Québec en 1775 (3^e cat.).

PROGRAMME : Narration développée ; détails essentiels ; circonstances du lieu et de la date.

3-Riv.

Géographie. — 1. Péninsule italique et îles adjacentes (1^e cat.).

PROGRAMME : Situation. — Mers extérieures. — Grandes divisions. — Fleuves et rivières principales. — Chaînes de montagnes. — Volcans. — Lacs. — Détroits. — Baies. — Golfes. — Îles. — Population. — Religion. — Climat. — Productions spéciales.

2. Le Danube (3^e cat.).

PROGRAMME : Source. — Embouchure. — Longueur approximative du cours. — Pays parcourus. — Villes ou places remarquables arrosées. — Principaux affluents. — Îles. — Cascades.

3. Jérusalem (4^e cat.).

PROGRAMME : Situation. — Particularités remarquables. — Places. — Monuments

3-Riv.

Thème anglais. (1) — Une diligence d'Angleterre, remplie de voyageurs, se rendait à York. La conversation tomba sur les brigands et les voleurs, que l'on rencontrait fréquemment sur les routes, et de la meilleure manière de cacher son argent. Chacun avait son secret particulier, mais personne ne s'avisa de le faire connaître. Une jeune personne de dix-huit ans n'eut pas la même prudence : croyant sans doute donner une preuve de son esprit, elle dit avec beaucoup d'ingénuité qu'elle portait sa fortune dans son soulier.

3-Riv.

(1) Pour les élèves de langue française.

Version anglaise. (1) — I receive with great pleasure the address in which the Catholic University of Laval welcomes to its halls the delegate of the Apostolic See It shall ever be ranked among the imperishable glories of Catholic Canada that she has created a Catholic University worthy of the name, in which the fulness of religious truth shall ever be united with the unfettered pursuit of knowledge. I cannot refrain from expressing here my admiration of the ecclesiastical corporation of the Seminary of Quebec, which, instead of employing its resources in securing for its members the luxuries of a life of learned ease, such as that which has rendered some of the old universities a byword among scholars, has expended them in erecting, endowing, and equipping with all its necessary appliances, a seat of learning that would do honor to a king's munificence.

SHERB.

Mgr CONROY.

Littérature et Rhétorique.— Définition des images ; règle à suivre dans la distribution des images (1^e cat.).

2. DE LA NARRATION : Définition, exposition, nœud et dénouement (3^e cat.).

3. Ce qui distingue le vers de la prose (1^e cat.).

1. Définition de la division, ses qualités, son utilité (3^e cat.).

2. Eloquence politique (2^e cat.).

PROGRAMME : Définition.—Règles générales.—Qualités essentielles.

1. Poésie épique (2^e cat.).

PROGRAMME : Principaux auteurs qui l'ont cultivée avec succès.— Indication de leurs ouvrages les plus remarquables (Résumé).

2. S. Basile (3^e cat., 4^e div.).

PROGRAMME : Quand, où il a vécu.—Énumération de ses principaux ouvrages.—Appréciation générale de l'auteur.

Ass.

Version latine.— *Le glorieux, ou le faux riche.*— *Iste, qui se dici divitem putat esse præclarum, primum nunc videte quo vultu nos intueatur. Nonne vobis videtur dicere : Darem, si mihi molesti non essetis ? Quum vero sinistra mentum sublevat, existimat se gemmæ nitore et auri splendore aspectus omnium præstringere. Quum puerum respicit hunc unum, quem ego novi, alio nomine appellat, deinde alio atque alio : « Heus ! tu, inquit, veni, Sannio, ne quid isti barbari turbent » ; ut ignoti, qui audiunt, unum putent eligi de multis. Ei dicit in aurem, ut aut domi lectuli ster-*

(1) Pour les élèves de langue anglaise.

nantur, aut ab avunculo rogetur Æthiops, qui ad balneas veniat, aut asturconi locus ante ostium suum detur, aut aliquid fragile falsæ choriagium gloriæ comparetur. Deinde exclamat, ut omnes audiant : « Videto, ut diligenter numeretur, si potest, ante noctem. » Puer, qui jam bene hominis naturam novit : « Tu illo plures mittas oportet, inquit, si hodie vis transnumerari. »

MONN.

CICÉRON.

Version grecque

Οἱ μὲν οὖν πλείστοι τὴν ἐξ Ἀρείου πάγου βουλήν Σόλωνα συστήσασθαι φασί· καὶ μαρτυρεῖν αὐτοῖς μάλιστα δοκεῖ τὸ μηδαμοῦ τὸν Δράκοντα λέγειν μηδ' ονομάζειν Ἀρεοπαγίτας, ἀλλὰ τοῖς Ἐφέταις αἰεὶ διαλέγεσθαι περὶ τῶν φονικῶν. Ὁ δὲ τρισκαιδέκατος ἄξων τοῦ Σόλωνος τὸν ὄγδοον ἔχει τῶν νόμων οὕτως αὐτοῖς ὀνόμασι γεγραμμένον· « Ἀτίμων ὅσοι ἄτιμοι ἦσαν, πρὶν ἢ Σόλωνα ἀρξῆαι, ἐπιτίμους εἶναι, πλὴν ὅσοι ἐξ Ἀρείου πάγου, ἢ ὅσοι ἐκ τῶν Ἐφετῶν, ἢ ἐκ Πρυτανείου καταδικασθέντες ὑπὸ τῶν βασιλέων, ἐπὶ φόνῳ, ἢ σφαγαῖσιν, ἢ ἐπὶ τυραννίδι ἔφυγον, ὅτε θεσμὸς ἐφάνη ὀδε. » Ταῦτα δὴ πάλιν ὡς πρὸ τῆς Σόλωνος ἀρχῆς καὶ νομοθεσίας τὴν ἐξ Ἀρείου πάγου βουλήν οὖσαν ἐνδείκνυται. Τίνες γὰρ ἦσαν οἱ πρὸ Σόλωνος ἐν Ἀρείῳ πάγῳ καταδικασθέντες, εἰ πρῶτος Σόλων ἔδωκε τῇ ἐξ Ἀρείου πάγου βουλῇ τὸ κρίνειν; εἰ μὴ, νῆ Δία, γέγονέ τις ἀσάφεια τοῦ γράμματος, ἢ ἔκλειψις, ὥστε τοὺς ἠλωκότας ἐπὶ αἰτίαις, ἃς κρίνουσιν οἱ Ἀρεοπαγίται καὶ Ἐφέται καὶ Πρυτάνεις, ὅτε ὁ θεσμὸς ἐφάνη ὀδε, μένειν ἀτίμους, τῶν ἄλλων ἐπιτίμων γενομένων. Ταῦτα μὲν οὖν καὶ αὐτὸς ἐπισκόπει.

PLUTARQUE.

MONN.

Thème latin.—Je viens de lire votre affaire, et c'est vraiment très joli, d'un bon goût, d'une mémoire, d'un instinct, d'une honnêteté, qui font continuellement plaisir. C'est écrire en homme qui a toujours une chemise blanche et qui ne dépense pas son esprit, comme un enrichi son argent, moitié pour faire montre et le reste par spéculation. La déception y est charmante ; toutes les fois qu'elle vient, on l'attend ; elle se fait presque désirer. Enfin Mme de Sévigné, oui, Mme de Sévigné en personne aurait aimé cela.

Quel dommage, mon cher ami, que vous n'ayez pas pu tout comprendre et par conséquent tout pu dire ! En lisant, je me dépitais contre vous. Il y a les trois-quarts de votre narration que je n'aurais jamais imaginés, et je ne pourrais jamais si bien faire l'autre quart, mais il y a un cinquième quart auquel vous n'avez pas seulement pensé et dont je me serais, moi qui vous parle, tiré joliment. Je l'entreprendrai peut-être un jour, pour avoir occasion de célébrer tout à mon aise ce que je trouve de charmant dans votre travail.

CHIC.

L. VEUILLLOT.

SECOND EXAMEN

Philosophie.— 1^e Cat. Définition.— Division et définitions des principaux membres.— Exemples, s'ils sont possibles.

1. Certitude.

2^e Cat. PROGRAMME : Définition ; exemples, s'ils sont possibles.

2. Dogme.— Foi.— Science.— Essence.— Union personnelle, essentielle, accidentelle.— Volontaire parfait, imparfait, *in se*, *in causa*.

3^e Cat. PROGRAMME : Démontrer les thèses : lorsqu'il s'agit d'un système, il faut l'exposer avant d'en démontrer la vérité ou la fausseté.

3. Le doute méthodique de Descartes ne peut être admis.

4. Enoncer et démontrer les lois qui regardent les propositions du syllogisme, avec exemple pour chacune.

5. L'être infini n'est autre que l'être tout à fait simple.

6. Le système scholastique explique mieux que tout autre la constitution essentielle des corps.

7. L'âme humaine est la forme substantielle du corps.

8. Dieu concourt immédiatement avec les causes secondes et ce concours ne détruit pas la liberté humaine.

9. La distinction des actions bonnes et mauvaises ne dépend pas des lois humaines, de la volonté de Dieu.

10. L'Etat n'est pas la source de tous les droits.

Bourg.

Physique.— 1. Mouvement uniformément retardé (*déf.*) ; vitesse et espace parcouru (*formule et dém.*).

2. Définir la balance et énoncer ses conditions de précision et de sensibilité.

3. Décrire une méthode graphique pour mesurer le nombre de vibrations qui correspond à un son donné.

4. Mesure de la chaleur latente de fusion.

5. Double réfraction (*exposé succinct du phénomène*).
6. Vents réguliers et vents périodiques.

Qué.

Chimie.—1. *Propriétés physiques et chimiques, et préparation du Soufre.*

2. Préparation des acides carbonique, chlorhydrique et sulfurique.
3. Réactifs des sels de calcium et de plomb.
4. Fermentation alcoolique (*notion succincte*).
5. Savons (*composition et préparation*).

Qué.

Mathématiques.—1. Effectuer les quotients de $\frac{0.625}{0.00025}$ et de $\frac{0.00025}{0.625}$.

2. Un commis a pour salaire 2% des profits que fait son patron. Quel sera ce salaire si la vente totale a été de \$250,000, et si les profits ont été de 15%?

3. Simplifier $\left(\frac{1+x}{1-x} - \frac{1-x}{1+x}\right) \left(\frac{3}{4x} + \frac{x}{4} - x\right)$.

4. Il y a dans une cour des lapins et des poules. On compte 35 têtes et 100 pattes; combien y a-t-il de lapins et de poules?

5. Le mur qui entoure un jardin rectangulaire a une longueur de 428 verges, et la superficie du jardin est de 1008 verges carrées. On demande la longueur et la largeur du jardin.

6. L'arête d'un tétraèdre régulier est de 25 pouces. Quelle est la surface totale de ce tétraèdre?

7. Un observateur qui est à quelque distance d'un arbre, trouve que l'angle d'élevation de cet arbre est de 60°. Il s'éloigne de 100 pieds et le même angle est réduit de moitié. Quelle est la hauteur de l'arbre?

Nic.

Astronomie.—1. *Définir*: Cercles horaires, cercles parallèles, verticale, plan vertical, plan méridien, jour sidéral, ascension droite et déclinaison, longitude et latitude céleste, écliptique, année tropique, année sidérale, nutation, épacte, cycle solaire.

2. La latitude d'un lieu est égale à la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon du lieu (*dém.*).

3. Explication des saisons.

4. Rotation de la lune sur elle-même (*not. succ.*).

6. Systèmes du monde (*not. succ.*).

Nic.

- Botanique.* — 1. Bouturage et marcottage.
2. Greffe.
3. Accroissement en hauteur et en largeur des tiges des dicotylédones.

Lév.

Minéralogie. — 1. Mesure des angles dièdres à l'aide des goniomètres par application et par réflexion.

5. Structure grenue, lamellaire, fibreuse, compacte, terreuse, schisteuse (*déf.*).

Lév.

-
- Géologie.* — 1. Terrains stratifiés, leur apparence.
2. Fossiles (*déf.*) — Loi relative à leur distribution dans les différents terrains.
3. Alluvions, deltas.

Lév.

3^e PRIX DANS LA FACULTÉ DES ARTS

PRIX DU PRINCE DE GALLES

Son Altesse Royale le Prince de Galles, à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, le 20 août 1860, a daigné faire don à cette institution de la somme de \$800 pour fonder un ou des prix en faveur des élèves.

La rente de cette somme, divisée en deux parties égales, forme les deux prix appelés *Prix du Prince de Galles*.

Sont admissibles à concourir pour ces prix les élèves de la première catégorie qui, à l'une ou à l'autre des deux épreuves du Baccalauréat des Arts subies au concours de la fin de l'année scolaire, ont conservé au moins les quatre-cinquièmes de la somme de leurs points.

Les candidats admissibles ont à faire, pour le prix de l'épreuve des Lettres, une composition spéciale, française ou latine, et une seconde composition tirée au sort ; pour le prix de l'épreuve des Sciences, une dissertation sur quelques questions de Philosophie et une seconde composition tirée au sort. Ces compositions spéciales sont corrigées à Québec par des comités de délégués des différents Collèges affiliés.

L'élève qui réussit le mieux dans ces compositions spéciales soit pour les Lettres, soit pour les Sciences, pourvu qu'il ait conservé au moins les deux-tiers des points alloués, a droit au prix correspondant.

Comme il s'agit d'un concours, ces prix ne peuvent pas être gagnés par une reprise d'examen ou par un second essai.

MATIÈRES DU CONCOURS POUR LES PRIX DU PRINCE DE GALLES EN 1891

LETTRES.

Composition.— Un député du Parlement italien propose de transférer dans une autre ville le siège du gouvernement et de rendre Rome au Souverain Pontife.

Faire son discours.

Version grecque.

Ταῦτα δὲ πάντα, κατὰ τὸ προφητικὸν λόγιον, ἀναγείλατε τοῖς τέκνοις ὑμῶν, καὶ τὰ τέκνα ὑμῶν τοῖς τέκνοις αὐτῶν, κάκεινοι πάλιν εἰς γενεὰν ἑτέραν, ἵνα ἅπαντες οἱ μέχρι τῆς συντελείας γινόμενοι, τὴν τοῦ Θεοῦ φιλανθρωπίαν μαθόντες, μακαρίζωσι μὲν ἡμᾶς τοὺς τσοῦτης ἀπολαύσαντας εὐνοίας, θαυμάζωσι δὲ ἡμῶν τὸν δεσπότην, τὸν οὕτω καταπίπτουσαν τὴν πόλιν ἀναστήσαντα, κερδάνωσι δὲ καὶ αὐτοὶ διὰ πάντων τῶν γεγενημένων πρὸς εὐλάβειαν συναθροόμενοι. Οὐ γὰρ δὴ μόνον ἡμᾶς, εἰ μνημονεύομεν αὐτῶν διηνεκῶς, ἀλλὰ καὶ τοὺς μεθ' ἡμᾶς γινόμενους, τὰ μέγιστα τῶν συμβάντων ἡμῖν ἡ ἱστορία ὠφελῆσαι δυνήσεται. Ἄπερ οὖν ἅπαντα λογιζόμενοι, μὴ μόνον ἐν τῇ λύσει τῶν δεινῶν, ἀλλὰ καὶ ἐν τῇ συγχωρησει τῶν δεινῶν εὐχαριστῶμεν αἰεὶ τῷ φιλανθρώπῳ Θεῷ, ἀπὸ τε τῶν θείων Γραφῶν, ἀπὸ τε τῶν ἡμῖν συμβάντων αὐτὸ δὴ τοῦτο μαθόντες, ὡς ἅπαντα αἰεὶ πρὸς τὸ δέον ἡμῖν οἰκονομεῖ μετὰ τῆς αὐτῷ πρεπούσης φιλανθρωπίας ἧς γένοιτο διηνεκῶς ἡμᾶς ἀπολαύοντας καὶ τῆς βασιλείας τῶν οὐρανῶν ἐπιτυχεῖν ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ τῷ Κυρίῳ ἡμῶν, ᾧ ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων. Ἀμήν.

S. JEAN CHRYSOSTOME.

SCIENCES

Philosophie.— 2^e Cat. PROGRAMME : Définition : exemples, s'ils sont possibles.

1. Opposition des propositions.— Propositions contradictoires, contraires.— Intellect agent, possible.— Espèce sensible.— Espèce intelligible.— Mérite, mérite de *condigno*, de *congruo*.

3^e Cat. PROGRAMME : Démontrer les thèses ; lorsqu'il s'agit d'un système, il faut l'exposer avant d'en démontrer la vérité ou la fausseté.

2. Deux propositions contraires ne peuvent être vraies en même temps ; elles peuvent être simultanément fausses en matière contingente, mais non en matière nécessaire.

3. Le réalisme de Platon ne peut être admis.

4. L'intellect tire les idées universelles primitives des objets sensibles, et, par sa propre vertu, il s'élève ensuite à d'autres objets.

5. Les actions humaines sont méritoires par rapport à Dieu.

Histoire naturelle

Botanique.— 1. Définition et divisions de la botanique.

2. Structure des tiges monocotylédonées ligneuses.

3. En quoi consiste le phénomène de la respiration ?

Minéralogie.— 1. Cristal (*def.*).

2. Formules usitées en minéralogie.

3. Topaze.— Galène.

Géologie.— 1. Importance au point de vue économique de l'étude des veines et des dykes.

2. Origine de la houille.

3. Origine probable des chaînes de montagnes.

AVANTAGE

FAIT AUX BACHELIERS ÈS ARTS PAR LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Tout Bachelier ès Arts qui conserve en somme, dans les deux examens, 182 points ou plus, peut suivre gratuitement les cours d'une des facultés à Québec, tant qu'il obtient la note *Très bien* à tous les examens de terme.

FONDATION HODGSON

Feu le Rév. GEORGE-W. HODGSON et M. EDWARD-J. HODGSON avocat, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, ont fondé, en mémoire de leur père, M. DANIEL HODGSON, une bourse de \$125 annuellement, à l'aide de laquelle un jeune homme de l'Ile du Prince-Edouard peut étudier, pen-

dant trois ans, dans une des trois universités suivantes : McGill, Laval, Dalhousie. Chaque université vient à tour de rôle.

Pour avoir droit à cette bourse, le candidat doit sortir le premier d'un concours fait à Charlottetown et dont les conditions ont été acceptées par les trois universités susdites.

Bibliothèque à Québec

La Bibliothèque, qui renferme aujourd'hui plus de 100,000 volumes sur toutes les branches des Lettres et des Sciences, est ouverte aux professeurs et aux élèves tous les jours, dimanches et jeudis exceptés, de 9 h. à 11 h. A. M., et de 3 h. à 5 h. P. M. Elle est fermée pendant les vacances.

Discipline

1^o DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nul n'est réputé élève ou étudiant de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi le dernier examen de l'Inscription. A Montréal, cette inscription se donne par le Vice-Recteur.

L'inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Les élèves de tous degrés doivent signer, en entrant, l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. Les catholiques assistent aux offices de leur paroisse les dimanches et jours de fêtes. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

A Québec, le Recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité. A Montréal, c'est l'autorité diocésaine qui est chargée de la direction et de la surveillance religieuse des élèves.

L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

La fréquentation des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire, est interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

Les élèves, à Québec, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque de l'Université, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Ils doivent s'abstenir de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études.

Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées ; outre qu'elles exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raison suffisante. Les élèves courent risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats d'assiduité dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville, pour un ou plusieurs jours, sans autorisation, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent en informer au plus tôt.

Lorsqu'un élève a eu de longues ou de fréquentes absences, il peut en faire insérer les motifs au registre de l'Inscription, pourvu qu'il les fournisse par écrit et en très peu de mots.

Les peines autorisées à l'égard des élèves de l'Université sont :

- 1° L'admonition particulière ;
- 2° L'admonition devant tous les élèves de la faculté ;
- 3° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux ;
- 4° Le renvoi temporaire ;
- 5° Le renvoi illimité ;
- 6° L'exclusion ou le renvoi définitif.

Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une faculté ou par le Modérateur, ne s'infligent que du consentement du Recteur. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion, peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

Les élèves simplement *inscrits* et les étudiants ont une robe semblable à celle des Bacheliers, sauf les manches, qui sont sans aucune bordure.

Les élèves et les étudiants des facultés de Droit et de Médecine sont tenus de porter le costume universitaire 1° aux cours de leurs facultés respectives ; 2° lorsqu'ils assistent en corps aux offices religieux ; 3° dans toutes les autres circonstances où le Recteur le juge convenable. Cependant les élèves et les étudiants en Médecine sont dispensés du costume pour assister aux leçons qui se font dans l'amphithéâtre de démonstration pratique, et lorsqu'ils vont suivre les leçons Cliniques qui se donnent dans les hôpitaux.

2° CONDUITE A L'UNIVERSITÉ

Les élèves ne doivent se trouver dans leur salle d'attente qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ouverture de la Bibliothèque. Ils peuvent y parler pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

Les élèves des facultés de Droit et de Médecine doivent être en costume complet pour assister aux leçons des professeurs. L'appariteur peut refuser l'admission à ceux qui se présentent sans costume. Il n'y a d'exception que celle mentionnée plus haut pour les étudiants en Médecine.

Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons, et peuvent se couvrir, s'ils sont en costume. Néanmoins celui à qui le professeur s'adresse nommément, ou qui s'adresse lui-même au professeur doit demeurer découvert aussi longtemps que le professeur lui parle, ou qu'il parle au professeur. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent, et les élèves se découvrent.

Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans l'Université. Ils ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Ils ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

Il est strictement défendu à tous les élèves d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'ameublement que ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempt de la peine que méritera leur désobéissance.

Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable, s'il ne le fait pas connaître.

3° RÉGLEMENT DES ÉLÈVES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ A QUÉBEC

N. B.—LE PENSIONNAT EST REDEVENU OBLIGATOIRE A QUÉBEC POUR TOUTS CEUX
DONT LES PARENTS N'HABITENT PAS LA VILLE.

ART. I.—Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, a été de les maintenir dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de les éloigner des dangers auxquels les jeunes gens sont ordinairement exposés dans les villes. Pour atteindre ce but, on exigera de tous ceux qui habitent la maison, qu'ils se montrent chrétiens en tout

et partout, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui peut mettre en péril leur vertu ou celle de leurs confrères.

ART. II. Les règlements de l'Université étant obligatoires pour tous les élèves, les internes devront les observer fidèlement, et il est même à désirer que leur exactitude à cet égard puisse servir d'exemple pour les externes.

ART. III. Les élèves internes auront la liberté d'aller en ville durant le jour. Le Directeur cependant aura toujours le droit de suspendre ces sorties, s'il s'aperçoit qu'on en abuse ou qu'elles constituent une perte de temps notable.

ART. IV. Le soir, les élèves ne pourront sortir sans une permission spéciale du Directeur. Une semblable permission sera nécessaire pour s'absenter des repas.

ART. V. Les professeurs de l'Université et les membres du clergé seront admis aux récréations communes chaque fois qu'ils le désireront ; mais il faudra l'agrément du Directeur pour y introduire toute autre personne.

ART. VI. C'est dans les parloirs que les élèves recevront ordinairement les personnes du dehors qui voudront les voir. Ils pourront néanmoins admettre quelquefois dans leur chambre leurs parents et des hommes bien connus et respectables tant par leur âge que par leur conduite. Pour y recevoir des femmes, ils devront obtenir la permission du Directeur, laquelle ne sera jamais accordée à un élève que pour sa mère, sa tante âgée, sa sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

ART. VII. Lorsque les élèves seront à la maison, c'est dans leur chambre qu'ils devront passer le temps destiné à l'étude. Ils pourront néanmoins se trouver alors dans la chambre de lecture, pourvu qu'ils n'y conversent pas, s'ils s'y rencontrent plusieurs.

ART. VIII. Au signal d'une leçon, les élèves qui doivent y assister s'y rendront immédiatement et sans bruit, et ils reviendront de même aussitôt qu'elle sera finie, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque motif légitime.

ART. IX. Lorsqu'un élève sera dans sa chambre, la porte ne devra jamais être fermée de manière à rendre l'entrée de cette chambre inaccessible au Directeur.

ART. X. Les élèves n'entreront pas dans les chambres les uns des autres, sans la permission du Directeur.

ART. XI. Les récréations se prendront en commun. S'il arrive cependant qu'un élève aime mieux passer à sa chambre le temps destiné à la récréation, il pourra le faire, pourvu qu'il y demeure seul.

ART. XII. Les élèves n'auront dans leur chambre ni boisson enivrante, ni livres, ni journaux dangereux ou même inutiles. Ils ne pourront fumer à la maison que dans la chambre destinée à cet usage, et pendant les heures de récréation. Si quelqu'un désire fumer dans sa chambre, il devra en obtenir la permission.

ART. XIII. Il n'est permis de parler à voix haute, de chanter ou de jouer des instruments de musique dans la maison qu'aux heures de récréation. Durant le temps des études, les élèves éviteront de converser entre eux ; ils ne le feront même avec les personnes du dehors qu'autant que la politesse leur en imposera le devoir, et toujours de manière à ne pas troubler leurs confrères. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du matin, le silence devra régner dans la maison.

ART. XIV. Les mouvements journaliers sont comme suit :

- A six heures et demie, le lever ;
- A six heures trois-quarts, la prière du matin et la messe ;
- A sept heures et quart, le déjeuner, récréation ;

- A huit heures, étude ;
- A midi, dîner ;
- Après le dîner, récréation ;
- A une heure et demie, étude ;
- A trois heures et demie, récréation ;
- A quatre heures, étude ;
- A six heures, souper ;
- Après le souper, récréation ;
- A huit heures, la prière du soir ;
- Après la prière, étude ;
- A dix heures et demie, le coucher.

ART. XV. Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y a d'étude que le matin avant le déjeuner (pour ceux qui n'entendent pas une basse messe), et le soir, après la prière, laquelle se fait, ces jours-là, à neuf heures.

Les élèves catholiques assistent ces jours-là à tous les offices de la Cathédrale, à la place qui leur a été assignée.

ART. XVI. Pendant les vacances de Noël et de Pâques, ceux qui demeurent au pensionnat observent, par rapport aux repas et aux sorties en ville, les mêmes règles que pendant le reste de l'année.

ART. XVII. Tout dommage fait par un élève à la maison ou aux meubles sera réparé à ses frais.

Déboursés que les élèves ont à faire

ANNÉE ACADÉMIQUE 1891-92

PENSION AU PENSIONNAT A QUÉBEC

Les trois termes, vacances de Noël et de Pâques comprises\$120 00

PAYABLES COMME SUIT :

1° Au commencement du premier terme	\$ 45 00
2° Au commencement du second terme	\$ 48 00
3° Au commencement du troisième terme	\$ 27 00

Remarques. — 1° Un terme quelconque se paie en entier, à moins d'une absence de trente jours consécutifs.

2° Les chambres à l'usage de ceux qui viennent loger au Pensionnat sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

3° Tous les cours se paient d'avance au commencement de chaque terme.

CO
Elève
Ch
Elève
Ch
N.
déjà a
paien
Pour
Elèves
Elèves
Ces s
chaque
Elèves
Elèves
Si qu
du prog
qu'il est
Pour le
dissection
Elèves in
Elèves n
Ces som
suivant la
(1) Les él
inscriptio
cité, ou à

COURS PRIVÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS A QUÉBEC

Élèves <i>inscrits</i> (1)	\$10 00 par terme.
Chaque cours isolé	\$ 5 00 par terme.
Élèves <i>non inscrits</i>	\$12 00 par terme.
Chaque cours isolé	\$ 6 00 par terme.

N. B.—Les élèves de Philosophie du Petit Séminaire ainsi que les élèves déjà admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ne paient pas pour suivre ces cours.

COURS DE DROIT

Pour le cours entier, comprenant 3 ans ou 9 termes :

Élèves <i>inscrits</i> (1)	\$ 90 00
Élèves <i>non inscrits</i>	\$108 00

Ces sommes sont payables, par terme, d'avance, au commencement de chaque terme universitaire, comme suit :

Élèves <i>inscrits</i> (1)	\$10 00 par terme.
Élèves <i>non inscrits</i>	\$12 00 par terme.

Si quelqu'un obtient la permission de suivre des cours isolés, en dehors du programme régulier, il paie, par terme et par cours, \$5 ou \$6 suivant qu'il est *inscrit* ou *non inscrit*.

COURS DE MÉDECINE

Pour le cours entier, de quelque manière qu'il se suive (non compris la dissection) :

Élèves <i>inscrits</i> (1)	\$180 00
Élèves <i>non inscrits</i>	\$216 00

Ces sommes sont partagées, pour le paiement, en 12, ou 11, ou 9 termes suivant la manière dont l'élève suit ses cours, savoir :

(1) Les élèves *inscrits* sont ceux qui ont subi avec succès les deux examens de l'inscription ou du Baccalauréat de la faculté des Arts, dans quelque Collège affilié, ou à l'Université.

1° Pour ceux qui suivent le cours régulier de quatre ans ou de 12 termes

Elèves inscrits (2)	\$15 00 par terme.
Elèves non inscrits (2)	\$18 00 par terme.

2° Pour ceux qui terminent au printemps, ou qui suivent en 11 termes

Elèves inscrits (2)	\$16 50 par terme.
Elèves non inscrits (2)	\$20 00 par terme.

3° Pour ceux qui seraient obligés de suivre tous les cours en trois ans ou 9 termes :

Elèves inscrits (2)	\$20 00 par terme.
Elèves non inscrits (2)	\$24 00 par terme.

4° En dehors des conditions précédentes :

Elèves inscrits	\$5 00 par cours et par terme.
Elèves non inscrits	\$6 00 par cours et par terme.

N. B.—Ceux qui suivent la dissection paient en outre \$5 00 par terme sans déduction.

PRIX DES DIPLOMES

Diplôme de Bachelier DANS TOUTES LES FACULTÉS.....	\$ 5.00
Diplôme de Licencié	8.00
Diplôme de Docteur	20.00

Ces honoraires sont strictement payables d'avance.

Si on veut recevoir le diplôme par la poste, on doit ajouter une piastre pour les frais d'emballage et de poste.

Le secrétariat étant fermé durant les mois de juillet et d'août, les commandes de diplômes faites durant ces deux mois ne seront remplies que durant le mois de septembre.

Comme l'impression de chaque diplôme se fait à part et demande une composition spéciale, on voudra bien faire les commandes au moins huit jours avant la livraison, et écrire les noms d'une manière très lisible, tels qu'on veut qu'ils soient mentionnés.

(2) Au premier terme, il y a à payer, en sus, \$1 pour l'usage du microscope au cours d'Histologie.

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ELÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

DURANT L'ANNÉE 1890-91

SI

• Décod

ANNEE 1890-91

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Supérieur

Mgr BENJ. PAQUET

Directeurs

Mgr THOMAS-ETIENNE HAMEL.

M. PIERRE ROUSSEL.

* M. LOUIS BEAUDET.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET.

M. JOS.-CLOVIS LAFLAMME.

M. CLÉOPHAS GAGNON, *Procureur*.

M. OLIVIER-E. MATHIEU.

M. THOMAS-MICHEL LABRECQUE.

Agrégés

Mgr M.-E. MÉTHOT.

M. ANSELME RHÉAUME.

M. EDMOND PARADIS.

* Décédé le 21 mai 1891.

M. ARTHUR MARCHAND.
M. LOUIS-ADOLPHE PAQUET.

Prêtres Auxiliaires

M. ERNEST NADEAU.
M. PETER O'LEARY.
M. HIPPOLYTE BERNIER.
M. ACHILLE Fiset.
M. TANCRÈDE PAQUET.
M. ALBERT DION.
M. JOSEPH GIGNAC.
M. ALDÉRIC BOILARD.
M. THÉODORE MERCIER.
M. AMÉDÉE GOSSELIN.
M. ALFRED MORISSET.
M. FRANÇOIS PELLETIER.

BIENFAITEURS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

(Décédés avant juillet 1891)

MGR DE LAVAL.

MGR DE SAINT-VALLIER.

RÉV. M. LOUIS SOUMANDE, *Chanoine, N.-D. de Québec.*

SON ALTESSE LE DUC LOUIS D'ORLÉANS.

RÉV. M. J.-B. GATIEN, *Curé de Lotbinière.*

RÉV. M. LOUIS SARAULT, *Curé de St-Charles, Bellechasse.*

RÉV. M. JOHN HOLMES, *Prêtre du Séminaire de Québec.*

DAME MARIE-LOUISE DUBOIS, *VEUVE JOS. DEBLOIS, Château-Richer.*

RÉV. M. NOEL-LAURENT AMYOT, *Curé de St-Cyprien.*

RÉV. M. JOSEPH ASSELIN, *Curé de l'Ange-Gardien.*

DAME MARG. POULIOT, *VEUVE HENRI SALGÉ, Québec.*

- DAME IGNACE BRETON, *St-Michel, Bellechasse.*
RÉV. M. JOSEPH COUTURE, *Curé de St-Isidore.*
RÉV. M. MARC CHAUVIN, V. G., *Chapelain de l'Hôtel-Dieu.*
RÉV. M. NARC.-CHS FORTIER, *Curé de St-Michel, Bellechasse.*
RÉV. M. LOUIS GINGRAS, *Prêtre du Séminaire de Québec.*
RÉV. M. F.-X. LEDUC, *Curé de l'Ange-Gardien.*
RÉV. M. EUGÈNE MÉTHOT, *Prêtre.*
RÉV. M. MICHEL FORGUES, *Curé de Saint-Laurent, I. O.*
RÉV. M. CHARLES BEAUMONT, *Curé de St-Joachim.*
RÉV. M. JOSEPH LAGUEUX, *Curé de St-Jean-Port-Joli.*
RÉV. M. PIERRE-LÉON LAHAYE, *Curé de St-Jean-Deschail-
lons.*
RÉV. M. OCTAVE LÉPINE, *ancien curé.*
RÉV. M. PIERRE SAX, *Curé de St-Romuald.*
DLE MATHILDE GOSSELIN, *Institutrice, St-Charles, Belle-
chasse.*
DLE M.-MODESTE SIROIS, *St-André de Kamouraska.*
RÉV. M. PIERRE LAGACÉ, *Principal, École Normale Laval.*
RÉV. M. PIERRE PATRY, *Curé de St-Paschal de Kamouraska.*
RÉV. M. JOHN O'GRADY, *Prêtre.*
RÉV. M. J.-B. GRENIER, *Curé de St-Henri.*
LE COLONEL LOUIS FOURNIER, *Montmagny.*
MADAME COLONEL JACQUES VOYER.
J.-B. POULIOT, *Écr., N. P., Fraserville.*
RÉV. M. F.-X. TESSIER, *Curé de St-François, Beauce.*
RÉV. M. LOUIS BEAUDET, *Prêtre du Séminaire de Québec.*

GRAND SÉMINAIRE

(1890-91)

—
Directeur

M. M.-T. LABRECQUE.

—
Professeurs

Mgr B. PAQUET.
Mgr M.-E. MÉTHOT.
Mgr T.-E. HAMEL.
M. L.-H. PAQUET.
M. M. LABRECQUE.
M. A. RHÉAUME.
M. L.-ADOLPHE PAQUET.
M. JOS. GIGNAC.

—
Étudiants en Théologie

MM. Bernard, Eugène, *Lotbinière*.
Biron, Fulgence, *St-Casimir*.
Blaquière, Jérémie, *Rustico, I. P. E.*
Blais, J.-Patrice, *Sherbrooke*.
* Carrier, Wilfrid, *Ste-Marie, Beauce*.
Cinq-Mars, Joseph, *Ste-Claire*.
Coddy, Moses, *Arichat, N.-E.*
Cohalan, James-H., *St-Jean, N.-B.*

—
* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

• Ord

- MM. Couture, Louis, *St-François, Riv. du Sud.*
* Dérome, J.-B., *Québec.*
Dorion, Hégésippe, *Charlesbourg.*
* Doucet, Louis, *Somerset.*
Duchesneau, Louis, *Ancienne-Lorette.*
Dufour, Paul-P., *St-David de Madawaska, N.-B.*
Dugal, Félix, S. B., *Fraserville.*
Dupuis, Odilon, *St-Henri.*
* Faucher, Adjutor, *Québec.*
Faucher, Amédée, *St-Ferdinand d'Halifax.*
Fillion, Philéas, A. B., *St-Laurent, I.-O.*
Finn, William, *Havre-de-Grâce, Terrenewe.*
Fiset, Louis, *Montmagny.*
Forbes, Fred.-D., *Halifax, N.-E.*
Fortier, Hilaire, *St-Anselme.*
Gagnon, Fr.-Régis, *St-Basile de Madawaska, N.-B.*
Gariépy, Napoléon, A. B., T. L., *Château-Richer.*
Garneau, F.-X., *Lévis.*
* Godboul, Pierre, *Lambton.*
Hamelin, Jos.-Em., *Deschambault.*
Hébert, Pierre, A. B., *Ste-Famelle, I.-O.*
Hogan, Patrick, *Tignish, I. P. E.*
Houde, Edouard, *St-Jean-Deschaillons.*
Kérouac, Jules, *Québec.*
Lacasse, Arthur, *St-Anselme.*
Lami, Elzéar, *Baie St-Paul.*
Langlois, Eutrope, *Québec.*
Lawlor, William, *Chatham, N.-B.*
Leclerc, Pierre, S. B., *St-Pierre, I.-O.*
Lemieux, Gaudiose, *Lévis.*
Lennon, Edward, *Inverness.*
Lortie, Stanislas, A. B., T. B., *Québec.*
Martin, Emile, *St-Simon.*

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année

- MM. McDonald, John-A., *St-Andrew, I. P. E.*
McDonald, R.-A., *Alberton, I. P. E.*
McDugall, Alex.-J., *Grand-River, I. P. E.*
McGrath, John-P., A. B., *Tignish, I. P. E.*
McPherson, Hugh, *Antigonish, N.-E.*
Moriarty, John, *Halifax, N.-E.*
Morin, Joseph, *Ste-Claire.*
O'Brien, Thomas, *Weddington, E.-U.*
O'Neill, Andrew, *St-Jean, N.-B.*
Pâquet, Edouard, *Québec.*
Paradis, Benjamin, *St-Isidore.*
Paré, Alfred, A. B., *St-Gervais.*
Plante, Omer, A. B., *Montréal.*
Poirier, Omer, *St-Joseph, Beauce.*
Poulin, Arthur, *St-George, Beauce.*
Proulx, Armand, *Ste-Anne de la Pocatière.*
Ross, F.-X., *Grosses-Roches.*
Rouleau, Joseph, *Ste-Anne de la Pocatière.*
Roy, Camille, *Berthier.*
Ryan, John, *St-Jean, N.-B.*
Savage, Edw., *Cape Bald.*
Scanlan, Thomas, *Halifax, N.-E.*
Simard, Arthur, *Québec.*
Simard, Eugène, *Québec.*
Simard, Henri, A. B., T. D., *Québec.*
Thibeaudeau, Joseph, *Deschambault.*
Veilleux, Joseph, A. B., *St-Victor de Tring.*
Verrault, Armand, *St-Jean-Port-Joli.*

La Somme Théologique de S. Thomas

Avec l'agrément de Mgr l'Archevêque de Québec, et pour se conformer, autant que possible, au bienveillant désir manifesté spécialement par le Souverain Pontife glorieusement régnant Léon XIII relativement à l'Université Laval, le Séminaire de Québec a adopté la Somme Théologique de saint Thomas d'Aquin pour texte de l'enseignement dogmatique.

Comme cet enseignement suppose des notions philosophiques assez étendues et une préparation spéciale, il a été résolu que tout ecclésiastique, pour être admis au Grand Séminaire de Québec, devrait prouver, par un examen suffisant sur la Philosophie, qu'il est en état de suivre l'enseignement théologique, à moins qu'il n'ait déjà subi avec succès l'examen d'Inscription dans quelque Collège affilié à l'Université Laval. Si cet examen ne témoigne pas de connaissances suffisantes, l'élève devra faire un an de Philosophie.

De plus, en vertu d'un règlement passé par Mgr l'Archevêque de Québec, aucun ecclésiastique de l'Archidiocèse ne pourra, à l'avenir, être employé, pendant sa première année, à l'enseignement ou à la surveillance ; mais il devra passer cette première année tout entière au Grand Séminaire, où il suivra des cours spéciaux qui, pour cela, se répèteront tous les ans.

Ces cours de première année comprennent les Prolégomènes, c'est-à-dire :

1° Pour le Dogme, les traités

De Divina Religione,
De Traditione et S. Scriptura,
De Ecclesia et Rom. Pontifice ;

2° Pour la Morale :

De Actibus humanis,
De Conscientia,
De Legibus,
De Peccatis,
De Virtutibus,
De Sacramentis in genere,
De Censuris et Irregularitatibus ;

3° Pour le Droit canonique :

Les Institutions.

Le reste de l'enseignement théologique est divisé en trois séries simultanées, deux pour le Dogme et une pour la Morale, qui peuvent être suivies par les mêmes élèves et qui durent trois années chacune, ce qui complète le cours en quatre ans.

MÉDAILLES EN THÉOLOGIE

Le Séminaire de Québec, désireux de répondre, par tous les moyens possibles, au grand mouvement intellectuel suscité par Léon XIII en ces dernières années, a pensé qu'il serait fort opportun de donner des prix en Théologie, comme cela se fait dans les autres facultés de l'Université.

LISTE DES MÉDAILLES ACCORDÉES POUR L'ANNÉE 1890-91

Lieux Théologiques.

1^{er} Prix. — M. Camille Roy.

2^e Prix. — M. F.-X. Ross.

Droit canonique et Théol. morale (JUN.).

1^{er} Prix.— M. Camille Roy.

2^e Prix.— M. F.-X. Ross.

Histoire ecclésiastique

Prix.— M. Camille Roy.

Cours de Dogme (De Creatione).

1^{er} Prix.— *Ex æquo*, MM. { H. McPherson, *tulit.*
 { Jér. Blaquièrè.

2^e Prix.— *Ex æquo*, MM. { Stan. Lortie, *tulit.*
 { Benj. Paradis.

Cours de Dogme (de Incarnations.)

1^{er} Prix.— M. H. McPherson.

2^e Prix.— *Ex æquo*, MM. { Jér. Blaquièrè.
 { Stan. Lortie, *tulit.*

Cours de Morale (SEN.).

1^{er} Prix.— M. Benjamin Paradis.

2^e Prix.— M. Joseph Thibaudeau.

Conditions du Grand Séminaire

1° Pour être admis au Grand Séminaire de Québec, les élèves doivent avoir un certificat de bonne conduite et avoir une autorisation expresse de leurs Évêques respectifs.

2° Tous les élèves sont pensionnaires. Le prix de la pension est de \$120.00 par année, payables comme suit :

- \$40.00 en entrant ;
- \$40.00 le 10 décembre ;
- \$40.00 le 16 mars.

Ces sommes comprennent le chauffage et l'huile d'éclairage, mais chaque élève se pourvoit d'une lampe.— L'enseignement est gratuit.

3° Chaque élève doit payer en outre \$2.50 par année pour couchette, matelas et oreillers ; et \$1.00 par année pour le médecin (les remèdes non compris). Ces deux sommes se paient d'avance et sont obligatoires.

4° Pour ceux qui le désirent, le Séminaire fournit la garniture complète du lit, le lavemain, les serviettes de toilette et de table, moyennant une somme additionnelle annuelle de \$7.50.

5° Les *extras* à table se paient en sus de la pension ordinaire.

6° Les élèves peuvent se procurer au Séminaire leurs livres, les fournitures de bureau, etc., à des prix modérés.

PO

II

II

van

1

2

3

se m

4

ils s

aura

pen

trise

5

desq

6

conc

obse

N

certi

(*) C
Concl

Direction spéciale.

POUR CEUX QUI DÉSIRENT ENTRER DANS L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE
DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (1)

Ils doivent en faire la demande par écrit à l'Evêque.

Ils doivent en même temps présenter les documents suivants :

- 1° Un certificat de baptême et de confirmation ;
- 2° Un certificat de bonne vie ;
- 3° Une déclaration comme quoi ils sont *ou non* capables de se munir d'un titre clérical ;
- 4° La promesse écrite et signée de leur main, par laquelle ils s'engagent à rembourser au diocèse tout ce que l'Evêque aura dépensé pour eux jusqu'à leur prêtrise ; promesse cependant qui ne les obligera pas si, avant ou après leur prêtrise, ils entrent et font profession dans un ordre religieux ;
- 5° Un certificat de chacun des Evêques dans les diocèses desquels ils auront demeuré ;
- 6° Un certificat du Conseil du Collège où ils ont étudié, concernant les marques de vocation que les directeurs auront observées en eux.

N. B. — Dans l'archidiocèse de Québec il faut ajouter un certificat d'*Inscription*.

(*) Ces dispositions ont été adoptées et rendues obligatoires dans le dernier Concile de Québec.

PETIT SÉMINAIRE

(1890-91)

Directeur

M. OLIVIER-E. MATHIEU.

Préfet des Études

M. ERNEST NADEAU.

Professeurs

- MM. OLIVIER-E. MATHIEU et HIPPOLYTE BERNIER, de
Philosophie.
- M. J.-C.-K. LAFLAMME, de *Physique et d'Histoire naturelle.*
- M. ALFRED MORISSET, de *Chimie.*
- M. EDMOND PARADIS, de *Mathématiques et d'Astronomie.*
- M. ERNEST NADEAU, de *Rhétorique.*
- M. A. GOSSELIN, de *Seconde.*
- M. ALBERT DION, de *Troisième.*
- M. FRANÇOIS PELLETIER, de *Quatrième.*
- M. ACHILLE FISET, de *Cinquième.*
- M. ALFRED PARÉ, de *Sixième.*
- M. ALDÉRIC BOILARD, de *Septième.*
- M. J. VEILLEUX, des *Eléments.*
- M. HÉGÉSIPPE DORION, de *Huitième.*

Histoire

M. P. O'LEARY.
M. O. PLANTE.
M. P. HÉBERT.
M. PH. FILLION.

Anglais

M. PETER O'LEARY.
M. EUTROPE LANGLOIS.
M. LOUIS DUCHESNEAU.

Tenue des livres et Arithmétique

M. EUTROPE LANGLOIS.

Instruction religieuse

M. LOUIS-A. PAQUET, *Philosophie*. La Foi et la Raison.
M. H. BERNIER, *Rhétorique*. La vraie Religion.
M. J.-C.-K. LAFLAMME, *Seconde* Controverse : Le péché
originel, la grâce et la justification.
M. F. PELLETIER, *Troisième*. Controverse : l'Eucharistie.
M. A. GOSSELIN, *Quatrième*. Controverse : Les Sacrements
moins l'Eucharistie.
M. ALBERT DION, *Cinquième*. Catéchisme raisonné : 3^e
partie, les Commandements et la Prière.
M. E. PARADIS, *Sixième*. Catéchisme raisonné : 2^e partie,
les Sacrements.
M. ACHILLE Fiset, *Septième*. Catéchisme raisonné : 1^{ère}
partie, le Symbole.
M. U. BOILARD, *Eléments*. Catéchisme raisonnée ; 1^{ère} par-
tie, le Symbole.
M. H. DORION, *Huitième*. Petit Catéchisme.

Musique instrumentale

M. JOSEPH VÉZINA.
M. PHILÉAS ROY.
M. A. COURCHESNE.

Musique vocale

M. J.-C.-K. LAFLAMME.
M. EDM. PARADIS.
M. H. BERNIER. "

Maîtres de Salle

M. THÉODORE MERCIER, Ptre.
M. WILFRID CARRIER.
M. ADJUTOR FAUCHER.
M. JOSEPH CINQ-MARS.
M. ARTHUR SIMARD.
M. PIERRE HÉBERT.
M. PIERRE LECLERC.
M. PH. FILLION.

Infirmierie

M. FÉLIX DUGAL.

Médecin

M. EDWIN TURCOT.

Elèves du Petit Séminaire de Québec.

(1890-91)

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE

Bossé, Jos.-F.-X., *St-Mésime*, Pensionnaire.
Deschesnes, Bernard, *St-Pascal*, P.
Desrochers, Chrysologue, *Ste-Croix*, P.
Dion, Joseph, *L'Istet*, P.
Drouin, Albert, *Québec*, Externe.
Dumas, Théophile, *St-Lambert*, P.
Frenette, Jules, *Malbaie*, P.
Glynn, Patrick, *Irlande*, P.
Gosselin, Charles, *St-Charles*, E.
Lamontagne, Pierre, *St-Nérée*, E.
Morin, Edgar, *Québec*, E.
Pelletier, Arthur, *Québec*, E.
Rousseau, Arthur, *St-Casimir*, P.
Roy, Arsène, *Berthier (en bas)*, P.
Turcot, Arthur, *Québec*, E.
Veilleux Joseph, *St-Victor de Tring*, P.
Verret, Hector, *Québec*, D.-P.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE

Boisvert, Henri, *Ste-Croix*, P.
Bossé, Hullet, *Québec*, P.
Bossé, Joseph-U., *Québec*, D.-P.
Carrier, Onésime, *Lévis*, E.
Chouinard, Eudore, *Québec*, E.
Clarke, Adélarde, *Québec*, E.
Darveau, Edmond, *Charlesbourg*, P.
Dufresne, Alexis, *Deschambeau*, P.
Fournier, Alphonse, *St-Charles*, P.
Gosselin, Louis, *St-Laurent, I. O.*, P.
Guay, Rodolphe, *Québec*, E.
Lamère, Charles, *Québec*, D.-P.
Lepage, Alexandre, *Québec*, E.
Lessard, Alphonse, *Québec*, E.
Mathieu, Arsène, *St-Alban*, E.
Morin, Rodolphe, *St-Casimir*, P.
Morrisset, Alfred, *Ste-Hénédié*, E.
Poulin, Joseph, *St-Ferréol*, P.
Pouliot, Napoléon, *St-Laurent*, P.

Roy, Alfred, *Lévis*, E.
Savard, Odilon, *St-Ambroise*, P.
St-Amant, Clovis, *St-Atban*, P.
Vaudreuil, Alcide, *Lotbinière*, P.
Vincent, Ferdinand, *Québec*, E.

RHÉTORIQUE

Audet, Philippe, *St-Jean-Deschailions*, P.
Bacquet, Ernest, *Québec*, E.
Bédard, Hector, *Québec*, E.
Caron, Adolphe, *Ottawa*, P.
Donaldson, Joseph, *Québec*, E.
Garneau, Jules, *St-Foye*, P.
Garneau, Pierre, *Québec*, E.
Godbout, Ovide, *Québec*, E.
Houle, Théophile, *Québec*, E.
Kirouac, Joseph, *Québec*, E.
Larue, Antonio, *Beauport*, P.
Larue, Henri, *St-Augustin*, P.
Lauzier, Eugène, *Québec*, E.
Lesage, Jules, *Québec*, D.-P.
L'Heureux, Alfred, *St-Marie, Beauce*, P.
Michaud, Benjamin, *St-Jean-Port-Joli*, P.
Moisan, Joseph, *Ancienne-Lorette*, E.
Parrot, Ls-Eugène, *Leclercville*, P.
Pichette, Emilien, *Québec*, E.
Proulx, Ph.-Auguste, *St-Marie, Beauce*, P.
Racette, Edouard, *Alpena, Mich., E.-U.*, P.
Rinfret, Adolphe, *St-Croix*, P.
Roy, Arthur, *Québec*, E.
Roy, Ferdinand, *Ancienne-Lorette*, P.
Roy, Magloire, *St-Lambert*, P.
Tardivel, Philippe, *Québec*, E.

SECONDE

Beaudet, Esdras, *St-Jean-Deschailions*, P.
Brousseau, Prudent, *Québec*, P.
Chabot, Edmond, *St-Charles*, P.
Coulombe, Flavien, *Lotbinière*, P.
Crispo, Pierre, *Cheticamp, Cap Breton*, P.
De Varenne, Alexis, *Ottawa*, P.
Dion, Alphonse, *L'Islet*, P.
Drolet, Joseph, *Québec*, E.
Dugal, Albert, *Québec*, E.
Fiset, Hector, *Québec*, E.
Fiset, Louis, *Ancienne-Lorette*, P.
Galerneau, Isaïe, *Charlesbourg*, E.
Garneau, Adolphe, *Québec*, E.
Labourière, Thomas, *St-Louis de Lotbinière*, P.
Lachance, Joseph, *Québec*, E.
Lafamme, Léon, *St-Honoré de Shenley*, P.
Langlois, Arthur, *Gross-Isle*, P.

- Larue, Robert, *Beauport*, P.
Laterrière, Edmond de Sales, *Québec*, P.
Leclerc, Louis, *Charlesbourg*, P.
Lemieux, Cyrinus, *St-Vital de Lambton*, P.
Lemieux, Darie, *Québec*, E.
Lemoine, Alexandre, *Québec*, E.
Maillet, Henri, *St-Johnsbury, E.-U.*, P.
Martel, Pierre, *St-Ambroise*, P.
Montreuil, Ernest, *Québec*, D.-P.
Paradis, Joseph, *Ste-Famille, I. O.*, P.
Poliquin, George, *Portneuf*, P.
Taschereau, Robert, *Montréal*, P.
Taschereau, Thomas-Jacques, *St-Joseph, Beauce*, P.
Turgeon, Joseph, *Lévis*, D.-P.
Voyer, Elzéar, *Québec*, E.

TROISIÈME

- Arcand, Arthur, *St-Alban*, P.
Bergeron, Robert, *St-Antoine*, P.
Blais, Aristide, *Berthier (en bas)*, P.
Boisvert, Emile, *Ste-Croix*, P.
Boivin, Edmond, *St-Cajetan d'Armagh*, P.
Charland, Alphonse, *Ste-Philomène*, P.
Desrochers, Jules, *St-Louis de Lotbinière*, P.
Donais, Anthime, *St-Raymond*, P.
Dugal, Pierre, *Québec*, E.
Fontaine, François, *Québec*, E.
Fortier, Paul, *Québec*, E.
Gauthier, Louis, *Québec*, E.
Giguère, Eugène, *Québec*, E.
Giroux, Arthur, *Charlesbourg*, P.
Gosselin, Joseph, *Québec*, E.
Guimont, Roméo, *St-Raymond*, P.
Huot, Antonio, *Québec*, D.-P.
Jolicœur, Emile, *Québec*, E.
Julien, Arthur, *Québec*, P.
Laberge, Albert, *Québec*, D.-P.
Labrecque, J.-Adolphe, *Québec*, P.
Lafrance, Napoléon, *St-Raymond*, P.
Laliberté, Edgar, *Warwick*, P.
Laliberté, Napol., *Warwick*, P.
Lepage, William, *Québec*, E.
Marcotte, Armand, *St-Basile*, E.
Masson, Joseph, *Grosse-Ile*, P.
McKenzie, Murdoch, *St-Gervais*, P.
Michaud, Joseph, *Québec*, E.
Moisan, Ludger, *Québec*, E.
Paradis, George, *Lévis*, P.
Paradis, Léonidas, *St-Matthie*, P.
Pelletier, Henri, *Québec*, E.
Pouliot, Adalbert, *Ste-Croix*, P.
Robitaille, Jacques-Ed., *Ancienne-Lorelle*, E.
Robitaille, Joseph, *Québec*, P.
Routhier, Joseph, *Québec*, E.

Roy, Ernest, *St-Vallier*, P.
Simard, Alfred, *Ste-Anne de Beaupré*, E.
Spénard, Arthur, *St-Pierre-les-Becquets*, P.
Turcotte, George, *Québec*, E.
Voyer, Arthur, *Québec*, E.

QUATRIÈME

Aubert, Albert, *Québec*, E.
Bégin, Pierre, *Hébertville*, P.
Belleau, Neuville, *Québec*, D.-P.
Boisseau, Pierre, *Québec*, D.-P.
Cannon, Lawrence-A., *Québec*, P.
Carbray, Thomas, *Québec*, E.
Caron, Amable, *Québec*, E.
Caron, Ivanhoe, *Anse-à-Giles*, P.
Chateauvert, Alexandre, *Québec*, E.
Chauveau, Alexandre, *Québec*, E.
Chauveau, Charles-A., *Québec*, E.
Chauveau, Pierre, *Montréal*, P.
Delége, Henri, *Québec*, E.
DeVarenne, Joseph, *Québec*, E.
Drouin, Alfred, *Chicago*, E.-U., E.
Dion, Emile, *St-Hyacinthe*, P.
Dugal, Jos.-Louis, *Rivière-du-Loup*, (en bas), P.
Gagnon-Belles-Isles, Edouard, *Québec*, E.
Gariépy, Joseph, *Ange-Gardien*, P.
Genest, Rosario, *Québec*, E.
Gosselin, David, *Québec*, E.
Gosselin, Odilon, *St-Ferdinand d'Halifax*, P.
Guay, Edouard, *Québec*, P.
Guérin, Charles, *St-Nicolas*, E.
Jolicœur, Alfred, *Québec*, E.
Labrecque, Joseph, *Québec*, P.
Laferrière, Arthur, *St-Johnsbury*, E.-U., P.
Lapointe, Arthur, *Québec*, E.
Lemieux, Henri, *Québec*, E.
Lavoie, Pascal, *Petite-Rivière*, P.
Marcoux, Adélar, *Québec*, E.
Monfet, Antoine, *Ste-Croix*, P.
O'Meara, John, *Québec*, D.-P.
Parent, Arthur, *Beausport*, P.
Pelletier, Joseph, *St-Laurent*, I. O., P.
Plamondon, George, *St-Raymond*, P.
Racette, Gustave, *Ste-Croix*, P.
Robin, Joseph, *St-Antoine*, P.
Roy, Joseph, *Armagh*, P.
Santerre, Anastase, *St-Augustin*, P.
Sexton, Alexandre, *Québec*, E.
Simard, Abel, *Petite-Rivière*, E.
Thériault, Alphonse, *Isle-Verte*, P.
Verreault, Frs.-X., *Chateau-Richer*, P.
Verret, Bernard, *Québec*, D.-P.
Vézina, Albert, *Fall-River*, E.-U., P.

CINQUIÈME

Alain, Horace, *Québec*, P.
Belleau, Ste-Foye, *Québec*, D.-P.
Bernard, Léonce, *Québec*, E.
Brunet, Eugène, *Québec*, E.
Chouinard, Achille, *Québec*, E.
Dagneau, Calixte, *Québec*, E.
Descarreaux, Dolor, *St-Basile*, P.
Descarreaux, Eugène, *St-Basile*, P.
East, Jos.-Octave, *St-Augustin*, P.
Fiset, Uldéric, *Québec*, E.
Gagnon, Pierre, *Ste-Famille. l.-O.*, P.
Garneau, Amable, *Québec*, E.
Huart, Alphonse, *Québec*, E.
Larue, Luc, *Québec*, E.
Latulippe, F.-X., *Charlesbourg*, P.
Lemay, Léonidas, *Ste-Croix*, P.
Lizotte, Oscar, *Québec*, E.
Mayrand, Robert, *Grondines*, P.
Miller, Edgar, *Québec*, P.
Montreuil, Alcide, *Québec*, E.
Morency, Edouard, *Ste-Marie, Beauce*, P.
Patoine, Antonelli, *Québec*, E.
Poliquin, Esdras, *Portneuf*, E.
Pouliot, J seph, *Québec*, E.
Racine, Dominique, *St-Ambroise*, P.
Rémillard, Jules, *Québec*, E.
Roy, Alexandre, *Berthier (en bas)*, P.
Ruel, Philéas, *St-Charles*, P.
St-Pierre, Théophile, *Québec*, E.
Talbot, Louis, *Québec*, E.
Trépanier, Léonidas, *Québec*, E.
Vallée, Thomas, *St-Bernard*, P.
Voyer, Isidore, *Québec*, E.

SIXIÈME

Aubert, Arthur, *St-Joseph de Lévis*, E.
Bélanger, Emile, *Québec*, P.
Béliveau, Joseph, *Québec*, E.
Belleau, George, *Québec*, D.-P.
Bergeron, Philémon, *St-Antoine*, P.
Bresse, Arthur, *Charlesbourg*, P.
Castonguay, Léonidas, *St-Edouard*, P.
Constantin, J.-Bte, *St-Augustin*, P.
Chouinard, Jules, *Québec*, P.
Couture, Wilbrod, *Ottawa*, P.
Descarreaux, Edouard, *St-Basile*, P.
Dion, Edmond, *St-Hyacinthe*, P.
Dionne, J.-Bte, *Québec*, E.
Gagnon, Arthur, *Québec*, E.
Gervais, René, *Québec*, P.

Gibson, Joseph, *St-David*, P.
Giguère, George, *Québec*, E.
Giroux, Alphonse, *Québec*, D.-P.
Giroux, Léon, *Beauport*, E.
Guillot, Joseph, *Québec*, E.
Laberge, Wilfrid, *St-Edouard*, P.
Lachance, Joseph, *Ste-Anne de Beauport*, E.
Lafrance, George, *Québec*, P.
Langevin, Alzarias, *Beauport*, P.
Langlois, Placide, *Beauport*, P.
Larivière, F.-X., *Ste-Marie, Beauce*, P.
Laroche, William, *Québec*, E.
Laverdière, Philippe, *Château-Richer*, E.
Levasseur, Paul, *Québec*, E.
Lortie, Eugène, *Québec*, E.
Martineau, Arthur, *Québec*, D.-P.
Michaud, Joseph, *N.-H. du Portage*, P.
Pelletier, Adolphe, *Québec*, E.
Pelletier, Arthur, *Montréal*, D.-P.
Rochette, Jules, *Québec*, E.
Rousseau, George, *St-Michel*, P.
Roy, Omer, *Québec*, E.
Savard, Louis, *Québec*, E.
Simard, Honoré, *Ste-Anne de Beauport*, P.
Simard, Joseph, *Québec*, E.
Tessier, Auguste, *Rimouski*, P.
Turgeon, F.-X., *Québec*, E.

SEPTIÈME

Ahern, Joseph, *Québec*, E.
Alley, Alexandre, *Québec*, E.
Berti, Achille, *Québec*, E.
Dallaire, Henri, *St-Fidèle*, E.
DeBlois, Charles, *chemin Ste-Foye*, P.
Dion, Alexandre, *Québec*, E.
Dion, Aurélien, *Québec*, E.
Duchaine, Adjutor, *Québec*, E.
Du Tremblay, *Ste-Anne de la Pérade*, P.
Duval, Etienne, *Québec*, P.
Edge, Alexandre, *Québec*, E.
Edge, Wilfrid, *Québec*, E.
Evanturel, Arthur, *Québec*, D.-P.
Gagné, George, *Québec*, E.
Gagnon, Paul, *Québec*, D.-P.
Gibson, Henry, *St-David*, P.
Laberge, Wilfrid, *Québec*, E.
Languedoc, Errol, *Québec*, E.
Laquerre, Urgel, *Ste-Philomène*, P.
Larochelle, Arthur, *Québec*, E.
Lindsay, William, *Québec*, E.
Martel, Joseph, *St-Ambroise*, P.
Marquis, Ludger, *Québec*, P.
Nadeau, Zéphirin, *Québec*, E.
Panet, Raymond, *St-Raymond*, P.

Paré, Joseph, *Québec*, E.
Paris, Alcide, *St-Jean-Deschailons*, P.
Patry, Joseph, *Québec*, D.-P.
Patry, Jules, *Québec*, D.-P.
Poulin, Edmond, *St-Ferréol*, E.
Robert, Arthur, *Bauport*, E.
Roy, George, *Québec*, P.
Stein, Adolphe, *Québec*, P.
St-Pierre, Léon, *Québec*, E.
Talbot, Joachim, *Ottawa*, P.
Truchon, Joseph, *St-Joseph de Lévis*, E.
Trudel, Adalbert, *Québec*, E.
Turcot, Chs-Edouard, *Québec*, E.
Vallerand, Achille, *Québec*, E.
Vézina, Ernest, *Québec*, E.

ÉLÉMENTS

Béchar, George, *Québec*, E.
Bédard, Arthur, *Charlesbourg*, P.
Bélanger, Joseph, *St-David*, P.
Bélanger, Oscar, *Québec*, E.
Belleau, Wilbrod, *Ancienne-Lorette*, P.
Boisseau, Raoul, *Québec*, D.-P.
Bussièrre, Lauréat, *Québec*, E.
Cantin, Wilfrid, *Québec*, E.
Carrier, George, *Québec*, D.-P.
Dorion, Emile, *Québec*, E.
Dubuc, Joseph, *Québec*, E.
Du harne, Lauréat, *Québec*, E.
Fluet, Alexandre, *Québec*, E.
Gauvin, Henri, *Québec*, D.-P.
Genest, Oscar, *Warwick*, P.
Gosselin, Henri, *Bel ow's Fil', Vermont*, E.-U., P.
Hoffman, E'z'ar, *Berthier (en bas)*, P.
Larochelle, Léon, *Québec*, P.
Lavergne, Armand, *Arthabaskaville*, P.
McKenzie, William, *St-Gervais*, P.
Marchand, Joseph, *St-Alexandre*, P.
Miller, Réal, *Québec*, P.
Paradis, Eugène, *Ancienne-Lorette*, E.
Pâquet, Albert, *St-Nicolas*, P.
Patoine, Raoul, *Québec*, E.
Richard, Louis, *Québec*, E.
Thibaudeau, Omer, *Québec*, E.

HUITIÈME

Alleyn, Henri, *Québec*, D.-P.
Audet, Justave, *Québec*, D.-P.
Bélanger, Jules, *Québec*, E.
Bélanger, Philéas, *Québec*, E.
Belleau, Fortunat, *Ancienne-Lorette*, P.
Blondeau, Joseph, *Québec*, E.

Bolduc, Jules, *Beauport*, P.
Bresse, Enile, *Charlesbourg*, P.
Cantin, Heve, *Québec*, E.
Cantin, Joseph, *Québec*, E.
Casgrain, Chasé, *Québec*, D.-P.
Chamberland, Alcide, *Québec*, E.
Chauveau, Alexandre, *Montréal*, P.
Chouinard, René, *Québec*, E.
Cloutier, Lon, *Québec*, E.
Dursault, Pamphile, *Québec*, E.
Fiset, Pierre, *Ancienne-Lorette*, P.
Gagnon, Wilfrid, *Québec*, E.
Garner, Léonidas, *Québec*, E.
Gauvin-Dubergé, *Québec*, D.-P.
Gastonguay, Jules, *Québec*, E.
Grégoire, Olivier, *Québec*, E.
Hamel, Didace, *Ancienne-Lorette*, P.
Langlois, Paul-Marie, *Portneuf*, P.
Lavergne, Renaud, *Arthabuskville*, P.
Legaré, Léo, *Québec*, E.
Martineau, Albert, *Québec*, E.
Mathieu, Pierre, *Cup-Rouge*, P.
Morin, Philippe, *Québec*, E.
O'Meara, Dominic, *Québec*, E.
O'Sullivan, Henry, *St-Ambroise*, P.
Panet, Bernard, *St-Raymond*, P.
Pâquet, Jules, *Québec*, E.
Parent, Aldéric, *Québec*, E.
Parent, George, *Québec*, E.
Pelletier, Clodomir, *Québec*, E.
Pelletier, Emeric, *Québec*, E.
Routier, Hervé, *Ste-Foy*, P.
St-Pierre, Adélar, *Québec*, E.
St-Pierre, Joseph, *Québec*, E.
Tremblay, Joseph, *Québec*, P.
Turgeon Joseph, *Beauport*, P.
Vermette, Arthur, *Québec*, P.
Verret, Charles, *Québec*, D.-P.
Villeneuve, Ovide, *Québec*, E.

Ph
acce
Ph
sit, A
Ch
Josep
Hü
ler a
As
sit, J
Ins
ler a
Desc

Ph
Clov
3e do
Ma
ler a
Ins
Moris
do, L

Exc
access
Mont
rue, A
Adolp
Dis
dinan
do, Jc
Ver
ler a
dard.

Distribution solennelle des prix

AU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, LE 23 JUIN 1891

PHILOSOPHIE SENIOR

Philosophie.— 1er prix, Arsène Roy ; 2e do, Arthur Rousseau. 1er accessit, Arthur Pelletier ; 2e do, Jules Frenette ; 3e do, Joseph Veilleux.

Physique.— 1er prix, Charles Gosselin ; 2e do, Arsène Roy. 1er accessit, Arthur Rousseau ; 2e do Jules Frenette ; 3e do, Joseph Veilleux.

Chimie.— 1er prix, Arthur Rousseau ; 2e do, Arsène Roy. 1er accessit, Joseph Veilleux ; 2e do, Charles Gosselin ; 3e do, Bernard Deschênes.

Histoire naturelle.— 1er prix, Arthur Rousseau ; 2e do, Arsène Roy. 1er accessit, Jules Frenette ; 2e do, Joseph Veilleux ; 3e do, Joseph Bossé.

Astronomie.— 1er prix, Arsène Roy ; 2e do, Arthur Rousseau. 1er accessit, Jules Frenette ; 2e do, Joseph Veilleux.

Instruction religieuse.— 1er prix, Arthur Rousseau ; 2e do, Arsène Roy. 1er accessit, Joseph Veilleux ; 2e do, Arthur Turcot ; 3e do, Bernard Deschênes.

PHILOSOPHIE JUNIOR

Philosophie intellectuelle et morale.— 1er prix, Alfred Morisset ; 2e do, Clovis St-Amant. 1er accessit, Napoléon Pouliot ; 2e do, Louis Gosselin ; 3e do, Joseph Poulin.

Mathématiques.— 1er prix, Rodolphe Guay ; 2e do, Clovis St-Amant. 1er accessit, Napoléon Pouliot ; 2e do, Edmond Darveau.

Instruction religieuse.— 1er prix, Clovis St-Amant ; 2e do, Alfred Morisset. 1er accessit, Ferdinand Vincent ; 2e do, Napoléon Pouliot ; 3e do, Louis Gosselin.

RHÉTORIQUE

Excellence.— 1er prix, Benjamin Michaud ; 2e do, Ferdinand Roy. 1er accessit, Eugène Parrot ; 2e do, Philippe Audet ; 3e do, Hector Bédard. Mentions honorables : Edouard Racette, Joseph Donaldson, Antonio Larue, Alfred L'Heureux, Philippe Tardivel, Emile Pichette, Pierre Garneau, Adolphe Rinfret, Jules Garneau, Théophile Houle.

Discours français et latin.— 1er prix, Benjamin Michaud ; 2e do, Ferdinand Roy. 1er accessit, Edouard Racette ; 2e do, Philippe Audet ; 3e do, Joseph Donaldson.

Version latine.— 1er prix, Benjamin Michaud ; 2e do, Ferdinand Roy. 1er accessit, Philippe Audet, 2e do, Edouard Racette ; 3e do, Hector Bédard.

Thème latin.— 1er prix, Benjamin Michaud ; 2e do, Ferdinand Roy. 1er accessit, Philippe Audet ; 2e do, Edouard Racette ; 3e do, Eugène Parrot.

Versión grecque.— 1er prix, Benjamin Michaud ; 2e do, Eugène Parrot. 1er accessit, Ferdinand Roy ; 2e do, Philippe Audet ; 3e do, Hector Bédard.

Thème grec.— 1er prix, Benjamin Michaud ; 2e do, Philippe Audet. 1er accessit, Edouard Racette ; 2e do, Eugène Parrot ; 3e do, Ferdinand Roy.

Vers latins.— 1er prix, Benjamin Michaud ; 2e do, Ferdinand Roy. 1er accessit, Eugène Parrot ; 2e do, Hector Bédard ; 3e do, Edouard Racette.

Histoire du Canada.— 1er prix, Ferdinand Roy ; 2e do, Eugène Parrot. 1er accessit ; Joseph Donaldson ; 2e do, Jules Garneau ; 3e do, Benjamin Michaud.

Histoire contemporaine.— 1er prix, Eugène Parrot ; 2e do, Ferdinand Roy. 1er accessit, Benjamin Michaud ; 2e do, Alfred L'Heureux ; 3e do, Hector Bédard.

Exercices anglais.— 1er prix, Edouard Racette ; 2e do, Benjamin Michaud. 1er accessit, Adolphe Caron ; 2e do, Ferdinand Roy ; 3e do, Jules Garneau.

Récitation anglaise.— 1er prix, Joseph Donaldson ; 2e do, Eugène Parrot. 1er accessit, Philippe Audet ; 2e do, Ernest Bacquet ; 3e do, Emile Pichette.

Instruction religieuse.— 1er prix, Ferdinand Roy ; 2e do, Benjamin Michaud. 1er accessit, Eugène Parrot ; 2e do, Philippe Audet ; 3e do, Edouard Racette.

SECONDE

Excellence.— 1er prix, Léon Laflamme ; 2e do, Joseph Paradis. 1er accessit, Flavien Coulombe ; 2e do, Robert Taschereau ; 3e do, Esdras Beaudet. Mentions honorables : Louis Leclerc, Alphonse Dion, Cyrinus Lemieux, Edmond de Sales Laterrière, Adolphe Garneau, Elzéar Voyer, Alexandre Lemoine, Henri Maillet, Albert Dugal, Pierre Martel, Ernest Montreuil.

Narration française et latine.— 1er prix, Léon Laflamme ; 2e do, Robert Taschereau. 1er accessit, Adolphe Garneau ; 2e do, Joseph Paradis ; 3e do, Flavien Coulombe.

Versión latine.— 1er prix, Léon Laflamme ; 2e do, Joseph Paradis. 1er accessit, Robert Taschereau ; 2e do, Flavien Coulombe ; 3e do, Esdras Beaudet.

Thème latin.— 1er prix, Léon Laflamme ; 2e do, Robert Taschereau. 1er accessit, Louis Leclerc ; 2e do, Esdras Beaudet ; 3e do, Flavien Coulombe.

Versión grecque.— 1er prix, Léon Laflamme ; 2e do, Joseph Paradis. 1er accessit, Robert Taschereau ; 2e do, Louis Leclerc ; 3e do, Flavien Coulombe.

Thème grec.— 1er prix, Léon Laflamme ; 2e do, Louis Leclerc. 1er accessit, Flavien Coulombe ; 2e do, Robert Taschereau ; 3e do, Joseph Paradis.

Vers latins.— 1er prix, Léon Laflamme ; 2e do, Esdras Beaudet. 1er accessit, Flavien Coulombe ; 2e do, Louis Leclerc ; 3e do, Cyrinus Lemieux.

Histoire moderne.— 1er prix, Joseph Paradis ; 2e do, Henri Maillet. 1er accessit, Louis Leclerc ; 2e do, Isaïe Galerneau ; 3e do, Cyrinus Lemieux.

Exercices anglais.— 1er prix, Henri Maillet ; 2e do, Robert Taschereau. 1er accessit, Alexandre Lemoine ; 2e do, Léon Laflamme ; 3e do, Adolphe Garneau.

Récitation anglaise.— 1er prix, Henri Maillet ; 2e do, Alexandre Lemoine. 1er accessit, Arthur Langlois ; 2e do, Thomas Labourière ; 3e do, Adolphe Garneau.

Instruction religieuse.— 1er prix, Léon Laflamme ; 2e do, Arthur Langlois. 1er accessit, Esdras Beaudet ; 2e do, Louis Leclerc ; 3e do, Henri Maillet.

TROISIÈME

Excellence.— 1er prix, Anthime Donais ; 2e do, Eugène Giguère ; 3e do, Napoléon Laliberté. 1er accessit, Ludger Moisan ; 2e do, Adalbert Pouliot ; 3e do, Edmond Boivin. Mentions honorables : Robert Bergeron, Joseph Masson, Roméo Guimont, Joseph Routhier, Jules Desrochers, Adolphe Labrecque, Alphonse Charland, Ernest Roy, Henri Pelletier, Arthur Giroux, Léonidas Paradis, Joseph Robitaille.

Narration française.— 1er prix, Alphonse Charland ; 2e do, Jules Desrochers ; 3e do, Edmond Boivin. 1er accessit, Eugène Giguère ; 2e do, Adolphe Labrecque ; 3e do, Ludger Moisan.

Version latine.— 1er prix, Eugène Giguère ; 2e do, Ernest Roy ; 3e do, Robert Bergeron. 1er accessit, Napoléon Laliberté ; 2e do, Adalbert Pouliot ; 3e do, Anthime Donais.

Thème latin.— 1er prix, Eugène Giguère ; 2e do, Anthime Donais ; 3e do, Napoléon Laliberté. 1er accessit, Ludger Moisan ; 2e do, Adalbert Pouliot ; Joseph Masson.

Version grecque.— 1er prix, Anthime Donais ; 2e do, Napoléon Laliberté ; 3e do, Robert Bergeron. 1er accessit, Eugène Giguère ; 2e do, Ludger Moisan ; 3e do, Joseph Routhier.

Thème grec.— 1er prix, Eugène Giguère ; 2e do, Napoléon Laliberté ; 3e do, Adalbert Pouliot. 1er accessit, Anthime Donais ; 2e do, Joseph Masson ; 3e do, Ludger Moisan.

Vers latins.— 1er prix, Robert Bergeron ; 2e do, Napoléon Laliberté ; 3e do, Anthime Donais. 1er accessit, Edmond Boivin ; 2e do, Adalbert Pouliot ; 3e do, Ludger Moisan.

Histoire du moyen âge.— 1er prix, Anthime Donais ; 2e do, Edmond Boivin ; 3e do, Adalbert Pouliot. 1er accessit, Napoléon Laliberté, 2e do, Roméo Guimont ; 3e do, Ludger Moisan.

Exercices anglais.— 1er prix, Edmond Boivin ; 2e do, Joseph Masson ; 3e do, Joseph Routhier. 1er accessit, Eugène Giguère ; 2e do, Anthime Donais ; 3e do, Henri Pelletier.

Récitation anglaise.— 1er prix, Anthime Donais ; 2e do, Joseph Masson ; 3e do, Henri Pelletier. 1er accessit, Joseph Routhier ; 2e do, Edmond Boivin ; 3e do, Roméo Guimont.

Instruction religieuse.— 1er prix, Anthime Donais ; 2e do, Adalbert Pouliot ; 3e do, Roméo Guimont. 1er accessit, Arthur Giroux ; 2e do, Eugène Giguère ; 3e do, Ludger Moisan.

QUATRIÈME

Excellence.— 1er prix, Joseph Labrecque ; 2e do, Arthur Cannon ; 3e do, Emile Dion. 1er accessit, François-Xavier Verreault ; 2e do, Joseph Pelletier ; 3e do, Édouard Gagnon-Belles-Isles. Mentions honorables : Charles Chauveau, George Plamondon, Joseph Roy, Ivanhoe Caron, Odi-

Ion Gosselin, Albert Aubert, Thomas Carbray, Joseph Dugal, Albert Vézina, Alexandre Chauveau, Henri Lemieux, David Gosselin, Arthur Laferrière, Joseph de Varennes, Bernard Verret, Edouard Guay, Pierre Boisseau, Alexandre Sexton.

Version latine.— 1er prix, Arthur Cannon ; 2e do, Joseph Labrecque ; 3e do, Thomas Carbray. 1er accessit, Emile Dion ; 2e do, Charles Chauveau ; 3e do, F.-X. Verreault.

Thème latin.— 1er prix, Arthur Cannon ; 2e do, Joseph Labrecque ; 3e do, Emile Dion. 1er accessit, Charles Chauveau ; 2e do, Joseph Pelletier ; 3e do, F.-X. Verreault.

Langue grecque.— 1er prix, Joseph Labrecque ; 2e do, F.-X. Verreault ; 3e do, Emile Dion. 1er accessit, Joseph Pelletier ; 2e do, Edouard Gagnon-Belles-Isles ; 3e do, Joseph Roy.

Vers latins.— 1er prix, F.-X. Verreault ; 2e do, Arthur Cannon ; 3e do, Emile Dion. 1er accessit, Joseph Labrecque ; 2e do, Albert Aubert ; 3e do, Edouard Gagnon-Belles-Isles.

Mémoire.— 1er prix, Joseph Labrecque ; 2e do, Emile Dion ; 3e do, Ivanhoe Caron. 1er accessit, Charles Chauveau ; 2e do, George Plamondon ; 3e do, Joseph Roy.

Histoire romaine.— 1er prix, Joseph Pelletier ; 2e do, Odilon Gosselin ; 3e do, Arthur Cannon. 1er accessit, Emile Dion ; 2e do, George Plamondon ; 3e do, Joseph Labrecque.

Exercices anglais.— 1er prix, Thomas Carbray ; 2e do, Joseph Dugal ; 3e do, Albert Vézina. 1er accessit, Arthur Cannon ; 2e do, John O'Meara ; 3e do, Charles Chauveau.

Récitation anglaise.— 1er prix, Odilon Gosselin ; 2e do, Albert Vézina ; 3e do, Arthur Cannon. 1er accessit, Jos. Labrecque ; 2e do, Thomas Carbray ; 3e do, F.-X. Verreault.

Géographie.— 1er prix, George Plamondon ; 2e do, Alexandre Chauveau ; 3e do, Joseph Pelletier. 1er accessit, Joseph Labrecque ; 2e do, Joseph Dugal ; 3e do, Odilon Gosselin.

Instruction religieuse.— 1er prix, Joseph Labrecque ; 2e do, Joseph Pelletier ; 3e do, F.-X. Verreault. 1er accessit, Edouard Gagnon-Belles-Isles ; 2e do, Arthur Cannon ; 3e do, Emile Dion.

CINQUIÈME

Excellence.— 1er prix, Alexandre Roy ; 2e do, Théophile St-Pierre ; 3e do, Alphonse Huart. 1er accessit, Calixte Dagneau ; 2e do, Thomas Vallée ; 3e do, Pierre Gagnon. Mentions honorables: Louis Talbot, Dominique Racine, Jules Remillard, Oscar Lizotte, Achille Chouinard, Robert Mayrand, Léonidas Lemay, Eugène Descarreux, Luc Larue, Eugène Brunet, Dolor Descarreux.

Version latine.— 1er prix, Alexandre Roy ; 2e do, Alphonse Huart ; 3e do, Calixte Dagneau. 1er accessit, Théophile St-Pierre ; 2e do, Oscar Lizotte ; 3e do, Eugène Brunet.

Thème latin.— 1er prix, Alexandre Roy ; 2e do, Théophile St-Pierre ; 3e do, Alphonse Huart. 1er accessit, Oscar Lizotte ; 2e do, Achille Chouinard ; 3e do, Calixte Dagneau.

Exercices français.— 1er prix, Théophile St-Pierre ; 2e do, Alexandre Roy ; 3e do, Louis Talbot. 1er accessit, Alphonse Huart ; 2e do, Jules Remillard ; 3e do, Thomas Vallée.

Histoire de la Grèce.— 1er prix, Pierre Gagnon ; 2e do, Philéas Ruel ; 3e do, Luc Larue. 1er accessit, Alexandre Roy ; 2e do, Joseph East ; 3e do, Eugène Brunet.

Géographie.— 1er prix, Robert Mayrand ; 2e do, Philéas Ruel ; 3e do, Pierre Gagnon. 1er accessit, Horace Alain ; 2e do, Luc Larue ; 3e do, Thomas Vallée.

Exercices anglais.— 1er prix, Calixte Dagneau ; 2e do, Achille Chouinard ; 3e do, Louis Talbot. 1er accessit, Alphonse Huart ; 2e do, Luc Larue ; 3e do, Théophile St-Pierre.

Récitation anglaise.— 1er prix, Calixte Dagneau ; 2e do, Joseph East ; 3e do, Alphonse Huart. 1er accessit, Achille Chouinard ; 2e do, Luc Larue ; 3e do, Louis Talbot.

Arithmétique.— 1er prix, Calixte Dagneau ; 2e do, Alphonse Huart ; 3e do, Horace Alain. 1er accessit, Pierre Gagnon ; 2e do, Thomas Vallée ; 3e do, Philéas Ruel.

Mémoire.— 1er prix, Pierre Gagnon ; 2e do, Calixte Dagneau ; 3e do, Alexandre Roy. 1er accessit, Thomas Vallée ; 2e do, Dominique Racine ; 3e do, Théophile St-Pierre.

Tenue des livres.— 1er prix, Calixte Dagneau ; 2e do, Eugène Brunet ; 3e do, Luc Larue. 1er accessit, Alexandre Roy ; 2e do, Joseph East ; 3e do, Alphonse Huart.

Instruction religieuse.— 1er prix, Théophile St-Pierre, 2e do, Pierre Gagnon ; 3e do, Joseph East. 1er accessit, Alexandre Roy ; 2e do, Léonidas Lemay ; 3e do, Thomas Vallée.

SIXIÈME

Excellence.— 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e do, Alzérias Langevin ; 3e do, Joseph Michaud. 1er accessit, Joseph Gibson ; 2e do, Edmond Dion ; 3e do, William Laroche. Mentions honorables : Joseph Lachance, Auguste Tessier, Philémon Bergeron, Louis Savard, F.-X. Larivière, Léon Giroux, Arthur Aubert, Paul Levasseur, Emile Bélanger, Placide Langlois, Adolphe Pelletier, Honoré Simard, Joseph Simard, René Gervais, Jules Rochette, F.-X. Turgeon, Arthur Pelletier, Wilfrid Laberge.

Version latine.— 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e do, Alzérias Langevin ; 3e do, Edmond Dion. 1er accessit, Joseph Gibson ; 2e do, Joseph Simard ; 3e do, Auguste Tessier.

Thème latin.— 1er prix, Alzérias Langevin ; 2e do, Joseph Michaud ; 3e do, William Laroche. 1er accessit, Joseph Lachance ; 2e do, Edmond Dion ; 3e do, Joseph Gibson.

Exercices français.— 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e do, Alzérias Langevin ; 3e do, Edmond Dion. 1er accessit, Joseph Michaud ; 2e do, Joseph Gibson ; 3e do, Léon Giroux.

Arithmétique.— 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e do, Placide Langlois ; 3e do, William Laroche. 1er accessit, Wilfrid Laberge ; 2e do, Joseph Michaud ; 3e do, Louis Savard.

Histoire ancienne.— 1er prix, Edmond Dion ; 2e do, Léon Giroux ; 3e do, Auguste Tessier. 1er accessit, Philémon Bergeron ; 2e do, Léonidas Castonguay ; 3e do, Honoré, Simard.

Géographie.— 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e do, Edmond Dion ; 3e do, Arthur Aubert. 1er accessit, Philémon Bergeron ; 2e do, Auguste Tessier ; 3e do, F.-X. Larivière.

Récitation anglaise.— 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e do, William Laroche ; 3e do, Joseph Gibson. 1er accessit, Joseph Michaud ; 2e do, Léon Giroux ; 3e do, Jules Rochette.

Exercices anglais.— 1er prix, William Laroche ; 2e do, Léonidas Castonguay ; 3e do, Joseph Gibson. 1er accessit, George Belleau ; 2e do, Joseph Lachance ; 3e do, Jules Rochette.

Mémoire.— 1er prix, Léon Giroux; 2e do, Joseph Michaud; 3e do, Alzéris Langevin. 1er accessit, Joseph Lachance; 2e do, Léonidas Castonguay; 3e do, Jules Rochette.

Instruction religieuse.— 1er prix, Joseph Michaud; 2e do, Edmond Dion; 3e do, George Rousseau. 1er accessit, Jules Rochette; 2e do, Joseph Gullot; 3e do, Léonidas Castonguay.

SEPTIÈME

Excellence.— 1er prix, Aurélien Dion; 2e do, Léon St-Pierre; 3e do, Alexandre Dion. 1er accessit, Joseph Ahern; 2e do, Joachim Talbot; 3e do, Errol Languedoc. Mentions honorables: Alexandre Alleyn, Adalbert Trudel, George Gagné, Raymond Panet, Arthur Robert, Joseph Paré, Adolphe Stein, Edmond Poulin, Wilfrid Laberge, Eudore Parent, Edouard Turcot, Henry Gibson, Adjutor Duchaine, Urgel Laquerre.

Version latine.— 1er prix, Alexandre Dion; 2e do, Joseph Ahern; 3e do, Joachim Talbot. 1er accessit, Errol Languedoc; 2e do, Léon St-Pierre; 3e do, Aurélien Dion.

Thème latin.— 1er prix, Aurélien Dion; 2e do, Arthur Robert; 3e do, Alexandre Dion. 1er accessit, Joseph Ahern; 2e do, Alexandre Alleyn; 3e do, Joachim Talbot.

Exercices français.— 1er prix, Aurélien Dion; 2e do, Léon St-Pierre; 3e do, Errol Languedoc. 1er accessit, Adalbert Trudel; 2e do, Joseph Ahern; 3e do, Alexandre Dion.

Arithmétique.— 1er prix, Aurélien Dion; 2e do, Alexandre Dion; 3e do, Errol Languedoc. 1er accessit, Adalbert Trudel; 2e do, Joachim Talbot; 3e do, Urgel Laquerre.

Exercices anglais.— 1er prix, Errol Languedoc; 2e do, Joseph Ahern; 3e do, Léon St-Pierre. 1er accessit, Aurélien Dion; 2e do, Henry Gibson; 3e do, William Lindsay.

Récitation anglaise.— 1er prix, Joseph Ahern; 2e do, Errol Languedoc; 3e do, Aurélien Dion. 1er accessit, Henry Gibson; 2e do, Adjutor Duchaine; 3e do, Raymond Panet.

Mémoire.— 1er prix, Aurélien Dion; 2e do, Edmond Poulin; 3e do, Wilfrid Laberge. 1er accessit, Charles Turcot; 2e do, Errol Languedoc; 3e do, George Gagné.

Instruction religieuse.— 1er prix, Joseph Paré; 2e do, Alexandre Dion; 3e do, Aurélien Dion. 1er accessit, George Gagné; 2e do, Wilfrid Laberge; 3e do, Arthur Robert.

ÉLÉMENTS

Excellence.— 1er prix, Albert Pâquet; 2e do, Elzéar Hoffman. 1er accessit, Oscar Genest; 2e do, Léon Larochelle; 3e do, Arthur Bédard. Mentions honorables: Eugène Paradis, Lauréat Bussières, Louis Richard, Emile Dorion, Joseph Marchand, Oscar Bélanger, Joseph Bélanger, Réal Miller, Armand Lavergne, Alexandre Fluet, Joseph Dubuc, Henri Gosselin.

Version latine.— 1er prix, Oscar Genest; 2e do, Elzéar Hoffman. 1er accessit, Léon Larochelle; 2e do, Albert Pâquet; 3e do, Louis Richard.

Thème latin.— 1er prix, Eugène Paradis; 2e do, Elzéar Hoffman. 1er accessit, Albert Pâquet; 2e do, Oscar Genest; 3e do, Léon Larochelle.

Exercices français.— 1er prix, Elzéar Hoffman; 2e do, Albert Pâquet. 1er accessit, Oscar Genest; 2e do, Léon Larochelle; 3e do, Arthur Bédard.

Arithmétique — 1er prix, Eugène Paradis ; 2e do, Arthur Bédard. 1er accessit, Emile Dorion ; 2e do, Oscar Genest ; 3e do, Albert Pâquet.

Exercices anglais. — 1er prix, Léon Laroche ; 2e do, Louis Richard. 1er accessit, Elzéar Hoffman ; 2e do, Armand Lavergne ; 3e do, Henri Gosselin.

Récitation anglaise. — 1er prix, Léon Laroche ; 2e do, Oscar Bélanger. 1er accessit, Albert Pâquet ; 2e do, Oscar Genest ; 3e do, Lauréat Bussière.

Mémoire. — 1er prix, Joseph Marchand ; 2e do, Albert Pâquet. 1er accessit, Oscar Genest ; 2e do, Eugène Paradis ; 3e do, Léon Laroche.

Instruction religieuse. — 1er prix, Joseph Marchand ; 2e do, Oscar Genest. 1er accessit, Albert Pâquet ; 2e do, Réal Miller ; 3e do, Léon Laroche.

HUITIÈME

Langue française. — 1er prix, Chase Casgrain ; 2e do, René Chouinard ; 3e do, Charles Verret. 1er accessit, Emile Bresse ; 2e do, Henry O'Sullivan ; 3e do, Léon Cloutier.

Mémoire. — 1er prix, René Chouinard ; 2e do, Chase Casgrain ; 3e do, Charles Verret. 1er accessit, Emile Bresse ; 2e do, Hervé Cantin ; 3e do, Bernard Panet.

Arithmétique. — 1er prix, Chase Casgrain ; 2e do, René Chouinard ; 3e do, Elzéar St-Pierre. 1er accessit, Léon Cloutier ; 2e do, Henry O'Sullivan ; 3e do, Jules Bolduc.

Langue anglaise. — 1er prix, René Chouinard ; 2e do, Chase Casgrain ; 3e do, Henry O'Sullivan. 1er accessit, Dominic O'Meara ; 2e do, Charles Verret ; 3e do, Bernard Panet.

Instruction religieuse. — 1er prix, René Chouinard ; 2e do, Chase Casgrain ; 3e do, Emile Bresse. 1er accessit, Jules Pâquet ; 2e do, Renaud Lavergne ; 3e do, Olivier Grégoire.

DESSIN

1er prix, Henri Pelletier ; 2e do, Adolphe Garneau ; 3e do, Errol Languedoc. 1er accessit, Léonidas Gastonguay ; 2e do, Jules Lesage ; 3e do, Edgar Laliberté ; 4e do, Bernard Verret.

Prix extraordinaires

ACCORDÉS AUX ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Année scolaire 1890-91

I

MÉDAILLE STANLEY

Médaille d'argent, donnée par Son Excellence le Gouverneur-Général, lord Stanley de Preston, pour un concours de Philosophie.

Lauréat. — Clovis St-Amant.

II

MÉDAILLES ANGERS

offertes par Son Excellence l'honorable A.-R. Angers, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, aux deux plus forts élèves de la classe de Rhétorique et de la classe de Belles-Lettres, au concours général de la fin de l'année.

Rhétorique. — Benjamin Michaud.
Belles-Lettres — Léon Laflamme.

III

MÉDAILLE TURCOT

Médaille d'or, fondée à perpétuité par le Rév. M. Louis Turcot, curé de l'île Perrot, pour récompenser celui des élèves des quatre classes de Belles-Lettres, Rhétorique et Philosophie, qui a donné le plus de satisfaction pendant l'année par l'ensemble de sa conduite.

Médaille d'or — Pierre-Chrysologue Desrochers
élève de Philosophie senior.

IV

Prix extraordinaire de Mathématiques

donné par un bienfaiteur anonyme.

Clovis St-Amant.

V

Prix extraordinaire d'Histoire Naturelle

donné par un bienfaiteur anonyme.

Arthur Rousseau.

VI

RIX MAROIS

Prix extraordinaires données par Mgr C.-A. Marois, Protonotaire Apostolique et Vicaire Général de l'Archidiocèse de Québec, pour l'élève de chacune des classes de Troisième et de grammaire respectivement, qui a fait le plus de progrès en général pendant l'année.

- En Troisième.*— Eugène Giguère.
En Quatrième.— Émile Dion.
En Cinquième.— Robert Mayrand.
En Sixième.— Léonidas Castonguay.
En Septième.— Aurélien Dion.
En Éléments.— Léon Laroche.

Conditions du Petit Séminaire

PENSIONNAIRES

1. L'année scolaire est de dix mois, et se divise en trois termes pour le paiement de la pension.

Le prix de la pension pour une année est de...	\$100.00
Le loyer du lit, sans les couvertures.....	2.40
Médecin (remèdes non inclus).....	1.00
Total.....	\$103.40

Ces \$103.40 doivent être payées d'avance, comme suit :

\$36.70 le jour de l'entrée des élèves ;
33.35 le 10 décembre ;
33.35 le 20 mars.

\$103.40

N. B.— On ne déduit rien pour le premier terme en faveur de ceux qui arrivent moins d'un mois après l'entrée des élèves ; et après qu'un élève est entré, on ne fait aucune remise pour une absence de moins de deux mois consécutifs.

2. Tous les pensionnaires doivent porter l'habit du collège, qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures blanches, et une ceinture de laine verte. Le capot doit descendre un peu plus bas que les genoux, et M. le Directeur est autorisé à interdire ceux qui n'ont pas la longueur exigée. Chaque élève doit avoir deux capots autant que possible, dès le commencement de l'année, afin de ne pas être sans uniforme lorsque quelque accident nécessite une réparation. En été, la coiffure est une casquette de même couleur et de même étoffe que le capot, portant une nervure blanche. Pour les sorties à la campagne et aux récréations de la cour, on tolère un chapeau de paille. En hiver, le bas de la casquette est revêtu d'une bande d'astrakan ou de mouton. Le pardessus d'hiver, les gants ou mitaines et les chaussures sont au choix des parents.

3. Les effets que les parents doivent fournir à leurs enfants pensionnaires, outre les habits, sont : une valise ou un coffre, ou un petit meuble pour mettre leur linge, des draps, des couvertures de lit, un couvrepieds, des taies, d'oreiller, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du cirage et des brosse à souliers, des claques en caoutchouc, une brosse pour les habits. Pour le réfectoire, il faut des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuillère à soupe, une à dessert, et un verre ou un gobelet.

4. Tous les effets doivent, autant que possible, être marqués en toutes lettres, ou au moins de manière à être facilement reconnus. Le Séminaire ne se tient pas responsable du linge des élèves qui serait égaré ou perdu par suite de la négligence des enfants ou autrement.

5. mal
etc.
6.
de n
fête
heur
ouve
qu'à
raiso
form
7.
trou
lectu
où se
pour
sionn
class
auton
8.
qui l

1.
ville.
expre
chez
2.
doive

3. I
extern
que le
On
ment
minai
4. T
sont s
Thabi
nervu
étouff
Sortir
5. L
aux e
tuteur
que le
d'aller
6. I
ture, c
conqu
7. L
léçons

5. Le Séminaire fait réparer aux frais des élèves tout dommage fait *malicieusement* ou par une *coupable légèreté*, aux fenêtres, bancs, tables, etc, de la maison.

6. Tous les jours de semaine, il y a parloir de 10 heures à 10.15 h. A. M., de midi à 1 heure, et de 4 h. à 4.25 h. P. M. Le dimanche et les jours de fête d'obligation, il n'y a parloir que le midi après le dîner, jusqu'à 1 heure. Les jours de congé, généralement le jeudi, les parloirs sont ouverts de 9.30 h. à 10.15 A. M. ainsi que l'après-midi, depuis le dîner jusqu'à 5 heures. Les parents seulement et ceux qui ont quelque raison spéciale, sont admis à voir les élèves, et tous sont priés de se conformer scrupuleusement aux heures indiquées plus haut.

7. Les élèves ont à leur disposition une bibliothèque où ils peuvent trouver, moyennant \$0.10 par mois, payables d'avance, tous les livres de lecture dont ils ont besoin. De plus, il y a, dans la maison, un dépôt où se vendent les livres de classe, le papier et les autres articles nécessaires pour les études ; on vend *toujours et seulement* au comptant. Les pensionnaires ne doivent apporter avec eux que leurs livres de piété, de classe ou de prix. Il ne leur est pas permis d'en avoir d'autres, sans autorisation de M. le Directeur.

8. Les élèves devront présenter leur billet de Procure à M. le Directeur, qui leur en donnera un *lui-même* pour le Maître de Salle.

EXTERNES

1. On n'admet généralement comme externes que les jeunes gens de la ville. Les autres ne sont admis que rarement, avec une autorisation expresse qui peut toujours être révoquée, et l'on exige qu'ils demeurent chez quelque proche parent qui puisse surveiller leur conduite.

2. L'année scolaire se compose de dix mois environ. Les externes doivent payer \$18,00 par année, comme suit :

\$6.00, la veille de l'ouverture des classes ;

\$6.00, le 10 décembre ;

\$6 00, le 20 mars.

3. Pour être admis en classe au commencement de chaque terme, les externes devront présenter au professeur un billet de la Procure attestant que la contribution a été payée.

On ne déduit rien en faveur de ceux qui arrivent après le commencement d'un terme, et l'on ne fait aucune remise à ceux qui sortent du Séminaire dans le cours d'un terme, pour quelque raison que ce soit.

4. Tous les externes, excepté ceux des classes inférieures à la Sixième, sont *strictement tenus*, toutes les fois qu'ils sortent de chez eux, de porter l'habit du collège, qui consiste en un capot ou tunique de drap bleu avec nervures blanches, une ceinture de laine verte et une casquette de même étoffe et de même couleur que le capot, portant aussi une nervure blanche. *Sortir sans cet uniforme est une faute grave et un cas exclusif.*

5. Les sorties du soir, après le jour tombé, sont absolument interdites aux externes, excepté en compagnie de leur père, de leur mère, ou de leur tuteur, et seulement pour les réunions de famille ou pour quelque service que les parents exigeraient d'eux. Il leur est par conséquent défendu d'aller au théâtre, aux ronds à patiner, etc., etc.

6. Ils ne peuvent s'abonner à aucune bibliothèque, ou cabinet de lecture, ou société instructive ou amusante, ni faire partie d'un club quelconque, ni former entre eux de société, sans une permission expresse.

7. Les externes ont tous les jours des devoirs à faire chez eux et des leçons à apprendre. Les parents doivent veiller soigneusement à ce que

leurs enfants s'acquittent avec toute l'exactitude possible de la tâche imposée pour la classe suivante. Le temps à consacrer à l'étude chaque jour doit être au moins le même pour les externes que pour les pensionnaires, c'est-à-dire $3\frac{1}{2}$ heures depuis la classe de l'après-midi jusqu'à celle du matin, et 2 heures depuis la classe du matin jusqu'à celle de l'après-midi. Il y a exception pour les élèves des classes inférieures à la Quatrième, qui ne peuvent avoir qu'une heure d'étude, la classe du matin finissant pour eux à $11\frac{1}{2}$ heures.

8. Ils doivent assister à la messe de communauté, qui a lieu à 7 $\frac{1}{2}$ heures à la chapelle du Séminaire et qui est suivie de la classe. Ils sont aussi obligés d'assister au catéchisme qui a lieu tous les dimanches à 2 heures et qui est suivi du sermon et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Si une raison grave les empêche de venir à la messe ou au catéchisme ou en classe, ils doivent à leur retour présenter à M. le Directeur un billet signé de leurs parents ou de leur tuteur faisant connaître la cause et la durée de leur absence.

9. Les externes sont tenus d'assister à la grand'messe les dimanches et fêtes dans leurs églises respectives et de même aux vêpres chaque fois qu'il n'y a pas de catéchisme au Séminaire. Ils doivent se confesser au moins tous les quinze jours, à un prêtre du Séminaire ; il n'y a d'exception que pour les élèves de Septième et de Huitième, qui ne sont obligés de se confesser que tous les mois.

10. Il est strictement défendu aux externes de fumer en dehors de leur domicile.

11. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants aient toujours les livres, cahiers, atlas, etc., requis pour la classe où ils se trouvent.

12. Une correspondance de toutes les semaines entre les maîtres et les familles, par le moyen de notes hebdomadaires, est un moyen puissant pour encourager les élèves à mener une conduite irréprochable et à travailler assidûment.

C'est pour atteindre ce but que le Séminaire de Québec publie un livret dans lequel les maîtres marquent, semaine par semaine, les bonnes et les mauvaises notes que les élèves ont reçues. Tous les samedis, les parents devront apposer leur signature au bas des notes de la semaine, pour prouver au maître que ce livret leur a été présenté par l'élève et qu'ils en ont pris connaissance.

N. B. On exigera strictement l'exécution de ce règlement : les parents sont priés d'y voir.

DEMI-PENSIONNAIRES

Quelques élèves de la ville sont admis, sur permission spéciale, à passer la journée au Séminaire. Ils arrivent le matin pour la messe de sept heures et demie, et partent à six heures du soir. Ils prennent le dîner, passent les récréations et vont à l'étude avec les pensionnaires, dont ils suivent le règlement tant qu'ils sont au Séminaire. En dehors du Séminaire, les demi-pensionnaires sont tenus au même règlement que les externes.

Les demi-pensionnaires paient d'avance six piastres par mois.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Calendrier	3
Cardinal Protecteur et Conseil Supérieur.....	9
Personnel de l'Université.....	11
Faculté de Théologie.....	13
Faculté de Droit.....	15
Faculté de Médecine.....	18
Faculté des Arts.....	22
Ecole Polytechnique de Montréal.....	26
Elèves et étudiants durant l'année 1890-91, à Québec.....	27
Faculté de Théologie.....	27
Faculté de Droit.....	28
Faculté de Médecine.....	29
Faculté des Arts.....	31
Grands Séminaires affiliés	32
Collèges affiliés	33
Gradués de l'Université Laval pendant l'année 1890-91	34
Prix et médailles accordés à la fin de l'année académique 1890-91.....	38
Gradués de l'Université Laval depuis sa fondation jusqu'à juillet 1891	41
Bacheliers	41
Ingénieurs civils.....	54
Département vétérinaire	54
Maltres ou Licenciés	55
Docteurs	59
Cours: des facultés durant l'année 1891-92, à Québec.....	64
Cours de la faculté de Théologie.....	64
Cours de la faculté de Droit.....	66
Cours de la faculté de Médecine.....	67
Cours de la faculté des Arts.....	70
Année académique 1890-91	72
I. Séance de clôture, à Québec.....	72
Allocation de Mgr le Recteur.....	72
M. l'abbé Louis Beaudet.....	73
Discours de l'hon. M. E.-J. Flynn, professeur de Droit romain, sur l'étude du droit.....	77
II. Introduction de la cause de béatification et de canonisation du Vénéable François de Montmorency-Laval.....	84
Decretum beatificationis et canonisationis Ven. Servi Dei Francisci de Montmorency-Laval.....	84
Sermon prêché à la Basilique N.-D. de Québec, le 13 mai 1891, par le Rév. M. L.-A. Pâquet, D. T., professeur à la faculté de Théologie.....	85
Une fête artistique	92
Poème par M. Apollinaire Gingras.....	93
Poème par M. Adolphe Poisson	101
III. Mgr C.-E. Legaré	106

Dons faits à l'Université Laval, à Québec, de juillet 1890 à juillet 1891	109
L'Université Laval	120
Organisation de l'enseignement.....	121
Faculté de Théologie.....	123
Faculté de Droit.....	123
Enseignement.....	124
Prix dans la faculté de Droit.....	125
Faculté de Médecine.....	125
Enseignement.....	127
Degrés	128
Prix dans la faculté de Médecine.....	128
Equivalence accordée par le Collège Royal des Chirurgiens de Londres	128
Ecole Vétérinaire française de Montréal.....	129
Faculté des Arts.....	129
Enseignement.....	130
Ecole polytechnique de Montréal	131
Degrés dans la faculté des Arts	131
Epreuves du Baccalauréat ès Arts et de l'Inscription.....	137
Prix dans la faculté des Arts.....	139
Avantage fait aux Bacheliers ès Arts par le Séminaire de Québec	139
Fondation Hodgson.....	140
Bibliothèque.....	140
Discipline	140
Dispositions générales.....	142
Conduite à l'Université	142
Règlement du Pensionnat à Québec.....	144
Déboursés que les élèves ont à faire, 1891-92.....	144
Pension au Pensionnat, à Québec.....	145
Prix des cours.....	146
Prix des Diplômes.....	146

Séminaire de Québec (1890-91)	III
Bienfaiteurs du Séminaire de Québec décédés avant juillet 1891.....	IV
Grand Séminaire	V
Elèves du Grand Séminaire, (1890-91).....	VI
La Somme Théologique de S. Thamos	IX
Médailles en Théologie	X
Conditions du Grand Séminaire.....	XII
Direction spéciale pour ceux qui désirent entrer dans l'état ecclésiastique dans la province de Québec.....	XIII
Petit Séminaire.....	XIV
Elèves du Petit Séminaire de Québec (1890-91).....	XVII
Distribution solennelle des prix au Petit Séminaire de Québec, le 23 juin 1891	XXV
Prix extraordinaires	XXXII
Conditions du Petit Séminaire.....	XXXIV
Table des matières.....	XXXVII